

Le Castelo Lillois



Ballade

- Notariat de Frelinghien, Houplines, Marcq en Baroeul
- Notariat inédit d'Haubourdin
- Fonds Clouët des Pesruches et Lefebvre du Prey
- Registre du greffe de Warwenne à Annappes
- Succession d'Ogier de Bousbecque
- Archives seigneuriales

Revue dématérialisée
n° 40 – mars 2019

Internet – Dépouillements

Carembault – Ferrain – Mélanthois – Pévèle – Weppes

ISSN 2494-5315

SOMMAIRE

Castelo-Lillois n°40 mars 2019

Edito	3
Ballade	
Ogier de Bousbecque	4
Sa succession	
Cueilloir à Neuville en Ferrain	7
Les restes d'une archive	
Metzfery à Templeuve en Pévèle	8
Documents seigneuriaux	
Guermanez à Gondecourt	11
Documents seigneuriaux	
Douai... à Arras... à Roncq	16
Une seigneurie du fonds Clouët des Pesruches	
Registre de la greffe	21
Warwenne à Annappes	
Fontaine	51
A Ascq	
Rue du Bois et Masures au Sel	54
La Chapelle d'Armentières	
Clouët divers	62
Les petites pièces : Bondues, Roncq, Néchin	
Lefebvre du Prey	64
Papiers de famille à Saint Omer (Sainghin en Mélanthois)	
Wazières de Wavrin	73
Attestation	
Banis de Lille	74
Choisir son camps (Protestantisme)	
M^e Robert LELEU 1671-1684	78
Notaire à Frelighien, Houplines puis Marcq - Par J-M DUPREZ	
M^e Paul DE BRAY 1630-1632	105
Notaire à Haubourdin	

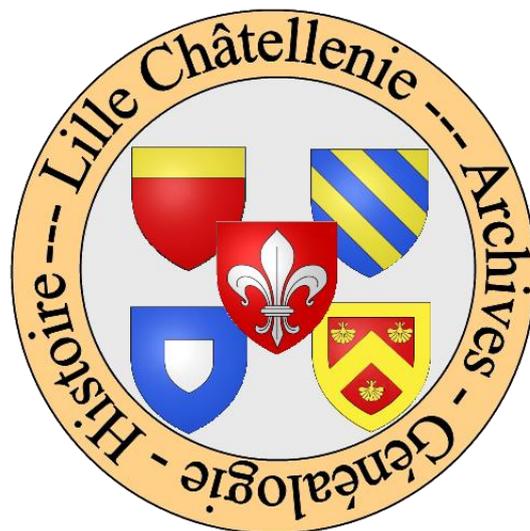


Ballade

Avec le printemps revient notre envie de nous balader, c'est ce que je vous propose dans ce numéro du Castelo-Lillois. C'est à travers différentes sources et lieux d'archives que je vous emmène, y compris dans le Pas de Calais qui recèle des documents concernant la châtellenie de Lille. Nous y découvrirons une première partie du fonds Clouët des Pesruches et Lefebvre du Prey. Archives communales de Lille et Archives Départementales du Nord ne manqueront pas à notre itinéraire, elles sont des points de repères bien établis.

C'est donc à travers nos campagnes et nos villes que ce numéro vous entraîne, en particulier Bousbecque, Neuville en Ferrain, Templeuve en Pévèle, Roncq, Gondecourt, Annappes, Ascq, La Chapelle d'Armentières, Haubourdin, Frelinghien, Houplines, Marcq en Baroeul et Lille. A Noter une longue halte chez le notaire Robert LELEU (le voyageur) que nous propose Jean-Marie DUPREZ.

Bonne lecture,
Christophe YERNAUX



N'oubliez pas d'utiliser le moteur de recherche de votre lecteur de fichiers PDF pour retrouver un nom ou un lieu dans cette revue

Cette revue est à télécharger gratuitement sur :
<http://www.lillechatellenie.fr>

Ogier de Bousbecque

Sa succession

DOCUMENT – Une attestation conservée aux Archives municipales de Lille évoque la succession d'Ogier GHISELIN dit de Bousbecque. C'est à la fois un témoignage sur sa vie et une amorce de liens de parenté non encore résolus. Commençons par la lecture de ce document (page de gauche).

*Jean Parmentier secretaire de Monsr le gouverneur
jadis de Calais eaigé de vingt sept ans * ap(re)z s(er)m(ent) p(ar) luy
*estant de p(re)nt en ceste ville de Lille
fait a dict que il at esté au s(er)vice de Monsr le
feu ambassadeur de Bousbecque [en qualité] dhom(m) de chambre
lors quil demouroit au roiaulme de France il y at sept
a huict ans et mesme(me)n estoit au s(er)vice du(di)t Sr a son
t(re)spas advenu a St Germain soubz Cailly distan(ce) trois lieux
de Rouen. Auquel t(re)spas estoit aussy dem(euran)t che le(di)t Sr Da(moise)lle
Jacqueline de Ghezelles sa niepce a p(re)nt fem(m)e de
Monsr René de Vos, Laq(ue)lle Da(moise)lle aup(ar)avant le t(re)spas du(di)t
Sr et depuis avoit la manance et
administra(ti)o(n)s des biens du(di)t Sr. Lesquelz q(uon)sistoievent
en ung honorable s(er)vice dargent, tapiseries de grand
valleur et y avoit pour garnir deux chambres sy
avoit le(di)t Sr plus(ieu)rs honorables accoustremens
velours, satins fouréz, aucun darmines de malles
et aultres non fourés et sy avoit boutons dor #
et entre aultres deux douzainne des(di)t boutons la ou il y avoit encassé dessus des tourcoisse
aucuns chevaulx et plus(ieu)rs meubles et telles estoit
[...]meuble q(ue) a sa qualité dambassadeur app(ar)tenoit
et dont de tout la(di)te da(moise)lle avoit la charge
gouvernant entierem(en) la maison ainsy quil a veu
durant sa demeure illecq. De laquelle attestation mon
Sr Lucas Wingart bail et mary de Da(moise)lle Laurence
de Milesamps, niepce du(di)t Sr ambassadeur nous a requis
au(cun) acte, luy avons accordé ceste po(u)r luy s(er)vir ainsy
que luy app(ar)tiendra. Ce fut ainsy f(ai)t, recongnu et
affirmé p(ardevan)t nous Noël Waignon et Pierre de
Croix auditeurs du souverain bailliaige de Lille le
VIIIe de juillet XVc IIIxx dix huict.*

Ogier GHISELIN de Bousbecque naît vers 1522 à Comines. Il est le fils naturel légitimé de Georges GHISELIN, seigneur de Bousbecque et de Catherine HESPEL, roturière. Georges (+1561) avait épousé Madeleine de CROIX dit Drumez (+1575/) veuve de Charles DUBOIS.

Vite remarqué, Ogier est envoyé comme secrétaire d'ambassade en Angleterre puis en 1554 comme ambassadeur auprès de Soliman le Magnifique et ses Ottomans pour tenter de régler un conflit entre l'empereur et les Turcs concernant la possession de la Hongrie ce qui lui vaudra d'être emprisonné à plusieurs reprises. Ce contact avec les Turcs lui permet de racheter des manuscrits volés au cours de leurs conquêtes. Il importe en Europe le lilas, les tulipes et le marronnier d'Inde et possède en Turquie une ménagerie qui fait sa fierté. Ses multiples compétences en font un écrivain dont l'œuvre est encore publiée et traduite bien des siècles après sa mort.

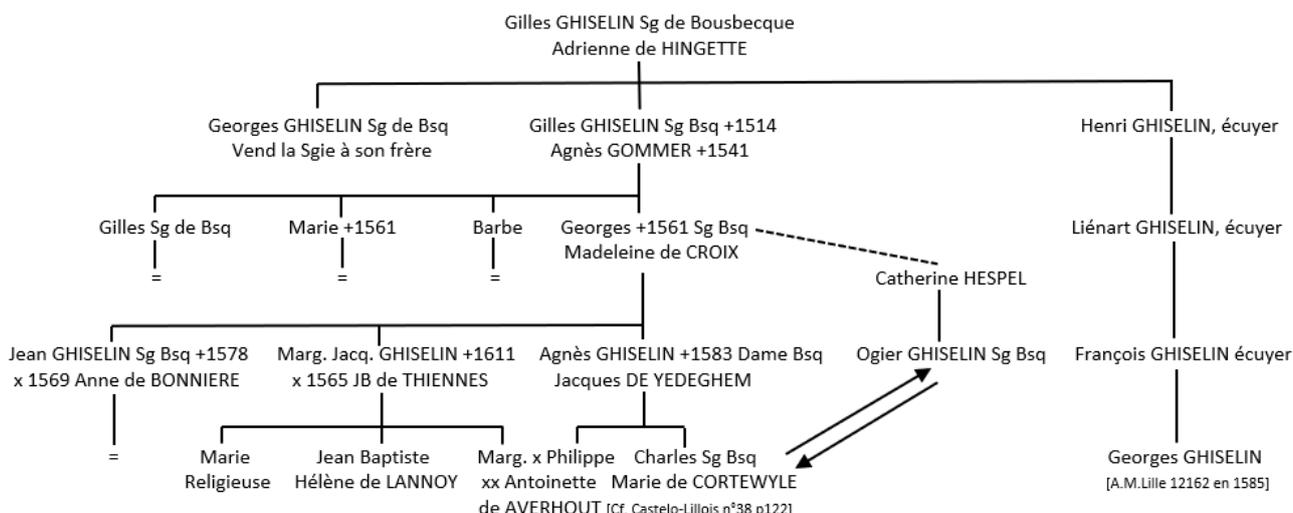


Il revient en Europe en 1562, siège à la cour de Vienne, devient précepteur des petits-enfants de l'empereur en Espagne. Puis il gouverne le douaire normand d'Elisabeth, fille de l'empereur Maximilien, veuve de Charles IX de France. A la mort d'Elisabeth en 1592 il veut retourner en Flandre, ayant acheté la seigneurie de Bousbecque en 1587 à son neveu Charles de YEDEGHEM. Elle sera érigée en 1600 en baronnie. Mais sur la route il est assailli par une troupe de brigands soi-disant soldats. Il en réchappe mais meurt d'une forte fièvre le 28 octobre 1592. Il est inhumé à Saint Germain sous Cailly près de Rouen, son cœur fut transporté en l'église de Bousbecque.

Le texte retrouvé est une attestation de la succession d'Ogier. Il ne s'agit pas de ses biens fiefs mais de biens meubles et de vêtements. Deux nièces (au sens actuel du terme puisqu'il n'a pas eut d'enfants à ma connaissance) sont citées. Je n'ai trouvé que peu d'informations sur elles. **Si vous en avez elles sont bienvenues :**

- Jacqueline de GHEZELLES +1621/ épouse de René DEVOS de Steenwyck, écuyer, maître ordinaire de la chambre des comptes à Lille, mort le 17/08/1639 à Lille
- Laurence DE MILLESCAMPS +1621/, épouse de Lucas WINGAERT écuyer, échevin de Bruges +1598/1620 à Bruges

Seraient-elles des nièces du côté HESPEL ? Peut-être que les archives de Bruges nous en diraient plus.



Les seigneurs de Bousbecque

Cueilloir à Neuville

Les restes d'une archive

DOCUMENT – Voici le fragment du cueilloir d'une seigneurie à Neuville en Ferrain à la limite de Roncq-Halluin, au Dronckaert, non daté mais établi entre 1622 et 1643, composé de pièces numérotées allant du n°4 appartenant au seigneur du lieu jusqu'au n°65 qui n'est, a priori, pas la dernière. (A.D.59 - E 2295 / 96)

- Ledit Sr pour ...b 6c 21v en plusieurs pièces, 1/2b acquis de Jean DELEPORTE fils de feu Jean, haboutant au cours d'eau faisant séparation de Neuville et Halluin
- Gilles NOLLET par achat d'Oste BELKAERT la vieille motte du moulin sur 1c
- Les enfants Denis LAMBLIN venant de leur père 12c ½ labeur tenant à la becque faisant séparation de Roncq et Neuville et à la cense de le Hamedde
- La veuve Evrard CAMPENARE de Lille par achat de Michel FAUVARCQUE 4c au Bettheleem (sic) et 7c
- Jean NOLLET fils de feu Guillaume 1b [Ajout ultérieur : les veuve et hoirs]
- [Rayé : Betreumine LECOUTTRE fille de feu Jacques 2c jardin] Est trouvé appartenir à la Srie de Neuville
- Pierre GHESQUIERE fils de feu Georges un lieu manoir sur 11c
- Pierre SIX 6c 10v, 6c
- Louise VANDERLEINDE veuve de Denis VANACKERE de Lille un lieu manoir par elle acquis de la veuve et hoirs Gilles LEHEMBRE en 1622 sur 1c appelé le Bas Dronckaert, item 1/3c jardin, 1/2c 6v plat bois, par achat des enfants Jean DELAOUSSE en 1619 2c ¼ et 2v ½ jardin et bois, par achat de Josse DELAOUSSE en 1622 1c ½ jardin, 4c acquis de Jean LIAERT en 1619, par achat venant de Josse DELAOUSSE 1/2c 6 petites verges, par achat de Robert HOLLEBECQUE 1c 3q jardin
- La veuve Gilles LEHEMBRE 14c 10v à la Haute Plancque, 5c ½
- François DELECAMBRE par achat des enfants Grard DELEPORTE 1c ½ avec maison
- Les veuve et hoirs Jean DE PHALEMPIN un lieu manoir sur 5c ½ à lui vendu par exécution de justice comme ayant appartenu à Guillaume DELEPORTE
- Jossine DONGHE (Jossine DE JONGHE) veuve de Josse VANRAES à Menin dehors par succession un lieu manoir sur 7c, 4c, 5c, 5c ½, 2c ½
- Les veuve et hoirs Josse DONGHE fils de feu Jean un lieu manoir sur 1b, 4c ½, 9c
- Adrien COUVREUR 5c
- Oste FREMAUT de Lille à cause de sa femme un lieu manoir sur 18c, 11c, 4c, 5c, 5c1/2 et 2c
- Jean LIAERT venant de Charles PICAVET un lieu manoir sur 4c [Ajout ultérieur : A présent Josse CASTEL / Noël DE MARHEM par achat dudit Josse]
- Pierre DELORTHIOIR à cause de (blanc) CASTEL sa femme un lieu manoir sur 4c, 4c venant d'Antoine DU CASTEL
- Pierre DELEPORTE fils de Sébastien un lieu sur 1c [Nota que Oste FREMAUT en a 1c]
- Les hoirs Jean VALCKE le lieu du Dronckaert sur 5c
- Robert HOLLEBECQUE par succession de Claude HOLLEBECQUE son père 6c ½ e jardin ayant appartenu à feu Jean DURIEZ acquis par ledit Claude de Jacques DELEPORTE, 5c de plat bois par achat des pauvres de Tourcoing, un jardin sur 5c venant des hoirs Siméon DEMILLESCAMPS, [Rayé : 1c 3q de jardin] item 7c
- [Rayé : Les veuve et hoirs Jean CASTELAIN 3q] Compris avec la partie de Noël MARHEM
- Messire Henri DE PREUDHOMME chevalier, Sr de Laoultre, Cocquegnies etc. par succession de sa mère un lieu manoir devant le Dronckaert sur 8c, 10c de jardin dit St Quirin, 9c labeur et pré, 4c labeur, ..., 3 pièces de 11c en tout, 4c
- François ...PIN (prob. François DE PHALEMPIN) un lieu manoir sur 12c ½, lui et les enfants de Jacques BERTHE 10c labeur et 3c ½ jardin [Ajout ultérieur : A Robert HOLLEBECQUE]
- Les hoirs Georges DELECAMBRE un lieu sur 7c ½ [Ajout ultérieur : A Robert HOLLEBECQUE]
- La table des pauvres de Tourcoing 5c plat bois [Ajout ultérieur : A Robert HOLLEBECQUE]
- Robert LEROY par achat de Nicolas STALLIN et ses enfants un lieu manoir sur 20c, par achat des hoirs Martin CASTEL 9c labeur, un lieu sur 1c venant d'Amand WASTIN [Manque les folios suivants]

Metzfery à Templeuve

Documents seigneuriaux

BIBLIOTHEQUE – Même si ce n'est pas sa vocation première, la Bibliothèque municipale de Lille conserve plusieurs manuscrits et plans qui concernent diverses communes de la châtellenie de Lille. Trois d'entre eux nous emmènent à Templeuve en Pévèle dans la deuxième moitié du XVII^e siècle.

D'après les *Statistiques féodales* Metz-Ferri est une seigneurie tenue de la Salle de Lille à 30 sous de relief, consistant en rentes de 13 rasières 2 havots d'avoine (12 rasières 3 havots 1 quarel ci-dessous) à prendre sur les marais sur 2 bonniers à la limite d'Ennevelin. Elle appartient à la famille de THIEULLAINE puis, par mariage aux VAN DEN EECHOUTE (1561) par Floris, Sg d'Aigremont en 1611 qui en fit don à Henri VAN DEN EECHOUTE en 1648. C'est alors que furent rédigés les documents qui suivent qui viennent compléter la liste de ses seigneurs par rapport à la notice de Théodore LEURIDAN.

B.M.Lille Msc C 8 Seigneurie de Metzfery à Templeuve en Pévèle, documents divers

- Nomination de (blanc) DARRAS somme sergent de MetFery (s.d.)
- Nomination de Louis CAUDRELIER comme sergent de MetsFery. 28/04/1696
- Rapport et dénombrement à Louis XIV par maître Philippe CASTELAIN avocat postulant à Lille du fief et Srie Desmetfery tenu du roi à cause de sa Salle de Lille à Templeuve qu'il a acquit de maître Maximilien CARRETTE avocat, tuteur des enfants de feu Pierre Ignace VANDERDECHAUT vivant écuyer, Sr d'Engremont consistant en 12 rasières 3 havots un quarel 3/4, 1/3 et 1/12° quarel d'avoine par an sur deux bonniers. 12/08/1698
- Louis POTTIER fils de feu Mathieu a vendu aux enchères à Toussaint JACQUART laboureur à Ennevelin 2c 1/2 à Templeuve dont 2c 1/2q sont tenu du fief Desmetfery par acte passé à Lille devant le notaire CAULLET le 30/12/1716 dont le vendeur s'est déshérité le 06/02/1717 et dont l'acheteur ne s'est pas adhérité sous quarante jours pour quoi il porte plainte et en veut la saisie pour en prend la jouissance jusqu'au paiement du droit seigneurial.
- Mesurage de terres pour Alexandre Ghislain CASTELAIN prêtre à Esquermes et Demoiselle Marie Thérèse Joseph CASTELAIN veuve du Sr Romain Philippe GOUDEMAM de Lille enfants de feu maître Philippe CASTELAIN, avocat et de Demoiselle Marie Agnès LE MIEUVRES à Templeuve, Ennevelin, Deûlémont (dont le fief de Champagne), Comines, Marcq en Baroeul, Wasquehal, Wattignies et Ennetières lez Avelin. 11/04/1739
- Extrait du registre des sépultures de St Maurice à Lille : Le 01/07/1746 André MAHIEU fils de feu Monsieur Hubert MAHIEU, licencier en médecine et de feu Marie Catherine RENAUX, décédé le 29/06 a été inhumé dans l'église.
- Accord entre Louis Henri Marie JACOPS écuyer, Sr d'Aigremont et Dame Marie Thérèse Joseph CASTELAIN veuve du Sr Romain Philippe GOUDEMAM concernant les mouvances de leurs seigneuries, savoir celle de Metzfery au premier et Mainfery à la seconde, pêle-mêle l'une avec l'autre à Templeuve en Pévèle près le hameau du Fourneau, la seconde prétendant avoir la mouvance d'un partie de prés achetée par les enfants Hubert PILLOT de Marie Madeleine JACQUART veuve de Jean Baptiste LEMAIRE sur 2c 1/2q ci-devant de Louis POTTIER fils de Mathieu et, au contraire, le premier affirme qu'un cent est de la mouvance de sa seigneurie. Le premier est confirmé dans sa mouvance et la seconde aura la mouvance en entier d'un cent trois quartrons 1/2 de pré que Demoiselle MARISSAL a acheté du Sr DELESCLOSE et de Demoiselle DE SALENGRE son épouse. 14/10/1765

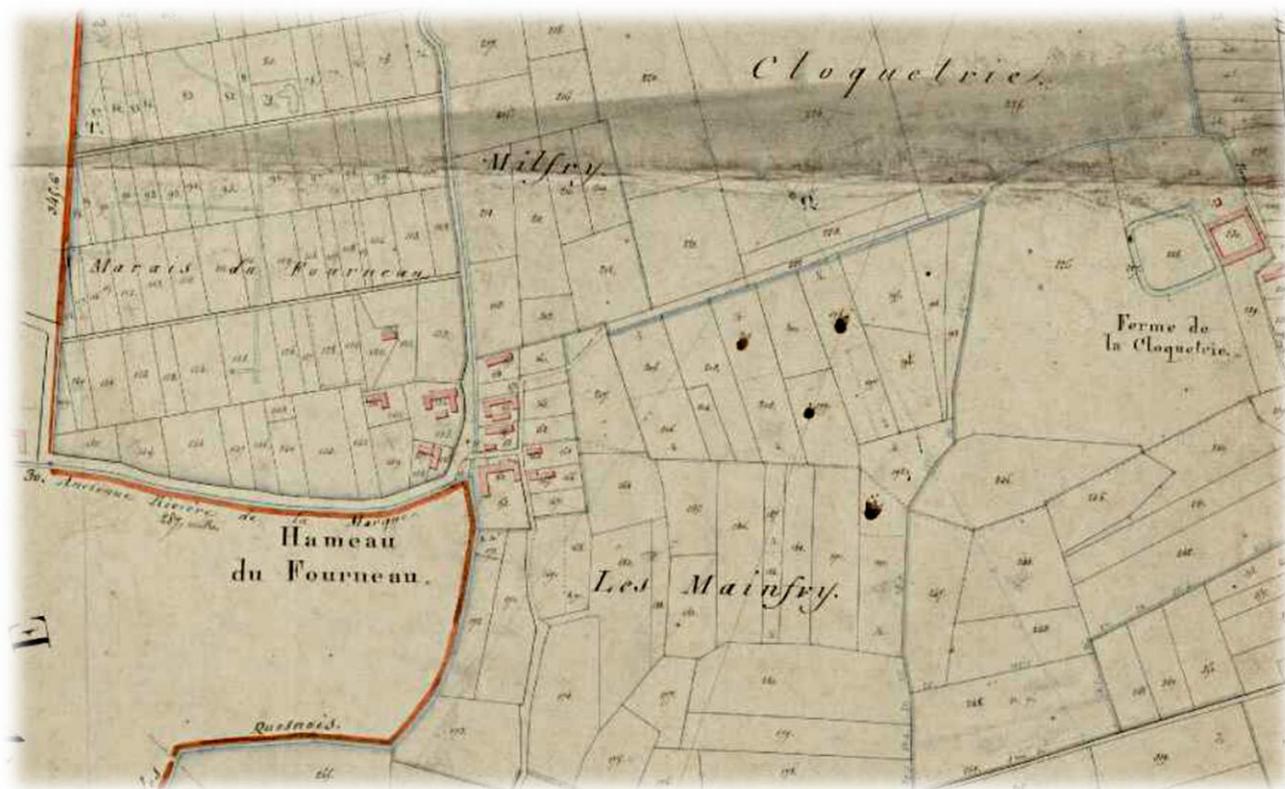
B.M.Lille Msc C 16 (Le C 17 est une copie) Brief de la terre et Srie du Mez Fery renouvelé en l'an 1665

B.M.Lille Msc C 18 Cachereil de la Srie des Metz-Fery dont Henri SCRIECK naguère bailli et receveur d'icelle seigneurie s'est servi jusques et compris l'année échue au mi-mars 1685 (avec solvits de 1671-1701)

Le C 18 est le document qui apporte le plus de renseignements. Sa base est le C 16 annoté. Si des articles du C 16 sont différents de l'article de base du C 18 je l'ai indiqué en mentionnant "Au chasserel". Les "/" servent de séparateurs pour les notes ultérieures.

- 1 - Nicolas, Pierre Gilles, Marie Madeleine, Isabelle et Catherine MARISSAL de Lille, enfants et héritiers de feu Gilles MARISSAL qui fut fils et héritier de feu Grégoire MARISSAL pour la moitié de 4c 1/2 qui font 2c 1q contre maître Charles TREZEL prêtre, à Templeuve en P. au lieu qu'on dit de Mainfery / Les 2c 1q appartiennent à Pierre HERBAUT fils de feu Jean de Templeuve par achat devant Joseph DUHAMEL notaire le 21/01/1693
- 2 - Maître Charles TREZEL prêtre et chapelain de la cathédrale (sic) St Pierre de Lille pour les autres 2c 1q pris en 4c 1/2 / Demoiselle Michelle TREZEL veuve de François MOLLET de Lille au lieu dudit Charles son frère / Ladite TREZEL est morte en 1690 / Audit Pierre Gilles MARISSAL par partage en 1693 (sic) / Au Sr (blanc) MOLLET avocat pensionnaire de Messieurs les baillis de la châtellenie de Lille, fils et héritier de ladite Michelle.
- 3 - Jean et Marie DECOURT enfants de Simon DECOURT et de feu Marguerite CROMBET fille et héritière de feu Jean CROMBET de Fretin pour 2c de pré venant de leur mère / Modo A Jean DELECOURT de Fretin par partage / Simon DELECOURT occupe demeurant à Fretin à présent les propriétés à présent Pierre VILLETTE (sic) / A présent Henri DESPREZ
- 4 - Antoine DURIEZ de Templeuve pour 1c de pré près de la cense de Clacquetrye / Ledit Antoine DURIEZ est terminé et a délaissé pour ses enfants Jean Charles et Mathieu DURIEZ / Jean Charles est mort à Nomain en octobre 1691 et doit plein relief
- 5 - Jean DELEMERRE fils de feu Robert de Lesquin pour 3c 1q de pré / Modo Robert DELEMER fils de Jean par partage fait avec ses cohéritiers / Modo par donation faite par Jean Baptiste ROUZE fils de feu Nicolas et de Marie Madeleine DELEMERRE fille dudit Robert à Guillaume LILNARD (Guillaume BERNARD?) et Martine DELEMERRE / Ledit Jean DELEMERRE terminé le 18/11/1670 délaissant pour enfants Jean, Robert, Gaspard, Michel et François DELEMERRE qui doivent plein relief / Robert DELEMERRE mort le 17/02/1692 et du plein relief / Ledit DELEMERRE par partage qu'il a fait de ses biens à ses enfants devant Pasquier SUING notaire le 20/09/1690, ladite pièce est échue à Jean Baptiste ROUSE fils de feu Nicolas et Marie Madeleine DELEMERRE fille dudit Robert / Nota que ledit ROUSE s'est fait religieux au couvent des Pères Dominicains et avant sa profession a donné tous ses biens à Guillaume LIENARD et Martine DELEMERRE ses oncle et tante fille dudit Robert qui ont tout ... François DELEMERRE aussi fils dudit Robert / Le 18/02/1698 la donation est passée devant LE BATTEUR en juin ou juillet 1696
- 6 - Guillaume DARRAS fils de feu Mathis de Templeuve pour 2c de pré pris en 4 contre Philippe DESTROIFAUX / Modo à Bartholomé et Philippe WARTEL enfants de feu Philippe par donation dudit DARRAS devant Pierre CARON le 22/03/1700
- 7 - Philippe DESTROIFAUX fils de feu Mahieu et Madeleine HEDDEBAUT pour 2c de pré pris en 4c contre Guillaume DARRAS fils de Mathis / Modi Philippe WARTEL Fils de feu Philippe de Templeuve par achat de Philippe DESTROIFAUX le 03/07/1690 devant Pierre CARON, notaire
- 8 - Ledit Philippe pour 2c venant de Mahieu DESTROIFAUX son père / Modo Henri DESCATOIRE fils de feu Gérard occupeur depuis 1695
- 9 - Robert LEROY de Lille pour 2c de pré qu'il a acquis des curateur Jean LANDRIEU / Au chasserel : Marguerite LEROY veuve de Pierre SALENGRE, fille et héritière de feu Robert de Lille / Marguerite LEROY est morte le 14/09/1697 du plein relief reçu le 30/12/1697 / 30/06/1693 reçu du Sr SALENFRE 1/2 relief par le trépas de Demoiselle Marie DUHOT veuve de Robert LEROY arrivé le 25/08/1692
- 10 - Ledit LEROY pour 3q 1/2 acquis comme dessus / Mêmes mentions que ci-dessus
- 11 - Jacques PIETIN de Templeuve pour 2c à lui par le trépas de Rogière DESTROIFAUX sa mère / Au chasserel : Jacques PIETIN de Templeuve à cause de Péronne LELIEUVRE sa femme, fille et héritière de Rogère DESTROIFAUX / Ladite Péronne a laissé quatre enfants tels que Pierre, Françoise, Madeleine et Jean PIETIN / Ladite Péronne LELIEUVRE est décédée le 31/10/1687(?) est du plein relief reçu de Jean et Françoise PIETIN / Jean PIETIN a déclaré que Françoise PIETIN est morte le 22/10/1692, partant est du un quart du relief reçu de Jean et Madeleine PIETIN / Jean François HAVET(?) déclare que Pierre PIETIN est mort en novembre 1699, partant est du un tier de relief / Jean François HAVET(?) a déclaré que Jean PIETIN est mort le 08/07/1703, partant est du demi relief

- 12 - Nicolas DESCATOIRES à cause de Marguerite CROMBET sa femme de Templeuve pour 1c / Modo Charles DESCATOIRES par partage / Occupé par Philippe DESCATOIRES son fils / Le 03/09/1676 ladite CROMBET est décédée, elle a laissé pour ses enfants Charles, Philippe, Jean et Jeanne DESCATOIRES est du plein relief / Charles DESCATOIRES propriétaire et occupeur
- 13 - Catherine PASQUIER fille à marier de feu Liévin PASQUIER pour 1c de pré à elle par son père / Modo à Henri DESCATOIRES fils de feu Gérard, laboureur à Templeuve par achat de Jean Baptiste, Catherine, Jacques, Antoine et Joseph DESCAMPS enfants de Pierre DESCAMPS et de ladite Catherine PASQUIER le 19/05/1699 devant Pierre CARON, notaire / Jean PILLOT occupe et par sa mort Marie CAUDRELIER sa veuve / Le 05/08/1695 Jacques PILLOT est venu dire que ladite Catherine PASQUIER est morte en octobre dernier, partant est du plein relief / Ladite Catherine qui avait épousé Pierre DESCAMPS a laissé Jean Baptiste, Catherine, Jacques Antoine et Anne Joseph DESCAMPS / En septembre 1704 on m'a déclaré qu'Antoinette (LEURVL?) femme d'Henri DESCATOIRES est morte en juillet 1704, partant est du demi relief
- 14 - Toussaint GHISLAIN à cause de Marie Catherine BERNARD sa femme de Péronne pour 4c au hameau de Bonnanche tenant à la terre de Françoise DE TOURMIGNIES veuve de Nicolas DE NOYELLES / Modo à Jean GHISLAIN fils et héritier de Marie Catherine BERNARD par partage avec Martin et Nicolas GHISLAIN ses frères devant Pierre BERNARD, notaire et greffier de Ronchin en février 1692 / Marie Catherine BERNARD est morte le 23/12/1691, partant est du plein relief reçu de Jean GHISLAIN
- 15 - Jean MINET dit Liégeois fils de feu Nicolas de Templeuve pour 1c qu'il a acquis d'Olivier LECLERCQ au lieu nommé les Harpry / Au chasserel : Georges PIETIN de Verde Rue par achat de Nicolas MANCHE et Marguerite MINET sa femme et de Gilbert, Pierre et Jean MINET enfants de feu Gilbert, lesdits MINET comme fille, neveux et héritiers de feu Jean MINET dit Liégeois qui fut fils de feu Nicolas / Modo à Anne VILLETTE donataire dudit Georges PIETIN par une disposition devant Gilles DUBOIS, notaire le 17/09/1675 / Ledit Georges PIETIN est décédé en août 1682 délaissant pour donataire ladite VILLETTE
- 16 - Mahieu POTTIER à cause de Marguerite CARPENTIER sa femme, fille et héritière de Michelle BONNIER d'Ardompret pour 2c 1/2q de pré au lieu nommé les Harpryes / Ledit POTTIER occupe
- 17 - Marguerite BONNIER veuve de Jean DE BUSY de Templeuve pour 1c 1/2 de pré à Harpry / Ladite veuve DE BUSY occupe / A présent Jean DE BUSY à Hellin occupe / Le 29/10/1704 on est venu déclarer la mort de Jean DE BRICHY fils de feu Jean arrivée le 17/10/1704, partant est du plein relief.



Cadastre de 1824 (A.D.59)

Guermanez à Gondecourt

Documents seigneuriaux

BIBLIOTHEQUE – Un autre document toujours conservé à la Bibliothèque Municipale de Lille nous emmène cette fois-ci dans le Carembault, à Gondecourt.

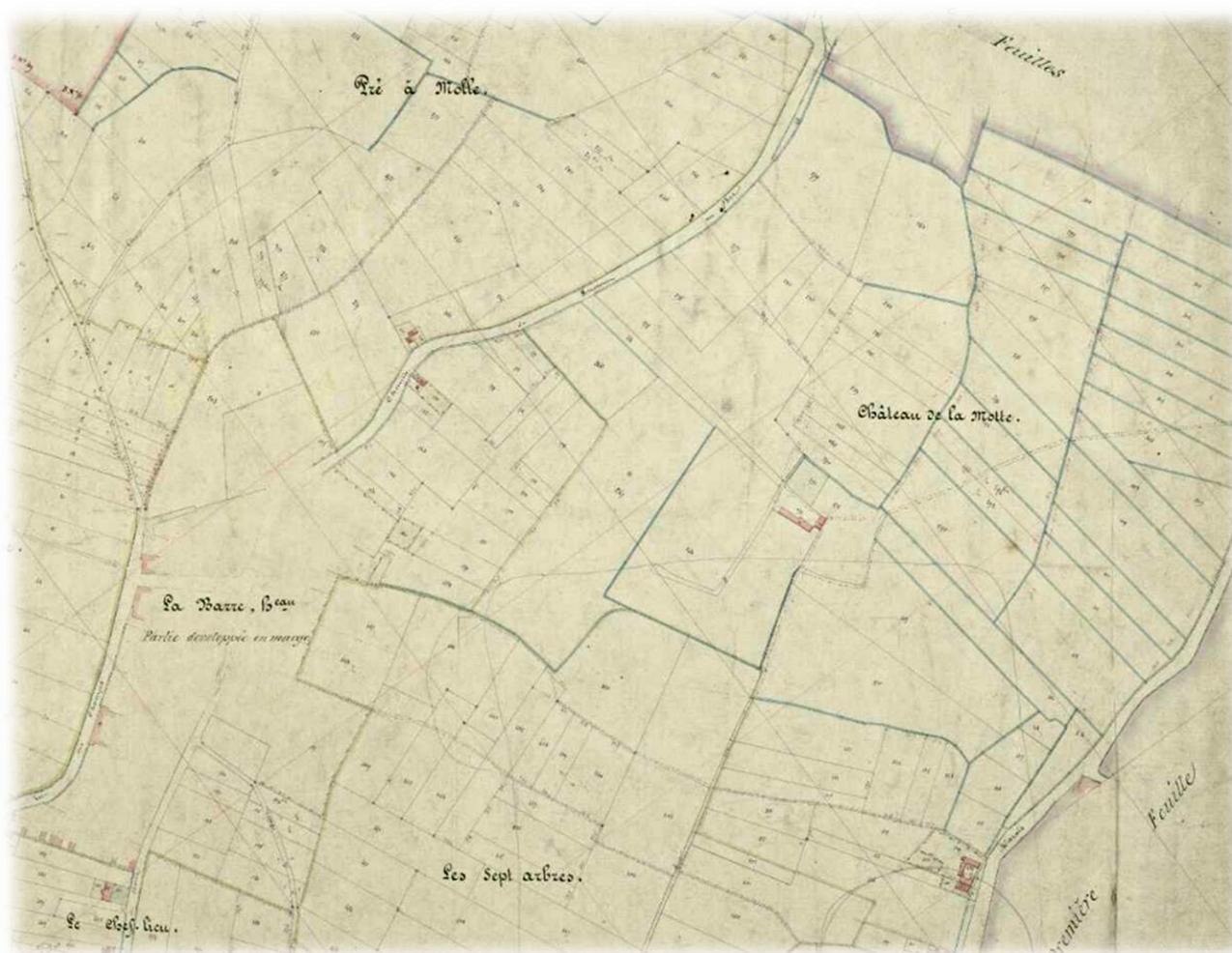
B.M.Lille Ms C19 Srie de Guermanez à Gondecourt 1673

Briefs du fief et Srie de Guermanet appelé le Petit Fief et Srie de Gondecourt appartenant à noble Sr Nicolas François DE LA BROYE dit de le Val écuyer, Sr d'Estaimbourg, Essart etc., fils et héritier de Messire Jean DE LA BROYE chevalier, Sr desdits lieux, de Gondecourt, Prouville, de Guermanet, Has, Beuvrier, Soltrud, Dossemez, des Alloeux et tenus en justice de vicomte de la Srie de Prouville à Gondecourt. Briefs renouvelés en 1673-1675 en vertu de lettres terriers obtenues de sa majesté le 20/06/1673.

- 1 - François MARCHAND fils de feu François d'Armentières 2/3 d'un cinquième de ma mesure de Maugarny¹ sur 17c, faisant lesdits 2/3 226v 2/3v dont le reste appartient à Jacques DESBIENS, échu audit François par partage des biens de son père qui fut fils de feu Pierre, appartenant dans le brief de 1622 à Antoine MARCHAND, en 1557 aussi sur un nommé Antoine MARCHAND.
- 2 - Jacques DESBIENS époux de Claire WAUCQUIER auparavant veuve avec enfants de Pierre MARCHAND de Gondecourt pour 113v 1/3v qui est le tiers d'un cinquième de la mesure de Maugarny à l'encontre de François MARCHAND qui a les deux autres tiers. Au brief de 1621 sur Pierre MARCHAND et 1557.
- 3 - Nicolas LEQUINT époux de Catherine JOURDIN, fille et héritière de feu Jean de Gondecourt pour 22c 7v de 25v le cent proche la mesure de Maugarny contenant 17c à l'encontre des ci-devant et après dénommés, acquis par ledit feu Jean de Jean DELOBEL. Au brief de 1631 sur ledit DELOBEL, de 1557 sur Jean DELEVALLE.
- 4 - Jean DE FRANCE fils et héritier de feu Charles DE FRANCE, sayeteur à Lille pour 2/5° de la mesure de Maugarny sur 17c faisant 6c 3q 5v de terre à l'encontre de Jacques DELANNOY et consorts qui en ont 4c 1/2, Nicolas LEQUINT à cause de sa femme 2c 30v, Adrien MARCHAND et Jacques DESBIENS 1/5° au lieu nommé Maugarny. Au brief de 1621 sur Jean MARCHAND fils d'Isambart. Au brief de 1557 sur Jean MARCHAND.
- 5 - Jacques DELANNOY fils et héritier de feu Pierre DELANNOY, négociant à Lille pour 2c 1q pris en 4c 1/2 à l'encontre de Mathias, Noël et Robert GRUART et les enfants Mathias LECOCQ, portion de la mesure de Maugarny. Au brief de 1621 sur ledit Pierre DELANNOY. Au brief de 1557 sur Jean DELEFORTRIE [Mention des briefs de 1522, 1494 et 1442]
- 6 - Mathias et Louis LECOCQ enfants de Mathias LECOCQ, neveux et héritiers de Maximilien LECOCQ pour la moitié, Noël et Robert GRUART aussi héritiers dudit Maximilien pour l'autre moitié, tous à Lille, pour 2c 1q moitié de 4c 1/2 à l'encontre de Jacques DELANNOY, parfait de la mesure de Maugarny sur 17c. Au Brief de 161 sur Pierre DELANNOY. Au brief de 1557 sur Jean DELEFORTRIE.
- 7 - Charles LALLOE fils et héritier de feu Romain LALLOE de Chemy pour 2c de pré venant de son père à Gondecourt derrière la barre.
- 8 - Charles et Venant DELEVALLEE de Wattignies et Thomas DELEFOSSE à cause de Marie DELEVALLE sa femme de Gondecourt tous enfants et héritiers de feu François DELEVALLEE pour 1c de pré venant de leur mère à prendre en 2c à l'encontre des enfants de Jean LEPEZ qui en ont 3q et Piat LEBORGNE 1q derrière la barre de Gondecourt.

¹ Maugarny : Mal garnie.

- 9 - Guillaume, Adrien, Nicolas et Bartholomé LEPEZ enfants de feu Jean LEPEZ pour 3q de pré en un cent contre Piat LEBORGNE, venant de leur père et auparavant des hoirs Jean LEBORGNE et Bon MARCHAND pris en 4c.
- 9bis - Piat LEBORGNE fils de feu Guillaume pour 1q de pré, parfait des 4c à lui par le trépas de Noël LEBORGNE son oncle qui fut fils et héritier de Jean LEBORGNE
- 10 - Lesdits LEPEZ enfants de feu Jean LEPEZ qui fut fils et héritier de Nicolas LEPEZ pour le fossé et hayures de l'enclosin de Prouville à Gondécourt près de la motte. Au brief de 1621 sur ledit Nicolas. Au brief de 1557 sur Jean MARCHAND.
- 11 - Jean, Piat, Catherine et Jeanne DELEVALLEE enfants et héritiers de feu Piat d'Hérrin pour 3c à eux par leur père qui fut fils et héritier de Louis DELEVALLEE à Gondécourt nommé le Jardinnet vers la motte. Au brief de 1621 audit Louis. Au brief de 1557 sur Jean MARCHAND.
- 12 - Nicolas François DE LA BROYE dit de le Val, écuyer pour 4c pris en 14c près de la cense de la Motte à Gondécourt acquis par lui de Monsieur DE WILLERVAL.
- 12bis - Nicolas DORCHIES fils et héritiers de Jacques DORCHIES pour 5c acquis par ledit Jacques de Wallerand DE LANDAS pris en 10c contre Sébastien COCHET dont le surplus est tenu du fief de Gondécourt près de la cense de la Motte. Au brief de 1557 sur les veuve et hoirs Jean VAMON.



Cadastré de 1854 (A.D.59)

- 13 - Toussaint DUROT à cause de Marie CRAMETTE sa femme, fille de feu Martin CRAMETTE pour 2c 1/2 pris en 5c contre la veuve Mathias PERCOU venant de Claire CRAMETTE.
- 14 - Gilles PERCOU fils et héritier de feu Mathias PERCOU de Lille pour 2c 1/2 de labour pris en 5c contre Toussaint DUROT.
- 15 - Antoine COOLEN bourgeois de Lille à cause de Jeanne DANCOISNE dit Le Cocq sa femme, fille et héritière de feu Jean DANCOISNE et de Catherine DELANNOY pour 4c par partage à Gondécourt à la baille de le Cavre.

- 16 - Jacques DESBIENS à cause de Claire WAUCQUIER sa femme auparavant veuve de Pierre MARCHAND pour 3c pris en 8c contre Pierre WARCOING, Louis DELECROIX et François BERNARD acquis par ledit MARCHAND à la Frette de la Barre entre Gondecourt et Hérrin. Au brief de 1557 sur Antoine LE MONIER.
- 17 - François BERNARD fils de feu Noël par achat d'Erasmus MOREL en 1666 pour 3c pris en 8c contre Jacques DESBIENS, Pierre WARCOING et Louis DELECROIX à cause de sa femme.
- 18 - Pierre WARCOING à cause de Marguerite LEGRAIN sa femme, nièce et héritière e, ligne collatérale de Jeanne LEMESRE qui fut fille de Nicolas LEMESRE pour 7q pris en 2c contre Louis DELECROIX, lesdits 2c pris en 8c. Au brief de 1557 sur Jean BELMAN.
- 19 - Louis DELECROIX à cause de (blanc) DUROT sa femme, fille d'Antoine DUROT et de feu Catherine DE TOURMIGNIES auparavant veuve de Jacques LEMESRE d'Houplin pour 25v pris en 2c contre Pierre WARCOING pris en 8c. Au brief de 1557 sur Jean BELMAN.
- 20 - Nicolas, Jean et Anne DEFIVES enfants de Jean et de feu Isabeau DE FRANCE qui fut fille de feu Nicolas DE FRANCE qui fut fils et héritier de feu Charles DE FRANCE pour 2c pris en 4c dont le reste est tenu de Gondecourt aux Sars entre la Barre et les Prés de Gondecourt.
- 21 - Pierre HENNION frère et héritier de feu maître Simon HENNION vivant chanoine de Seclin pour la moitié, maître Ambroise BRIGOTTE veuf avec enfants de Françoise HENNION, Claude et Jacques DE HENNION et Marie DE HENNION veuve de François COCHET tous héritiers dudit Simon demeurant à Lille pour l'autre moitié d'un cent 1/2 pris en 3c contre les enfants Antoine DUROT le jeune au lieu nommé Lespinette, acquis par ledit Simon de Guillaume HERMAN qui était frère et héritier de Michel HERMAN. Au brief de 1621 sur la veuve dudit Michel. Au brief de 1557 sur Jacques HERMAN.
- 22 - Antoine, Nicolas et Marie DUROT enfants de feu Antoine et de Barbe DE FRANCE pour 1c 1/2 pris en 3c contre Pierre DE HENNION et les autres héritiers de maître Simon DE HENNION à l'Espinette, donné par don de mariage audit Antoine DUROT par Antoine DUROT son père, fils de François. Au brief de 1621 sur Jean DELEFOSSE. Au brief de 1557 sur les hoirs Jean DELEVALLEE.
- 23 - Adrien MARCHAND fils de feu François et cousin issu de germain de feu Mathieu DE MAZENGIEN, donataire avec autre d'icelui pour 7q à l'Espinette à lui par partage. Au brief de 1621 sur Jean MARCHAND. Au brief de 1557 sur Jeanne PIPPELART.
- 24 - Jean DELEFOSSE fils d'Antoine pour 4c à lui donné entre vifs par feu Laurence COCHET, soeur et héritière de Wallerand COCHET dont il a fait appréhension par mise de fait à la Gouvernance de Lille en octobre 1672 à charge du viager de Sébastien COCHET Son frère, acquis par ledit Wallerand de maître Mathias HOURIE vivant prêtre, pasteur de Gondecourt qui l'avait acquis des tuteurs des enfants d'Antoine MARCHAND.
- 25 - Jacques DELANNOY fils et héritier de feu Pierre, négociant à Lille pour 3c à l'Espinette. Au brief de 1621 sur ledit Pierre DELANNOY. Au brief de 1557 sur Jean DELEFORTRIE.
- 26 - Demoiselle Marguerite DE VENDEVILLE fille et héritière de Demoiselle Marguerite LEDRU veuve de Messire Guillaume DE VENDEVILLE vivant maître aux requêtes ordinaires de leurs altesses sérénissimes et conseiller du grand conseil à Malines, demeurant audit lieu pour 1c 1/2 moitié de 3c dont le surplus est tenu de Gondecourt, venant de sa mère au lieu nommé la Campagne. Au brief de 1621 sur ledit veuve DE VENDEVILLE. Au brief de 1557 sur Antoine DUPRETZ.
- 27 - Nicolas DORCHIES fils et héritier de feu Jacques DORCHIES et d'Anne MARCHAND qui était fille et héritière de feu Jean MARCHAND pour 4c 1/2 à Gondecourt en la Rue Madou. Au brief de 1621 sur ledit Jean MARCHAND. Au brief de 1557 sur Françoise CAUDRELIER.
- 28 - Piat LE BORGNE fils de feu Guillaume pour 4c pris en 8c nommé le Camp Bourgeois dont le surplus est à Mathias BERNARD à Gondecourt au lieu nommé le Cuvain, audit LE BORGNE par succession de Noël LE BORGNE son oncle qui fut fils et héritiers de Jean LE BORGNE. Au brief de 1621 sur Michelle MARCHAND veuve dudit Jean LE BORGNE. Au brief de 1557 sur Antoine LE MANNIER.
- 29 - Mathias BERNARD fils de feu Basile par achat de Jean LE BORGNE fils de Jean pour 4c pris en 8c du Camp Bourgeois. Au brief de 1621 sur Michelle MARCHAND veuve dudit Jean LE BORGNE. Au brief de 1557 sur Antoine LE MANNIER.
- 30 - Nicolas, Jean et Anne DEFIVES enfants de Jean et d'Isabeau DE FRANCE fille de feu Nicolas DE FRANCE qui était fils et héritier de feu Charles LE BORGNE pour 3c au Cuvaun autrement appelé le Foucre venant auparavant de Jean DE GRIMILIER.
- 31 - Jacques MAILLAIR fils et héritier de feu Guillaume MAILLIAR et de Martine MARCHAND d'Houplin pour 3c à lui par partage au Fourcrois. Au brief de 1621 sur Noël BOULLENGIER à cause de ladite MARCHAND sa femme.

- 32 - Antoine DELEBERGHE, Simon Pierre LETHERY à cause de Marie Michelle DELEBERGHE sa femme, Pierre DESCAMPS à cause de Marie Françoise DELEBERGHE sa femme, Wallerand GILLES en action de Jeanne Marguerite DELEBERGHE, Jean Baptiste BAILLEUL à cause de Barbe DELEBERGHE, Antoine NOTTE à cause de Jacqueline CACHOIRE (ou Jacqueline CATHOIRE) sa femme, fille et héritière de Marie DELEBERGHE et les enfants de Jean DELEBERGHE, lesdits DELEBERGHE frères et sœurs et ladite Catherine nièce et par ensemble héritiers de feu Demoiselle Catherine WINCRE veuve de Jean DELEBERGHE et Michelle WINCRE veuve de Daniel LEROUX, lesdits WINCRE filles et héritières de feu Arnould WINCRE tous de Lille pour 6c au lieu nommé le Cuvain. Au brief de 1621 sur les enfants dudit Arnould. Au brief de 1557 sur Pierre WINCRE et les hoirs Guillaume DUPONT.
- 33 - Nicolas ROZE (rayé : Jean, Antoinette ROZE) fils de Josse ROZE et de feu Marguerite RAMON pour 1c par partage à l'encontre des autres enfants de ladite Marguerite RAMON pris en 2c contre Noël et Pierre DE LE NOEUFVILLE dont l'autre cent est tenu du fief du Bois à Gondcourt. Brief 1557 sur les enfants de Jacques DOBY qui fut acquis de ladite Marguerite RAMON de Floris MARQUANT.
- 34 - Pierre COCHET fils de feu Pierre pour 1c pris en 3c dont le reste est tenu de le Prée par donation d'entre vifs de Laurence COCHET fille et héritière de Jacques COCHET et de Jeanne WARCOING fille et héritière de Mathieu WARCOING au Pré Martin. Au brief de 1557 sur les hoirs Jacques DOBY.
- 35 - Henri DELEFOSSE horloger à Lille à cause de Jeanne BONNEL sa femme, petite-nièce et héritière de Monsieur maître Nicolas DUGARDIN vivant prêtre, chante et chanoine de St Pierre de Lille pour 7c par partage à l'encontre de leurs cohéritiers dudit DUGARDIN qui les avaient par succession de Françoise DUGARDIN veuve de Mathias GUIDE en la Rue des Vieux Moulins à Wedde à Gondcourt outre la cense du Rothoir. Au brief de 1621 sur ladite DUGARDIN. Au brief de 1557 sur Guy DU SAULTHOIR.
- 36 - Isidore, Anne et Pierre CORMORAN enfant d'Antoine CORMORAN et de feu Noëlle DELEFOSSE de Fléquières paroisse de Wattignies pour 4c venant de leur mère et à elle par le trépas de Jean DELEFOSSE son père en la Rue des Vieux Moulin de Wedde à Gondcourt. Au brief de 1621 sur Thomas HENNRON. Au brief de 1557 sur les hoirs François DELERUYELLE.
- 37 - Les pauvres de Gondcourt pour 3c 3q en la Rue des Vieux Moulins à Wedde à Gondcourt vers le Rothoir.
- 38 - Lesdits pauvres pour 5c.
- 39 - Lesdits pauvres pour 5c derrière le Rothoir.
- 40 - Lesdits pauvres pour 3c au Foucroy vers le Bois aux Annes entre Gondcourt et le marais de Seclin.
- 41 - Lesdits pauvres pour 3c entre les hallotels et la Barre. Pour toutes ces terres ont commis pour homme vivant et mourant et responsable Arnould DORCHIES fils de Nicolas de Gondcourt.
- 42 - Lesdits pauvres sont tenus de faire venir 5 sols de sous-rente par an dus à ladite pauvreté sur une mesure appartenant aux enfants du Sr de Gavelens à l'opposé de leur maison.
- 43 - Claude Lamoral DE KESSEL écuyer, Sr du Joncquoy, du Bois etc. fils de Messire Emmanuel DE KESSEL Sr de Gavelens etc. et de feu Dame Madeleine DE LA BROYE qui fut fille et héritière d'Antoine DE LA BROYE vivant écuyer, Sr du Bois pour 6c Rue des Vieux moulins à Wedde vers le Rothoir au lieu qu'on dit les Sars à lui par sa mère.
- 44 - Ledit pour 3c de bois venant comme dessus à la Vacquerie
- 45 - Messire Michel DE HANGOUAR chevalier, baron d'Avelin, Plouich, La Madeleine, La Mairie, Gondcourt, Mezedon etc. pour 4c de bois partie de la cense de la Mairie nommé le Bois Marion Labbé ou le Tois Jacques MARCHAND qui fut à Betreumieux PIPPELART gisant au pré du Ruyelle ou Vacquerie à Gondcourt. Au brief de 1557 sur maître Guillaume DE HANGOUART.
- 46 - Ledit Sr pour 12C ou 3 rasières de terre pris en 22c dont le reste est tenu du fief du Bois au Grand Ruelle.
- 47 - Ledit pour 3c de bois à la Vacquerie.
- 48 - Ledit pour 2c à la Planche à L'hortie pris en 17c dont le reste est tenu de la Mairie, appelé le Camp de Templemars.
- 49 - Ledit pour 1/2c et un écroce pris en 5c 1/2 qui furent à Bertrand DELECAMBRE dit Gantois dont le reste est du fief de la Mairie à prend le long des étables de la Mairie. Au brief de 1557 sur maître Guillaume DE HANGOUART.
- 50 - Jean DELEFOSSE fils d'Antoine à cause de Jeanne MOREL sa femme par don de mariage à elle fait par Jean MOREL son père qui fut fils de maître Wallerand MOREL pour 3c qui furent bois à la Vacquerie acquis par ledit Wallerand des hoirs de Jean DELOBEL. Au brief de 1557 sur Guillaume CASTELAIN.
- 51 - Jacques MOREL cuvelier à Seclin sur 6c auparavant bois à la Vacquerie par le trépas de Martin MOREL son père. Au brief de 1621 sur ledit Martin et consorts. Au brief de 1557 sur les hoirs Jean MOREL.

- 52 - Messire Jean Albert DU VAL chevalier, Sr de Berles, Monchel, Cimencourt demeurant audit Cimencourt pour 4c de bois venant de son père à Gondcourt aux Bois aux Annes près la Ruelle. Au brief de 1621 sur Jean DUVAL écuyer, Sr de Berle et Jacques BUTEL. Au brief de 1557 sur Jacques CLARE.
- 53 - Bon MARCHAND fils de feu François de Gondcourt pour 2c par lui acquis de Jean DOBRICOURT et Martine DE FIVES sa femme, fille de Jean DE FIVES au lieu qu'on dit le Pré Martin et voie de Lille. Au brief de 1557 sur Philippe DUROT.
- 54 - Nicolas COCHET fils de feu Pierre d'Allennes sur les Marais pour 6c venant de son père et avant de Jean MAUPAYE pris en 13c contre Pierre COCHET dont le surplus est tenu du fief de Gondcourt devant le Rothoir au lieu qu'on dit les Sars ou Feme Noye. Ajout ultérieur : Ledit Nicolas est terminé en juin 1675, échue à Marie Jeanne, Thérèse et (blanc) COCHET ses enfants.
- 55 - Frédéric MOREL fils de feu Pierre pour 1/2q de manoir pris en 2c contre les enfants de Charles DUGARDIN, audit MOREL par son père devant la place des vieux bancs plaidoyables de Gondcourt. Au brief de 1557 sur Jacques PIPPELART.
- 56 - Antoine, Marie Catherine, Jean, Druon, Jacques, François et Gilles DUGARDIN frères et soeur, enfants et héritiers de feu Charles DUGARDIN pour 1c 3q 1/2 de manoir pris en 2c contre Frédéric MOREL, auxdits enfants par leur père qui était fils et héritier de François DUGARDIN devant la place des vieux bancs. Au brief de 1621 sur ledit François.
- 57 - Adrien MARCHAND fils d'Adrien et de feu Martine MAUPAYE qui était fille et héritière de Vincent MAUPAYE pour 4c 1/2 venant de ladite Martine derrière la maison des enfants Monsieur Gavelens. Au brief de 1621 sur ledit Vincent. Au brief de 1557 sur Jean DELEFOSSE.
- 58 - Antoine, François, Marie Françoise, Marie Angélique, Marguerite et Jacqueline DELEVALLEE enfants de feu Mathias DELEVALLEE venant de leur père pour 2c de manoir à Gondcourt en la Rue au Marest, audit Mathias par le trépas d'Antoine DELEVALLEE son père qui fut neveu et héritier de Piat DELEFOSSE. Au brief de 1621 sur ledit Piat. Au brief de 1557 sur la veuve et hoirs Jean RAMON.
- 59 - Lesdits enfants DELEVALLE pour 4c venus comme ci-dessus.
- 60 - La cure de Gondcourt pour 3 sols 6 deniers de sous-rente que ledit Sr est tenu faire venir et que doit à ladite cure le lieu manoir d'Antoine LABBE en la Rue au Marest tenant ai manoir de Thomas DELEFOSSE fils de feu Jean.
- 61 - Antoine DELEBERGHE, Simon Pierre LE THERY à cause de Michelle DELEBERGHE sa femme, Pierre DESCAMPS à cause de Marie Françoise DELEBERGHE, Wallerand GILLES à cause de Jeanne Marguerite DELEBERGHE, Jean Baptiste DE BAILLOEUL à cause de Barbe DELEBERGHE aussi leurs femmes, Antoine NOTTE à cause de Jacqueline CACHOIRE fille et héritière de Marie DELEBERGHE aussi sa femme, les enfants de Jean DELEBERGHE, lesdits DELEBERGHE frère et sœurs et héritiers de Demoiselle Catherine WINCRE veuve de Jean DELEBERGHE et Michelle WINCRE veuve de Daniel LEROUX filles et héritières de feu Arnould WINCRE tous à Lille pour une rasière de terre faisant 4c à Gondcourt entre le moulin d'Hérrin et les voies de Gondcourt à Allennes. Au brief de 1621 sur les enfants dudit Arnould. Au brief de 1557 sur Pierre WINCRE et les hoirs Guillaume DUPONT.
- 62 - Les fiefs et hommages tenus du fief et Srie de Guermanet : Jacques DELANNOY négociant à Lille un fief par succession de Pierre DELANNOY son père et avant de Jean GILLES consistant en 5h 1k d'avoine à comble et 1 quartier 1/2 de chapon à prendre sur 3c
- 63 - Jean DELEFOSSE fils d'Antoine, donataire de Laurence COCHET un fief de 5h 1k d'avoine à comble et 1 quartier 1/2 de chapon sur 4c à l'Espinette
- 64 - Pierre DE HENNION frère et héritier de feu maître Simon DE HENNION vivant chanoine de Seclin pour la moitié, maître Ambroise BRIGOTTE chirurgien, veuf avec enfants de Françoise DE HENNION, Claude, Jacques et Marie DE HENNION, ladite Marie veuve de François COCHET, lesdits Françoise, Claude, Jacques et Marie enfants de Vincent DE HENNION qui fut frère et héritier dudit maître Simon tous de Lille pour l'autre moitié d'un fief de 7q au lieu nommé les sars les Prêtres acquis par ledit Simon des veuve et hoirs Michel HERMAN.
- 65 - Guillaume LEPEZ fils de feu Jean qui fut fils de Nicolas LEPEZ d'Hérrin un fief de 7q au lieu des sars les Prêtres. Au brief de 1621 sur ledit Nicolas. Au brief e 1557 sur Jean LEMOSNIER.
- 66 - Thomas DELEFOSSE sayeteur à Lille pour 3/5° venant 1/5° de son chef et 2 autres par succession et partage de Noël DELEFOSSE et des enfants Marguerite DELEFOSSE, maître Charles DU CASTILLON prêtre, pasteur de Seclin, fils et héritier de Barbe DELEFOSSE pour 1/5° et Thomas DELEFOSSE fils de Jean de Gondcourt pour 1/5° d'un fief consistant en un flégard et plantis en la Verde Rue et Rue des Moulins à Wedde sur 1/2c.

Douai... à Arras... à Roncq

Une seigneurie

CLOUET DES PESRUCHES – Au fil des pérégrinations des seigneurs et de leurs receveurs les archives privées voyagent. C'est aux Archives Départementales du Pas de Calais, à Arras, que Christian LEMESRE et moi avons fait une séance de photographie des documents anciens concernant la châtellenie de Lille conservés dans le fond Clouët des Pesruches.

Le lieutenant colonel Félix Louis CLOUET DES PESRUCHES (1838 Baisieux - 1897 Lambersart, château Louis dit Wallaert) fut maire de Lambersart de 1892 à 1897. Il épouse Berthe PANON DESBASSAYNS DE RICHEMONT. Sa générosité permit la construction de l'église St Calixte et d'écoles catholiques. Père de huit enfants, c'est l'un de ses héritiers qui veille aujourd'hui sur les archives familiales déposées aux A.D.62. C'est avec son autorisation que nous avons pu consulter celles-ci.

Les archives consultées, d'importance et d'intérêt inégaux, concernent Lille, Frelinghien, Lompret, Lambersart, Mérignies, Avelin, Seclin, Thumeries, Annappes, Houplines, La Chapelle d'Armentières, Erquinghem sur la Lys, Radinghem, Beaucamps, Comines, Bondues, Marcq en Baroeul, Ascq, Annappes, Templeuve en Pévèle et Roncq.



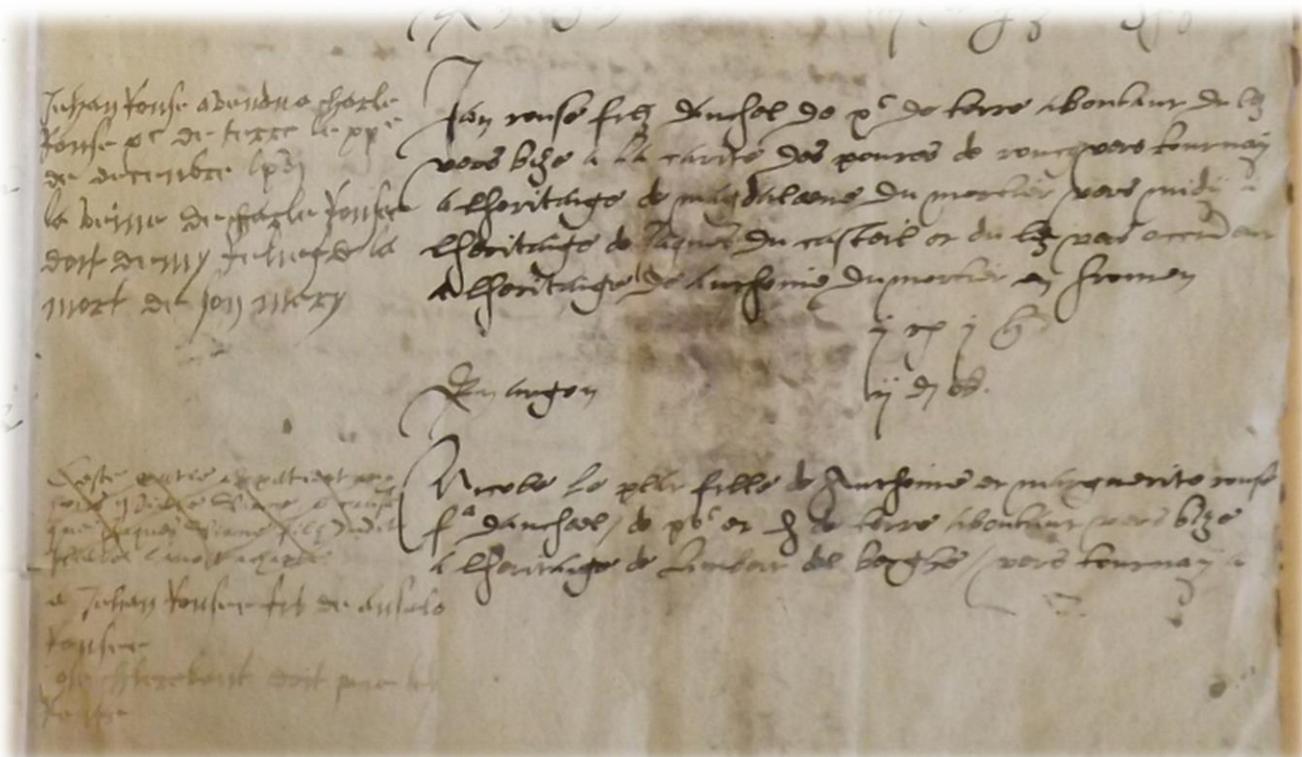
Voici un premier document concernant la seigneurie de Douai à Roncq. D'autres suivront dans ce numéro ou dans les numéros ultérieurs.

43 J / 173 document 37

Brief des rentes de la seigneurie de Douai à Roncq appartenant à Philippe DE GHERBODE renouvelé par lettres patentes du roi du 19/10/1563 suivant les rapports des héritiers et tenants, tenue de la Halle de Phalempin. Exhibé à court le 20/03/1684.

- Catherine DE WAS Demoiselle de Wayembourg, veuve de maître Wallerand DE CROIX pour 9c 1/2 tenant aux héritages des hoirs de Piat NOLLET et Paul DELVAL à cause de sa femme Marguerite ODOU. Laurent DE ROUBAIX censier.
- Gauthier NOLLET pour un lieu manoir sur 8c tenant à la cense des Francs (Ajout ultérieur : Roger DU RIEUX par achat contre les hoirs Gauthier NOLLET l'an 77. Reçu pour relief de 2 bonniers 14c 9v 1/2 par le trépas de Roger DU RIEU. Appartient à Charles DESSAUVAGE et (Antoine MOUTON - rayé) seul à savoir 2 bonniers 4c 17v)
- Ledit Gauthier NOLLET pour 20c de labour (Ajout ultérieur : Charles DESSAUVAGE a vendu à Wallerand DELEBECQUE fils de Paul 2 bonniers 4c tenus du fief de Douai le 12/06/1584. Ledit Wallerand a vendu lesdits 2 bonniers 4c à Jean CARTON fils de Jacques, grossier à Lille pour 900£ le 12/11/1589 (XVc IIIIxx LIX?)
- Ledit Gauthier NOLLET pour 8c de labour
- Ledit Gauthier pour 8c de labour (Ajout ultérieur : Les 8c appartiennent à Antoine MOUTON seul)
- Ledit Gauthier NOLET pour 2c (Ajout ultérieur : Les 2c appartiennent à Antoine MOUTON seul)

- Gérard DELEPORTE à cause de sa femme fille de Jean DESRUMAUX, Isabeau et Marguerite DESRUMAUX filles dudit Jean et Catherine NOLLET fille de Léonard pour 22c 1/2 (Ajout ultérieur : Gérard DELEPORTE et Jossine DESRUMAUX sa femme ont vendu 11/01/1571 6c pris hors de ladite terre de 22c 1/2 à Antoine NOLLET. Le 22/03/1571 Josse DELEPORTE et Isabeau DESRUMAUX sa femme vendirent au profit d'Antoine NOLLET 7c 1/2 et 3v de labour pour 346£ 18s, ledit Antoine NOLLET a acheté à Gérard DELEPORTE et Jossine DESRUMAUX sa femme 6c pris hors de la pièce de 22c)
- Les hoirs de Piat NOLLET pour un lieu manoir sur 9c (Ajout ultérieur : Les hoirs Piat NOLLET ont payé le double relief de 9c de terre le 18/10/1562 par le trépas dudit Piat environ 10c de terre par lui acquis. Tout appartient à Antoine NOLLET)
- Les hoirs dudit Piat NOLLET et Jacquemine DELEPORTE veuve dudit Piat pour 4c 11v par eux acquis en 1549 d'Arnould DELBERGHE
- Lesdits hoirs et ladite DELEPORTE la moitié de 3c en 2/3 de cent de terre par eux acquis le 29/10/1560 contre Josse MULLIER et Philippotte ODOU sa femme fille de Gilles
- Lesdits hoirs et Jacquemine DELEPORTE la moitié de 7c 3v acquis comme dessus
- Lesdits hoirs et Jacquemine DELEPORTE la moitié de 2c 3v par eux acquis comme dessus (Ajout ultérieur : A Guillaume NOLLET)
- Paul DELVAL à cause de Marguerite ODOU sa femme fille de Gilles la moitié de 3c et 2/3 de cent (Ajout ultérieur : Ledit DELVAL et Marguerite ODOU sa femme ont vendu à Jacquemine DELPORTE la moitié de 2c 3v, la moitié de 7c 3v et la moitié de 3c 2/3 le 30/01/1567. Les terre de Paul DELVA appartiennent à Antoine NOLLET et ses frères)
- Ledit Paul DELVAL à cause de sa femme la moitié de 7c et 3v
- Ledit Paul à cause de sa femme pour 2c 3v
- Les hoirs Pierre DERIEU et Antoinette NOLLET fille de Guillaume (ou Jules NOLLET?) pour 10c 7v (Ajout ultérieur : A la veuve de Piat DURIEU, à ses enfants et doit le plein relief. Pierre GRIMONPRE a épousé la veuve)
- Lesdits hoirs pour 8c 1v (Ajout ultérieur : Ces 8c appartiennent à Antoine MOUTON. Cette partie appartient à (Charles DESSAUVAGE et - rayé) Antoine MOUTON seul demeurant à Tourcoing. Pierre DURIEU m'a vendu à Roger DURIEU son beau-père (sic).
- Lambert DELBERGHE pour 15c tenant à la becque qui sépare Roncq de Neuville (Ajout ultérieur : A Jacques DUPONT et ses frères, Philippe VIENNE et ses frères, du plein relief)
- Jean ROUSE fils d'Anchel pour 10c (ajout ultérieur : Jean ROUSE a vendu à Charles ROUSE 10c le 20/12/1566. La veuve de Charles ROUSE doit demi relief de la mort de son mari)



- Nicole LEPLAT fille d'Antoine et Marguerite ROUSE fille d'Anchel pour 15c (Ajout ultérieur : rayé : Cette partie appartient aux hoirs Pierre VIENNE à cause que Jacques VIENNE fils dudit Pierre l'avait acheté. Non rayé : A Julien ROUSE fils de Ansalo ROUSE. Oste GHEREBANT doit payer la rente)
- Pierre VIENNE pour 3c par lui acquis de Louis CASTEL le 20/08/1563 (Ajout ultérieur : A Philippe VIENNE et son frère et doivent payer le relief de leur père. Willem DUPONT de Roncq a acheté les 3c de Pierre VIENNE et cent 1/2 plus bas qui est 4c et 1/2).
- Guillaume DELANNOY à cause de Marie CASTEL sa femme pour 4c 1/2 (Ajout ultérieur : Reçu le plein relief par le trépas de Marie CASTEL de 4c 1/2 en l'a 75. A présent Thomas DELANNOY)
- Rayé : Les héritiers de Péronne CASTEL pour 1c 1/2 (Ajout ultérieur : A présent Pierre VIENNE en jouit. Le cent 1/2 est avec les 3c dessus à Pierre VIENNE qui est une pièce de 4c 1/2 appartenant à Philippe VIENNE et ses frères)
- Catherine CARPENTIER veuve de Jean NUTIN pour 22c (Ajout ultérieur : A Jacques COISNE bieuecque(?))
- Isabeau POUILLE veuve de Jean PARENT pour 7c
- Les hoirs d'Arnould VANDAMME pour 11c (Ajout ultérieur : A Pierre VANDAMME. Les hoirs d'Arnould VANDAMME ont vendu à Pierre VANDAMME les 11c le 06/09/1579)
- Jacques DUCASTEL fils de Josse pour 6c (Ajout ultérieur : Jacques DUCASTEL dit Delfaut. Ledit Jacques CASTEL aurait acquis 8c de Philippe CASTEL l'an 64. Jacques DUCASTEL dit Delfaut a en tout 18c)
- Ledit Jacques DUCASTEL pour 4c (Ajout ultérieur : A Jacques DUCASTEL dit Delfaut. Jacques DUCASTEL a à lui appartenant 8c pris en 24c à l'article suivant sur Philippe DUCASTEL. Charles CASTEL a 8c 1/2 pris en 24c)
- Philippe DUCASTEL pour 24c (Ajout ultérieur : Le relief de Philippe CASTEL pour 16c de terre acquis par lui et ce pour la mort de sa femme en l'an 67. Reçu le relief d'un bonnier advenu par le trépas de Philippe CASTEL en 72. Cette partie appartient aux hoirs Philippe THES (?))
- Madeleine DUMORTIER veuve d'Arnould DESMETRE pour 12c (Ajout ultérieur : A Pierre DE HALLUIN (rayé : à cause de sa femme) se porte plein relief de sa belle-mère)
- Ladite Madeleine DUMORTIER pour 5c
- Charles DUMORTIER pour 7c (ajout ultérieur : Charles DUMORTIER vendit à Jean DUMORTIER son fils 7c)
- Les pauvres de Roncq pour 5c
- Gilbert FLORIN (Ajout au-dessus : dit du Quesnoy) pour 5c (Ajout ultérieur : Gilbert FLORIN doit relief. Et maintenant à ses enfants. Aux hoirs Simon DUQUESNOY)
- Simon DUQUESNOY pour 10c (Ajouts ultérieurs : A Christophe DELEVOYE de Neuville en Ferrain par achat le 12/03/1586. Simon DUQUESNOY est mort et ses enfants depuis lui que l'on doit deux pleins reliefs. Reçu le relief de Pierre DESMESTRE et Jean DUQUESNOY. Ces deux sont morts)
- Jeanne CLERBAUT veuve de Gérard GHESQUIERES pour 16c, lieu manoir, jardin et labour aboutant au grand chemin de Courtrai à Lille, ledit héritage acquis par ladite le 22/12/1560 à l'encontre d'Etienne GHESQUIERE (Ajout ultérieur : Jean GHESQUIERE de Bousbecque. Jeanne CLERBAUT veuve de Jean GHESQUIERE mourut le 31/03/1585 et tout succédé à ses terre (sic) Jean GHESQUIERE son fils et Catherine GHESQUIERE femme de Jean COUROUBLE sa fille et doit double relief de la mort de leur mère)
- Vincent SAUVAGE fils de Pierre pour un lieu manoir sur 7c (Ajout ultérieur : Martin DESSAUVAGE. La veuve et hoirs de Vincent SAUVAGE ont payé le relief de 7c en 76)
- Les hoirs Jean DELANNOY fils de Piat pour 13c (Ajout ultérieur : A Piat DELANNOY)
- Lesdits hoirs Jean DELANNOY une pièce de terre nommée le Mauvais Marchier sur 11c 1/2 par ci-devant une pièce de 12c 1/2 dont Robert DELANNOY en avait un cent, lequel a mis en une pièce de 10c qui font 11c (Ajout ultérieur : A Piat DELANNOY)
- Robert DELANNOY fils de Piat pour 11c (Ajout ultérieur : A la veuve Robert DELANNOY)
- Nicaise BROUCQ un lieu manoir sur 5c (Ajout ultérieur : Cette partie j'ai bon (ou Jan Bonce lefus?) ... et en jouit sa vie durant de Niquesse BROUCQ et de sa femme et doit payer deux reliefs de Nicaise BROUCQ et de sa femme)
- Ledit Nicaise BROUCQ pour 2/5° de 2c par lui acquis de Philippe HURLEPIN le 10/03/1563 (Ajout ultérieur : Ledit Nicaise a vendu à Jean CASTEL lesdits 2/5° de 2c le 11/01/1572. Jean CASTEL fils Adrien)
- Luc LECOMTE 1/5° de 2c (Ajout ultérieur : Vincent LECOMTE fut fils de Luc LECOMTE et Gilles LECOMTE fils de Venant LECOMTE (Venant?))
- Piat LECOMTE pour 2c et 2/5° de 2c (Ajout ultérieur : Toutes les trois parties avec 3c venant de Pierre DESCAMPS sont un jardin)
- Jean CASTEL fils d'Adrien pour 24c en une pièce de 28 à lui succédés par le trépas de sa mère

- Ledit Jean CASTEL pour 14c tenant à la terre Piat et Gilbert DELANNOY fils de feu Jean
- Ledit Jean CASTEL pour 8c
- Willemine DUMORTIER veuve de Jean DUPONT pour 4c par eux acquis de Guillaume DELANNOY (Ajout ultérieur : A Jean CASTEL fils d'Adrien lesdits 4c qui furent à Gilbert DELANNOY de présent avec les 4c ci-présent qui est une pièce de 8c)
- Jean CATRYE pour son lieu manoir sur 6c tenant à 2c de jardinage appartenant à Antoine CATRYE son frère (Ajout ultérieur : ces deux parties ensuivantes sont à Jean CATRYE fils de Jean et doit plein relief)
- Ledit Jean CATRYE pour 7c de labeur et jardinage tenant à Roger DUMORTIER à cause de Roger DELANNOY et au lieu de la veuve Paul DE LE FRELIE (Ajout ultérieur : Jean CATRYE a vendu 2c à Jean DUMORTIER en 86 (ou 89). Ledit CATRYE a vendu encore 3c à Jean DUMORTIER qui en a 5)
- Antoine CATRYE pour 2c de jardinage passant la piedsente qui mène du Mont Henri vers le lieu de Robert DELANNOY (Ajout ultérieur : On a payé le relief dudit Antoine en 75 pour 9c. A Jacques MARGO les 2c par relief)
- Ledit Antoine CATRYE pour 7c (Ajouts ultérieurs : Rayé : Les 4c appartiennent à la fille Antoine CATRYE. Non rayé : Les 5c appartiennent aux enfants de Philippe DURIEU et doivent plein relief pour le trépas de Jeanne CATRYE leur mère. Les 2c appartiennent à Jacques MULLIER. Gilbert LEROUGE (?) a acheté les 2c)
- Jean CARDON 4c de bois nommé le Prangier (Ajout ultérieur : Reçu le relief de la veuve et hoirs de Jean CARDON pour 4c l'an 66 ou 67. Aux hoirs Jean CARDON)
- Charles BRUNEL pour 2c tenant à Haguelote CARDON (Ajout ultérieur : La veuve de Charles BRUNEL a relevé les deux pièces de terre)
- Pierre DESCAMPS pour un lieu manoir sur 3c par lui acquis d'Isabeau VIENNE et Jean SAUVAGE, jadis à Jacques DELANNOY le 07/11/1558 (Ajout ultérieur : Pierre DESCAMPS a vendu à Jean CASTEL fils d'Andrieu (sic) les 3c le 09/02/1565)
- Ledit Pierre DESCAMPS pour 1c de labeur (Ajout ultérieur : Aux hoirs Pierre DESCAMPS et porte plein relief. Appartient à Christophe DESREUMAUX)
- Gilbert DELANNOY pour 7c en un petit jardin nommé Paudchard (Ajout ultérieur : Estienne GHESQUIERE et doit demi relief de son mari mort)
- Rayé : Ledit Gilbert DELANNOY pour 4c (Ajout ultérieur : Ledit Gilbert DELANNOY a vendu 4c à Jean CASTEK fils d'Adrien le 08/02/1568)
- Ledit Gilbert DELANNOY par lui acquis par subhastation et décret un lieu manoir qui fut à Jean CASTELAIN sur 28c 13v (Ajout ultérieur : A Augustin LEWAIGE. Gilbert DELANNOY a vendu à Augustin LEWAIGE le lieu manoir en contenu de 13c 15 petites verges pris esdits 28c 13v et quant au surplus appartient à Charles DESRUMAUX à cause d'Estienne GHESQUIERE sa femme auparavant veuve dudit Gilbert, en a 15c (un - rayé) quartron 1/2. Au compte : 15c 9v 1/4v)
- La veuve de Jean BILLET pour un cent tenant à Philippe BILLET, au chemin allant du moulin Rogier à Seys et vers Linselles (Ajout ultérieur : Salomon BILLET a vendu à Philippe BILLET)
- Philippe BILLET pour 4c
- Jean DESREMAUX pour 10c 15v
- Pasquier ROHART pour 2c 2v tenant au chemin allant du moulin Roger MORTIER says vers Linselles (Ajouts ultérieurs : L'on doit payer relief de Pasquier ROHART et Marie DUMORTIER. Partie presque effacée : ... REUMAUX(?) en a la moitié qui est 1c 1v qui sont ... les 9c 15v ...)
- Ledit Pasquier ROHART pour 3c (Ajout ultérieur : A Jean DUMORTIER fils de feu Antoine à cause de Jeanne ROHART sa femme, folio 9 article 2°)
- Oste DUMORTIER pour 2c 2v (Ajouts ultérieurs : 1c 1v est avec les 2c 2v qui est 3c 3v à Jean ROUSE. Ledit DUMORTIER a vendu à Pasquier et Jean DESENNE (ou dessusnommés?) 2c 2v le 19/02/1566. Audit Pasquier)
- Roger DUMORTIER pour 3c par lui acquis en 1557 des hoirs Mahieu MOUTON tenant à la ruelle du moulin à Seys (Ajout ultérieur : Les hoirs Roger DUMORTIER doivent relief dudit Roger leur père. Pierre DUMORTIER meunier de Roncq)
- Bernard ACQUET pour un lieu manoir sur 3c 1/2 tenant à la ruelle des Seys (Ajout : Il porte double relief. Jacques ACQUET et les hoirs de Bernard ACQUET)
- Isabeau et Belote ACQUET pour un lieu manoir sur 10v (Ajouts ultérieur : Jean DE LE FRELIE doit relief. Jean DE LE FRELIE. Rayé : Toutes les terres d'Antoine DUMORTIER ont été vendues à Josse DUCASTEL en octobre 1583, lequel en est adhérité)
- Antoine DUMORTIER pour 8c (Ajout ultérieur : Antoine DUMORTIER a vendu toutes ses terres contenant 2 bonniers 12c 16v à Josse DUCASTEL en octobre 1583. Josse DUCASTEL. IL y a six articles ensuivants)

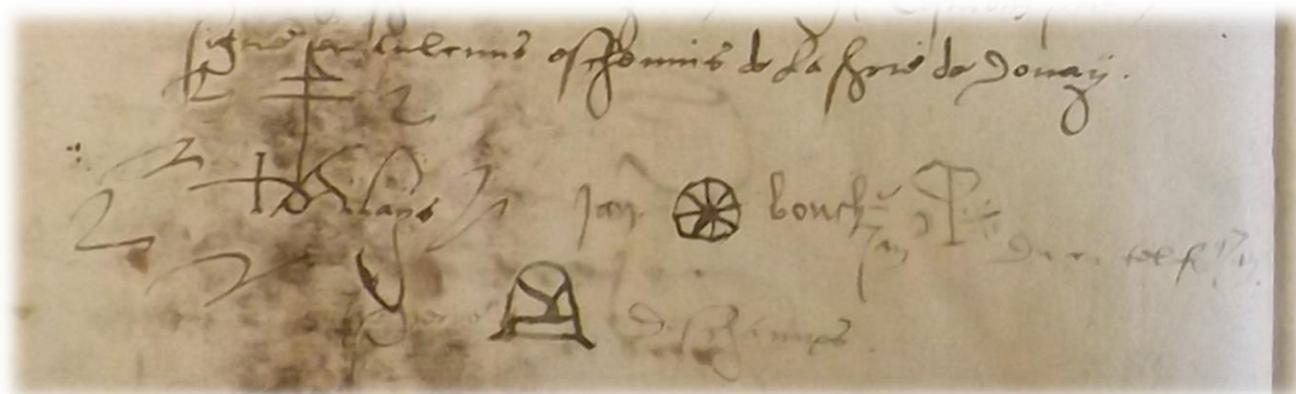
- Ledit Antoine DUMORTIER pour 6c, 3c, 12c, 4c et 11c 16v cette dernière par lui acquise de Malin DUMORTIER le 19/03/1562
- Jacques CASTEL Empereur pour 18c (Ajout ultérieur : Reçu le double relief de Jean CASTEL fils de Jacques dit Empereur de 18c par le trépas dudit Jacques en 69. Doit le double relief de Jean CASTEL const à la veuve et enfants à payer)
- Charles DUCASTEL pour 11c tenant à Jacques DUCASTEL fils de Josse (Ajout ultérieur : Charles DUCASTEL a vendu 18c 1/2 le 10/12/1584 à Denis LAMBELIN, censier de Madame de Marquette à Bondues, beau-fils de Martin DESBONNETZ)
- Ledit Charles DUCASTEL pour 7c
- Jean CASTEL fils de Jean pour 2c 1/2 (Ajout ultérieur : A Philippe DUCASTEL et doit relief de son père)
- Malin DUMORTIER pour un lieu manoir sur 7c (Ajout ultérieur : A présent à Hugues DUMORTIER)
- Ledit Malin DUMORTIER pour 15c (Ajout ultérieur rayé : Ledit Malin a vendu à Antoine DUMORTIER 6c 16v le 04/03/1562)
- Ledit Malin DUMORTIER pour 17c (Ajout ultérieur : A Hans VAN WERT par Catherine DUMORTIER fille de Malin, brasseur de Quesnoy)
- ledit Malin pour 7c
- Ledit Malin pour 9c (Ajout ultérieur : Doit relief pour toutes les parties de Malin DUMORTIER. A Marguerite DUMORTIER (Marrite) 1c 1q des 9c, le reste à Hugues DUMORTIER)
- Les veuve et hoirs de Charles CASTEL fils d'Antoine pour 9c (Ajout ultérieur : Vendus à Jacques DELERUE demeurant au château de Lille acheteur à pièce (sic) et Jean DELERUE fils de Jacques)
- Lesdits veuve et hoirs pour 6c (ou 11c) (Ajouts ultérieur : Rayé : Jacques DELERUE mourut l'an 84 en juillet. Non rayé : acheteur appartient par achat à Adrien DESQUIEN ... 20c depuis le 13/04/1588)
- Lesdits veuve et hoirs Charles DUCASTEL pour 11c (Ajout ultérieur : Appartient à (blanc) il est lieutenant de Linselles et doit plein relief)

Montent les pièces terres susdites à 42 bonniers 3c, en froment mesure gantoise 84 rasières un havot 2 quartrons Et ainsi rapportées par écrit desdits héritiers et tenants à Josse DE ALAYS bailli et receveur de ladite seigneurie de Douai en Roncq. Témoins moi signé et aucuns échevins de la seigneurie de Douai [Signatures DSCF1719]

Les fiefs tenus de ladite seigneurie de Douai en Roncq :

- Gauthier NOLLET tient un fief de 10c (Ajout ultérieur : Les deux fiefs a acheté Roger DERIEUX des hoirs Gauthier NOLLET le 05/01/1567. Les deux fiefs appartiennent à Antoine MOUTON)
- Ledit pour un fief de 4c
- Pierre DUMORTIER fils de Roger tient un fief de 2c par lui acquis de Gilbert DELANNOY le 20/02/1562
- Jean BOUCHE tient un fief et est tenu de mesurer le blé quand les rentiers l'apportent aux bancs leur blé de rente, pour lequel mesurage il prend 2 havots de blé mesure gantoise des blés qui sont donnés audit Sr de Douai (Ajout ultérieur : Ce fief appartient à Mahieu NOLLET à cause de sa femme Marie BOUCHE)

[Note de Régis Nolf : Cette mention marginale peut être datée de 1587 : Relief par Mathieu Nollet demeurant à Roncq pour un fief en l'air consistant en 2 havots de blé mesure Gantoise tenu du fief de Douai audit Roncq (B.M.Lille Ms Godefroy 177 page 305)]



Registre de la greffe

Warwenne à Annappes

ENREGISTREMENTS – Toujours dans le fond Clouët des Pesruches nous voici en présence d'un registre du greffe, autrement dit de la Loi de la seigneurie de Warwenne à Annappes.

Le principe est assez simple : le bailli ou son lieutenant, les hommes de fief (ici souvent trois) et le juge rentier se réunissent toutes les deux semaines, le lundi, pour les plaids aux bans plaidoyables et tiennent le registre des causes et jugements. Ils ont toutefois des vacances les jours de fêtes et au mois d'août. A mesure qu'on avance dans le registre il y a de moins en moins de cessions de plaids signalées, de moins en moins d'enregistrements d'actes et, finalement, le bailli reprend seul les bans en 1658.

Une fois les hommes de la Loi rassemblés chacun peut présenter son cas : dette pour laquelle il faut faire saisir, utilisation illicite de la propriété d'autrui (pacage des moutons, passage avec un chariot...), vol (de bois principalement), chemins non entretenus, constitution de lettres de rentes garanties par hypothèque d'un bien sis sur la seigneurie, ratriait à titre de proximité lignagère... Mais aussi adhéritement et déshéritement suite aux ventes, qui nous permettent d'avoir une copie de contrats à une époque où les archives notariales n'ont pas été conservées. A noter que si les droits seigneuriaux n'ont pas été réglés au bout d'un an lorsqu'un bien est vendu ou succédé, le seigneur en redevient propriétaire. Il est toutefois possible de récupérer ce bien en payant le double droit et l'amende. Toutes ces démarches ne sont recevables ici que si elles concernent la seigneurie en question.

Le bailli, son lieutenant, mais plus souvent le sergent, assignent la personne à comparaître en indiquant la raison de cette sommation. Le délit peut avoir été constaté par l'un d'entre eux ou sur dénonciation de n'importe qui. La sommation à comparaître n'a pas besoin d'être motivée par des preuves, même s'il y a dette. A noter qu'à l'époque c'est à l'accusé d'apporter la preuve de son innocence. Toutefois, dans le cas d'une dette, c'est au demandeur de prouver que la personne la lui doit effectivement, mais uniquement si elle se présente devant les juges et ne la reconnaît pas.

La difficulté principale de la "justice de proximité" sous l'Ancien Régime c'est que les juges n'ont de compétence que sur l'étendue de la seigneurie en question. Ainsi, lorsque les contrevenants habitent hors de la seigneurie, même si c'est dans le même village, elle n'a aucun moyen de le punir. Je n'ai trouvé aucun exemple de coopération entre les justices seigneuriales pour punir leurs ressortissants mutuels ce qui serait d'ailleurs illégal. Par ailleurs nous avons ici à faire à une justice de vicomte qui ne peut infliger qu'une amende de 60 sols au maximum ce qui est peu et motive donc peu des poursuites qui seraient coûteuses. La démarche d'appel à une court supérieure est toutefois possible. La plupart du temps c'est la Gouvernance de Lille dont la compétence est beaucoup plus large qui est alors saisie. Mais encore faut-il que la démarche en vaille le coût et que le contrevenant soit solvable.

A cette amende de base s'ajoutent les frais de justice qui vont en partie aux juges et en partie au seigneur et les prises au sergent. Celui-ci est en effet intéressé à l'action de la justice car ses exploits sont rémunérés en plus de son salaire fixe. Il constate les infractions et se rend chez les particuliers pour les sommer de comparaître ou leur signifier leur condamnation.

On somme donc le contrevenant potentiel de se présenter. S'il fait défaut il est rappelé à quinzaine, donc aux plaids suivants. Dans notre cas on remarquera que le registre n'indique pas systématiquement de plaid toutes les deux semaines, on peut supposer que si aucune affaire n'est repérée les juges ne se réunissent pas ou que la rencontre n'est alors pas notée puisque la tenue des plaids est en principe obligatoire. Le défaut de présence à la convocation est constaté trois fois, en suite de quoi il est condamné par contumace. Le défaut de comparution est fréquent pour les raisons évoquées ci-dessus. Le contrevenant sait qu'il ne risque pas grand chose, en particulier s'il ne réside pas sur la seigneurie que défendent ses juges et n'y possède rien.

Lorsque le contrevenant se présente il peut alors contester l'accusation et demander le temps nécessaire à réunir les éléments à sa défense. Parfois il ne donne pas suite à cette dernière requête et ne se présente plus, parfois ce sont les juges qui indiquent que le défendeur essaye de gagner du temps en vaines requêtes et le condamnent.



Le greffier de village - Pieter Brueghel - 1621

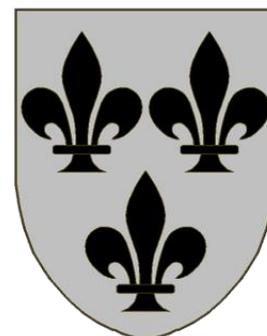
A.D.62 - Fond Clouët des Pesruches - 43 J 168 / 3

Registre aux plaids de la seigneurie de Warwenne à Annappes 1608-1659

La référence "P..." renvoie à mes photographies

Registre de la greffe de la Srie de le Warwenne, Fontaine, des Mottes et Castillon

Messire Ernest DE RYVIERES chevalier, baron de Haute Fatisses, Eiseren, Fontaine, Warwenne, Lannoy, Descuette, Castillon etc.



Rivière d'Arschot

P1050729

20/10/1608 Plaids tenus aux bans plaidoyables de la terre et seigneurie de Warwanes par devant André VINCRE lieutenant de bailli pour ce jour es présences de Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Roland CASTEL hommes de fief d'icelle terre et seigneurie

- Jean MASUREL sergent de cette seigneurie a fait relation d'avoir ajourné à lui Michel CORNILLE, berger de Mahieu CASTEL à la requête de Madame pour avoir été trouvé gardant ses moutons sur une esteulle de blé qu'il lui avait été défendu callengier en l'amende de 60 sols et prise du sergent. Défaut
- Item Alphonse DUCASTEL à la requête de mon dit Sieur (sic) avoir trouvé ses pourceaux en une avoine callengié en amende comme dessus

17/11/1608 Maître Jean HAVET bailli et les mêmes sauf le lieutenant

- Contre les deux précédents. **Ledit DU CASTEL a dit que si l'huis du pourceau avait été bonne ils ne seraient pas sortis.**

01/12/1608 Charles DELOBEL et Roland CASTEL hommes de fief, Jean MASUREL juge rentier

- Contre les dits DU CASTEL et CORNILLE

12/12/1608 Maître Jean HAVET bailli, Charles DELOBEL et Roland CASTEL hommes de fief et Jean MASUREL juge rentier

- Le bailli a appris qu'il y a six ans Etienne CORNILLE époux de Jacquemine DELEPORTE a vendu à Jean et Simon DELEPORTE, frères et Betreumieux DESOBRIS époux de Jeanne DELEPORTE leur beau-frère sa part dans les biens venus de feu Simon DELEPORTE leur père consistant en un lieu manoir à Annappes sur 1/2 bonnier moyennant 900£ parisis et qu'aucun droit seigneurial pour l'adhérentement n'a été payé pour quoi ledit bien est saisi pour être payé du droit, devant payer double droit et amende.

15/12/1608 Jean HAVET bailli, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Roland CASTEL hommes de fief

- Contre lesdits DELEPORTE et DESOBRIS qui se sont présentés et reparaîtrons aux prochains plaids
- Pierre CORNILLE fils de feu Charles de Saily lez Lannoy vend à Marbrien CORNILLE son frère d'Annappes 2c de labour avec les quatre corps et le moellon à Annappes tenant à Antoine DE GRIMONPONT à cause de sa première femme moyennant 144£. Déshérité le 15/12/1608.
- Marbrien CORNILLE vend à Jean LECLERCQ fils de feu Guillaume d'Annappes 1/2c pris de labour, les quatre corps et le moellon à Annappes moyennant 45£.

12/01/1609 Charles DELOBEL lieutenant de bailli, Roland CASTEL, Jean MASUREL et André VINCRE hommes de fief et juge rentier

- Contre toutes les vieilles causes

26/01/1609 Charles DELOBEL lieutenant de bailli, Roland CASTEL, Nicolas GADENNE hommes de fief et Jean MASUREL juge rentier

- Contre DELEPORTE et DESOBRIS qui doivent apporter garant

09/02/1609 Jean HAVET bailli, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Roland CASTEL hommes de fief

- Contre DELEPORTE et DESOBRIS demande de garant
- Jean MASUREL sergent a ajourné Etienne CORNILLE à la requête des opposants

23/02/1609 Maître Jean HAVET bailli, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Roland CASTEL hommes de fief

- Contre les dis DELEPORTE et DESOBRIS déboutés et contumaces

09/03/1609 Maître Jean HAVET bailli, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Roland CASTEL hommes de fief

- Contre DELEPORTE et DESOBRIS qui demandent ledit Etienne comme garant

23/03/1609 Maître Jean HAVET bailli, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Roland CASTEL hommes de fief

- Contre DELEPORTE et DESOBRIS qui sont tenus d'exhiber le partage qu'ils disent avoir fait

17/05/1609 Maître Jean HAVET bailli, Nicolas GADENNE et Roland CASTEL hommes de fief et Nicolas GADENNE juges rentiers

- Contre lesdits DELEPORTE et DESOBRIS **vu les retardements et défenses frivoles des défendeurs ils sont déboutés**

01/06/1609 Jean HAVET bailli

- Contre lesdits DELEPORTE et DESOBRIS concluant en droit
- Contre Martin DE JONVILLE pour non avoir débouté au devant de son jardin, callengié en l'amende de 60s et droit du sergent
- Contre Josse DAUDENARDE pour une frette non relevée contre une campagne de soilles, callengié comme dessus
- Contre Guillaume DELEMASURE pour le fossé non relevé du loin une campagne d'avoine, callengié comme dessus

Michelle LEMAHIEU veuve de Simon DELEPORTE vend aux enchères à Guillaume DELEMASURE fils de feu Louis, laboureur à Annappes 8c de labour en deux pièces à Annappes moyennant 25£ de don gratuit à Jeanne DELEPORTE fille de Simon pour ses agréables services qu'elle a rendu à la dite, sa grand-mère et 25£ à Betreumieux DESOBRIS médiateur du marché. Déshérité le 29/03/1608. Adhéré le 31/03/1608

28/09/1609 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE et Roland CASTEL hommes de fief et Jean MASUREL juge rentier

- Jean MASUREL sergent a fait commandement à André LEBASEUR de faire fin de cense au mi-mars prochain de 1/2b de labour pour en faire jouir Simon DELEPORTE en suite de la vente faite à la requête du dit Simon DELEPORTE fils de feu Simon de la part, droit et action que Pierre LOMBART peut avoir en un lieu manoir occupé par ledit LEBASEUR. Ledit LEBASEUR s'est présenté et opposé demandant quinzaine pour en former sa défense

(sans date) Charles DELOBEL bailli, Nicolas GADENNE et Roland CASTEL, Jean MASUREL juge rentier

- Michelle LEMAHIEU veuve de Simon DELEPORTE vend aux enchères à Jean BARGERIE fils de feu Etienne, laboureur à Annappes un lieu manoir et autres édifices nommés vulgairement **Le Vert Facheau** sur 2c 2/3c à Annappes moyennant 940£ et l'acheteur retient à sa charge les hypothèques de 600£. Déshéritement le 29/03 et adhéritement le 04/04/1609

25/01/1609 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Roland CASTEL hommes de fief et Jean MASUREL juge rentier

- Jean MASUREL sergent le 17 de ce mois a trouvé la femme de Pierre LE VASSEUR, celle de Jean DEMILLES CAMPS et celle de Pasquier CRUCQUE cueillant naveaux le gros et le vert et des navettes d'esteulle appartenant à mon dit seigneur, leur ayant assigné jour

18/02/1609 Charles DELOBEL Bailli, Nicolas GADENNE et Roland CASTEL hommes de fief et Jean MASUREL juge rentier

- Contre lesdites femmes ou leurs époux, faute de s'être présentés, remis au mois à cause de fête
- Pierre DESTRIES fils de Pierre et Barbe ALLAVAYNE sa femme de Gruson vendent à Laurent LETELIER fils de feu Charles 2c de terre pris en 5c au dîmage d'Ascq tenant à la terre des veuve et hoirs Quentin CHUFFART moyennant 22£ de 6 florins chacune livre de gros. Déshéritement et adhéritement le 01/12/1609
- Quentin, Jean et Arnould ALLAVAYNES d'Ascq sauf Jean à Annappes, Jean HOUSET et Antoinette ALLAVAYNES sa femme, Annette ALLAVAYNES veuve de François CHOCQUEL, Pierre DESTRIES et Barbe ALLAVAYNES sa femme de Gruson, Jean DORCHIES et Marie ALLAVAYNE sa femme, François FOURNIER et Michelle ALLAVAYNES sa femme d'Ascq, les dits ALLAVAYNES enfants de feu Jean vendent à Laurent LETELIER fils de feu Charles d'Ascq 3c de labour pris en 5c dont le reste lui a déjà été vendu moyennant 400£ parisis. Déshéritement et adhéritement le 01/12/1609
- Pierre WYBERT et Antoinette CAUCHETEUR sa femme d'Ascq vendent à Jean MEURISSE fils de feu Paul, laboureur à Ascq un lieu manoir sur 5c à Ascq moyennant 600 florins carolus de 20 patards pièce. Déshérité et adhérité le 11/04/1609

- Jean DELEPORTE, Betreumieux DESOBRIS et Jeanne DELEPORTE sa femme, Pierre LOMBART, Françoise DELEPORTE sa femme, Etienne CORNILLE, Jacquemine DELEPORTE sa femme vendent à Péronne DE COTTIGNIES veuve de Martin DELEDICQUE d'Annappes 2c de labour à Annappes moyennant 240£. Déshérité et adhérité (sans date)
- Jean DELEPORTE, Betreumieux DESOBRIS et Jeanne DELEPORTE sa femme, Pierre LOMBART, Françoise DELEPORTE sa femme, Etienne CORNILLE, Jacquemine DELEPORTE sa femme vendent aux enchères à Jean DUBAR fils de feu Antoine, laboureur à Hem un lieu manoir sur 5c pris en 8c contre Jean DELETOMBE les ayant acquis de Simon DELEPORTE. Déshérité et adhérité le 12/01/1610

07/11/1611 Maître Jean HAVET bailli, et les hommes de fief Jean et Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Roland CASTEL

- Jean MASUREL sergent a ajourné Hugues TIERCH fils de feu Jean pour avoir été trouvé le dimanche 21/08/1611 **ayant ercquié la marque en travers et empêché le cours d'eau entre les prés de mon dit Sr** de FONTAYNES occupés du lez de midi par Roland CASTEL et vers le nord par Jean DELEBECQUE. Callengié à l'amende
- Une autre amende **pour avoir mis et posé du lin rouir** 5 à 6 verges arrière de la dite dicque (digue) au grand cours de ladite rivière
- Pour avoir intérêt à mon dit Sr pour **le grand nombre de poissons qui sont morts en ladite rivière à raison dudit lin**, partant y cheroit bien 50£ parisis

05/12/1611 Charles DELOBEL lieutenant de Maître Jean HAVET bailli et plusieurs hommes de fief tels que Nicolas GADENNE, Roland CASTEL et Jean MASUREL juge rentier

- Contre ledit TIERCH qui a dit que le lieu où se trouvait son lin n'est pas de la seigneurie du dit Sr et qu'il a payé louage de l'eau à son maître

[15/06/1620 Charles DELOBEL lieutenant de bailli, Nicolas GADENNE, Hugues DESREULX et Jean MASUREL

- Contre le fils de Josse LELEU et le fils de Vaast SEGARD d'Hem contumaces et déboutés de défenses - Rayé]

- Jean DELERUE de Saint André vend à Nicolas DELERUE d'Annappes 8c 44v de labour à Annappes tenant à la veuve Gervais DUBAR moyennant 1000 livres à payer en deux fois en deux mois. Déshérité le 05/12/1616
- Jean DE FOURMESTRAUX bourgeois de Lille, procureur et receveur spécial de Joseph LE PIPPRE, docteur en médecine, fils et héritier de feu Guillaume et de Demoiselle Péronne DESCOURS fille et héritière de feu Jacques DESCOURS et Anne AU PATIN et de Christophe RESTUIS notaire impérial et Nicolas VISER myneurser de feu Adrien Charles LE PIPPRE fondé par procuration devant Jean OLEN notaire impérial à Francfort le 26/04/1617 rafraîchies par le magistrat de Francfort et l'autre donné d'Erasmus HAAZ notaire impérial à Noremberghe le 28/07/1617 rafraîchie devant le Magistrat de la dite ville le 29 du mois, vend aux enchères à Denis SCALLENS 2/3 de 2c 1q 1/2 de jardin compris une ruelle à Annappes, 2/3 de 1c 1/2 de pré et 2/3 de 7c de bois le tout à Ascq contre la veuve Antoine DE SAILLY qui a le dernier tiers moyennant 700£ parisis. Déshérité le 07/03/1618. Sur quoi Philippe DE FOURMESTRAUX fils du dit vendeur et de feu Catherine LACHIER, cousin du dit Joseph LE PIPPRE et enfants d'Adrien Charles LE PIPPRE déclare qu'il ratrait à titre de proximité et en fut adhérité.
- Jacques TRIAILLE fils de Jean, pour lui et pour Valentin TRIAILLE vend à Françoise MEURISSE veuve de Paul AGACHE leurs parts sur les biens succédés par le trépas de Marie DESBOUVRIES et le trépas de Jean AGACHE sur 1c 10v de labour à prendre en 4c à Annappes moyennant 110£ parisis. Déshérité et adhérité le 10/11/1618 (1612, 1618?)

10/11/1611 Charles DELOBEL lieutenant de maître Jean HAVET bailli et hommes de fief et juge rentier tels que Nicolas GADENNE, Roland CASTEL et Jean MASUREL

- Françoise MEURISSE veuve de Paul AGACHE de Flers vend à Valentin TRIAILLE fils de Jean et Jacques TRIAILLES son frère crée une lettre de rente héritière au rachat de 72£ parisis payer le 10/11 de chaque année à commencer le 10/11/1612 pour quoi elle hypothèque 1c 10v de labour à Annappes

30/01/1612 Maître Jean HAVET Bailli et hommes de fief tels que Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Roland CASTEL

- Contre Hugues TIERCH **qui devra prouver que ledit lieu n'est pas de la seigneurie de Warwanes, que la rivière est privée alors qu'elle est publique voir servant de boisson à ceux qui veulent s'en servir**

27/02/1612 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Roland CASTEL et Jean MASUREL

- Contre Hugues TIERCH qui n'a pas fourni son enquête, remis à quinzaine

12/03/1612 Charles DELOBEL lieutenant, Roland CASTEL, Jean MASUREL et Hugues DESROEULX juge rentier

- Pierre CORNILLE fils de feu (blanc), charpentier à Sailly remontre que Monsieur de Wanès (Adrien DE LANNOY) lui doit 84£ parisis 6s à cause d'ouvrage fait par lui pour quoi il a obtenu que Pierre AGACHE fils de feu Pierre, laboureur à Annappes soit saisi des sommes qu'il doit au dit Sr

- Jean DELEPORTE fils d'Etienne fort de son père vend à Louis DELEPORTE fils de feu Jean 2/3 dont ils ont chacun 1/3 de 2c 1/2 de labour à l'encontre de l'acheteur moyennant un bas de chausse à la femme du dit Jean, 4£ à Michel DELEPORTE, médiateur dudit marché et 150£ parisis sauf le blé dessus qui reste au profit du dit Jean en août prochain. Passé le 27/02/1612

Le lundi 14/05/1612 Maître Jean HAVET bailli, hommes de fief Charles DELOBEL, Roland CASTEL et Jean MASUREL juge rentier

- Pierre CORNILLE fils de feu Pierre plaignant contre Adrien DELANNOY écuyer, Sr de Wasnes. Le bailli a saisi es mains du dit AGACHE ce que doit ledit Sr, lui intimant de payer, à faute de quoi il payera le double

- 07/05/1612 Jean MASUREL sergent a ajourné ledit Sr de Wasnes qui ne s'est pas présenté. Remis à quinzaine

Le lundi 04/06/1612 Causes remises à quinzaine

Lundi 02/07/1612 Charles DELOBEL lieutenant, hommes de fief et juge rentier tels que Roland CASTEL, Jean MASUREL et Jean MULLIER

- Pierre CORNILLE contre Adrien DE LANNOY écuyer, Sr de Wasnes qui ne s'est pas présenté et est débouté demandant serment au demandeur

Lundi 15/07/1612 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Roland CASTEL et Jean MASUREL

- Adrien DUPREZ procureur de Pierre CORNILLE contre Adrien DE LANNOY, écuyer. Ledit CORNILLE a fait serment que ledit Sr lui doit 84£ 6s parisis pour quoi a été ordonné au dit AGACHE de vider es main de justice **au prochain jour de plaid après les vacances d'août** et condamnation du dit Sr aux dépenses. Le même jour ledit DELOBEL a namptis es mains de Charles DELOBEL 106£ parisis qu'il doit au dit Sr pour l'achat d'un cheval

P1050767

Lundi 17/06/1613 Charles DELOBEL lieutenant, hommes de fief et juge rentier tels que Nicolas GADENNE, Roland CASTEL et Jean MASUREL

- Adrien DUPREZ procureur de Pierre CORNILLE contre Adrien DE LANNOY écuyer, Sr de Wasnes pour taxer les dépenses de la poursuite. Resté en l'état

- 11/08/1610 Jacques RENARD fils de feu Piat vend à Toussaint LETELIER 3c de terre à Annappes moyennant 200£ parisis. Déshérité et adhérité le 11/08/1610

P1050768

- Pierre MALLET fils de feu Thomas, Jeanne AGACHE sa femme, Charles DENNEULLIN et Anne THIBAUT sa femme vendent à Françoise MEURISSE veuve de Paul AGACHE de Flers leurs parts en 4c de labour à Annappes succédés à eux par le trépas de Jean AGACHE et Marie DESBOURYES leurs parents à prendre à l'encontre de l'acheteuse qui l'a acquis de Jacques et Valentin TRIAILLE moyennant 246£ parisis. Ledit DENNEULLIN se faisant fort d'Antoine et Jean THIBAUT frères de la dite. 20/05/1613 déshéritement et adhéritement.

P1050769

Pierre AGACHE fils de feu Pierre d'Annappes vend à Jean DELEDICQUE fils de feu Martin d'Annappes 9c de labour à Annappes moyennant 1 franc du cent de livres à Michel DELEPORTE, médiateur du dit marché, 10 florins à la femme du vendeur et en principal 900£ parisis. Déshéritement et adhéritement le 18/06/1612. Le même jour Vaast AGACHE d'Annappes a été déclaré acheteur final.

P1050770

05/11/1612 Charles DELOBEL lieutenant et autres

- Toutes cause remises en cour

19/11/1612 Charles DELOBEL lieutenant se maître Jean HAVET bailli, Nicolas GADENNE, Roland CASTEL et Jean MASUREL

- Contre Hugues TIERCH débouté d'enquête

P1050771

01/07/1613 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Roland CASTEL hommes de fief et Jean MASUREL juge rentier

- Jean MASUREL sergent a assigné Antoine CARLIER d'Hem pour l'avoir trouvé à l'aube du jour pêchant à poisson avec des lignes aux fossés de Fontaines

- Le même a assigné Péronne DESMARES veuve d'Alexandre LEGRAND pour l'avoir trouvée faisant une voye à travers le pré de Monsieur de Fontaines

P1050772

Jacquemine TIERCH veuve de Philippe DE RACHE d'Hem vend avec le consentement de Noël MULLIER son beau-fils, à Jean PAYELLE fils de feu Piat, laboureur à Annappes un lieu manoir sur 2c à Annappes moyennant 5s à la femme du dit MULLIER, 12£ à Jean MULLIER fils du dit Noël et en principal 856£ parisis. Déshéritement et adhéritement 11/03/1613

P1050773

Jean AGACHE fils de feu Michel de Leiden en Hollande vend à Jacques AGACHE son frère 10c de fief à lui succédés par le trépas du dit Michel et de Jeanne DE BRUNERUE sa mère où il y a maison, grange, étables et autres édifices à Ascq moyennant un don pour médiation à Michel AGACHE son frère comme médiateur et en principal 1600£. Déshéritement par Paul WALLET fils de feu Clément d'Ascq par procuration.

P1050774

Demoiselle Marie DESQUENNE veuve de Mahieu BERNARD et Demoiselle Catherine DESQUENNE veuve de Clément LENCLENCQUIER de Lille vendent à Demoiselle Catherine LECOMTE veuve de Jean BERNARD de Lille 3c de labeur à Ascq. Déshéritement le 03/09/1613 devant maître Jean HAVET l'aîné, bailli, maître Jean HAVET le jeune homme de fief

P1050775

Hugues GADENNE et Noëlle MULLIER laboureur à Hem vendent à Hugues TIERS fils de feu Jean, laboureur à Flers un lieu manoir avec étables sur 4c 2q à Flers moyennant un franc du cent de livre de pultrage à Jean GADENNE, deux havots à Antoine CORDONNIER, un double ducat à la femme du vendeur et en principal 900£ parisis. Déshéritement et adhéritement le 10/02/1614.

P1050776

15/07/1614 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, André VINCRE, Jean MASUREL hommes de fief et juge en présence de Philippe et Philippe BAISEUR père et fils

- Etienne HALLEZ laboureur à Mons en Baroeul remontre que Jacques BERNARD a naguère acheté une montre de bois es bois de Monsieur de Fontaine dont le remontrant est la caution pour quoi il s'est fondé en plainte sur les bois à présent abattus et fagots faits qu'il demande de saisir jusqu'à ce qu'il soit déchargé de sa caution. Le 24 décembre saisi es mains de Bernard (Blanc) la somme de la caution dans ce qu'il doit au dit Jacques BERNARD à cause de la vente d'un pourceau.

17/07/1614

Ledit Jacques BERNARD s'est fondé en plainte, laissant le bois à son caution puis saisi ce même bois à cause de 49£ 1s que lui doit ledit Etienne pour dépenses de bouche chez lui

21/07/1614 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Jean MASUREL et Hugues DESROEULX hommes de fief et juge rentier

- Etienne HALLEZ contre Jacques BERNARD et inversement. Personne n'ayant comparu la cause est remise après les vacances d'août

P1050778

22/09/1617 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Roland CASTEL et Jean MASUREL

- Les vieilles causes

- Jean MASUREL sergent a ajourné Noël CORDONNIER à la requête de Jean MULLIER pour matière d'injure, disant que ledit Jean a fait faux serment et en outre qu'il lui doit 9£ 4s parisis. Ledit Noël s'est présenté pour se dédire de l'injure et qu'il ne tient ledit Jean MULLIER pour satisfait et est prêt à prêter serment qu'il lui doit 8£ parisis

P1050779

06/10/1614 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Roland CASTEL et Jean MASUREL

- Etienne HALLEZ contre Jacques BARNARD et inversement. Ledit BERNARD comparu demandant condamnation de l'autre pour absence

- Jean MASUREL l'a signifié au dit HALLEZ

P1050780

20/10/1614 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Hugues DESROEULX et Jean MASUREL hommes de fief et Roland CASTEL juge

- Etienne HALLEZ contre Jacques BERNARD. Ledit BERNARD est seul comparu avec Adrien DUPREZ son procureur, HALLEZ est condamné aux dépenses

- Cause inverse, même condamnation

P1050781

17/11/1614 Maître Jean HAVET le grand bailli, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE, Roland CASTEL et Hugues DESROEULX hommes de fief

- Etienne HALLEZ contre Jacques BERNARD et inversement. En l'état

P1050782

Jean MULLIER fils et héritier de feu Jacques MULLIER, laboureur à Flers vend à Demoiselle Marie DE COUROUBLE fille non mariée de feu Guillaume DE COUROUBLE de Lille 1c 1/2 de plat bois à prendre en 9c contre l'acheteuse à Flers suivant la vente faite par Antoine et Hugues MULLIER ses frères lui ont faite le 16/07/1596 moyennant 108£. Déshérité et adhérité le 02/07/1614

P1050783

Antoine CORNILLE fils de feu Charles et Marguerite DE RACHE sa femme vendent aux enchères à Martin DE JONVILLE 2c 3q de labour moyennant 446£. Passé à Loi le 18/08/1616

P1050784

Barbe PAYELLE dernièrement veuve de Michel JACQUART et auparavant veuve de Charles DUPONT à Ascq vend à Pierre DUGARDIN son beau-fils 2c pris en 3c jardin et labour à Ascq dont elle a donné un cent à Françoise DUPONT fille de feu Philippe tenant à l'héritage des hoirs des enfants et héritiers de feu Charles DUPONT. Passé à Loi le 15/10/1616

P1050785

Simon DELEPORTE père et tuteur de Jean, Jacques, Jeanne et Catherine DELEPORTE qu'il eut de feu Barbe WALLEZ sa première femme d'une part, Jean LIENARD et Nicolas WALLEZ aussi tuteurs des dits enfants d'autre part. Vendent à Jacques THIBAUT fils de feu Jean 3c 1q de labour pris en 8c contre Adrien LETELIER à cause de sa femme. Déshéritement le 05/03/1619.

Le 14/11/1620 Françoise RENART veuve du dit Jacques THIBAUT a déclaré son command en la personne de maître Jean HAVET, bailli de cette seigneurie

P1050786

Antoine DE GRYPMAUPONT fils d'Antoine et de feu Françoise DU FERMONT à Hem vend aux enchères à Marbrien CORNILLE, laboureur à Annappes ses droits à l'encontre de ses cohéritiers en 13c 3q de labour en deux pièces par le trépas de sa mère à Annappes, une de 8c et l'autre 5c 3q moyennant cent de livre de coultagé au père du vendeur et Jean CORNILLE, à la femme du vendeur et pour le gros 208£. Déshéritement et adhéritement le 13/05/1616

P1050787

Le Lundi 03/06/1619 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Hugues DESROEULX et Jean MASUREL
- Jean MASUREL sergent a ajourné à lui le fils de Josse LELEU d'Hem et le neveu de Jean TRUFFART d'Hem pour les avoir trouvés en mars dernier au bois de Meure **couplant vert bois et en faisant facheaux**. Chacun à l'amende de 30 patards mais ne se sont pas présentés

Le lundi 17/06/1619 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Hugues DESROEULX et Jean MASUREL
- Contre lesdits LELEU et TRUFFART qui ne se sont pas présentés

Le lundi 01/07/1619

Visitation de chemin faite en la seigneurie de Warwenne pardevant Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Hugues DESROEULX hommes de fief et Jean MASUREL juge rentier
- Philippe DAUDENARDE censier de Lacheries une amende pour le chemin au loin le jardin allant à le baille du marais à l'endroit du jardin Jacques DELEDICQUE non réfectionné et mal entretenu

Le lundi 15/07/1619 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Hugues DESROEULX et Jean MASUREL
- Contre lesdits LELEU et TRUFFART condamnés par contumace
- Contre ledit Philippe DAUDENARDE. Défaut premier

P1050789

Le lundi 16/12/1619 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Hugues DESROEULX et Jean MASUREL
- Jean MASUREL sergent a ajourné à lui Hugues TIERCH fils de feu Jean à la requête d'Hugues DESROEULX pour avoir relevé un vies (vieux) fons, disant par ledit DESROEULX appartenir à la cense de Warwenne par lui occupée dont ledit TIERCH l'a jeté sur son héritage. Partant callégié en l'amende ordinaire et de restituer le lieu cause servant à ramener à fait. Partant ledit DESROEULX en personne en ramèment a fait ladite cause contenant(?) pertinement au décrétement d'icelle, offrant ses faits prouver et demandant desper(?). A quoi ledit TIERCH s'est opposé

Le lundi 23/03/1620 Maître Jean HAVET bailli, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Hugues DESROEULX
- Jean MASUREL a ajourné à lui le fils de Josse LELEU et le fils Vaast SEGARD d'Hem pour les avoir trouvés couplant du vert bois au bois de Meure, callégiés en 37 patards d'amende et prise du sergent
- Contre Jacques THIBAUT d'Ascq pour non avoir pris adhéritement de 3c 1q de terre par lui acquis de Simon DELEPORTE le 05/03/1619 et non encore payé les droits et amende, ayant laissé passer l'an pour quoi le bailli a saisi ses héritages le 11 mars 1620. Il n'est pas comparu

P1050790

Le lundi 06/04/1620 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Hugues DESROEULX et Jean MASUREL
- Contre ledit fils LELEU et neveu SEGARD
- Contre Jacques THIBAUT d'Ascq qui n'est pas comparu

22/04/1620 Maître Jean HAVET bailli, Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Hugues DESROEULX
Antoinette DESTOMBE veuve d'Antoine CATEL remontre qu'Antoine WAUCQUIET lui doit 12£ 14s parisis à cause d'argent prêté et autres qu'elle lui a réclamé et pour quoi elle se fonde en plainte sur un coffre et ce qu'il y a dedans appartenant au dit WAUCQUIET étant chez Mahieu CATEL

P1050791

Le lundi 01/06/1620 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Hugues DESROEULX et Jean MASUREL

- Contre ledit fils LELEU et le fils SEGARD qui ne se sont pas présentés pour la troisième fois et sont déboutés
- Contre Jacques THIBAULT
- Jean MASUREL sergent a ajourné à lui le berger de Jacques MULLIER à la requête d'Hugues DESROEULX pour l'avoir trouvé sur le champ proche du jardin du dit DESROEULX, lui ayant défendu non aller, callengié et amende de 30 patards et prise du sergent

Le lundi 15/06/1620 Charles DELOBEL lieutenant, Nicolas GADENNE, Hugues DESROEULX et Jean MASUREL

- Contre les fils LELEU et SEGARD ne s'étant pas présentés sont condamnés à l'amende et dépenses
- Contre le berger Jacques MULLIER de Flers. Défaut deuxième

P1050792

Le lundi 13/07/1620

- Contre le berger Jacques MULLIER débouté comme contumace

Le lundi 22/02/1621 Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Jean MASUREL

- Jean MASUREL sergent a ajourné à lui Hugues DESROEULX à la requête de la veuve Jean HOUZET **pour avoir rodé trop près de son héritage**, callengié à l'amende
- Le même pour le fils Jean DE COTTIGNIES de Croix pour l'avoir trouvé au bois du Crocquet le 17 janvier avec du vert bois qu'il a coupé au dit bois, callengié à l'amende
- Le même pour Marguerite LHEURIDAN pour avoir pareillement trouvée ledit jour avec du vert bois, callengiée comme dessus
- Le même pour Antoine DE COTTIGNIES de Croix pour l'avoir trouvé fendant du vert bois de frêne pris au bois du Crocquet, callengié en l'amende comme dessus

P1050793

- Robert TRESEL lieutenant de mon dit Sr a ajourné Gilles CASTELAIN fils de Martin d'Hem pour l'avoir trouvé le 19 de ce mois et encore une fois auparavant au bois de Meure en présence de Robert LELEU, lequel coupait du vert bois au dit bois, callengié en amende comme au-dessus

Aucun des ajournés ne s'est présenté

Le lundi 08/03/1621 Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Jean MASUREL

- Contre Jean DE COTTIGNIES, Marguerite LHEURIDAN, Antoine DE COTTIGNIES, Gilles CASTELAIN qui ne se sont pas présentés
- Le même jour les bans de mars ont été prononcés par les lieutenant et adjugés par les dits hommes de fief ci-dessus déclarés

P1050794

Marguerite WALLEZ veuve de Jean DELEPORTE, Georges, Simon, Jean, Betreumieux, Jacques, Marie et Péronne DELEPORTE enfants et héritiers de feu Jean DELEPORTE forts les uns des autres vendent aux enchères à Jean DELEDICQUE un lieu manoir avec une petite maison occupée par Jean LELEU à Annappes sur 3c, gardant à leur profit un ormeau et deux peupliers et le rendage des grande et petite maison pour un moment moyennant un franc du cent de livres à Michel DELEPORTE médiateur du marché, une livre de gros aux deux filles de la vendeuse et en principal 924£ parisis. Déshéritement et adhéritement le 06/03/1620.

P1050796

Le lundi 03/05/1621 Maître Jean HAVET bailli, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE, Robert TRESEL et Jean MASUREL

- Contre le fils Jean DE COTTIGNIES, Marguerite LHEURIDAN, Antoine DE COTTIGNIES et Gilles CASTELAIN comme dessus qui ne se sont pas présentés et sont déboutés
- Robert TRESEL lieutenant a ajourné à lui Hugues TIERCH à la requête de Jacques MULLIER, l'ayant trouvé faisant une voie à travers de son près portant les puceau(?) lui et son serviteur à travers du près du dit MULLIER pour aller sur le sien et ce en la présence du dit Jacques MULLIER le 23/03/1621

Le lundi 28/06/1621 Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Jean MASUREL
- Lesdits fils DE COTTIGNIES, Marguerite LHEURIDAN et Gilles CASTELAIN qui sont condamnés à l'amende ordinaire et prise du sergent, ne s'étant pas présentés
- Contre Jacques MASUREL fils de Philippe d'Hem pour avoir espincher et amené la ruine de quatre halots au bois de Meure

P1050798

Le lundi 26/07/1621 Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Jean MASUREL
- Contre ledit Jacques MASUREL. Défaut second
- Jean MASUREL sergent a ajourné à lui Laurent DELEMARRE d'Hem à la requête de Jean DELEBECQUE d'Hem pour avoir intérêt d'avoir par ledit DELEMARRE charrié du foin sur le grain et champ du dit DELEBECQUE avec ses bêtes chevalines
- Toutes autres causes remises après les vacances d'août
- Le même jour les lieutenant ont prononcé les bans d'août en la manière accoutumée et adjugés par les hommes de fief ci-dessus déclarés

P1050799

Le lundi 14/03/1622 Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Hugues DESROEULX
- Jean MASUREL sergent a ajourné à lui Wallerand DE GRYPMAUPONT fils d'Antoine à la requête du bailli pour l'avoir trouvé passant en l'issue de mon dit Sr avec un cheval chargé de farines, callengié en l'amende de 30 patards et dépenses de justice. Ledit Antoine père s'est opposé disant qu'un meunier peut aller partout rechercher pour reporter les monnées aux ménagers
- Le même a ajourné à lui le fils de la veuve Jacques VREDIERE et le fils de Maximilien LECLERCQ d'Hem pour les avoir trouvés coupant du vert bois au bois de Meure aujourd'hui, callengiés en amende comme dessus. Défaut premier
- Contre ledit Philippe DAUDENARDE. Défaut troisième
- Furent prononcés les bans de mars faisant commandement à tous rentiers et tenants de cette seigneurie de relever, frette entretenir chemins et cours d'eau

P1050800

Augustin DUPONT fils de feu Charles, hôte à Chéreng et Jacqueline HENNOCCQ sa femme vendent à Pierre DUGARDIN laboureur à Ascq et Hélène DUPONT sa femme 1c de jardin et labour pris en 3c à Ascq. Déshéritement et adhéritement le 18/01/1621.

Les plaids (sans date)

- Contre les vieilles causes

P1050801

25/04/1622 Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Hugues DESROEULX
- Contre ledit Antoine DE GRYPMAUPONT
- Contre ledit Philippe DAUDENARDE. Débouté et condamné à l'amende contumace

Le lundi 06/06/1622 Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Hugues DESROEULX
- Contre ledit Antoine DE GRYPMAUPONT ne s'étant pas présenté, le lieutenant a requis contre lui

P1050802

Le lundi 18/07/1622 Maître Jean HAVET bailli, Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Hugues DESROEULX
- Contre ledit Antoine DE GRYPMAUPONT qui s'est appoinctié à l'encontre de mon dit Sr bailli, tellement qu'il a promis du plus passer n'est pas grâce et congé exprès de mon dit Sr.

Le lundi 03/10/1622 Maître Jean HAVET bailli, Robert TRESEL, Nicolas GADENNE et Hugues DESROEULX
- Jean MASUREL sergent a ajourné à lui la servante d'Antoine PLOUCQUET d'Hem pour l'avoir trouvée soyant (sciant) du bois collin dont elle avait du vert bois en son facheau, callengiée en amende et dépenses de justice
- Le même pour le fils Antoine CORNILLE d'Hem pour l'avoir trouvé le jour de St Laurent 15 août [avec] Antoine DELESPAULT, le fils Oste TRESEL, **lesquels espinsoyent l'eau de la Marque et prenant le poisson entant la grand messe paroissiale**, callengiés en amende que dessus
Aucuns de ceux des deux cas ci-dessus ne s'est présenté

P1050803

05/10/1622 Olivier MEURISSE époux de (blanc) HOUZET, fille de feu Jean et à présent vivante Marguerite MULLIER sa veuve, Pierre DESOBRIIS époux de Jeanne HOUZET fille du dit feu Jean remontrent qu'il est venu à leur connaissance que leur appartient la moitié d'un lieu manoir et jardin sur un bonnier à Flers par le trépas du dit feu Jean qu'ils ont fait saisir contre leur dite belle-mère.

P1050804

Charles ROUZET fils de feu Guillaume, laboureur à Ascq vend à Michel LAGACHE fils de feu Michel d'Ascq 2c 3q de labeur à Ascq moyennant 400£. Déshéritement et adhéritement le 11/08/1622.

Simon FRUIT fils de feu Jean, laboureur à Worden, pays d'Alost et Mathienette MEURISSE sa femme vendent à Pierre MEURISSE et Jean DELAOUTRE chacun la moitié de 12c en deux pièces, savoir 8 à Ascq et 4c labeur à Ascq moyennant 1200£ parisis. Déshéritement et adhéritement le 03/10/1622

P1050806

Le lundi 06/02/1623 Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Jean MASUREL
- Jean MASUREL sergent a ajourné à lui Jean AGACHE fils de feu Maximilien de Roubaix pour l'avoir trouvé coupant du bois de frêne et de sallengre au bois d'Anne DU CROCQUET, disant que c'était pour des fuseaux de moulin servant à retordre fil de sayette qui était le 10° de janvier 1623, callengié en amende ordinaire
- Le même pour le fils Vaast AGACHE d'Hem pour l'avoir le même jour trouvé audit bois coupant vert bois de frêne pour facheaux, callengié comme dessus

Le lundi 20/02/1623 Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Jean MASUREL
- Contre Jean AGACHE et le fils Vaast AGACHE qui ne se sont pas présentés

P1050807

Le lundi 06/03/1623 Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Nicolas GADENNE et Jean MASUREL
- Contre Jean AGACHE et le fils Vaast AGACHE. Déboutés et contumaces

P1050808

Vaast AGACHE et Jean DELEDICQUE tuteurs paternels de Jacques FIEVEZ pour eux et forts de Jean FIEVEZ aussi tuteur et procureur spécial par acte du 27/01/1623 de Jean, Jacques, Pierre et Marguerite AGACHE enfants de feu Denis AGACHE et de Marie FIEVEZ, Hugues DUFERMONT tuteur unique (dans un acte de 1618, cité avec Artus DUFERMONT co-tuteur) d'Artus, Jeanne et Anne AGACHE (dans l'acte de 1618 Artus AGACHE est seul enfant) enfants du deuxième lit de feu Denis AGACHE et de présente Marguerite DUFERMONT vendent aux enchères à Guillaume DELOBEL de Sailly 4c à Annappes comme ayant droit de vendre chacun 1/5° de 8c de labeur à Annappes, 1/5° de 5c, 4c, 3c 1/2 et 1/8° de 8c afin d'éviter confusion de parties si petites entre les nombreux héritiers et subvenir aux dettes, à leur alimentation et gouvernement avec l'accord de Pierre DUBAR bel-oncle des dits enfants et Jean BECQUART de Flers, leur ami moyennant 534£ 13s 4d. Le 28/01/1623 Philippe DAUDENARDE (sic) a déclaré son command de Jean DELEDICQUE il y eut déshéritement et adhéritement.

Le 03/04/1623 les bans de mars furent prononcés

P1050813

Le lundi 15/05/1623 Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Hugues DESROEULX et Nicolas GADENNE

- Jean MASUREL sergent a ajourné à lui Pierre LECLERCQ, Robert et Josse LELEU, Jacques VREDIERE d'Hem pour les avoir trouvés le samedi 13 mai vers 2h de l'après dîner au bois du Crocquet chargés de chacun deux quiouletz qu'ils avaient pris et dérobé au dit bois, callengiés en amende ordinaire et punition selon le cas et matière de gens vivant à l'avantage
- Le même pour Jean CARTON de Croix pour l'avoir trouvé laignant aux rennuyez au petit bois d'Anne DU CROCQUET le premier jour de mai **durant qu'on célébrait la grand messe**, callengié en l'amende comme dessus

P1050814

Le lundi 29/05/1623 Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Hugues DESROEULX et Nicolas GADENNE

- Contre Pierre LECLERCQ, Jean CARTON
- Contre Pierre DUBAR d'Annappes pour deux amendes à cause de fossé non relevé du long le jardin et champ à le Esnes
- Contre Pierre AGACHE pour le fossé non relevé du long son champ avesti de grain, callengié en une amende comme dessus
- A la requête de maître Jean HAVET, lieutenant furent saisis et mis en la main de justice toutes les avestures sur 1/2 bonnier en blé, soille et marchaines appartenant aux hoirs et héritiers de feu Jean LORFEBVRE pour être payé de plusieurs années de rentes seigneuriales et être vendues.

P1050815

Le lundi 12/06/1623 Charles DELOBEL, Hugues DESROEULX et Nicolas GADENNE hommes de fief

- Contre Pierre LECLERCQ, Robert et Josse LELEU, Jean CARTON. Déboutés par faute d'absence
- Contre Pierre DUBAR et Pierre AGACHE
- Contre les hoirs et héritiers de feu Jean LORFEBVRE

P1050816

Le lundi 26/06/1623 Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Hugues DESROEULX et Jean MASUREL hommes de fief

- contre Pierre LECLERCQ, Robert et Josse LELEU et Jean CARTON non comparus
- Contre Pierre DUBAR et Pierre AGACHE déboutés comme non comparus
- Les hoirs et héritier LORFEBVRE. En l'état

Le lundi 10/07/1623 Maître Jean HAVET bailli, Robert TREZEL, Charles DELOBEL, Hugues DESROEULX et Nicolas GADENNE hommes de fief

- Contre Pierre LECLERCQ, Robert et Josse LELEU et Jean CARON. Condamnés à 60s d'amende
- Contre Pierre DUBAR, Pierre AGACHE et Pierre LORFEBVRE tous condamnés par contumace

P1050817

Guillaume LECLERCQ fils de feu Guillaume de Flers vend à Adrien LETELIER fils de Jean d'Annappes sa part en 9q de pré à Flers à l'encontre de Jean et Pierre LECLERCQ ses deux frères moyennant 23£ parisis. Déshéritement et adhéritement le 26/06/1623

P1050818

Le lundi 18/09/1623 Robert TRESEL lieutenant, Charles DELOBEL, Hugues DESROEULX et Jean GADENNE, hommes de fief

- Contre toutes les vieilles causes
- Vente aux enchères de 11 gerbes d'avoine 6 warras de poix et 21 warras de fève et un fagot trouvés au logis du berger de Pierre BECQUART, demeurés à Jean MASUREL pour 60s

P1050819

Le lundi 05/02/1624 Maître Jean HAVET bailli général, Jean LEMONNIE lieutenant de maître Jean HAVET bailli général, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE et Noël TIERCH hommes de fief
- Pierre MULLIER sergent a ajourné à lui la femme de Nicolas PROU et ses deux fils pour les avoir trouvés le 13 janvier de cet an coupant du vert bois au bas du bois d'Anne auprès du Crocquet. Défaut premier

Le lundi 19/02/1624 Jean LEMONNIE lieutenant de bailli, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE et Noël TIERCH
- Contre la femme et enfants de Nicolas PROU. Défaut deuxième

Le lundi 04/03/1624 Jean LE MONNIE lieutenant de bailli, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE et Noël TIERCH
- Contre lesdits femme et fils. Défaut troisième

P1050820

Jean et Toussaint DELOBEL fils de feu Guillaume, Noël et Antoine TIERCH fils de feu Lion (?), Gilles CORNILLE et Marguerite DELOBEL sa femme, Guillaume, Paul, Laurent DELEDICQUE enfants de feu Jacques, Jean, Pierre et Guillaume LECLERCQ enfants de feu Guillaume, Jean Pierre, Jacques, Marguerite et Jeanne LECLERCQ enfants de feu Pierre, Allard LEROUGE et Péronne LECLERCQ sa femme, Bernard LELIEVRE, Jeanne LECLERCQ sa femme, Jacques et Jean LECLERCQ, Martin BRUYIN et Catherine LECLERCQ sa femme, enfants de feu Adam LECLERCQ et ledit Jean LECLERCQ fort d'Adrien LETELIER Son beau-fils, Jean GADENNE fils de feu Nicolas comme ayant acquis droit qu'en avait Pierre DEROUBAIX à cause de Marie DELEDICQUE sa femme, aussi fille du dit feu Jacques vendent aux enchères à Jean LECLERCQ d'Annappes 2c 1q de pré réservant le bois dessus neuf ans moyennant 225£ parisis. Déshérité et adhérité le 19/02/1624.

P1050821

Antoine DE GRYPMAUPONT fils d'Antoine d'Hem vend à Marbrien CORNILLE fils de feu Charles, laboureur à Annappes un q^{tr}e de labour pris en 14C contre l'acheteur à Annappes moyennant 8 florins carolus de 20 patards chaque. Déshéritement et adhéritement le 04/03/1624

P1050822

Pasquier DE JONVILLE fils de feu Gilles d'Annappes vend à Claude DELOBEL fils de feu Pierre d'Annappes 8c jardin et labour à Annappes, dénommant Adrienne LE COEUCHES, femme de Martin DE JONVILLE comme command moyennant 600£ parisis. Déshéritement et adhéritement le 04/03/1624

P1050823

Toussaint LETHELIER fils de feu Michel, laboureur à Annappes et Françoise LIBERT sa femme vendent à Catherine LE FRANCOIS veuve de Pierre REANT des faubourgs St Pierre de Lille 3c à Annappes moyennant 240£. Déshéritement et adhéritement le 08/04/1624.

P1050825

Pierre BOULLETZ (ou Pierre BAILLETZ) fils de feu Jean, marchand à Dixmude, époux de Demoiselle Anne DESPREZ fille et héritière de feu Demoiselle Marie LE PIPPRE, fille et héritière de feu Demoiselle Anne DESCOURS à son trépas femme de Michel LE PIPPRE vend aux enchères à Simon STRUPART, procureur à Lille 8c de labour à Lezennes et 6c à Annappes moyennant un don à Meurisse BOULLETZ (ou Meurisse BAILLETZ) pour la mise à prix et de 815£ au principal. Le 22/06/1624 Paul LE PIPPRE, procureur spécial de Pierre BOULLETZ et de sa femme s'est déshérité et ledit STRUPART a déclaré d'avoir fait son command de Meurisse BOULLETZ qui a été adhérité.

P1050827

Le lundi 08/07/1624 Jean LE MONNIE lieutenant de bailli, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE et Noël TIERCH
- Augustin MASUREL sergent a ajourné à lui les servantes de Robert TRESEL pour les avoir trouvées soyant de l'herbe es bois de Madame le 27 de juin dernier et dedans leurs facheaux d'herbe il y avait des jets de bois, callengées en l'amende ordinaire et prise de sergent. En l'état après les vacances d'août

Le 16/09/1624 Jean LE MONNIE lieutenant de bailli, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE et Noël TIERCH

- Augustin MASUREL sergent a ajourné à lui Jean SPRIETZ et Antoine LHEURIDAN pour avoir trouvé les enfants du dit LHEURIDAN et la femme du dit SPRIETZ le 12 de ce mois feuillant des chocques de frêne au bois de Brise et rompaient les mettre (sic) jets comme ledit sergent a fait savoir
- Le même pour la servante d'Antoine SPRIETZ et les deux filles Etienne FRELIN pour les avoir trouvées fueillant et rompant des jets au bois d'Anne le 2 de ce présent mois

P1050828

Le lundi 30/09/1624 Maître Jean HAVET bailli, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE et Noël TIERCH

- Contre Robert TRESEL à cause de ses servantes, Jean SPRIETZ, Antoine LHEURIDAN, Antoine SPRIETZ et Etienne FRELIN. Second défaut

P1050829

- Pierre MULLIER sergent a ajourné à lui le serviteur vacher de Robert TRESEL **pour avoir trouvé ses vaches qui mangeaient les collets appartenant à Madame de Fontaine** le 19 septembre de cet an, callengié à l'amende de 60s et 12 gros parisis de prise et satisfaction à la partie intéressée si aucun le requiert. En a fait relation à au dit TRESEL pour avoir trouvé ses veaux mangeant waymeaux au pré Hugues DESROEULX.
- Augustin MASUREL sergent a ajourné à lui Noël TIERCH de Croix pour avoir trouvé (blanc) feuillant au bois d'Anne. Callengié à l'amende de 60s et prise du sergent
- Le même pour la fille Antoine DUBAR et sa servante à la requête de Jean LECLERCQ pour les avoir trouvées soyant de l'herbe au pré du dit Jean LECLERCQ. Callengières à l'amende de 6£ parisis et 12 patards de prise et satisfaction à partie intéressée

P1050830

Le même jour le bailli s'est fondé en plainte pardevant Jean LEMONNIE lieutenant de la dit seigneurie et hommes de fiefs dessus déclarés

- Sur tous et quelconques les biens tant en général qu'en spécial de Jean MASUREL naguère sergent de cette seigneurie pour les comptes qui suivent : A savoir pour être déchargé de la somme de 100 florins en date du 05/04/1618 pour laquelle somme ledit Sr HAVET s'était porté caution pour ledit MASUREL vers le Sr de la Fontaine. Par autre partie pour avoir paiement et solution de la somme de 45 florins 10 Patards pour pareille somme avoir été vendue et reçue par ledit MASUREL. Ces choses considérées, mise de fait lui a été accordé par ledit lieutenant et hommes de fiefs.

Mais pour éviter plus grands frais et dépenses et intérêt que ledit MASUREL supporterait par la vente de ses dits biens à cause de la dite plainte et saisine, il est venu et comparu en sa franche et libre volonté pardevant nous es bans plaidoyables de cette seigneurie de Warwenne où il a fait transport au dit Sr HAVET de tous ses dits biens en la meilleure forme que faire se peut et dont en assurance des présentes telle part et tel droit qu'il a et peut avoir au manoir et maisonnage de sa présente mère (?), item une vache de poil noir à blanc museau, deux coffres, deux lits, linceul et autres ustensiles(?) de mesurage vers ledit Sr HAVET. Aux bans plaidoyables le 14/10/1624 devant Jean MONNIE lieutenant et hommes de fiefs tels que Hugues DESROEULX, Noël TIERCH et Jean GADENNE

- Contre Robert TRESEL et ses servant. Défaut troisième
- Contre Antoine LHEURIDAN et Jean SPRIETZ. Ledit LHEURIDAN a payé l'amende
- Contre Antoine SPRIET, Etienne FRELIN, Robert TRESEL à cause de son serviteur, Noël TIERCH, ledit TRESEL à cause de ses veaux et contre les fille et servant Antoine DUBAR. Défaut troisième

P1050832

Le lundi 09/12/1624 Jean LE MONNIE lieutenant de bailli, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE et Noël TIERCH

- Contre Robert TRESEL et ses servantes déboutés et contumaces, Antoine SPRIETZ et Etienne FRELIN, Jean SPRIETZ. Aucun ne s'est présenté, condamnés
- Contre Robert TRESEL et son serviteur, Noël TIERCH. Déboutés pour absence
- Contre la fille Antoine DUBAR et sa servante. D'accord de payer

P1050833

- Pierre MULLIER sergent a ajourné à lui ledit Robert TRESEL pour avoir trouvé du lin appartenant au dit TRESEL rouissant en pleine Marque le 7 octobre de cet an.

Toussaint GHESQUIERE fils de Pierre d'Esquermes vend à Michel GHESQUIERE son frère 2c 1/2 de bois et labour en deux pièces à Ascq moyennant 280£ parisis. Déshéritement le 15/10/1624, adhéritement le 03/01/1625.

P1050834

Le lundi 17/02/1625 Maître Jean HAVET bailli, Maître Antoine HAVET, Jean LEMONNIE et Hugues DESROEULX hommes de fief

- Contre Noël TIERCH. L'amende est payée
- Contre Robert TRESEL
- Contre Antoine et Jean SPRIETZ et Etienne FRELIN. L'amende est payée

P1050835

Le lundi ../02/1625 Jean LE MONNIE lieutenant de bailli, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE et Noël TIERCH

- Contre Robert TRESEL débouté pour cause d'absence

Le lundi 03/03/1625 Jean LE MONNIE lieutenant de bailli, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE et Noël TIERCH

- Contre Robert TRESEL

Le lundi 17/03/1625 Maître Jean HAVET bailli, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE et Noël TIERCH

- Contre Robert TRESEL condamné contumace à 60s et dépenses

P1050836

Gilles FIEVET et Arnould ALAVAYNES curateurs des biens de feu Pierre DUGARDIN vivant laboureur à Ascq en vertu de lettre patentes entérinées à la Gouvernance le 30/10/1624 vendent à Laurent LETHELIER fils de feu Charles, hôte à la Maisoncelle à Ascq un lieu manoir sur 12c à Ascq en deux pièces moyennant un don à Antoine FIEVET d'Ascq pour sa mise à prix et 546£ de principal. Déshéritement et adhéritement le 03/01/1625.

P1050837

Claude ROUSSEL fils de feu Jean de Chapelle lez Wastines pays de Hainaut vend à Philippe ROUSSEL son frère à Ascq 2c 1/2 jardin et labour moyennant un don à la femme du vendeur et 300£ parisis de principal, ledit Philippe prenant à sa charge 200£ dont le bien est chargé par mise de fait au profit de Jean ROUSSEL fils du dit vendeur et dont ledit Philippe promet de s'obliger en rachetant la rente sous dix ans. Déshéritement le 30/05/1624, adhéritement le 23/06/1625.

P1050839

Jacques HOUZET, Pierre POTTIER pour lui et comme mari de Jeanne HOUZET, Laurent TANGHIE pour lui et comme mari de Catherine HOUZET et comme procureur spécial de sa femme par procuration passée à Harlebeke le 17 février, Jacques CALLENS pour lui et comme mari de Françoise HOUZET et procureur d'elle par acte passé à Gullegem le 13 de ce mois, Antoine NECKE et Isabeau HOUZET sa femme, Karle DENIS pour lui et comme mari de Marie HOUZET et son procureur par acte passé à Courtrai le 18 de ce mois et Appolynius DE COSTRE père et ledit Pierre POTTIER comme tuteur de Georges et Roger DE COSTRE enfants du dit Appolynius et de feu Antoinette HOUZET tous d'Harlebeke sauf CALLENS à Zweveghem, NECKE à Deerlijk et DENIS à Courtrai, les dits tuteurs autorisés par lettres patentes entérinées à la Gouvernance de Lille ce jour, lesdits du surnom HOUZET frère et sœurs, enfants de feu Jean et de Marguerite MULLIER, vendent aux enchères à Demoiselle Anne DE HENNION veuve de Pierre RICHEMONT un lieu manoir sur un bonnier à Flers, 14c, 2c et 8c à Flers moyennant un don à Betreumieux HOUZET médiateur, aux femmes des vendeurs et 5900£ de principal. Déshéritement et adhéritement le 19/02/1626.

P1050842

Jacques BOSQUEL fils de feu maître Jean BOSQUEL, grugnier(?) et Catherine POLLET sa femme de Lille vendent à Pierre VAR receveur à Lille 6c de jardin à Annappes moyennant 1200£ de principal. Déshéritement le 19/03/1627, adhéritement le 24 du dit mois par Jean THIBAUT bailli d'Annappes au nom de Monsieur DE LE VAL command du dit Pierre VAR.

P1050843

Le 03/03/1626 Philippe DUGARDIN bailli à Monsieur le baron de HAUTEFALIS de sa seigneurie de Warwenne et hommes de fiefs d'icelle tels que Hugues DESROEULX, Jean GADENNE et Noël TIERCH

- Adrien DELEFOSSE à cause de Demoiselle Jeanne AU PATIN sa femme remontre que lui appartient un fief de 5 bonniers 2c à Ascq et Annappes tenu de Warwenne acquis par les tuteurs de la dite Demoiselle de Jean DE FRELIN chargé de 10£ de relief, requérant à Messieurs les bailli et hommes de fief de faire féauté et hommage à mon dit Sr ce qu'il a accepté tout prestement **ledit Adrien DELEFOSSE s'est mis sur un genou à chef (tête) nu faisant le serment solennel en vertu duquel serment il a promis foi et féauté à Dieu et à mon dit Sr de tenir et maintenir le droit de mon dit Sr, de l'Eglise, des communs pauvres, des veuve et enfants orphelins.** Ledit Adrien s'est déshérité et Robert Guillaume DUGARDIN adhérité.

P1050844

10/03/1626 Philippe DUGARDIN Bailli, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE, Noël TIERCH et Robert Guillaume DUGARDIN

Demoiselle Michelle PARENTE veuve de Georges DE FOURMESTRAUX dit que lui appartient un fief de 7 bonniers 1c tenu de Fontaine appelé d'Ascq chargé du 10° denier à la vente, don ou transport dont elle s'est déshérité dont fut adhérité Monsieur François PRIEN, requérant que François PARENTE à Messieurs les bailli et hommes de fiefs de faire féauté et hommage ce qu'il fit.

P1050845

26/04/1626 Philippe DUGARDIN Bailli, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE, Noël TIERS et Robert Guillaume DUGARDIN

Messire Pierre DE CROIX chevalier, Sr d'Oyembourg a qui appartient un fief de 6 bonniers à Ascq tenu de Fontaines à lui par le trépas de Messire Bauduin DE CROIX son père chargé d'une paire de gans blancs à la mort et du 10° denier à la vente ou transport dont il s'est déshérité au profit d'André VINCRE greffier de ladite seigneurie pour quoi ledit VINCRE fait féauté et hommage. Ratifié par Elisabeth DE CROIX fille du dit Pierre et héritière du dit fief le 02/08/1639.

P1050846

12/06/1626 Philippe DUGARDIN Bailli de Fontaines, Warwenne, des Mottes, Castillon, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE, Noël TIERCH et André VINCRE

Le bailli remontre que sont tenus de cette seigneuries plusieurs lieux manoirs et héritages à Croix, Flers, Annappes, Ascq et environs chargés en rentes seigneuriales double rente de relief et du 10° denier à la vente, don ou transport dont 9c à Annappes au vinage de Mercenelles tenant à l'héritage de Jean LECLERCQ fils de feu Thomas que passé aucunes années il a acquis du Sr d'Ennelin et combien que Jean CORNILLE acheteur eut du prendre l'adhéritement devant les bailli et gens de loi de Fontaine et Warwenne, il en est en faute et de payer les droits. Pour à quoi parvenir et au **payement d'un double droit seigneurial pour n'avoir amené ladite vente en dedans l'an qu'il ait à prendre ledit adhéritement et payer tous droits**, il s'en, ensuivant la coutume de la Salle de Lille, s'est fondé en plainte pour les saisir.

P1050847

Le lundi 22/06/1626 Jean LEMONNIE lieutenant, Philippe DUGARDIN bailli, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE et André VINCRE

- Contre Guillaume DELEMASURE d'Annappes pour le fossé non relevé en loing ses fèves, deux amendes. Non comparu
- Contre Jean CORNILLE d'Annappes pour le fossé non relevé en loing son blé sur 9c, deux amendes. Non comparu. Les hommes de fiefs se sont transportés sur les 9c et les ont saisis pour les mettre sous la main de

justice avec interdiction d'en rien sortir à péril de 60s d'amende. Toute personne voulant signifier opposition à la saisine devra comparaître ou faire saisir Augustin MASUREL, sergent de la seigneurie qui le relatera.

P1050848

Allard TIBREGHIEN fils de Gilbert, et Françoise DUPONT Sa femme de Dottignies vendent à Laurent LE THELLIER fils de feu Charles, laboureur à Ascq 2c de labour fief tenu de la Srie de la Fontaine à Ascq moyennant 300£ dont il reste à payer 200£ avec Pasquier DESQUIENS laboureur à Dottignies son pleige et caution. 09/06/1626

P1050850

19/06/1627 Pierre DELESPAUL fils de feu Pierre de Roubaix remontrant que Jean ROUSSEL fils de feu Jacques de Roubaix lui est redevable de 691£ 2s à cause de filets de sayette livrés audit ROUSSEL et à sa femme plusieurs fois qu'il ne lui a toujours pas remboursé. Il porte l'action en justice et demande la saisie de la part des biens qui lui sont succédés par le décès dudit feu Jacques son père en une pièce de 14c de labour à Annappes tenus de Warwenne.

P1050851

Pierre ROHART, Simon LELEU, Jeanne ROHART sa femme et Catherine ROHART fille à marier âgée de 20 ans et d'avantage, lesdits ROHART enfants et héritiers de feu Adrien ROHART et neveu et nièces en ligne directe de feu Adrien ROHART leur grand-père, tous à Cobrieux au Bois, vendent à Charles CHUFFART fils de feu Quentin d'Ascq 5c 1/2q en deux pièces de 4c à Ascq tenus de la Srie de Croix et 1c 1/2q à Tressin tenu de Srie de Fontaines, faisant la partie de Fontaine 72£ avec procuration devant Pierre CARRON notaire à Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) du 27/01/1627. Déshéritement et adhéritement du 10/04/1627

P1050852

Jean DUBAR fils et héritier de feu Jean d'Hem vend à Antoine DUBAR son frère à Hem 5c de jardin avec arbres à Annappes moyennant un don à la femme du vendeur et 800£ parisis. 10/02/1627

P1050853

[Acte rayé. Ajout en marge : Fait en parchemin. Le 22/10/1629 en la présence de Pierre FERRET et Jean LIETART ledit DUSOLLIER a confessé avoir reçu des mains d'Hugues TIERS ayant acquis l'héritage à ce hypothéqué le capital et cours de ladite rente à présent annulée.] 07/06/1627 devant Hugues DESROEULX lieutenant de bailli pour cette fois et hommes de fief tels que Jean GADENNE, Noël TIERCH et André VINCRE.

Michelle CORNILLE fille de feu Jean et de feu Péronne GADENNE, à présent veuve de Michel LELEU, héritière de sadite mère des héritages dénommés en la lettre d'obligation en quoi appert être obligés par rapport d'héritage Agnès DE COTTIGNIES veuve de Gilbert GADENNE passée devant les bailli et gens de loi de la Srie du Castillon le 07/05/1540 dont Jacques DUSOLLIER fils de feu Arnould en a acquis droit par transport devant feu Jacques MONNIER vivant notaire le 03/01/1622, reconnaît la lettre véritable et l'avoir à sa charge.

P1050854

Plaid du lundi 27/04/1627 pardevant Hugues DESROEULX lieutenant de bailli par provision et hommes de fief tels que Jean GADENNE, Noël TIERCH et André VINCRE

- Contre Jean ROUSSEL fils de feu maître Jacques ROUSSEL naguère à Roubaix. Le sergent est allé signifier à la femme de ne rien emporter hors de la pièce de terre.

Plaid du lundi 10/05/1627 contre ledit ROUSSEL qui ne s'est pas présenté.

15/05/1627 Philippe DU GARDIN bailli et receveur de Monsieur la baron de HAULTEFALISE, Sr de Fontaines, Lymag etc. remontre que ledit Sr à cause de sa seigneurie de Lymoize (Lymag rayé) sont tenus plusieurs lieux manoirs à Lille et en la châtellenie dont une maison à Lille tenant à l'hôtellerie du Singe, aux Poids et prisons devant un havot deux quareaux et 3/4 de quareaux de blé à Noël, trois chapons et 1/3 au mi-mars, 13 rasières d'avoine et à St Jean 1/3 de 8s d'Artois et bien qu'Isabeau WASTENDON veuve d'Antoine GUILLAUME nie avoir payé annuellement ces rentes depuis 1625 portant en tout 189£ 10s pour quoi il demande saisie.

P1050856

26/05/1627 Philippe DU GARDIN bailli et receveur de Fontaines dont sont tenus divers fiefs et héritages en diverses paroisses dont un fief de 2c à Ascq que Laurent LE THELLIER hôte à Maisoncelle a acheté d'Allard TIBREGHIEN et Françoise DUPONT sa femme dont il n'a pas fait féauté ou hommage ni présenté rapport et dénombrement pour quoi il demande sa saisie. Augustin MASUREL, sergent de la Srie de Fontaines a mis la main de justice sur ledit fief, faisant défense de rien emporter.

P1050857

Plaids du lundi 07/06/1627 pardevant Hugues DESROEULX lieutenant de bailli et hommes de fief tels que Jean GADENNE, Noël TIERCH et André VINCRE

- Contre Jean ROUSSEL fils de feu maître Jacques ROUSSEL. Débouté et contumace.
- Contre Isabeau WASTENDON veuve d'Antoine GUILLAUME de Lille
- Contre Laurent LE THELLIER

Plaids du lundi 05/07/1627 pardevant Philippe DU JARDIN bailli et hommes de fief tels que Jean GADENNE, Hugues DESROEULX et Noël TIERCH

- Contre Isabeau WASTENDON veuve d'Antoine GUILLAUME de Lille. Elle a commencé à satisfaire à la plainte
- Contre Laurent LE THELLIER hôte à Maisoncelle à Ascq. Défaut
- Pierre DELESPAUL contre Jean ROUSSEL de Roubaix

P1050858

Plaids du lundi 19/07/1627 pardevant Philippe DU JARDIN bailli et hommes de fief tels que Jean GADENNE, Hugues DESROEULX, Noël TIERCH et André VINCRE

- Pierre DELESPAUL contre Jean ROUSSEL devant 364£ comme attesté par billet. Condamné aux dépenses
- Contre Laurent LE THELLIER d'Ascq. Renvoi après les vacances d'août

Plaids du lundi 20/09/1627 pardevant Hugues DESROEULX lieutenant de bailli et hommes de fief tels que Jean GADENNE et Noël TIERCH

- Contre toutes les vieilles causes assignées à quinzaine

P1050859

Plaids du lundi 04/10/1627 pardevant Hugues DESROEULX lieutenant de bailli et hommes de fief tels que Jean GADENNE, Noël TIERCH et André VINCRE

- Contre Laurent LE THELLIER d'Ascq. Débouté pour ne s'être présenté

Plaids du lundi 18/10/1627 pardevant Hugues DESROEULX lieutenant de bailli et hommes de fief tels que Jean GADENNE, Noël TIERCH et André VINCRE

- Contre Laurent LE THELLIER

03/07/1628 Jean et Vaast DE GRYMONPONT frères, bails et maris de Jeanne et Marie DELEBARRE sœurs, enfants de feu Pierre DELEBARRE et de feu Madeleine CORNILLE remontent que Jean LECLERCQ à présent veuf de ladite Madeleine CORNILLE leur est redevable de 293£ 10s parisis à cause du rachat de plusieurs meubles par lui rachetés au lieu mortuaire de leur dite mère pour quoi ils demandent la saisie des avestures de blé et avoine sur 3c de labour à Annappes tenus de Warwenne tenant à l'héritage de la veuve Jean LECLERCQ fils de Guillaume. Avestures des deux parties de blé vendues le 10 du mois à Robert DUQUESNOY fils de feu Antoine d'Annappes et Philippe GILLEQUIN son voisin comme caution pour 22£, la partie d'avoine à Antoine DE GRIMAUPONT hôte à Lemponpont avec lesdits Jean et Vaast ses frères, cautions pour 13£ 10s

P1050861

Plaids du lundi 17/07/1628 pardevant Hugues DESROEULX lieutenant de bailli et hommes de fief tels que Jean GADENNE, Noël TIERCH et André VINCRE

- Jean et Vaast DE GRIMAUPONT contre Jean LECLERCQ d'Annappes
- Contre Louis DELEMASURE d'Annappes pour une amende de chemin

Plaid du lundi 31/07/1628 pardevant Hugues DESROEULX lieutenant de bailli et hommes de fief tels que Jean GADENNE, Noël TIERCH et André VINCRE

- Contre Louis DELEMASURE

- Jean et Vaast DE GRYPMAUPONT contre Jean LECLERCQ

Les bans d'août ont été prononcés par le lieutenant et adjugés par lesdits hommes de fief en la manière accoutumée

P1050862

Jacques DE VOORST Sr de Zunebecque et Madame Anne DE LA CAUCHIE sa compagne, Dame de Rocque, Ascq etc. demeurant à Zunebecque nomment procureur spécial Nicolas WARESQUEL bailli et laboureur à Ascq pour aller devant les hommes de loi de Fontaines pour relever 6c de fief avesti de plat bois vulgairement nommé le Bois Flameng à Ascq par acte passé devant Bauduin VERDIERES notaire à Anstaing le 07/01/1628. Féauté et hommage par ledit WARESQUEL le 31/08/1628.

P1050863

Pierre CORNILLE fils de feu Pierre, laboureur à Sailly lez Lannoy et Jacquemine AGACHES sa femme vendent à Guillaume DELOBEL fils de feu Renauld de Sailly 6c de labour à Annappes moyennant un don à Pierre, Vaast, Jean, Catherine, Chrétienne, Antoinette et Anne CORNILLE leurs enfants et 700£ de principal. Déshéritement et adhéritement le 14/07/1627.

P1050864

Jacquemine MEURISSE veuve de Jean LECLERCQ d'Annappes, Jacques CORNILLE et Jeanne LECLERCQ sa femme de Croix, Hubert CORNILLE, Marie LECLERCQ sa femme de Croix, Jacques BROCCQUART, Marguerite LECLERCQ sa femme, Adrien LE THELLIER, Isabeau LECLERCQ sa femme et Jacquemine LECLERCQ fille non mariée, lesdits LECLERCQ enfants de feu Jean, vendent à Jean SALLEMBIER bourgeois et marchand à Lille 2c 1q de pré à Flers moyennant 300£. Déshéritement le 13/09/1628.

P1050865

28/06/1629 Michel DE COUROUBLE fils de feu Adrien remontre que François VILLETTE lui est redevable de 18£ et que Jean MULLIER de Flers sur la Srie de Warwenne, a reconnu devoir audit VILLETTE 14£ sur quoi il demande saisie. On a fait défense audit MULLIER de payer sa dette pour la vider es mains de justice jusqu'à ce que le plaignant ait reçu satisfaction.

Antoine DAMIDE, Marguerite HAVRELANT sa femme, Betreumieux HEDDEBAUT, Jeanne HAVRELANT sa femme, Fremin LAGACHE, Marie HAVRELANT sa femme tous de Lille, lesdites HAVRELANT enfants et héritiers de feu Pierre HAVRELANT vendent à Georges CARLIER bourgeois, marchand à Lille 20c de labour à la Vacqueryes paroisse d'Annappes tenus de Fontaines occupés par la veuve Adrien LEFEBVRE moyennant 2900£. Déshéritement et adhéritement le 03/07/1629

P1050867

Antoine CORNILLE laboureur à Sailly, Antoine HESPEL et Marguerite CORNILLE sa femme de Willems et Jeanne CORNILLE fille à marier, lesdits CORNILLE enfants et héritiers de feu Pierre CORNILLE vendent à Hippolyte PETITPAS écuyer, Sr de Gamans 3c 1/2 de labour à Annappes tenus de Warwennes moyennant un don à la femme du premier et 430£ de principal. Déshéritement et adhéritement le 02/01/1629.

P1050868

Pasquier LECOQ et Jeanne LELEU sa femme vendent aux enchères à Hugues TIERCH fils de feu Jean, un lieu manoir sur un cent 1/2 tenu de Warwenne moyennant 550£. Déshéritement et adhéritement le 24/09/1629.

P1050870

Antoine DUBAR fils de feu Jean, et Catherine DUBAR sa femme d'Hem vendent à Jean LEPLAT et Jeanne LEGRAND sa femme, laboureur à Flers un lieu manoir sur 5c à Annappes moyennant 1450£. Déshéritement et adhéritement le 11/05/1630.

P1050872

Marie DUBAR veuve d'Hugues MULLIER d'Hem, Jean MULLIER son fils, Cornille DE COURCELLE époux d'Anne MULLIER pour eux et forts de Jacques, Hugues et Gilles MULLIER, Jean POTTIER, Judith MULLIER sa femme, Guillaume HACHES, Olive MULLIER sa femme, Louise et Barbe MULLIER filles à marier, lesdits MULLIER enfants dudit feu Hugues et de ladite DUBAR vendent aux enchères à Antoine COUROUBLE 5c de pré à Flers tenus de Warwennes et 4c 1/2 à Flers tenus de le Hayes moyennant 1380£ dont la partie de Warwenne appréciée 900£. 21/06/1630 après procuration desdits obtenue d'Hugues, Gilles, Louise et Barbe MULLIER et de Marie GILLEMAN mère et tutrice de Françoise et Marguerite MULLIER qu'elle eut de feu Adrien MULLIER devant Nicolas VINCRE notaire, se sont déshérités. Adhèritement le 25.

P1050874

Jacques MOREL fils de feu Jacques, André DE BUIGNES, Catherine MOREL sa femme, Pierre MONNET, Isabeau MOREL sa femme, Mathis VINCENT, Françoise FREMAUT sa femme, lesdits Jacques MOREL et André DE BUIGNES et Pierre MONNET pour eux et comme tuteurs de Robert et Antoinette MOREL enfants mineurs de feu François MOREL et de Jeanne MOREL aussi fille mineure d'Antoine MOREL et de feu Péronne MOREL, aussi tuteurs de Jean, Antoinette, Madeleine et Isabeau FREMAUT enfants mineurs de Jean FREMAUT et de feu Marguerite MOREL, lesdits André DE BUIGNES, Pierre MONNET et Mathis VINCENT forts de leurs femmes vendent aux enchères à Louis DUQUESNOY marchand à Lille 5c de labeur à Lezennes tenus de Warwenne moyennant 600£. Déshèritement le 08/07/1630 au profit de Philippe DOMINICLES command dudit DUQUESNOY qui est adhèrité.

P1050876

Etienne DE GRIMAUPONT fils d'Antoine d'Hem vend aux enchères à Pierre DUBAR fils de feu Gilbert de Flers 2c de labeur à Annappes tenus de Warwennes à prendre en 8c et 1/2(?) de gris mortier moyennant un don à la femme du vendeur et 300£ de principal. 14/10/1630.

P1050877

Hugues LORFEBVRE, Jean JOCQUET époux de Jeanne LORFEBVRE et Hélène LORFEBVRE, ledit Hugues fort de Noël et Hélène LORFEBVRE frère et soeur, enfants de feu Jean LORFEBVRE et de Chrétien LORFEBVRE son neveu, Chrétienne LORFEBVRE veuve de Jonas LEPOUTRE de Roubaix vendent aux enchères à Pierre TIERCH fils de Fleury de Croix 7c de labeur à Croix tenus de Lannoy moyennant 342£. Ledit JOCQUET et sa femme et ladite Chrétienne LORFEBVRE se sont déshèrité le 30/09/1630 pour leur part faisant 2c en 8c (sic). Adhèrité des 2c le 14/10. Comparut François LEPOUTRE fils de feu Jonas de Roubaix ayant eut connaissance que Chrétienne LORFEBVRE sa mère et Jeanne LORFEBVRE femme de Jean OCQUET, sa tante, ont vendu 2c à Pierre TIERCH à prendre en 8 contre les cohèritiers à quoi il s'oppose à titre de proximité lignagère. Le 13/01/1631 est comparu ledit TIERCH qui accepte l'adhèritement vers le dit LEPOUTRE.

P1050879

Catherine LECOMTE femme d'Alexandre DE WERQUEIGNEUX, auparavant veuve de Jean BERNARD ayant droit de la moitié, Jean BERNARD, Gilles BEGHIN et Catherine BERNARD sa femme et Marie BERNARD fille à marier, lesdits Jean, Catherine et Marie enfants de la première comparante et de feu Jean BERNARD, ladite veuve ayant autorisation de sa majesté du 23/12/1630 de vendre pour l'absence de son mari, vendent aux enchères à Gabriel BRECQVELT de Lille 3c de labeur à Ascq tenus de Warwenne occupés par François FOURNIER moyennant 300£. Déshèritement le 05/02/1631 et l'adhèritement le 12.

P1050880

Hugues LORFEBVRE fils de feu Jean, laboureur à Dottignies vend à Jean DADENNE fils de feu Nicolas de Flers 5c de labeur à Croix venus à lui pour 1c par le trépas de Jeanne LE TIERCH sa mère, 2c par achat qu'il en a fait à Jean, Noël et Hélène LORFEBVRE ses frères et soeur, 1c par achat de Chrétien, Pierre, Jeanne, Gillette et Marie LORFEBVRE enfants de feu Jean et le dernier cent demeuré vacant par le trépas de Pierre LORFEBVRE sur quoi il a droit y aillant mis la main pour être satisfait des deniers par lui déboursés par la vente judiciaire des autres biens délaissés par ledit Pierre et ordonnance de la Gouvernance de Lille moyennant 248£ 40s. 02/12/1630. Avec pour garants dudit vendeurs François LEPOUTRE fils de feu Jonas de Roubaix et Jean JOCQUET époux de Jeanne LORFEBVRE mettant en garantie le tiers d'un lieu manoir sur 7c à Roubaix et 3c 1/2 de labeur. Item avec François

LEPOUTRE fort de ladite Chrétienne sa mère, 4c de labour, desquelles parties ci-dessus chacun d'iceux, ledit Hugues en son nom, Jean JOCQUET par sa femme et LEPOUTRE de sa dite mère.

P1050883

Jacquemine CHUFFART veuve de Charles VERDIERES de Sainghin en Mélanthois vend à Jean CHUFFART fils de feu Quentin, son frère à Ascq 3c de labour à Ascq tenus de Fontaines moyennant 300£. Déshéritement et adhéritement le 10/02/1631.

P1050884

19/05/1631 Philippe LORFEBVRE fils de feu Jean d'une part, Jean GADENNE fils de feu Nicolas d'autre part. S'accordent à propos de 7c de labour que ledit GADENNE a acquis, savoir 5c d'Hugues LORFEBVRE frère dudit Philippe et 2c de François LEPOUTRE son neveu que ledit Philippe veut ravoir à titre de proximité lignagère.

P1050885

François LEPOUTRE fils de feu Jonas, laboureur à Roubaix vend à Jean GADENNE fils de feu Nicolas de Flers 2c de labour à Croix tenus de Lannoy moyennant 97£. Déshéritement et adhéritement le 13/01/1631.

P1050886

Maître Jean GILLES licencier es droits, avocat postulant à la Gouvernance de Lille vend à Pierre DESBUISSON bourgeois et marchand à Lille un lieu manoir, grange, étables et labour sur trois bonniers neuf cents à Annappes sauf 1c 1/2 de pré à Hem en plusieurs pièces dont 1/2 bonnier 3c sont tenus de Warwennes dont 1c de fief et le reste tenu de Hem et de le Rive moyennant 13 000£ dont 8 500 par la partie de Warwenne. Déshéritement et adhéritement le 29/08/1631.

P1050889

Jean ROUSSEL fils de feu maître Jacques de Roubaix vend à Etienne HALLOTZ fils de feu Pierre, teinturier à Lille ses droits sur 14c de labour à Annappes tenus de la Fontaine moyennant un don aux enfants du vendeur et 440£ de principal. Déshéritement le 24/09/1631, adhéritement le 01/10.

P1050890

Jean CHUFFART fils de feu Quentin, laboureur à Ascq vend à Laurent LE THELLIER fils de feu Charles, et Antoinette LOCQUIFIER sa femme d'Ascq 4c de labour ou environ, les quatre corps et le moellon à Ascq tenus du fief des Mottes moyennant un don à la femme du vendeur et 800£ de principal. Déshéritement et adhéritement le 22/12/1631.

P1050891

Barbe HEDDEBAUT veuve de Mathieu MARIE de Lille, procuratrice spéciale de Nicolas BAUDUIN et Jeanne VREDIERES sa femme de Londres par acte à Londres du 28/07 dernier, vend à Françoise TURBELIN veuve de Philippe VAN TROY vivant bourgeois de Lille, Jean BAYART au nom et par main prêtée de ladite sa mère 5c de labour en 10c contre Léon VREDIERES en 4 pièces tenus d'Annappes sauf 2c de Fontaines moyennant 525£ dont la partie Fontaine vaut 115£. Déshéritement et adhéritement dudit cent (sic) le 06/10/1632.

P1050892

26/10/1632 Jean DELEDICQUE fils de feu Martin de Flers vend à Louis DELEMASURE fils de Guillaume d'Annappes un lieu manoir sur 3c à Annappes, 4c de labour tenus de Warwenne moyennant un don aux enfants du vendeur et 1448£.

P1050893

26/01/1633 Antoine DE COUROUBLE vend à Claude MASUREL de Lille vendent un lieu manoir sur 27c tenus de Castillon, 11c de labour tenus de Fontaines, 7c 1/2 de plat bois de Fontaines, 5c de Fontaines, 1c 1/2 plat bois moyennant 5200£.

P1050894

Marguerite WALLET veuve de Jean DELEPORTE, Georges, Simon, Jean et Betreumieux DELEPORTE, Jacques DUSOLLIER, Marie DELEPORTE sa femme, Nicolas WILLOCQUET époux de Péronne DELEPORTE, lesdits DELEPORTE enfants et héritiers dudit feu Jean et ladite WALLET douagière et viagère des héritages en question, vendent à Louis DELEMASURE fils de Guillaume, laboureur à Annappes un lieu manoir sur 5 quartrons, les quatre corps et le moellon où ladite veuve aura sa demeure sa vie durant sans être à charge de l'acheteur avec un jardinet à la porte et, si ladite maison était ruinée par feu de méchef ou autrement, l'acheteur sera tenu de la réédifier. Après la mort de ladite veuve la maison demeurera au profit de l'acheteur. Moyennant 250£. Le 28/02/1633 Betreumieux DELEPORTE s'est déshérité au nom de ses cohéritiers par acte devant Daniel LECLERCQ notaire à Flers.

P1050896

Simon DE GRYMAUPONT fils d'Antoine, meunier à Anstaing vend à Vaast DE GRYMAUPONT son frère à Hem 2c de labeur à Annappes moyennant un don à Philippe DE GRYMAUPONT médiateur, à la femme du vendeur et 240£ de principal. Déshéritement et adhéritement le 08/08/1633.

P1050897

Philippe et Jean DELETOMBE, Jacques CAUCHETEUR et Marie DELETOMBE sa femme, lesdits DELETOMBE enfants et héritiers de feu Jean d'Annappes vendent à Jean LEPLAT laboureur à Flers un lieu manoir sur 3c à Annappes que Philippe DELETOMBE occupe moyennant 921£. Déshéritement le 09/12/1632, adhéritement le 19/11/1633.

P1050899

Philippe DESTOMBES fils de Jacques, laboureur à Roubaix et Jeanne LEURIDAN sa femme vendent à Guillaume DE LE MASURE laboureur à Annappes 2c de labeur pris en 28c à l'encontre de Philippe LEURIDAN et des hoirs maître Jacques ROUSSEL à Annappes moyennant 250£. Déshéritement et adhéritement le 28/04/1634.

P1050900

02/12/1634 pardevant Antoine LECOCQ bailli et hommes de fief tels que André VINCRE, Hugues DESROEULX, Jean GADENNE, Noël TIERCH et Jean DELOBEL
Ferdinand HESPEL lieutenant de la comté de Croix, procureur de Demoiselle Marguerite FLAMENG Veuve de maître Hippolyte PETITPAS vivant Sr de Gamans, le Val etc. ayant des héritages tenus de le Wanwenne (sic) dont **une petite motte environnée d'eau** devant à la mort de l'héritier une paire d'éperons blancs et l'autre de 3 bonniers 12c 1 quartron de **fief nommé de Mottanax** chargé de relief à la mort de l'héritier de 10£ et 10° à la vente, don ou transport pour lequel fief ledit HESPEL audit nom a requis de faire féauté.

P1050901

Jean FRANCHOMME procureur spécial de Marguerite PAYELLE veuve de Michel DE LE HAGUE d'Ascq par acte passé devant Cornille PLOUCQUET notaire public à Annappes le 07/01/1635 avec Michel GHESQUIERE pour la déshériter de 5c de labeur à Ascq tenus des Fontaines conformément à la vente devant ledit notaire le 10/12/1634 au profit de Robert WALLET fils de feu Denis, laboureur à Ascq moyennant 886£. Déshéritement le 08/01/1635.

P1050904

Arnould BOUCHIER de Lille pour lui et comme procureur spécial de Catherine BOUCHIER, Pierre VAN KENNE, Marguerite BOUCHIER sa femme, de Tace (sic, prob. Eustache BOUCHIER) et Françoise BOUCHIER ses frère et sœurs, enfants de feu Jean et de Marguerite LE RICHES, héritière de leur dite mère, vend à Jean DE CASBECQUE échevin, bourgeois, marchand et capitaine d'une compagnie à Lille 3c 3q de labeur eh plus grande masse à Annappes tenus de Fontaine moyennant 550£. Déshéritement le 10/11/1635, adhéritement le 03/12.

P1050906

Jacques VEISCHES et Catherine LEROUGE sa femme d'Annappes vendent à Daniel RICQUIER fils de feu Jean, mannyer à Annappes le tiers de 5c 3/3 de cent (sic, acte suivant 1/2) de jardin à Annappes venant de feu Philippe LEROUGE père de ladite femme dont Jeanne LEURIDAN sa veuve et mère de ladite en a droit de vivenote moyennant 429£. Déshéritement le 31/12/1635 par ladite et sa mère qui renonce à son droit de douaire et l'acheteur adhérité.

P1050907

Jacques MANCHOS et Marie LEROUGE Sa femme d'Annappes vendent à Jeanne DUPREZ veuve de Jérôme LEROUGE demeurant es faubourgs de la ville d'Ath en Hainaut le tiers de 5c 1/2 de jardin avec maison avec comparution de Jeanne LEURIDAN veuve de Philippe LEROUGE ayant droit de vivenote à quoi elle renonce moyennant 800£. Déshéritement le 10/06/1636 et adhéritement.

P1050909

Marie DELESPIERRE femme délaissée de Jean DESREBEAUX, lequel s'est respousé, d'Hem, vend à Antoine DELESPIERRE son père 1c 46 petites verges 1/2 de labour à Annappes tenus de Warwenne qui est 1/6° à l'encontre de ses comparchonniers moyennant 300£. Déshéritement le 12/07/1636 et adhéritement.

P1050910

Gaspard DELERUE et Maria AGACHES sa femme de Willems vendent à Louis DUQUESNY, fils de feu Cornille, bourgeois marchand à Lille 3c 1/3 moins faisant 1/3 bonniers de plat bois à Ascq tenus de Fontaines moyennant un don à Josse AGACHES comme médiateur et à ladite femme et 350£. Déshéritement le 15/07/1636 et adhéritement.

P1050912

Jean DUQUESNE et Marie DESOBRIS sa femme de Wattrelos vendent à Jacques DESBUISSON fils de feu Pierre, bourgeois marchand à Lille au nom de Demoiselle Antoinette CASTELAIN sa mère un lieu manoir sur 12c à Croix tenus du Fresne, 3c de labour à Croix tenus de Croix et 8c de labour à Croix tenus de Lannoy moyennant 4100£. Déshéritement le 28/07/1636 et adhéritement dont la partie tenue de Lannoy est appréciée 500£.

P1050914

Jean DUQUESNE fils de feu Jean, marchand à Canterbury pays d'Angleterre présentement à Lille, receveur spécial de Demoiselle Françoise CARLIER sa femme par procuration à Canterbury du 20/07/1636, vend à Philippe DELEBECQUE fils de feu Pierre, marchand à Lille 20c de labour à La Vacquerie à Annappes tenus de Fontaines, venu de feu Georges CARLIER vivant bourgeois et marchand à Lille, père de ladite femme moyennant 3600£. Déshéritement le 14/08/1636 et adhéritement.

P1050917

Georges CARLIER fils de feu Georges de Lille se porte en plainte sur lesdits 20c, se disant frère germain de ladite Françoise vendeuse dont il se porte acquéreur par proximité lignagère ce qui fut approuvé.

P1050918

15/11/1636 Pardevant Jean GADENNE bailli de le Fontaines et hommes de fiefs tels qu'André VINCRE, Hugues DESROEULX et Noël TIERCH

Sébastienne DELESPIERRE veuve de Michel AGACHES, mère et tutrice d'Antoine LAGACHE aussi comparant, celui-ci ayant de son père un lieu manoir sur 10c à Ascq tenu de Fontaines chargé à la mort de trois années, l'une la meilleure dépouille pour quoi elle fait féauté et hommage, **son fils étant incapable de prêter serment à cause de son bas-âge ce qu'il fera lorsqu'il aura âge compétent et habile à contracter.** Ce jour payé le relief. [Signature du greffier]

P1050919

Philippe VISART, Clément WYBOST (?), Marie WISART sa femme, Jean LECLERCQ, Catherine VISART sa femme, Marguerite, Isabeau et Christine VISART, Josse AGACHES père et tuteur de Jean, Nicolas, Marie et Hélène AGACHES qu'il eut de feu Claire VISART qui fut soeur des autres tous d'Ascq sauf LECLERCQ de Flers et Josse de Tressin. Lesdits VISART enfants et héritiers de feu François VISART et de feu Marguerite CHOQUET vivant demeurant à Ascq ayant droit de 6c de labour, ledit Josse ayant lettre d'autorisation de vendre le 8° de ses enfants (Marguerite COQUEL dans la lettre) avec l'accord de Roger AGACE oncle paternel et Jean LECLERCQ oncle maternel desdits enfants, vendent aux enchères à Robert WALLET fils de feu Denis, laboureur à Ascq lesdits 6c à Ascq que Philippe VISART tient en bail moyennant 1100£. Déshéritement le 23/12/1636. Adhéritement le 08/01/1637 audit acheteur et à Madeleine ALAVAYNE sa femme.

P1050924

Jean DELEDICQUE fils de feu Martin, laboureur à Flers vend à Pierre DELEDICQUE fils de feu Charles 2c de labour à Annappes tenus de Warwenne moyennant un don à la femme du vendeur, à Jacques et Pasquier DELEDICQUE ses fils et 400£. Déshéritement et adhéritement le 26/02/1637.

P1050925

Antoinette DUTHILLEUL veuve de Marbrien CORNILLE d'Annappes vend à Antoine PLOUCQUET fils de feu Simon, laboureur à Annappes 1c 19 petites verges 1/2 de labour à Annappes tenu de Warwenne à prendre en 5c 70v 1/2 moyennant 158£. Déshéritement le 05/06/1637 par Augustin MASUREL sergent de Fontaines par procuration passé devant Cornille PLOUCQUET, notaire à Annappes. Ledit Cornille PLOUCQUET (sic) adhérité.

P1050926

Charles ROUSSEL et Jacques DUBAR tuteurs de Jacques et Marc ROUSSEL enfants mineurs de feu Philippe ROUSSEL et de feu Marguerite CHUFFART, Jeanne DESPINOY mère et tutrice et Mathias DESPINOY tuteur avec lesdits de Jean, Catherine et Jacqueline ROUSSEL aussi enfants mineurs de feu Philippe qu'il eut en secondes noces de ladite Jeanne DESPINOY vendent aux enchères à Jean DESPREZ fils de feu Etienne, bourgeois de Lille un lieu manoir avec labour sur 8c 1/2 à Ascq tenus de la Srie Desmotte moyennant 2400£. Déshéritement le 30/10/1637, adhéritement le 04/11.

P1050928

Pierre DELEPORTE fils de feu Gilles de Flers vend à Pierre CORNILLE fils de feu Marbrien, laboureur à Annappes un lieu manoir sur 2c moyennant 700£. Déshéritement le 29/11/1637 et adhéritement.

P1050929

Simon DE GRYMAUPONT fils d'Antoine, frère et héritier de feu Wallerand DE GRYMAUPONT, laboureur à Leers vend à Vaast DE GRYMAUPONT son frère, laboureur à Annappes sa part suite au trépas dudit Wallerand en 2c de labour à Annappes tenus de Warwenne à l'encontre de ses frères moyennant 60£, nommant Jean VANESTE et Augustin MASUREL fils de feu Jean comme procureurs spéciaux. 16/03/1637 devant Cornille PLOUCQUET notaire public à Annappes en présence de Jean HERNEQUIN fils à marier de Philippe et de Thomas AGACHE fils de Pierre d'Annappes. Déshéritement le 09/03/1638 et adhéritement le 30/03 ledit Vaast au nom d'Antoine PLOUCQUET fils de feu Simon, son command.

P1050932

Antoine, Etienne et Vaast DE GRYMAUPONT frères et héritiers de feu Wallerand DE GRYMAUPONT qui fut fils d'Antoine DE GRYMAUPONT et héritier de feu Françoise DE FERMONT sa mère demeurant les deux premiers à Hem et ledit Vaast à Annappes, vendent à Antoine PLOUCQUET fils de feu Simon, laboureur à Annappes pour ce Josse PLOUCQUET son fils du nom et par main prêtée nome pour procureur de son père par procuration devant Cornille PLOUCQUET notaire le 27/03/1638 2c 13 petites verges de labour à Annappes tenus de Warwenne compris 23 petites verges vendues par Jean DE GRYMAUPONT leur frère audit acheteur moyennant 234£. Déshéritement le 30/03/1638 et adhéritement.

P1050933

Antoine PLOUCQUET fils de feu Simon, laboureur à Annappes nomme procureur spécial Jose PLOUCQUET son fils. Passé à Annappes le 27/03/1638 devant Cornille PLOUCQUET notaire en présence desdits DE GRYMAUPONT enfants d'Antoine.

P1050934

Le 02/08/1638 les bans d'août furent prononcés par Antoine LECOCQ Bailli et adjudés par les hommes de fief tels qu'André VINCRE, Hugues DESROEULS et Noël TIERCH.

Jean DELESPIERRE fils d'Antoine, peigneur de sayette à Lys lez Lannoy vend à Jacques DELEDICQUE fils de feu Martin 1c 1/2 de labour à prendre en 9c à Annappes tenant à la partie de Charles DELESPIERRE son frère, venus au vendeur par le trépas d'Aliénor DE JANVILLE sa feuè mère moyennant 300£. Déshéritement le 25/01/1638, adhéritement le 30/06/1638 par ledit DELEDICQUE qui a déclaré qu'il fait son command de Monsieur François DE VITTRY Sr de Louvyer, de Breucq, Gamans etc.

P1050935

Gilles LEPERS curateur commis aux biens laissés vacants par le trépas de Jean ROUSSEL et de Péronne BONTE sa femme vivant demeurant à Roubaix et Jacques DESTOMBES fils de feu Noël de Mouvaux, nommé procureur de Jacques LEMAHIEU, carlier à Lys lez Lannoy fondé par lettres procuratoires passées devant Jacques WAYMEL notaire le 16/09, ledit LEMAHIEU aussi curateur avec ledit LEPERS, vendent à Jacques DELEPORTE fils de feu Pierre, laboureur à Annappes 1/7° et 1/6° d'un autre septième en 14c de labour à Annappes tenus de Warwenne moyennant 24£. Déshéritement le 11/12/1638, adhéritement audit DELEPORTE et Françoise MATHON sa femme.

P1050937

Michel HESPEL bourgeois de Lille et Jeanne DE WALLE sa femme, nièce et héritière en ligne directe (donc petite-fille) avec d'autres de feu Jacques GOUBE vivant huissier de Messieurs des Etats de Lille, **chargés de quatre enfants à alimenter**, avec accord du roi parce que ledit GOUBE avait interdit par acte du 13/12/1619 d'aliéner sa succession, vendent la moitié d'un lieu manoir sur 4 bonniers à Croix occupé par Barbe GADENNE veuve de Jacques LECLERCQ, terres tenues de diverses seigneuries, à l'encontre de Georges CASIER procureur, époux de Marguerite DE WALLE et Isabeau DE WALLE jeune fille à marier, sa soeur, à Guillaume DU RETZ bourgeois, marchand de draps moyennant 3800£. Le tènement de la Srie de Lannoy est apprécié 1500£. Déshéritement le 23/12/1638 et adhéritement par ledit DU RETZ au nom de sa mère.

P1050940

Jean LEMAHIEU lieutenant de bailli de Mouvaux pour lui et comme procureur de Marguerite ROUSSEL sa femme, Pierre LECOMTE laboureur à Roubaix pour lui et comme procureur spécial de Jeanne ROUSSEL sa femme, aussi tous deux procureurs spéciaux de de Marie ROUSSEL veuve de Jean LEAUCOURT de Roubaix par procuration passée devant Antoine VINCRE Notaire le 18/11/1638, lesdites ROUSSEL filles et héritières de feu Jacques ROUSSEL et de feu Jeanne LEPERS ayant droit par partage avec leurs cohéritiers de 7c et 1/3c de terre, François POLLET fils de feu Jean et de feu Péronne ROUSSEL, neveu et héritier par représentation desdits Jacques ROUSSEL et Jeanne LEPERS ayant droit de 2c 1/3, vendent aux enchères à Jacques MULLIER fils de feu Jean, laboureur à Flers 9c 2/3 de labour à l'encontre de Jacques DELEPORTE et Etienne HALLEZ par achat à Annappes tenus de Warwenne occupés par la veuve Pierre DELEPORTE et Jacques DELEPORTE son fils moyennant 1352£. Procuration desdits femmes en présence de Jacques DESTOMBES et Josse DESTOMBES enfants de feu Noël de Mouvaux. Déshéritement le 17/03/1639, adhéritement le 24.

P1050944

Rapport et dénombrement par Demoiselle Elisabeth DE CROIX à Messire Ernest DE RYVIERES, baron de Haultefalise, Fontaine, Warwenne, Lannoy, Desmotte etc. d'un fief échu par le trépas de Monsieur Philippe DE CROIX écuyer, Sr Doyembourg le 12 de juin 1638 consistant en 6 bonniers 1c en plusieurs pièces à Ascq tenus du fief Desmotte. Août 1639.

P1050945

Jean VERVIN (?) porteur au sac à Lille et Françoise FREMAUT sa femme, Charles SEIGNIEZ (?) marchand à Gand, Madeleine FREMAUT sa femme et Isabeau FREMAUT fille non mariée à Tournai; lesdites FREMAUT filles et héritière de feu Jacques FREMAUT vendent aux enchères à François DE NOYELLES sergent à masse au siège de la Gouvernance de Lille 1/2 bonnier pris au milieu d'un bonnier 1/2 à Lezennes, d'image d'Annappes tenu de Warwenne tenant à autre 1/2 bonnier appartenant à André DEBUIGNES à cause de Catherine MOREL sa femme et à autre 1/2 bonnier appartenant à Jeanne MOREL fille d'Antoine et de feu Péronne MUREL qui est le parfait dudit bonnier 1/2 moyennant 1100£. Déshéritement le 19/04/1639. Adhéritement le 25/05.

P1050946

Charles TAVERNE le jeune et Philippe DUBOIS procureurs postulants à Lille, curateurs des biens délaissés par le trépas de Guillaume WARENGHIEN vivant bourgeois de Lille vendent aux enchères à maître Robert DE PARMENTIER, écuyer, licencié es droits à Lille le fief d'Houplines à Annappes tenu du fief Desmotte devant 6£ de relief à la mort et 10° denier à la vente, don ou transport comportant 18 rasières de blé froment à un denier parisis moins à la rasière que la prairie du roi de la St Rémy, tem 16 chapons à ladite prairie à Noël et 42s 8d de rentes seigneuriales par an qui se prennent sur plusieurs lieux manoirs et héritages à Annappes sur 2 bonniers 8c... moyennant 3900£. Déshéritement le 12/11/1638, le fief Desmotte appartenant à Monseigneur le baron de HAUTFALISE à cause de Mme Isabeau DE BETTE son épouse. Adhéritement le 24/12/1639.

P1050948

Guillaume WILLOCQUET et Catherine DE ZOUD (acte suivant Catherine HONDT ?) sa femme de Chéreng vendent à Quentin CHUFFART laboureur à Ascq 1c de labour à Ascq tenu de Fontaines haboutant à Marie DE ZOUD (acte suivant Marie HONDT ?) femme de Jacques DE FLANDRES moyennant 200£. Déshéritement le 15/05/1641.

P1050949

Jacques DE FLANDRES et Marie HOUDT (Marie HONDT ?) sa femme de Lezennes vendent à Quentin CHUFFART d'Ascq 1c de labour à Ascq moyennant 200£. Déshéritement le 10/07/1641 devant Antoine LECOCQ bailli de Fontaines et hommes de fief tels qu'André VINCRE, Hugues DESROEULX, Noël TIERCH, Betreumieux DESROEULX et Antoine LECOCQ, puis adhéritement.

P1050951

Le 23/09/1641 Antoine TIERCHE fils de feu Noël fut accepté pour homme de fief au nom de son feu père par le commandement de Monsieur le baron et a prêté le serment en tel cas.

P1050952

Adrien SIX fils de feu Jean de Peteghem lez Audenarde , Adrien PONCHEAU, Anne SIX sa femme, Jean CAUCHETEUR, Barbe SIX sa femme, Jean, Martin et Valentin BONTE enfants de feu Michel BONTE et de Jeanne SIX, Wallerand et Adrien LIBERT enfants de feu Nicolas LIBERT de Chéreng, lesdits Adrien, Anne, Barbe et Jeanne SIX frère et sœurs, neveu et nièces et héritiers avec lesdits Wallerand et Adrien LIBERT de Jean CHOCQUEL, lesdits LIBERT ayant l'autorité de Marie CAUCHETEUR leur mère ici présente, vendent à Jean DESPREZ fils de feu Etienne, marchand et receveur à Lille 1/2c 1/3c de jardin à Ascq tenu de Fontaines moyennant 500£. Déshéritement le 10/07/1642 et adhéritement.

P1050953

Marie BRUNIN veuve de Pierre CORNILLE d'Annappes pour elle et comme mère et tutrice de Jacques et Françoise CORNILLE, Pierre CORNILLE (et dessous repris : Pierre MEURISSE) et Vaast DUBAR oncle allié paternels et tuteurs des dits enfants avec consultation de Jean PLUCQUET et Philippe DESTOMBES leurs voisins, vendent aux enchères à la moitié aux enfants et l'autre moitié à la veuve d'un petit lieu manoir sur 2c à Annappes tenu de Fontaines occupé par Antoine LEPLAT, à Pierre PLOUCQUET fils d'Antoine, laboureur à Annappes moyennant 1230£ [Fin non photographiée en 1642 ou 1643]

MANQUE LA PAGE DE DROITE

[Manque l'acte] Déshéritement le 01/04/1643 par ledit Louis DELEPORTE, adhéritement par ledit Louis DE LE MASURE.

P1050957

Pierre MEURISSE laboureur et Françoise CORNILLE sa femme d'Hem, fille et héritière de feu Marbrien CORNILLE et d'Antoinette DU THILLEUL ayant droit par partage avec ses cohéritiers par acte devant Cornille PLOUCQUET notaire le 16/02/1643 vendent aux enchères à Vaast DUBAR fils de feu Pierre, laboureur à Annappes 3c 40 petites verges de labour au dîmage d'Annappes tenus de Fontaines moyennant 1086£. Le 15/04/1643 ledit Vaast a déclaré faire son commandement de Guillaume DE LE MASURE fils de feu Louis, laboureur à Annappes puis déshéritement et adhéritement.

P1050959

Jean et Jacques CORNILLE et Cornille GADENNE tuteurs de Jean, Jeanne, Marguerite, Michelle, Antoinette et Marie CORNILLE enfants mineurs de Robert CORNILLE et de feu Marie DESROEULX, Pierre DELEBECQUE et Philippe, Jean et Cornille GADENNE tuteurs de Jean, Georges, Cornille, Madeleine et Jeanne DESROEULX enfants de feu Adrien vendent aux enchères à François DE COUROUBLE laboureur à Flers un lieu manoir sur 44 petites verges à Flers tenu de Castillon occupé par Jacques LEURIDAN moyennant 584£. Déshéritement le 26/02/1643

P1050960

Pierre PAYELLE de Marcq en Baroeul, Mahieu WALLET de Lille, Hubert BEGHIN et Françoise PAYELLE sa femme vendent à Adrien TEIZE (Andrieu ici et Adrien dans la suite de l'acte) d'Ascq 2c 1/3 de labour à Ascq qu'il occupe moyennant un don à Jacques PAYELLE, Michel, Jeanne et Gilles WALLET médiateurs et 485£. Déshéritement le 08/04/1643 et adhéritement.

P1050961

Simon TEIZE fils de feu Jacques d'Ascq vend à Pierre ROLLAND fils de Jacques, et Catherine LECLERCQ sa femme d'Ascq 1c de labour à Ascq tenu de Fontaine moyennant un don à Antoinette TEIZE fille d'Adrien et 300£. Déshéritement le 08/04/1643 par Adrien TEIZE procureur dudit Simon son père t adhéritement.

P1050962

Nicolas DELESPIERRE fils de feu Antoine d'Hem vend à Pierre DUBAR fils de feu Gilbert, laboureur à Flers 1c 1/2 de labour à Annappes tenu de Warwenne moyennant un don à la femme du vendeur et 430£. Déshéritement le 15/04/1643 et adhéritement.

P1050963

Le 07/12/1654 Jean DE ROUBAIX est reçu à serment pour sergent des terres et seigneuries de Fontaines, Warwenne etc. par agrégation de Monsieur le baron de Houffalize Sr dudit Warwenne etc. devant Pierre DUBAR bailli, Jacques MULLIER, Antoine TIERCHE et Pierre DUBAR le jeune, hommes de fief.

P1050964

Plaids du 17/03/1653 devant Pierre DUBAR bailli et hommes de fief tels que Betreumieux DESREULX, Antoine TIERCES et Pierre DUBAR

Bans de mars prononcés aux bancs plaidoyables

Plaids du lundi 23/06/1653 devant les mêmes

- Contre Adrien CASTEL à cause d'avoir trouvé son vacher wardant les veaux tant d'un an que de deux ans pâturant au bois nouveau planté qui fut le pré de Lamens le 15/06/1653.

P1050965

Plaids du 21/07/1653 ont été faits et prononcés les bans d'août

Plaids du 23/09/1654

Pierre PLOUCQUET d'Annappes contre la veuve Jean DU FERMONT d'Annappes

P1050966

Plaids du 07/12/1654 devant Pierre DUBAR bailli, Jacques MULLIER, Antoine TIERCHE et Pierre DUBAR Le jeune, hommes de fief

- Pierre PLOUCQUET d'Annappes contre la veuve Jean DU FERMONT d'Annappes

- Guillaume DE LE MASURE d'Annappes contre Marie DELECOURT veuve d'Antoine DU FERMONT de Lille

P1050967

Plaids du 01/03/1655

- Le bailli contre les deniers procédant de la vente des biens meubles d'Antoinette BRACAVAL sur les droits qu'en a Marie DELECOURT veuve d'Antoine DU FERMONT de Lille

- Pierre PLOUCQUET a fait ce jourd'hui le serment d'avoir donné à la veuve Antoine BRACAVAL 22£

- Marie DELECOURT veuve d'Antoine DU FERMONT sur les deniers provenant des biens vendus de feu Jean DU FERMONT, se porte en plainte
- Jacques DU FERMONT d'Hem et François DE HONT d'Annappes d'opposent aux deniers provenant de la vente des biens meubles d'Antoinette BRACAVAL d'Annappes pour avoir solution de paiement d'une année de louage soit 24£ que ledit BRACAL reconnaît devoir

P1050968

Plaid du 15/03/1655 et bans de mars devant Pierre DUBAR Bailli, Jacques MULLIER, Antoine TIERCES et Pierre DUBAR fils de Pierre, hommes de fief

- Marie DELECOURT veuve d'Antoine DU FERMONT s'oppose aux deniers de la vente des biens d'Antoinette BRACAVAL veuve de Jean DU FERMONT pour avoir solution de paiement

gneres du barfeld de gneres
 sime par gneres du bar bally
 Jacques Mullier surhomme
 gneres du bar effe

P1050970

Plaid s.d.

- Marie DELECOURT veuve d'Antoine DU FERMONT contre ceux qui s'opposeraient aux deniers procédant de la vente des biens meubles et avestures d'Antoine BRACAVAL veuve de Jean DU FERMONT
- Jacques DU FERMONT et ses cohéritiers demandeurs de la maison d'Antoinette BRACAVAL pour avoir solution de paiement d'une année de privilège de son rendage portant 24£

Plaid du 04/05/1644

Plaid du 31/05/1655 devant Jacques MULLIER lieutenant commis, Pierre DUBAR Bailli, Antoine TIERCH, Pierre DUBAR le jeune et Josse DELOBEL, hommes de fief de la Salle de Lille

- Le bailli contre Marguerite LEFEBVRE veuve de Betreumieux **DESREUX ayant enfreint le placard condamnant de couper ou brûler arbres** la semaine passée a mis des vaches dans le bois de Fontaine qui ont broutées les rejets sur 3 bonniers, pour quoi elle est condamnée à 50 florins d'amende

P1050972

Plaid du 13/03/1656 avec bans de mars

- Le bailli contre Mahieu PARSY de Roubaix, acheteur et Jean MASUREL de Flers pour **avoir coupé plusieurs chênes et des ormeaux dedans leurs marches ce qui est défendu par les publications**
- Jean DE ROUBAIX, sergent de cette cours et seigneurie a fait relation d'avoir ajourné à lui deux filles d'Antoine (blanc) demeurant à la Rouge Maison, ayant trouvé le 19/04/1656 chargées de vert bois venant du Bas Bois proche du croquet
- Pareille relation contre Nicolas DELESPIERRE d'Hem pour avoir trouvé ses deux enfants coupant du vert bois, les plus grosses branches au bois de Me...

P1050973

07/12/1656 Bauduin DUBAR fils de Pierre a aujourd'hui fait féauté et hommage [comme homme de fief] pardevant mon père bailli et en présence de Jacques MULLIER et Antoine TIERCH, hommes de fief

P1050974

Plaids du 12/02/1657 devant Pierre DUBAR Bailli, Jacques MULLIER, Antoine TIERCHE et Bauduin DUBAR hommes de fief

- Le bailli contre Wallerand MATTON de Roubaix arrêté par Jean DE ROUBAIX, sergent

Plaids du 26/02/1657

- Le même contre le même

P1050975

Plaids du 12/03/1657 devant Pierre DUBAR bailli, Jacques MULLIER, Antoine TIERCH hommes de fief et François LE THELLIER juge rentier

- Pierre DUBAR receveur de la Srie de le Fontaine, Warwenne etc. contre Wallerand MATTON débouté pour absence

Furent prononcés les bans de mars et adjudés aux dits hommes de fief

P1050976

Plaids du 16/04/1657 devant les mêmes

- Le receveur contre ledit MATTON

Plaids du 30/04/1657 devant Pierre DUBAR bailli et receveur, Antoine TIERCHE, Bauduin DUBAR et Jacques MULLIER, hommes de fief

- Le receveur contre ledit MATTON sur vente de bois

Plaids du 14/03/1657

- Pierre DUBUS receveur de la Srie de Fontaines, Warwenne etc. contre les héritiers de feu noble mémoire Monsieur Messire Jean Baptiste DE LANNOY vivant chevalier, Sr de Hau Pon

P1050978

Plaids du 28/05/1657

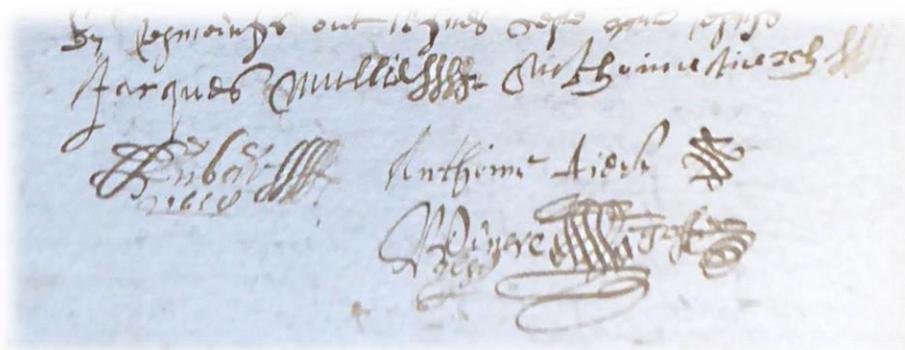
- Le même contre le même

- Antoine TIERCHE fils d'Hugues de Flers, procureur spécial de Demoiselle Antoinette BEHAGUE veuve de Mathias PERCOURT de Lille, sa douairière disant qu'est succédé à Pierre PERCOURT un fief tenu de la Fontaine sur 8c à Flers pour quoi elle fait serment comme en tel cas est pertinent. Devant Pierre DUBAR bailli, présents Hughes TIERCHE, Jacques MULLIER et Antoine TIERCHE

P1050979

Plaids du 04/03/1658 devant Jacques MULLIER, Bauduin DUBART, Antoine TIERCHE et Antoine TIERCHE fils de feu Hugues¹, hommes de fief

- Pierre DUBAR, bailli, demande de lui accorder les bans de mars comme en la cours souveraine ce qui fut fait pour rendre les amendes es lieux ordinaires.

A photograph of a handwritten signature in brown ink on aged paper. The signature is written in a cursive script and appears to read 'Jacques Mullier'. There are several other smaller, less legible signatures or initials around it, including one that looks like 'Dubar' and another that looks like 'Antoine Tierche'.

¹ Attention aux homonymes. Un Hugues TIERS +01/10/1670 Flers a un fils Antoine (partage en 2 E 3 / 2829 acte 12 en 1671). S'agit-il d'une erreur ici ?

Fontaine

A Ascq

CAPITALE – Nous venons de découvrir la seigneurie de Warwenne à Annappes associée au fief de Fontaine à Ascq. C'est vers des documents spécifiques à ce dernier que nous nous tournons maintenant.

43 J 166 document 2

Vente du 26/01/1718

Le Sr Jean Baptiste LECOMTE receveur de Messire Christophe DE CROIX comte de Croix et de Dame Claire Angélique DE CROIX comtesse et Dame de Croix et autres lieux, son épouse, Messire Charles Alexandre marquis DSE BEAUFFREMEZ en son château d'Esne et Dame Françoise Louise DE CROIX son épouse, lesdites femmes enfants et héritières de Messire Charles Adrien DE CROIX comte de Croix, seigneur de Flers, Wasquehal, Marcq et autres lieux par procuration passée à Tournai vendent aux enchères au Sr Pedro WILLEMONT marchand négociant à Lille 6 bonniers 2c de labour en plusieurs pièces à Ascq tenus du fief de Fontaine ou des Mottes moyennant 6500 florins. Puis surenchère de maître Ghislain DESNEULLY procureur postulant. Puis surenchère par ledit Pedro WIELENS (sic) dernier enchérisseur.

Rapport et dénombrement du 07/08/1680

Par Jean ROUVROY pour Pierre ROUVROY son père à Messire Adrien François DE RIVIERE d'AERSCHOT baron de Bouffalize, Sr d'Eschelleke, Wanzel, Fontaine, Warwanne etc. de 7c de labour.

Puis plusieurs actes de ventes du XVII^e siècle, presque détruits concernant la Srie de Fontaines dont l'inventaire des 38 actes est photo 86.

Dont ceux avant 1671 :

P1050170

Vente du 02/03/1669

Antoine, Jean, Michel et Adrien PRUVOST, Denis DUPISRE et Marguerite PRUVOST sa femme, Jacques DELECROIX veuf d'Anne PRUVOST, père et tuteur avec Jean DELECROIX et ledit Antoine PRUVOST d'Adrien, Marguerite et Marie Madeleine DELECROIX qu'il eut de ladite vendent aux enchères à Michel BAISEUR laboureur à Annappes 3q 1/2 de labour à Annappes tenus de Fontaine moyennant 100£.

P1050225

Procuracion du 26/02/1670

Barbe DUBAR femme d'Antoine BRAYE de Néchin le nomme procureur spécial.

P1050172

Vente du 27/02/1670

Antoine BRAYE et Barbe DUBAR sa femme de Néchin vendent aux enchères à Monsieur, maître Gilles BAU prêtre, pasteur propriétaire de la cure d'Ascq un cent tenu au dîmage d'Annappes tenu de Fontaine.

P1050175

Vente du 18/06/1664

Jean Baptiste DESMARESCAUX et Hippolyte DE COTTIGNIES curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trépas de maître Jacques DESREVEAUX vivant chirurgien et Marguerite COTTIGNIES sa femme de Pont à Tressin vendent aux enchères à Jean MEURISSE fils de feu Jean, laboureur et bocquillon à Ascq, fort de Jacques, Jean et Isabeau MEURISSE ses enfants qu'il eut de feu Catherine NIELLET pour subvenir à la formoture avant ses secondes noces, 3c 3q de labeur à Ascq moyennant 104 florins carolus. Lesdits enfants adhérités le 05/06/1665. (Autorisation photo 205)

P1050179

Vente du 14/01/1660

Pierre ROLAND fils de feu Jacques d'Ascq vend à Martin DESCAMPS marchand toilier à Lille 4c 1/2 de labeur à Ascq tenus de Fontaine moyennant un don à la femme du vendeur, aux enfants du vendeur qu'il eut en deuxièmes et troisièmes noces qui sont au nombre de cinq chacun 24£ et 300£ de principal.

P1050182

Vente du 10/04/1666

Marc HERRENG fils de feu Jean, et Demoiselle Catherine HALLEE sa femme, bourgeois et marchand à Lille vendent au Sr Edouard INGLIARE de Lille 2c à Annappes tenus de Fontaine.

P1050184

Vente du 27/11/1658

Pierre DELEMASURE fils de feu Guillaume, laboureur à Gruson et Antoinette MEURISSE sa femme vendent à Jean FOURNIER fils de feu Antoine, hôte d'Ay à Lille 5c 1/3 et 2c à Ascq.

P1050190

Vente du 31/08/1661

Antoine LEFEBVRE fils de feu Adrien, laboureur et Claire CHUFFART sa femme d'Annappes vendent à Augustin HENNION bourgeois et marchand toilier à Lille 6c 1/2 pré et labeur en 4c 1/2 tenus d'Annappes et 2c de Fontaine.

P1050193

Vente du 27/01/1661

Pierre Antoine MARISSAL fils de feu Guillaume, époux de Françoise DELERUE vend à Nicolas BARAS fils de feu Nicolas, bourgeois bourgeteur à Lille un lieu manoir sur 36c 1q, le 9° de 3 bonniers et 1/6° de demi bonnier à Annappes et Hem occupés par Antoine TIERS à l'encontre de Demoiselle Antoinette ...AVE veuve de Mathias PERCOULT et autres.

P1050199

Vente du 06/09/1660

Jean FIEBVER fils de feu Mathias, laboureur à Ascq vend à Jean FOURNIER hôte à Lille 7q de labeur à Ascq.

P1050201

Vente du 05/04/1657

Antoine LAGACHE fils de feu Michel, fermier natif d'Hellemmes(?), demeurant à Middelbourg à présent à Lille vend aux enchères à Jean BATAILLE fils de feu Gérard, marchand tanneur à Lille un lieu manoir sur 10c à Ascq. Puis surenchères par Gilles DE RODES futailier à Lille puis dudit BATAILLE.

P1050209

Vente du 11/03/1669

Marc VERDIERE fils de feu Charles pour lui et en qualité de naguère mari et bail de Catherine DELECOURT, Marie VERDIERE veuve de Jean DELEMARRE vivant laboureur, Charles VERDIERE laboureur, Jean WERNIER laboureur et Catherine VERDIERE sa femme tous de Sainghin en Mélanthois sauf Marie à Lille, lesdits VERDIERE enfants du premier comparant qu'il eut de ladite DELECOURT, héritiers d'icelle et forts d'Antoinette DAUSSY fille mineure de feu Antoine DAUSSU et de Marguerite VERDIERE qui fut aussi fille de ladite DELECOURT vendent à Demoiselle

Marie Claire FASSE veuve du Sr Théodore LOCART vivant connétable de la confrérie St Georges de Lille un lieu manoir sur 6c compris 2c de labour occupé par Daniel LEPLAT en deux pièces à Ascq pour éteindre une obligation du premier envers l'acheteuse.

P1050216

Vente du 30/07/1664

Messire Robert DUBUS chevalier, Sr dudit lieu, Fresnel, des Mazures etc. et Dame Catherine DE PARMENTIER sa compagne, fille et héritière de feu Josse, vivant écuyer, Sr de Grand Bus, la Salle etc. vendent au Sr Simon DE ROSENDAL receveur de sa majesté de son domaine au quartier de Lille 18c 1/2 de labour en diverses pièces sur le dîmage d'Ascq.

P1050220

Vente du 30/01/1666

Jacques DELEPORTE fils de feu Jacques et de feu Françoise MATHON vend aux enchères à François DEHONTE fils de feu Cornille, laboureur à Annappes la moitié de 4c à Annappes.

P1050223

Procuration du 29/04/1669

Marguerite PROUVOST femme de Denis DUPIRE de Croix nomme procureur son mari et Adrien PROUVOST son frère. Témoins Jacques DELECROIX fils de feu Daniel d'Annappes et Pierre DELEBECQUE fils de feu Jean de Croix.

43 J 166 document 3

- Rapport et dénombrement par Marie ROUZE veuve de Pierre AGAICHE d'Annappes à messire Guillaume Adrien François DE RIVIERE d'Aerschot, baron d'Houffalize de 2c 3q de labour à Ascq pris en 5c 1/2 à l'encontre de Jean Baptiste DE FIVES échus par le trépas de Claude ROUZE son père tenus des Mottes. 25/04/1680
- Rapport et dénombrement par Thomas ROUZE d'Ascq audit pour 1/2c de labour à Ascq. 20/01/1680
- Rapport et dénombrement par Charles SELOSSE au nom du Sr Claude TANIER (?) de Lille audit pour un lieu manoir sur 8c à Ascq acquis des DESPREZ. 20/01/1680

43 J 166 document 4

Bail du 25/06/1681

- Abraham DESPLANCQUES fils de feu Gaspard, laboureur à Ascq a pris en bail des Sr Rémy François POUILLE et Demoiselle Anne POUILLE, marchands négociants à Lille 15c de labour en deux pièces à Ascq

Handwritten document in cursive script, likely a legal record or contract, dated 1670. The text is written in brown ink on aged paper. The main text reads "Jacques de la Roche" and "Cornille de la Roche". There are several signatures and dates, including "1670" and "1670".

Rue du bois et Masures au sel

A La Chapelle d'Armentières

REFAIRE – Il est nécessaire de temps en temps pour le receveur et son seigneur de faire le point sur les terres et rentes attachées. Ça peut être à l'occasion de l'achat de la seigneurie ou à cause des successions des propriétaires engendrant division ou réunion de certaines pièces, ce qui fini par compliquer les comptes. On demande alors l'autorisation au souverain d'obliger les propriétaires à déclarer les biens.

A.D.62 - 43 J 155 document 38 (avant 1576 l'année commence à Pâques. Cf. Castelo-Lillois n°20 page 11)

Jean DUBOIS licencier es droits, écuyer, conseiller, procureur général au Grand Conseil, fils et héritier de feu Jean a qui appartient un fief de la Rue du Bois et des Mansures (plus loin Masures) au Sel à la Chapelle d'Armentières ayant requis lettres de terrier obtenues le 21/02/1569 et annoncées le 28/03/1570 avec obligation de faire rapport et dénombrement sous quarante jours. Collationnés par Nicolas LERNOULT notaire et huissier qui reprend les actes le plus souvent passés chez Simon LESECQ, greffier d'Houplines. La Rue du Bois est tenu d'Erquinghem, les Masures Ansel de Courtembus.

P1040873

1- Jean CROUSSET époux de Jeanne CASIER et Antoine POTTIER époux de Marie CASIER filles et héritières avec d'autres de feu François CASIER et d'Agnès LERNOULD dit Daniel 15c 1/2 jardin tenant au jardin de Guillaume LEBLANC fils de feu maître Guillaume, Sr du Houchin, 18c 17v labeur en 3 pièces et 14c jardin et labeur tenus du Bois à Armentières occupés par Jacques LESAGE (Ajout ultérieur : Marie CASIER a acheté 14c le 25/02/1593 à prendre de 15c 1/2 de jardin et 18c 17v de cette partie. Marie CASIER mourut l'an 1611. Autre ajout : flou). 19/02/1570 (donc 1571)

P1040874

2- Guillaume LEBLANC écuyer, Sr de Houchin, fils de feu Messire Guillaume LEBLANC vivant chevalier, Sr de Houchin sire Berthoul pour un lieu manoir sur 1 bonnier 4c occupé par Louis PETILLON tenu de la Rue du Bois. (Ajout ultérieur : A Charles DUPONT procureur à Lille par achat de Dame Jeanne LEBLANC veuve de Messire Charles DE MONTMORENCY le 27/08/1593) 24/02/1571 (donc 1572)

P1040875

3- François FREMAUT de Lille un lieu manoir à Armentières sur 13c 1q de jardin acquis pour 6c le manoir de feu Jean DEMERLES et le surplus de Jean DESMARESCAUX front à la Rue du Bois allant à la Houssoye occupé par le veuve Jacques GHESQUIERE tenu du Bois. 14/02/1570 (donc 1571)

P1040876

4- Louis PETILLON laboureur à Armentières pour un lieu manoir sur 4c 3q appartenant à Antoine PLANCQUIELLE fils et héritier de feu Gilles PLANCQUIELLE Rue du Bois pris hors de 5 quartiers 3q avec lieu manoir ayant appartenu à feu Michel PLANCQUIELLE. 28/02/1572 (donc 1573)

P1040877

5- Louis PETILLON laboureur à Armentières pour 1 bonnier de labeur à Armentières tenu de la Rue du Bois par lui acquis la moitié de Louis ROOZE à cause de Jeanne PLANCQUIELLE sa femme et l'autre moitié de François FREMAUT qui auparavant l'avait acquis d'un PLANCQUIELLE. 19/02/1570 (donc 1571)

P1040878

6- Pierre WERQUIN fils aîné et héritier de feu Gilles WERQUIN avec Artus, Jean, Pierre, Isabeau et Antoinette WERQUIN ses frères et sœurs aussi héritiers pour 4c 1/2 de jardin pris en 8c contre Gilles WERQUIN de Lomme et 10c 4v labour à Armentières tenus de la Rue du Bois. 16/02/1570 (dont 1571)

P1040879

7- Gilles WERQUIN fils de feu Gilles, laboureur à Lomme pour un lieu manoir sur 3c 1/2 et 2v à Armentières tenus de la Rue du Bois. 01/03/1570

P1040880

8- Laurent WERQUIN fils de feu Antoine, laboureur à Capinghem pour un lieu manoir sur 12c 19v à Armentières, 9c 15v labour, 10c 8v labour tenus de la Rue du Bois (Ajout ultérieur : Jacques DEFIVES mari de Marguerite WERQUIN a vendu à Jean WERQUIN fils de Laurent ses droits le 04/05/1602. En l'an 1603 Jean WERQUIN encore 1/6° de Laurent WERQUIN son frère (ou père) comme l'année précédente il avait fait) 01/03/1570 (dont 1571)

P1040881

9- Antoine FEUTRIE fils et héritier de feu Willame FEUTRIE pour 8c 22v de labour tenus de la Rue du Bois à Armentières. 16/02/1570 (dont 1571)

P1040882

10- Barbe HENNIART veuve avec enfants de feu Jean FAGOT de La Chapelle d'Armentières pour 15c et 3 parts d'un quartron de jardin et labour acquis par son feu mari durant leur mariage d'Etienne LALAU qui fut soeur et héritière de feu Innocent LALAU et le surplus par elle acquis de Bauduin DE BENERE et Barbe HENNIART (sic) sa femme, Jean DE BUSQUERE et Marie HENNIART sa femme qui furent héritiers de feu Jean HENNIART et feu Marie FREMAUT à prendre lesdits 15c et 1/3q en un lieu manoir sur 5 quartiers et 1/4q à l'encontre de Jean PETIT fils et héritier de Péronne LALAU qui dut fille dudit feu Innocent à qui l'autre quart appartient (Ajout ultérieur : Barbe HENNIART est morte l'an 1603 et sont échus les héritages à Georges et Antoinette FAGOT ses enfants).14/05/1572

P1040884

11- Jean LE PETIT de Lille, fils et héritier de feu Péronne LALAU à son trépas veuve de Pasquier MOREL, soeur et héritière de feu Innocent LALAU pour 2c 1/2 de jardin et 2c 1/2 labour et 1/3q pris en un lieu manoir sur 5 quartiers 1q à l'encontre Barbe HENNIART veuve de feu Jean FAGOT en la Rue du Bois. 18/02/1571 (dont 1572)

P1040885

12- Antoine FEUTRIER laboureur à Armentières pour un flégard qui est fief en la Rue du Bois devant la maison qui fut Guillaume FEUTRIER sur 1c 40 pieds en longueur tenu de la Rue du Bois donné en fief de Jean DUBOIS en son temps Sr de la Rue du Bois. 14/03/1570 (dont 1571)

P1040885

13- Sire Nicolas DOMESSENT prêtre et chapelain à Frelinghien et bailli du fief et Srie de la Rue du Bois un flégard qui est fief donné par ledit Jean DUBOIS Rue du Bois devant la maison qui fut Innocent LALAU en longueur de 252 pieds en laissant 14 pieds de voie pour aller vers ladite maison. 23/02/1572 (dont 1573)

P1040886

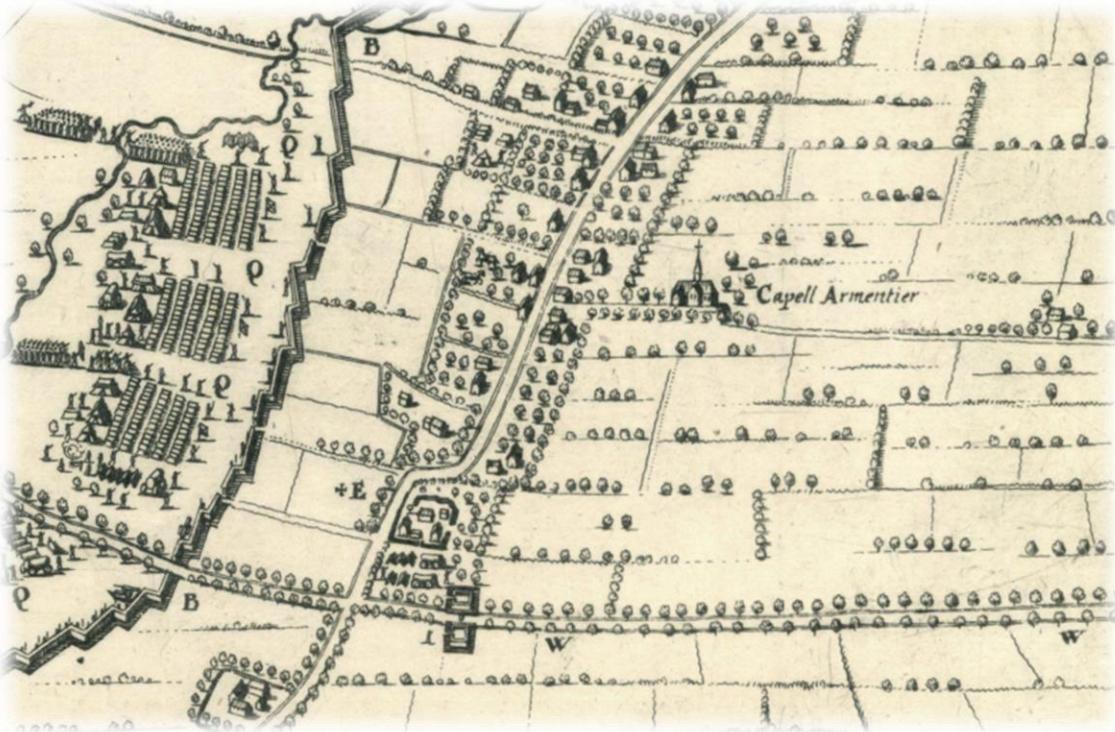
14- Elie DESPLANCQUES fils et héritier de feu Pierre, marchand à Lille pour un fief de 12c de jardin et labour à Armentières venant de son père, tenu de Masures Aussel, tenant aux terres de maître François DUMOLLIN à cause de Demoiselle Marie LE VICQ sa femme (Ajout ultérieur : Ce fief a été vendu par décret de justice du baillage de Lille au Sr de Courtembus le 01/03/1576). 24/01/1573 (dont 1573)

P1040887

15- Piat LEMESRE marchand de lin, époux de Demoiselle Agnès DU SAULCHOIR et Pierre LABBE boucher, époux d'Anne DU SAULCHOIR filles et héritières de feu maître Michel DU SAULCHOIR de Lille pour un lieu manoir à Armentières occupé par Marie CASTEL veuve de Pierre DURIEZ venant dudit feu Michel qui l'avait acquis de Jean et Jean ROLLAND père et fils, ensemble de Michel TACQUET et sa femme de Lille tenu de la Rue du Bois. 24/05/1573

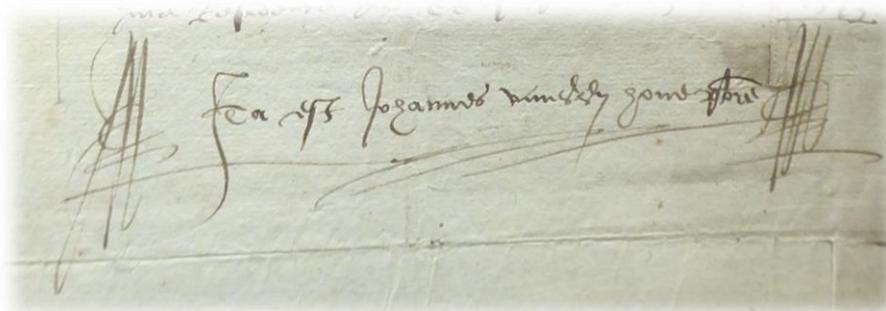
P1040888

16- François CASIER fils et héritier de feu François de Frelinghien pour un flégard qui est fief en la Rue du Bois à Armentières sur 400 pieds de long tenant aux héritages de la mère du déclarant, venant par le trépas de son père qui lui fut donné par ledit feu Jean DUBOIS. 07/12/1573



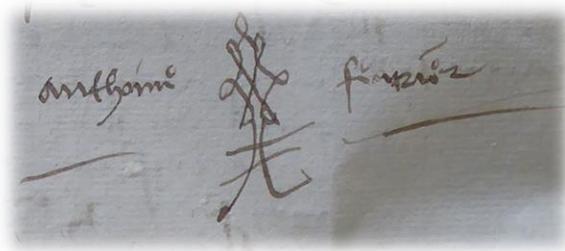
P1040889

17- Jean VANDENHOVE prêtre, chapelain propriétaire de la chapelle Notre-Dame dite La Chapelle d'Armentières en la paroisse d'Armentières pour 7c de labour de ladite chapelle le long du chemin d'Armentières à Wez Marquaire et 4c labour de ladite chapelle tenus des Mazures Anssel. 26/02/1573 (donc 1574)



P1040891

18- Antoine FEUTRIER fils de Willaume de La Chapelle d'Armentières pour 1c 1/2 2v 1/2 de labour en 3c 5v contre les enfants de feu André FEUTRIER qui fut son frère acquis de François LEFEBVRE tenant au chemin d'Armentières vers le Wez Macaire tenus des Mazures Anssel. 16/02/1570 (donc 1571)



P1040892

19- Bauduin BACCLER marchand à Armentières pour 2c 1/2 de labeur qu'il a acquis des hoirs Pierre DOMMESENT et Marie MILLE à Armentières tenus des Mazures Anseel tenant à l'héritage de Marguerite LELEU veuve de Robert BOUCHERY. 31/05/1570

P1040892

20- Louis LEURIDAN laboureur à Armentières pour 25c 1/2 de labeur tenue des Mazures Anseel. 23/05/1570 [Original P1040858]

P1040857

Non repris dans le cahier :

Antoine LE QUEUE (signe Antoine LE KEULX) fils de Jean LE KEULX pour 25c 14v pris en 28c contre les hoirs qui furent André FEUTRIER, échus à Marguerite LEURIDAN sa femme par partage contre ses frères et sœurs, enfants et héritiers de feu Louis LEURIDAN et Marguerite BOUCHERY à Armentières. 04/11/1591

P1040893

21- Jean CHARLET et Artus LAMERAN marglisseurs de la chapelle d'Armentières pour 11c de labeur à ladite chapelle tenus des Mazures Ansel en deux pièces de 4 et 7c. 21/05/1572 [Original P1040864]

P1040894

22- Guillaume FEUTRIER et Gilles BACCART ministres et pourvoyeurs de la table et charité des pauvres de la Chapelle d'Armentières pour 14c tenus des Mazures Ansel à Armentières. 23/05/1570 [Original P1040853]

P1040895

23- Antoine LERNOULD et Pierre LESAFFRE ministres de la charité et table des pauvres d'Houplines pour 13c de labeur tenus des Masures Ansel. (s.d.) [Original P1040862]

P1040896

24- Antoine DESPATURES fils et héritier de feu Antoine pour 13c de labeur pris en deux pièces d'un bonnier 1/2 et 9c à Armentières tenus des Masures Ansel. 14/03/1572 (donc 1573) [Original P1040859 avec signature]

P1040896

25- Jean et Robert BOUCHERY enfants de feu Robert et de feu Marguerite LELEU pour eux et leurs sœurs pour 5c de labeur à Houplines venant de leurs parents tenus des Masures Ansel. 28/02/1572 (donc 1573) [Original P1040851 avec signature]

P1040852

- Jean LERNOULD dit Daniel, laboureur à Beaucamps rapporte au Sr Jean ALEGAMBE écuyer, Sr du Vert Bois 5c de labeur à Houplines succédés à sa femme de ses parents du surnom BOUCHERY tenus des Masures Ansel, audit ALEGAMBRE par Demoiselle Louise DUBOIS son épouse fille de feu maître Jean DUBOIS. 18/11/1591



P1040897

26- François DUMOLIN conseiller et commissaire en la chambre du Conseil de sa majesté, époux de Demoiselle Marie DE VICQ fille de feu Jean vivant écuyer pour 2 bonniers 1/2 de labour en plusieurs pièces à Armentières tenus des Masures Ansel à cause de sa femme. 14/03/1572 (donc 1573) [Original P1040861 avec signature]

P1040898

27- Jacques BUISINE d'Houplines, époux d'Antoinette MILLE fille et héritière de feu Mathelin MILLE pour un lieu manoir dur 7c 1/2 pris en 9c à Houplines venant en partie lesdits 9c dudit Mathelin et le reste par lui acquis des enfants et hoirs dudit Mathelin tenus des Masures Ansel. 26/09/1573 [Original P1040854 devant Jean DE CAYE notaire à Armentières]

P1040899

28- Robert DUPRET écuyer, Sr de la Cauchy etc. pour un fief par le trépas de Bon DUPRET son frère sur un bonnier de labour à Armentières pris en 5 quartiers dont le reste appartient à son fief de le Cauchy, tenu des Masures Ansel. 05/12/1573

P1040899

29- Jean et Robert BOUCHERY frères et héritiers de feu Robert et de Marie LELEU leurs parents pour Louis LEURIDAN et Marguerite BOUCHERY sa femme aussi fille et héritière desdits, ensemble des enfants et héritiers de feu Jean LELEU vivant censier de la Cauchy pour un bonnier de labour appelé le Petit Bonnier à Armentières venant desdits feu Jean LELEU et Marie LELEU encore impartis, tenus des Masures Ansel 03/12/1573 (Ajout ultérieur : Depuis par partage assigné à Arnould DE NOYELLES censier de la Court d'Ennetières en Weppes à cause de Catherine BOUCHERY sa femme) [Original P1040855 avec signatures]

P1040900

30- Simon LEFEBVRE d'Armentières pour 6c de labour en 8c à Houplines tenus des Masures Ansel par lui acquis d'Antoine DE SAINS fils de feu Pierre d'Hondschoote. 08/12/1573

Papiers à part :

Luc MOUCQUE propriétaire du fief et Srie des Mazures Ansel tiendra siège de rente pour recevoir les rentes seigneuriales et autres droits seigneuriaux le 28/07/1681

P1040845

Le 09/10/1600 Antoine SIX a été adhérité du tiers de 2c 1/2 de labour à Armentières tenus des Mazures à l'encontre des terres de l'acheteur et des héritiers de Jean BECCUE ayant appartenu à Pierre BECCUE héritier de Françoise BECCUE femme en premières noces de Bauduin ...ACHES (ou ...ACLES)

A.D.62 - 43 J 155 document 36

02/05/1660 Luc MOUCQUE acquéreur du fief et seigneurie des Masures Ansel à La Chapelle d'Armentières et environs s'étant retrouvé avec messire Gilbert DE LANNOY chevalier, Sr de Courtembus et Laurent CHARLET laboureur, naguère bailli et amodiateur de ladite seigneurie a repris les grandeurs et abouts modernes des héritages de ladite seigneurie consistant le gros en 3 bonniers 14c et des rentes seigneuriales de 2 deniers du cent qui se lèvent sur 10 bonniers 6c 2v 1/2

1- La chapelle d'Armentières dont est à présent chapelain maître Jérôme PROUVOST 7c. (Ajouts ultérieurs : Jean DALLENNES est à présent châtelain en 1665. E, 1680 maître François GOMBERT. Laurent CHARLET occupe. Charles VERMONT d'Ennetières occupe depuis 1678. Gabry COCHE auparavant pendant 6 ans. Charles VERMONT a payé deux années compris 1680)

2- Ladite chapelle pour 4c

3- Les hoirs Marguerite LEURIDAN qui fut veuve d'Antoine CEUCHE, à savoir Toussaint HAZEBROUCQ de Steenwerck à cause de sa femme et autres pour 25c 1/2 de labour (Ajouts ultérieurs : Le 08/02/1662 à Martin JONVILLE de Comines, Jacques LECLERCQ d'Annappes à cause de Marguerite JONVILLE sa femme, Josse

- PLOUCQUET d'Annappes à cause de Jacqueline JONVILLE sa femme, Claude Martin Adrienne HAZEBROUCQ et Claire DUTHOIT de Steenwerck à cause de feu Marie JONVILLE sa mère. Le 02/11/1665 Jacques ROUSSEL fils de feu Jacques, laboureur et maréchal à La Chapelle d'Armentières et avec lui Catherine DE SAINS sa femme ont été adhérités de la moitié vendue par lesdits Jacques LECLERCQ et Marguerite JONVILLE sa femme d'Annappes. Quant à l'autre moitié elle est dite appartenant par ledit contrat de vente audit Josse PLOUCQUET laboureur à Annappes à cause de Jacqueline JONVILLE sa femme. Ladite Jacqueline JONVILLE est terminée en septembre 1679. Catherine DE SAINS femme dudit Jacques ROUSSEL est terminée le 21/02/1672 ayant délaissé 4 enfants tels que Jean François, Elisabeth, Marie Madeleine et Marie Catherine ROUSSEL. Ledit Jean François ROUSSEL est terminé au commencement de février 1673. Ledit Jacques ROUSSEL ... vendu leur moitié de 25c 1/2 à Demoiselle Elisabeth ... de Lille le 21/07/1679 ... à Cornille DUHAMEL)
- 4- Les hoir Jean YOLENT et Marguerite FEUTRIE pour 1c 1/2 ...2 verges 1/2 (Ajout : Cette partie appartient présentement à Jacques CASTEL laboureur à Lomme).
- 5- Demoiselle Marie DESPATURES veuve de Gabriel DEMESTER vivant bailli d'Estaires, fille de feu Antoine DESPATURES pour 13c en deux pièces de 4c pris en 1 bonnier 1/2 et 9c (Ajouts ultérieurs : Demoiselle Marie Gabrielle DE MESTERE fille de ladite DESPATURES et femme de Monsieur Pierre Martin DESBUISSONS écuyer, Sr de Biache).
- 6- L'évêque d'Arras à cause de la chapelle d'Armentières 4c de labeur. Reçu 1659-1680
- 7- Louis CAIGNET de Radinghem à cause de (blanc) POLLET sa femme, François LEFEBVRE, Marie POLLET sa femme, Pasquier DUHEM et d'Armentières POLLET sa femme, lesdits POLLET filles de feu Jacques POLLET et de feu Catherine POLLET pour 2c 1/2 (ajouts ultérieurs : A Jean PLATEL boulanger en la rue Notre-Dame à Lille par achat au commencement de 1662. A Robert LEROY l'aîné par achat des curateurs des biens dudit PLATEL et abandonnés par sa veuve le 29/11/1670. Ledit LEROY terminé sur la fin de mars 1679).
- 8- Les pauvres de la Chapelle d'Armentières 14c de labeur hors de 15c
- 9- L'évêque d'Arras à cause de la chapelle d'Armentières 7c de labeur pris en 28c.
- 10- Charles SIX à cause de Catherine BRAEM sa femme auparavant veuve de Jean BLANCQUART et mère et tutrice de François et Marie Anne BLANCQUART par succession et partie et par achat fait avec ledit Jean ou feu Toussaint BLANCQUART son père pour un lieu manoir sur 7c 1/2 à Houplines (Ajouts ultérieur : François et Marie Anne BLANCQUART sont vivants ce jourd'hui 30/04/1679).
- 11- Ledit Charles SIX et sa femme pour la moitié en propriété, aux enfants d'icelle et les hoirs de Jacques FEUTRIE dont Guillaume POL a épousé Barbe LEVECQ sa veuve pour l'autre moitié de 5c de labeur à Houplines. (Ajout ultérieur : Jacques FEUTRYE à Erquinghem sur la Lys est fils et héritier de feu Jacques FEUTRYE et de Barbe LEVECQ ce 30/04/1679).
- Papier : Du 22/06/1679 selon la déclaration de Marie Jeanne PICALET femme de Jean DACHE article 3. A Louis, Jean, Guillaume, Simon et Antoine DE BACQ enfants de feu (blanc) et de Marguerite ou Antoinette PICALET pour (blanc) pris en 2 bonniers 1/2.
- Papier : Du 22/10/1659 Laurent CHARLET m'a fait rapport que Jean BLANCQUART demeurant à la ruelle sur Houplines a acheté il y a environ 8 ans 5c de labeur tenus des Masures Ansel vendus par (blanc). Ledit BLANCQUART mort et sa veuve remariée à Charles SIX demeurant audit lieu.
- 12- Jean, Adrien, Maximilien, Philippe, Pierre, Jacques et François LEURIDAN enfants de feu Jean qui fut fils d'Adrien demeurant au quartier de Furnes Ambacht pour un bonnier de labour appelé le Petit Bonnier (Ajouts ultérieurs : Cette partie mise à prix en septembre 1665. Rayé : A Monsieur Bauduin DE LA VICHTE Sr de la cense de la Chaussée par succession de Dame Jeanne DE LA VICHTE sa soeur veuve de Robert DE PRESSY vivant écuyer, Sr de Noeufcourt, laquelle avait acheté ledit bonnier de Gilles DELANNOY. Non rayé : A Gilles DELANNOY procureur à Lille par achat comme dernier enchérisseur sur la vente faite par décret de la Gouvernance de Lille le 15/03/1669 comme appartenant alors à Gilles SENESCHAL qui l'avait acheté desdits LEURIDAN ou de leurs hoirs. Rayé : Monsieur DE GREVILLES et de Courtembus dit que ce Petit Bonnier est tenu de Courtembus. Ce Petit Bonnier vient de Madame de Neufcourt qui était Jeanne DE LA VICHT, elle l'avait acheté).
- 13- Michel DELATTRE échoppier à La Chapelle d'Armentières à cause de Catherine DUBACQ sa femme par achat de Philippe PICALET, les hoirs de Jean PICALET et de Martine DUPRET et autres descendants de Louis PICALET leur grand-père pour 2 bonniers 1/2 de labeur à La Chapelle d'Armentières (Ajouts ultérieurs : Du 30/04/1679 selon la déclaration de Laurent et Jacques CHARLES et de Noël GUILLEBERT qu'en avait faite Claire ALLOE sa mère de cen (sic) 2 bonniers 1/2 en appartiennent à Jean DACHE serrurier à cause de Marie Jeanne PICALET sa femme d'Armentières, item à Jean BULLART dit de Quesnoy serrurier à Quesnoy à cause de Chrétienne PICALET sa femme 4c, Louis et Jean DE BACQ laboureurs au Prouster (Ploegsteert) du lez de Flandres pour 2c, à

Guillaume FEUTRIER laboureur à Fleurbaix à cause de Marie DU BACQ sa femme 7c et 3 et 4c et Jean LELEU fils de feu Pierre de Lille 8c? 1q? par achat en 1676... par achat de Louis PICAUVET ... Ledit Jean DACHE et ses consorts tels que Mathias BILLAU à cause de Jeanne PICAUVET ... Michel DELATTRE boucher et Catherine DU BACQ sa femme d'Armentières ... à l'entre de Marie DU BACQ soeur de ladite Catherine ... de ce que ces 3c sont à Nicolas FLOOR brasseur et Catherine DESMETTES sa femme à présent sa veuve fait ce 14/08/1679 en 3d pour le relief dudit FLOOR et 1s 3d pour cinq années de rente compris 1679. Reçu de ladite veuve le relief et rentes compris 1679. A Antoine BEHAGUE à Ennetières en Weppes pour 2c 3q en action de Marie Anne PUTTE fille de feu Pierre et de Martine DUPRET sa femme par cession et partage par elle fait avec ses demi-frères et iceux du surnom PICAUVET enfants de ladite Martine, reçu les rentes jusque 1680 [Photo floue]]

14- Les pauvres d'Houplines pour 13c de labeur

15- Maître Jean MEDO prêtre pour 2/3 par achat de Catherine PLATEL veuve d'Olivier COISNE et Philippe LAGACHE d'Armentières, pour l'autre tiers de 5c (Ajouts ultérieurs : Le 31/03/1662 Catherine PLATEL se déshérite desdits 2/3 au profit des héritiers dudit feu maître Jean MEDO. Ce fait maître Jacques LAMBO prêtre, son neveu et héritier, en fut adhérité.

15- (blanc) au lieu des hoirs de Simon LEFEBVRE pour 6c de labeur pris en 8c à Houplines (Ajout ultérieur : Il est terminé. Ces 8c appartiennent aux enfants de feu (blanc) MOREL marchand à Lille et de feu (blanc) GHESQUIERE fille et héritière de feu Charles GHESQUIERE et de (blanc) LAISNEL leurs grands-parents)

A.D.62 - 43 J 155 document 37

Brief des seigneuries de la Rue dit Boier et Desmazures Ansel renouvelé par Jacques CHARLET, bailli et receveur le 03/10/1607 à Madame Louise DU BOIS veuve de Jean ALLEGAMBE écuyer, Sr du Vert Bois.

En l'an 1604 Jacques CHARLET censier à Armentières tenait en cense les terres.

Héritages tenus de la Rue du Bois

- François CROUSET et Mahieu RICQUIN à cause de Catherine CROUSET sa femme, lesdits CROUSET enfants et héritiers de feu Jean CROUSET, Marie CASIER veuve d'Antoine POTTIER pour 12c 1/2 de jardin
- Lesdits pour 9c 17v
- Lesdits pour 14c jardin et labeur- Jacques CHARLES 3c de jardin pris en 3c 1/2, 9c
- Roger Charles François et Henri DUPONT enfants et héritiers de feu Charles DUPONT pour un lieu manoir sur un bonnier 4c 30v
- Gilles LELEU par achat de François FREMAUT pour un lieu manoir sur 13c 1q compris une ruelle
- Georges LE THERY époux de Ghislaine PLANCQUETTE fille d'Antoine, auparavant veuve de Jean DESRUIELLES pour 4c 3q
- Les enfants de Pierre PERCHE pour un bonnier venant(?) de Noël PETILLON fils de feu Louis
- Antoine BEGHIN à cause d'Antoinette WERQUIN sa femme, fille de Pierre WERQUIN et Noël WERQUIN fille de feu Jean WERQUIN qui fut fils dudit Pierre pour 4c 1/2
- Lesdits pour 10c 4v
- Lesdits pour 3c 1/2 et 2v de jardin
- Jean WERQUIN fils de Laurent pour 5 parts de six à la veuve THAHON pour la sixième part d'un lieu manoir sur 12c
- Lesdits pour 9c 15v de labeur
- Lesdits pour 10c 8v de labeur
- Antoine, Jacques, Antoinette et Jacquemine LELEU enfants de feu Gilles LELEU et de feu Marie FEUTRIE fille de feu Antoine FEUTRIE pour 8c 22v de labeur
- Georges et Antoine FAGOT enfants et héritiers de feu Jean FAGOT et de Barbe HENNIART pour 15c et les 3 parts d'un quartron de lieu manoir et labeur
- Mathias MANS à cause de (blanc) VANDERLIGNE sa femme au lieu de Jean PETIT pour 2c /2 de jardin et 2c 1/2 de labeur et 1/3 d'un quartron pris à l'encontre des hoirs Jean FAGOT
- Antoine FEUTRIE fils d'Antoine, fèvre pour un flégard qui est fief en la Rue du Bois devant la maison de Pasquier DELELYS sur 140 pieds de longueur
- Antoine HENNART par achat de Sire Nicolas DHOMESANT prêtre pour un flégard qui est fief devant la maison des hoirs Jean FAGOT en longueur de 242 pieds et laissant 14 pieds de voie pour aller en ladite maison

- Hugues DESPONCHEAUX marie de Catherine LABBE fille de feu Pierre LABBE pour un lieu manoir sur 6c
- Jacques CASIER au lieu de François CASIER son père pour un flégard qui est fief en la Rue du Bois sur 400 pieds de long

Héritages tenus des Masures Ansoeul

- 1- Catherine DE LA CHAPELLE Dame de Courtembus pour un fief venant d'Elie DESPLANCQUES sur 12c jardin et labeur
 - 2- Maître Jean VANDENHOVE chapelain et propriétaire de la chapelle d'Armentières pour 7c de labeur et 4c de labeur à ladite chapelle
 - 4- Jean YOLENT à cause de Marguerite FEUTRIE fils de feu Antoine pour 1c 1/2 2v 1/2
 - 5- Antoine SIX héritier de Bauduin BACQUELER pour 2c 1/2 de labeur (Ajout ultérieur : A Jean PLATEL boulanger à Lille par achat le 27/02/1663 de Louis CAIGNET, Jeanne POLLET sa femme, François LEFEBVRE, Marie POLLET sa femme, Pasquier DUHEM et Catherine POLLET sa femme, lesdites POLLET enfants de Jacques POLLET et de feu Catherine POLLET)
 - 6- Marguerite LEURIDAN veuve d'Antoine CEUCHE pour 25c 1/2 de labeur
 - 7- Les marglisseurs de la Chapelle d'Armentières pour 11c de labeur en deux pièces de 4 et 7c
 - 8- Les ministres des pauvres de la Chapelle d'Armentières pour 14c
 - 9- Les pauvres d'Houplines pour 13c de labeur
 - 10- Antoine DESPATURES pour 13c en deux pièces l'une d'un bonnier 1/2 et l'autre de 9c
 - 11- Louis BRAM et les hoirs Jean DESMAZIEUR, Philippe PLATEL à cause de sa femme tous héritiers de Jean LHERNOULD à cause de (blanc) BOUCHERY sa femme pour 5c de labeur à Houplines
 - 12- Les hoirs de Demoiselle Marie LEVICQ veuve de François DUMOULIN pour 2b 1/2 de labeur à Armentières
En marge : Ce fief d'un bonnier est succédé par le trépas de ladite Dame de BAUDIMONT à Dame Isabelle Françoise DE LA VICHTE épouse de Messire Barthélemy François Joseph DE HANGOUART chevalier, Sr du Plouich, reçu le relief de ladite Dame le 05/02/1682
 - 13- Guillaume BUISINE et François LEROY un lieu manoir sur 7c 1/2 à Houplines
 - 14- La veuve du Sr DE NEUENHOVE pour un bonnier de labeur à Armentières (Ajout ultérieur : Demoiselle Catherine DUPRET veuve dudit Sr - Suite floue)
 - 15- Adrien LEURIDAN fils de Jean pour un bonnier de labeur appelé le Petit Bonnier
 - 16- Les hoirs de Simon LEFEBVRE pour 6c de labeur pris en 8c à Houplines
- Ce présent brief a été renouvelé par Jacques CHARLET bailli et receveur desdits fiefs avec l'assistance de Georges BONNEL bachelier es lois et de Jean BULTEL le 03/10/1607.

P1040827

Terres tenues des Masures Anssel selon les rapports en faits par les héritiers renouvelé par lettres patentes en 1570 et 1571. Copie de 43 J 155 document 38

P1040833

Brief des rentes des seigneuries de la Rue et Mazurel Anssel appartenant à noble homme Jean DU BOIS licencier es droits, conseiller du roi et son procureur général, fils et héritier de feu Jean. Ladite Srie de le Rue tenue du roi à cause de sa seigneurie d'Erquinghem sur la Lys et les Masures Anssel de la seigneurie de Courtembus appartenant à Jacques DE LA CHAPELLE, le tout à Armentières en vertu de lettres patentes de 1570 et 1571.

- Agnès LERNOULD dit Daniel, veuve de François CASIER, François CASIER fils dudit François, Antoine POTTIER époux de Marie CASIER, Jean GROUSSET époux de Jeanne CASIER et autres enfants desdits François et Agnès pour 15c 1/2 jardin, autre 18c 17v de labeur en trois pièces et 14c jardin et labeur (Ajout en marge : Veuve François CASIER et ses enfants)
- Guillaume LE BLANCQ écuyer à Lambersart au lieu de feu Guillaume LE BLANCQ son père Sr de Houchin pour un bonnier 4c occupé par Louis PETILLON
- François FREMAUT de Lille pour un lieu manoir sur 13c 1q sur 6c avec ruelle
- Louis PETILLON laboureur à Armentières pour un bonnier de labeur à Armentières acquis pour la moitié de Louis ROZE à cause de Jeanne PLANQUIELLE sa femme et l'autre moitié de François FREMAUT qui les avait acquis dudit surnom PLANQUIELLE (identique au précédent)

Clouët divers

Les petites pièces

EN VRAC – Dernière série de documents extraits du fond Clouët des Pesruches : quelques actes divers, non seigneuriaux mais anciens. A noter que les documents concernant Comines, Lambersart, Mérignies et Seclin (Burgault) seront l'objet d'un dépouillement ultérieur.

43 J 173 document 11 - Bondues

Partage du 06/11/1579 devant Marc DE SAINS notaire à Marcq en Baroeul

Jean, David et Guillaume LEPLAT frères, enfants de feu Mahieu et de feu Marie DESBONNETZ et aussi héritiers de feu Adrienne et Péronne LEPLAT leurs sœurs terminées depuis ledit Mahieu leur père, demeurant ledit Jean à Bondues, David à Linselles et Guillaume à Lille suite au partage entre eux et leurs cohéritiers de leurs parents devant le présent notaire le 13/10/1579, leurs ont été assignées leurs trois parts de lieux manoirs à Bondues pour quoi ils procèdent à la subdivision. Un lieu manoir sur 9c 8v, 6c 6v 1/2 de labour faisant ensemble 15c 14v 1/2 tenus de Beaufremez et Vert Bois, tenant aux terres assignées par partage aux enfants François LEPLAT ainsi que 6c 1q tenus de Bel Arbre tenant à l'héritage des hoirs Adrien LEPLAT, ayant à payer une fois à Jean LEFEBVRE leur neveu fils de feu Jean et de Marie LEPLAT 157£ 7s. Témoins Louis LEPLAT et Gilbert CHOMBART de Bondues.

43 J 173 document 12 - Roncq

Vente du 23/10/1619

Isambart DEBUISNES laboureur à Roncq et Martine DESOBRIS sa femme vendent aux enchères à André LE BLANCQ bourgeois et receveur à Lille un lieu manoir et deux maisonnettes sur 12c 1/2 à Roncq, 7c de pré et labour tenant aux héritages de Welck TAIE à cause de Fleur CASIER sa femme, 7c 1/2 de labour tenant aux héritages de Pasquier DESQUIENS à cause de Jacquemine CASIER sa femme et à ceux de Pierre GHESQUIERE par achat de Jacques POL et Marie CASIER sa femme, le tout tenu des Escalus, 14c de labour à Linselles, un bonnier de labour à Roncq tenant à Demoiselle Isabeau DELECOURT veuve de Firmin LEFEBVRE, 6c de labour à Roncq tenus de Bourgogne dont Jean COISNE fils d'Antoine et sa femme sont locataires moyennant 4700£.

Le 18/04/1634 André LE BLANCQ bourgeois de Lille a baillé à Jean STELANDRE de Roncq 10c de labour pris en 18c à Linselles.

Le 20/12/1632 priserie des labours et semences d'un lieu manoir à Roncq appartenant à André LE BLANCQ bourgeois de Lille et occupé par la veuve Guillaume CASTELAIN et où doit aller demeurer Jean STELANDRE.

Le 16/01/1633 compte des arbres, fruits portant et bois montant au Linselles à Roncq.

Le 12/05/1632 Jean COISNE fils d'Antoine, laboureur à Roncq âgé de 40 ans et Jean MATHON fils de feu Gilbert, laboureur à Roncq âgé de 35 ans attestent que sur la pièce de 6c à Roncq appartenant à André LE BLANCQ par achat d'Isambart DEBUIGNE il y a une petite voie de pied passant par un petit pont ou planche à la charge du propriétaire ou censier de ladite pièce, sachant ledit COISNE pour l'avoir occupé pendant 8 ans jusqu'en 1627 et ledit MATHON pour en être voisin depuis de nombreuses années et ayant vu la veuve Daniel HAZART et ses censiers l'entretenir.

43 J 173 document 13 - Roncq

Vente du 04/09/1632

Noël DELAOUS, François DESRUMAUX époux de Florence DELAOUS, Guillaume DELETOUR de Roncq époux de Marie DELAOUS, Josse DELAOUS, Guillaume DE ROCQ époux de Saintine DELAOUS à Tourcoing et ledit DE ROCQ à Halluin (sic), lesdits DELAOUS enfants de feu Georges DELAOUS et de feu Péronne HOLLEBECQUE vendent à Jean ROUVROYE bourgeois et marchand à Lille 11c à Roncq tenus de Bourgogne moyennant 1525£.

Déshéritement des mêmes (sauf Josse DELAOUS devenu Georges DELAOUS) tous à Roncq sauf DE ROCQUES à Halluin du 04/09/1632 [Signatures DSCF1738]

43 J 173 document 14 - Roncq

Vente par Marguerite DE COURCHELLE, fille non mariée de Nicolas et de feu Jeanne DELORTHIOIR à Tournai, de présent à Tourcoing audit Nicolas DE COURCHELLES du quart de 14c de labour à Roncq. 1641 [Acte pratiquement illisible à cause de l'humidité]

43 J 173 document 15 - Roncq

16/02/1652 à la requête de Jeanne GROILLANT veuve Gilbert DELESPAU censeresse sortant et Guillaume LEFEBVRE de Roncq, censier entrant d'une cense appartenant à Demoiselle Catherine LEPERS veuve d'André LE BLANCQ de Lille, prairie des labours, semences, rejets et autres amendises.

13/03/1652 Jeanne GROILLANT veuve de Gilbert DELESPAU vivant laboureur à Roncq en présence de Jacques GROILLANT son frère et Guillaume LEFEBVRE laboureur à Roncq a remis en la main et puissance de Demoiselle Catherine LEPERS veuve d'André LE BLANCQ de Lille 4 bonniers 10c de lieu manoir à Roncq et confesse devoir 1100£ pour deux années d'arriérage pour quoi elle lui cède tous les fiens, gerbes et rejets sur la cense et reconnaît devoir encore à cause de vingtièmes et autres impositions 586£ 15s 10d laissant en souffrance 291£ 10s restés à la charge dudit DELESPAU à son entrée. Signé de W. LE BLANCQ fils, procureur et receveur de ladite Dame.

43 J 173 document 26 - Roncq

Bail du 22/05/1628

André LE BLANCQ bourgeois de Lille baille à Guillaume CASTELAIN et Jeanne DE FRETIN sa femme, laboureur à Bousbecque un lieu manoir et deux petites maisons sur un bonnier de pré à Roncq et 2 bonniers 15c de labour à Roncq sauf 14c à Linselles en plusieurs pièces.

43 J 173 document 27 - Roncq

Remise de bail 04/12/1632

Jeanne DE FRETIN veuve de Guillaume CASTELAIN vivant laboureur à Roncq remet entre les mains d'André LE BLANCQ bourgeois de Lille le bail d'un lieu manoir sur 4 bonniers et reconnaît lui devoir 1187£ 8s parisis pour arriérages dudit lieu jusqu'à la St Rémy dernière. Demoiselle Jeanne MALLEBRANCQUE veuve de Mahieu DE FRETIN vivant laboureur à Quesnoy sur Deûle et Gilles DE FRETIN son fils non marié se portent pleiges et cautions.

43 J 173 document 28 - Roncq

Bail du 07/09/1647

Jean ROUVEROY bourgeois et marchand à Lille baille à Robert LEDUC fils de feu Jean, laboureur à Roncq les lieux dès la fin du bail accordé à Jacquemine WATTINE veuve de Robert MILLE, savoir un lieu manoir sur 24c 1/2 à Roncq. Comparant François DESRUMAUX fils de feu Josse laboureur à Roncq qui se porte caution.

Robert LEDUC reprend en bail depuis St Rémy 1659 aux mêmes conditions 07/04/1660. Signature de Marguerite GRENU à côté de la sienne.

43 J 173 document 29 - Roncq

Bail du 10/07/1652

Demoiselle Catherine LEPERS veuve d'André LE BLANCQ vivant bourgeois de Lille baille à Guillaume LEFEBVRE fils de feu Jacques, laboureur à Roncq et Catherine VANDAME sa femme un lieu manoir sur un bonnier à Roncq et 3 bonniers 10c à Roncq et Linselles en plusieurs pièce, parfait du bail de Jeanne GROILLANT veuve de Gilbert DELESPAU dont il reste sept ans. Témoins Wallerand LE BLANCQ licencier es droits à Lille et Guillaume VANDAME laboureur à Linselles.

43 J 173 document 30 - Roncq

Bail du 18/11/1682

Gilles LEDUC fils de Robert, laboureur à Roncq et Jacqueline DESTAILLEURS sa femme prennent en bail de Jean Baptiste GRENU Sr de la Rue et Demoiselle Marguerite GRENU veuve du Sr Allard DE FOURMESTRAUX vivant licencier es lois à Lille, héritiers de Paul DIDEMAN vivant Sr de la Riandrie un lieu manoir sur 31c à Roncq.

43 J 173 document 31 - Roncq

Bail du 01/10/1688

Le Sr Jean DE COURCHELLES fils de Pierre, marchand à Tourcoing fort du Sr Robert François DESURMONT Sr de Faveroeulle etc. et négociant à Lille et de Demoiselle Marie DE COURCHELLES, baille à Antoine VANRAN fils de feu Pierre, meunier et laboureur à Roncq 22c de labour à Roncq. Témoin Jean HUS fils de feu Jean, charpentier à Tourcoing. Nouveau bail du 13/02/1697.

43 J 173 document 50 - Contrat de mariage à Néchin

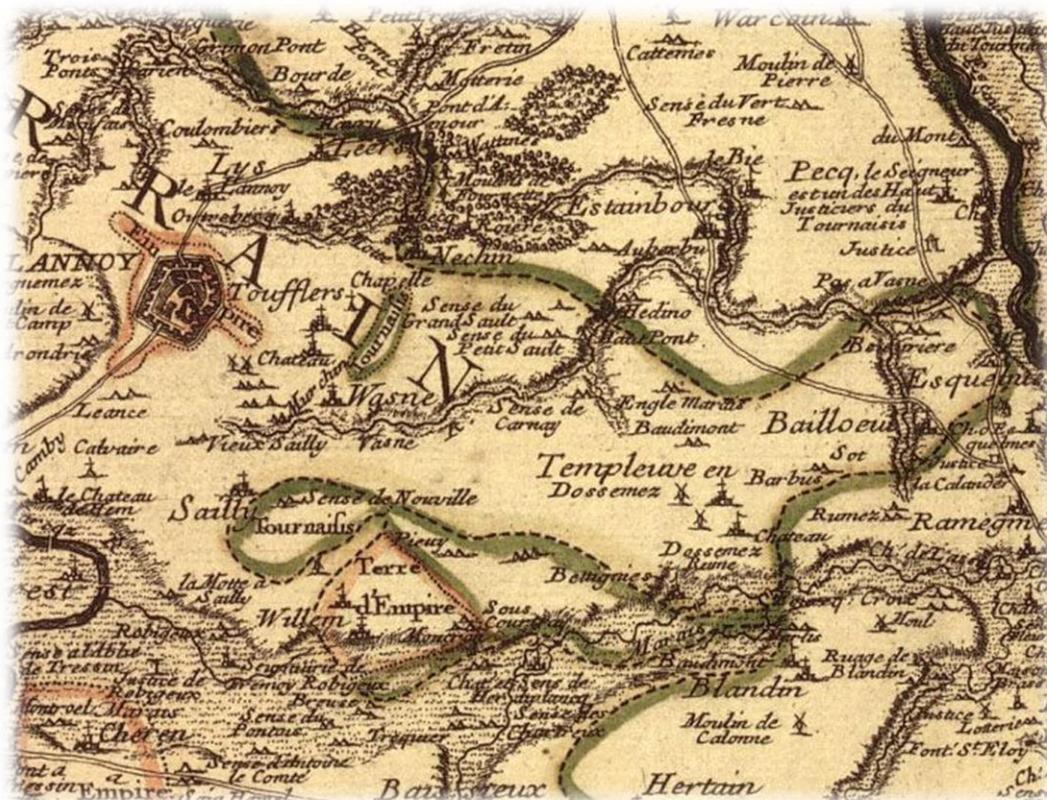
Contrat de mariage du 31/03/1637

Guillaume DESPREZ fils d'Etienne de Néchin, assisté de son père, Marie PLOUCQUET sa mère, Olivier DESPREZ son frère et d'Olivier DESPREZ son oncle d'une part, Catherine PLOUCQUET fille de feu Jacques, veuve, de Templeuve, assistée de Gillette BOURGHOIS sa mère, Nicolas POUCCQUET son frère et de Josse DU CASTELLER son beau-frère d'autre part. Lui apporte ses vêtements de noces, 300 florins, 1c ensemencé, une rasière de blé, 8 aulnes de sac, une paire de linceuls et 8 aulnes de nappes. Elle apporte ses meubles et baux, sa mère leur baille un lieu manoir sur 15c et 2 bonniers 14c de labour à Templeuve.

43 J 173 document 56 - Néchin

Partage du 16/03/1647

Guillaume, Olivier, Pierre et Charles DESPREZ, Jean CASTEL époux de Jeanne DESPREZ, Mare, Jacqueline et Péronne DESPREZ, enfants et héritiers de feu Etienne DESPREZ et de feu Marie PLOUCQUET morts à Néchin, procèdent au partage de leurs biens : Pierre aura 4c de jardin à Néchin, du bois, la maison et puit portant en tout 1694£, étant sa part de 1200£ donc trop porté pour quoi il donnera 200£ à Guillaume et le reste à ses frères et sœurs. Guillaume aura 4c de labour à Néchin, des halots, 4c de labour. Devant Maximilien DILLIES notaire à Néchin. [Guillaume est noté vivant à Templeuve sur la couverture].



Lefebvre du Prey

Papiers de famille à Saint Omer

CAPITALE – Les archives départementales, communales, les bibliothèques ne sont pas les seules à conserver des archives. Des fonds privés ont également été confiés à des associations.

Le fonds d'archives privées dont il est question est rentré en possession de la Société des Antiquaires de la Morinie, le 02 août 2007, suite à son dépôt par Monsieur Dominique LEFEBVRE DU PREY, demeurant à Tournai, fils de M. Joseph LEFEBVRE DU PREY, avocat à St Omer.

À l'occasion d'un déménagement, et ne pouvant plus garder cet important fonds d'Archives familiales, il a fait appel à notre Société et il aura fallu plusieurs voyages en voiture, pour ramener tous ces documents à Saint Omer. Ces archives très poussiéreuses étaient conditionnées dans de grands sacs en jute et de nombreux cartons.

Ces Archives sont avant tout d'origine familiale, suite aux alliances avec de nombreuses familles : DE LANNOY, CAYET, BERTEN, DE VILLENEUVE, DE SAINTE ALDEGONDE, DE GHISTELLES, DE MARQUAY, LEFEBVRE, DU BOIS DE FIENNES, DE SALPERWICQ, DE CROY, DE CROIX, ENLART, DE FOURMESTRAUX, DE SAINT JULIEN, DE LA HAYE, PETITPAS, DU VAL, DE LA VIEFVILLE, DUPUIS, DE FOURMESTRAUX, DE CASSINA, SCORION...

On y rencontre surtout des actes notariés de ventes, d'achats, de successions, de contrats de mariage, de testaments, de rentes, de baux ; des nombreux actes judiciaires de procès surtout pour des rentes non payées et aussi pour successions. Il existe de nombreux actes en flamand.

La période couverte par ces Archives va de 1390 à 1930, soit environ 5 siècles et demi. La géographie d'origine de ces Archives est assez variée. D'abord la France du Nord est bien représentée, avec surtout les villes suivantes : Lille, Armentières, Bailleul, Douai, Arras, Bapaume, Lens, Béthune, Saint Omer, Montreuil, St Pol sur Ternoise, Hazebrouck, Aire-sur-la-Lys. D'autres régions françaises sont aussi présentes, avec Paris, Rouen, la Provence, le Massif Central. D'autres pays d'Europe sont aussi représentés dans ces Archives : d'abord la Belgique, avec Tournai, Bruges, Bruxelles, Poperinge, Courtrai, Ypres, Wattou ; l'Allemagne et enfin l'Espagne, avec des biens dans l'île de La Palma aux Canaries.

C'est donc un fonds familial très important pour les recherches historiques du Nord de la France et de la Belgique, qui est mis à disposition des chercheurs. D'ailleurs Monsieur Paul LEFEBVRE DU PREY s'en est servi pour écrire les livres sur sa famille.

L'inventaire avait été commencé par Jean Charles BEDAGUE, qui avait dépouillé environ 20 boîtes. Mais son éloignement de St Omer, suite à son travail d'Archiviste aux Archives Nationales, ne lui a pas permis de continuer et mener à bien ce travail.

Profitant de ma retraite, j'ai repris alors le travail de dépouillement, et celui-ci vient de s'achever. Ce fonds d'Archives Familiales comprend alors 93 boîtes d'archives, soit environ 14 mètres linéaires.

Saint Omer, le 30/12/2018
Docteur Philippe DERIEUX

Suite à la publication de cet inventaire sur le site des Antiquaires de la Morinie (<http://antiquairesdelamornie.org>) j'ai relevé les informations concernant le secteur de la châtelainie de Lille. La consultation de ces documents se faisant à Saint Omer, siège de l'association. Concernant donc notre secteur on trouve des courriers ou pièces de procès concernant les terres des seigneurs de **Fretin**, **Bersée**, **Sainghin en Mélanthois**, **Haubourdin**, **Wasquehal**, **Saint André** (La Cessoie), **Roubaix** (Pontonnerie), **Marcq en Baroeul** ("Marc" dans le texte), **Aubers** ("Aubert" dans le texte), **Leers** (de le Becque et Empire).

Boîte 68 Dossier 2

1 – Lettre de rente sur les enfants de Jean DUTHOIT :

- 07/04/1662 : Pierre DU THOIT fils de feu Jean, Louis CORNILLE et Marie DU THOIT sa femme, Adrien LE BRUN et Antoinette DU THOIT sa femme, lesdits du surnom DU THOIT enfants et héritiers de feu Jean, vivant potier de style, demeurant au faubourg de la Madeleine lez Lille, reconnaissent d'avoir reçu de Adrien DE GRINCOURT et Dalle Marguerite DE BOUSY, demeurant à Lille, la somme de 11,5 Livres et demie de gros.
- 17/12/1660 : Guillaume LE LEU aurait 2 lettres de rente, et veut les transporter.
- 19/07/1659 : Lettre devant échevins de Lille, montrant que le 23/01/1629 Jean DU THOIT fils de feu Simon et Antoinette DESTAILLEUR, a vendu à Martin LE LEU fils de feu Augustin, 43 florins 15 patacons de rente héritière à la charge d'Antoine CARLIER relict d'Antoinette DESTAILLEUR, Louis CORNILLE et Marie DU THOIT sa femme, Jean LE JOSNE et Antoinette DU THOIT sa femme, et Jeanne DU THOIT veuve de Pierre CLAUS, Louis CORNILLE et Péronne DU THOIT, tuteurs de Pierre et Jacques DU THOIT, tous héritiers des dits feux Jean et Antoinette DESTAILLEUR.
- 1661 : Les enfants de Pierre et Jeanne DU THOIT ont exposés une pièce de terre à Roncq, contenant 17 cent ou environ.

2 – Lettre de rente au profit de Michel et Cornil GODIN, de 56 Livres 5 parisis, au rachat de 900 Livres sur la ville de Lille.

- 14/08/1673 : Compte, rendu par Guillaume LE LEU, bourgeois et marchand de Lille, tuteur commis aux biens de Michel Cornil GODIN, fils de feu Baltazar GODIN, Maître gorlier et de vivante Antoinette LE POULTRE (de 1669 à 1673).

3 – 30/06/1663 : Lettre de rente sur Antoine DU CASTEL de Halluin, qui a 3 enfants.

Boîte 73 Dossier 2

2 – 05/02/1659 : Jacques LIBERT, laboureur à La Bassée et Barbe DIDDIER sa femme, paravant veuve de feu Antoine GRUSON, icelle nièce et héritière de feu Pierre JOIRES son oncle, vendent à Charles DELEBECQ, laboureur à La Bassée et Jeanne GAILLART sa femme, 3 mesures de terre au terroir de Galamez.

- 11/05/1657 : André et Antoine GUESQUIERE, laboureurs à Illies, curateurs commis aux biens vacants de feu Jean EMPIS, vendent à Jean ROGEAU, laboureur à Illies, 5 cents et demi de terres à labour à Janset, tenus de la Seigneurie de Zelebecque.

- 18/01/1668 : Pierre LE MESRE fils de feu Robert, laboureur à Baisieux, se porte appelant de l'acte du 17/01/1668, donné de Jacques DESMARESCAUX, Lieutenant de la Baronnie de Cysoing



Société Académique des Antiquaires de la Morinie
Société savante créée en septembre 1831, et reconnue d'utilité publique le 21 avril 1833

Un nouveau site

La Société Académique des Antiquaires de la Morinie
Siège social : 6, rue au Vent, 62500 Saint-Omer

Fondée le 5 septembre 1831, autorisée le 19 janvier 1832, reconnue d'utilité publique le 21 avril 1833, la Société Académique des Antiquaires de la Morinie est l'une des plus anciennes sociétés savantes de France, et la plus ancienne association de Saint-Omer. Elle rassemble sans exception les passionnés de l'histoire et du patrimoine en particulier, et de la Morinie en général.

Le terme d'antiquaire désigne au XIX^e siècle les personnes qui se livrent à l'étude des monuments, des objets d'art, des inscriptions et des manuscrits anciens. On appelle Morinain le territoire des Morins, peuple de la Gaule Belgique, dont le territoire s'étendait de la vallée de la Canche à l'embranchement de l'Escaut, et dont la capitale était Thérouanne.

Le bureau de la société est actuellement composé de :

- Mathieu FONTAINE, président
- Charles DESACKER, vice-président
- Philippe DERIEUX, vice-président et trésorier
- Henri LORGE, président honoraire (décédé à Saint-Martin au Tassin, le mercredi 6 juin 2018, à l'âge de 81 ans)
- Rose-Marie BASQUIER, secrétaire générale et bibliothécaire
- Philippe JANIK, secrétaire adjoint

B79 D4

3 – Petit carnet avec notation sur couverture : Pour le jardinier de Leers et des Lorie.

Comprend les gages concernant Pierre LEFEBVRE, natif de Wasquehal, qui s'est engagé comme jardinier le 01/11/1702 jusqu'au 31/10/1704. Puis engagement le 06/11/1704 de Thomas DESCHAMPS, comme jardinier, jusqu'au 14/07/1714 avec gages.

B83 D1

1 – 07/08/1675 à Arras : Procès criminel et civil de Florence TURBELIN jeune fille de Douai, demanderesse pour les conséquences d'une prétendue défloration, d'une part, contre Guillaume Antoine DE LANNOY, étudiant en Médecine dans cette Université, d'autre part.

B84 D2

2 – 1767 à 1769 : Nombreuses quittances de réparation à la ferme du Carnoy.

- Nombreuses autres quittances sur la Seigneurie DELEVECQUE à Leers, et payé à M. CAYET, pour Monsieur DE VILLENEUVE.

B84 D3

1 – 23/10/1764 : Vente aux enchères des arbres de la ferme DELEBECQUE à Leers et à la cense de Pecq à Néchin.

- 05/01/1764 : Vente aux enchères des arbres de la ferme DELEBECQUE à Leers.

- 03/01/1764 : Vente aux enchères des arbres dans le verger de la ferme du Petit La Cessoye à Lambersart.

B93

Cette boîte ne contient qu'un grand volume relié cuir, qui contient le recueil général des biens de Pierre DE LANNOY, de 1614 à 1657 :

- La cense du Brusle
- La ville d'Arras.
- Madame Yolente DE WERCHAIN, Princesse d'Epinoi.
- Jean VAN DER OUDE, occupeur de ma maison où pend pour enseigne l'Ecu du Portugal.
- Messire Pierre DE CROIX, Seigneur de la Fresnoye, chevalier.
- Louage d'une petite maison en la rue de Termonde.
- Reçus de Bernard POLLET, puis Jacques POLLET.
- Reçus de Gaspard et Jean TAVERNE.
- Reçus de Gilles DEREMAU.
- Reçus d'Adrien IMBERT.
- Reçus pour la Seigneurie du fief de Canteleu.
- Reçus pour la rente du Comte d'Egmont.
- Reçus de nombreuses autres rentes.

Fermes de Carnoy et de Lestrée à Sainghin en Mélanthois

B1

1 : Enveloppe Guillaume POLLET.

Travaux par Guillaume POLLET de la ferme de Carnoy à Sainghin.

Nombreuses pièces entre 1703 et 1716.

B9 D2

- Lille, le 07/01/1589 : Lettre de Purge de la terre et cense de l'Estrée à Sainghin en Mélanthois acquise par feu Mons Allard DE LANNOY mon père, que Dieu absolve, de Maximilien de LA HAYE écuyer, seigneur du Fresnois et damoiselle Anne DE LA CAUCHIE sa compagne. Lille 7 janvier 1589 (parchemin, un sceau usé).

2 – Registre recouvert de parchemin, comprenant 26 comptes de 1583 à 1590, concernant les revenus des biens d'Allard DE LANNOY, Sgr de Canteleu.

B36 D1

Dossier 1 : Cense de Lestrée à Sainghin en Mélantois :

- 05/08/1587 : Maximilien DE LA HAYE, Sr du Fresnoy, époux de Delle Anne DE LA CAUCHIE, damoiselle de Rabecque, baille la cense de Lestrée à Sainghin en Mélantois à Antoine DE LE COURT fils de Michel.
- 04/01/1599 : Allard DE LANNOY, demeurant en la ville de Coullongne, donne en location une cense à Antoine DE LE COURT, laboureur à Sainghin en Mélantois.
- 13/09/1617 : Paul DE LANNOY fils et héritier de feu Allard, demeurant à Couloigne, donne en location une ferme à Sainghin en Mélantois à Antoine DE LE COURT et Péronne PICAUVET sa femme, laboureurs audit lieu. (2 actes à la même date)
- 16/09/1627 : Paul DE LANNOY fils et héritier de feu Allard, Sr du Carnoy, demeurant à Arras, baille une cense à Antoine DE LE COURT et Péronne PICAUVET sa femme, laboureurs à Sainghin en Mélantois.
- 24/01/1671 : Noble Dame Marie Marguerite DE CROIX, veuve dernièrement de Messire Michel DE LANNOY, chevalier, Sr du Carnoy, le Val, demeurant à Lille, baille une cense à Sainghin en Mélantois à Chrétien LE COCQ fils de feu Pierre, laboureur demeurant à Sainghin en Mélantois et Jeanne BECQUART sa femme.
- 10/02/1677 : Dame Marie Marguerite DE CROIX, veuve de Messire Michel DE LANNOY, chevalier, Sr du Carnoy, demeurant à Lille, baille une cense à Sainghin en Mélantois à Guillaume POLLET fils de feu Bernard, laboureur à Sainghin, et à Charles, Guillaume et Antoine POLLET, enfants émancipés dudit feu.
- 22/05/1686 : Dame Marie Marguerite DE CROIX, veuve de Messire Michel DE LANNOY, chevalier, Sr du Carnoy, demeurant à Lille, loue la cense de Lestrées à Sainghin en Mélantois à Guillaume POLLET fils de Guillaume et Jeanne BRUNEL.
- 16/07/1720 : Damoiselle Marie Barbe DE LANNOY, Dame du Carnoy, de le Val, demeurant à Lille, baille une cense à Sainghin en Mélantois, à Guillaume POLLET, fils de feu Guillaume et à Jeanne BRUNEL sa femme, laboureurs à Sainghin en Mélantois.

B36 D4

Dossier 4 : Cense de Lestrée à Sainghin en Mélantois :

- 1 – 04/01/1599 : Allard DE LANNOY, demeurant en la ville de Coulogne, accorde un bail de louage d'une cense à Sainghin en Mélantois, à Antoine DE LE COURT, laboureur, demeurant à Sainghin en Mélantois.
 - 01/02/1618 : Paul DE LANNOY, marchand à Coulogne, fils et héritier de feu Allard, Sr de Canteleu, a eu en partage, une maison cense nommée la cense de Lestrée à Sainghin en Mélantois, achetée en 1588 à Maximilien DE LA HAYE, écuyer, Sr du Fresnoy et Delle Anne DE LA CAUCHIE sa femme.
 - 06/07/1676 : Estimation des biens appartenant à Jeanne BACQUART veuve de Chrétien LE COCQ sur tout un manoir amassé de maison, grange, étables, bois et terres à labour à Sainghin, qu'elle tenait en cense de Dame Marie Marguerite DE CROIX veuve de Messire Michel DE LANNOY, chevalier, Sr du Carnoy.
 - 1676 : Mémoire de tout ce que Madame du Carnoy a acheté à la vente de feu Chrétien LE COCQ.
 - 23/03/1634 : Accord fait par Paul DE LANNOY avec Chrétien LE COCQ, pour 6 bonniers de terre à Sainghin en Mélantois, qu'il lui donne en bail pour 9 ans.
- 2 – Travaux à la cense de Sainghin en Mélantois.**
- 1622 : Travaux faits par Jérôme DE MOUVAUX, charpentier et Jacques DU BUS, priseur de bois à Sainghin.
 - 1624 : Visite d'un maçon à la requête de Antoine DE LE COURT, fermier de la Cense de Monsieur du Carnoy à Sainghin, pour réparation d'une muraille.
 - 1625 : Facture des bois livrés par Jérôme DE MONNAULX, charpentier à Sainghin, pour faire des étables à la Cense de La Place où réside présentement Antoine DE LE COURT, appartenant à Paul DE LANNOY fils de Allard.
 - 1628 : Facture de Pierre CROMBET, couvreur d'Etain, demeurant à Sainghin en Mélantois, pour réparation de la cense et maison appartenant à Paul DE LANNOY.
 - 02/1642 : Sommes à mettre en compte par Chrétien LE COCQ, à l'encontre de Monsieur Du Carnoy, pour vente de foin, blé, etc.
 - 1662 - 64 - 65 : Accords entre Chrétien LE COCQ et Monsieur Du Carnoy.
 - 05/03/1668 : Sommes que Chrétien LE COCQ, censier de Monsieur du Carnoy, a payé pour réparation de la grange de sa cense de Sainghin en Mélantois.
- 3 – Cense de Lestrée à Sainghin.**
- 12/07/1587 : Lettre à Monsieur Allard DE LANNOY, demeurant à Coulogne.
 - 11/1597 : achat d'un manoir pour 5227 florins.
 - 1591 à 1598 : Comptes de Antoine DE LA COURT, fermier de la cense de Lestrée à Sainghin. (Fait en double).

- 13/11/1617 : lettre de Paul DE LANNOY à son frère Monsieur Georges DE FOURMESTRAUX.
- 25/10/1631 : Achat de 6 bonniers de terre à Sainghin, au Sgr de Burbures.
- 06/11/1631 : Achat d'un bœuf par Sébastien VASSEUR.
- 01/1632 : Lettre de Chrétien LE COCQ à Monsieur Paul DE LANNOY, Sgr du Carnoy, demeurant à Arras, pour des problèmes d'argent.
- 24/01/1671 : Obligation par Chrétien LE COCQ et Jeanne BECQUART sa femme, laboureurs à Sainghin en Mélantois, qui doivent des arriérages de rendage à Marie Marguerite DE CROIX veuve de Messire Michel DE LANNOY, chevalier, Sgr du Carnoy.
- 27/10/1676 : Etats dues à Jacques LE VASSEUR, sergent du Bailliage de Lille, pour la vente judiciaire faite à Chrétien LE COCQ, fermier à la cense de Lestrée à Sainghin.

B42 D2

Dossier 2 : Cense de Lestrée à Sainghin en Mélantois :

- 1632 : Compte de Chrétien LE COCQ, censier de la Cense de Lestrée, de réfections, ouvrages et de la briqueterie faits en ladite Cense.
- 1634 : Plantations de pommiers, poiriers à ladite cense.
- 17/08/1620 : extrait du compte d'Antoine DE LE COURT.
- 1633 : nombreux reçus de Chrétien LE COCQ.
- 26/02/1633 : Chrétien LE COCQ, procureur de Paul DE LANNOY, Sr du Carnoy, fait hommage d'un fief de 6 bonniers à Sainghin en Mélantois.

B44 D1

Dossier 1 : Cense de Lestrée à Sainghin en Mélantois :

1 – Location de terres à Sainghin :

- 03/06/1616 : Antoine LE COCQ reçoit 4000 Livres de la Dame du Carnoy.
- 25/04/1636 : Jean DE NOYELLE paye sa location de 6 bonniers et demie de terre à Monsieur DE LANNOY à Arras, et lui demande les 20 bonniers et demie de terre qu'occupe Chrétien LE COCQ.
- 04/06/1636 : Jean DE NOYELLE, censier à Sainghin, offre 600 florins par an pour location des 20 bonniers et demie de terre.
- Avril 1637 : Calcul du nouveau bail de Chrétien LE COCQ, pour 20 bonniers et demie de terre à Sainghin.
- 25/04/1637 : Location des 20 bonniers et demie de terre à Chrétien LE COCQ, pour 520 florins par an.
- 01/05/1637 : Lettre de Chrétien LE COCQ à Paul DE LANNOY, Sgr du Carnoy, qui refuse de payer 620 florins et 28 rasières de blé.
- 08/05/1637 : Lettre de Chrétien LE COCQ à Paul DE LANNOY, qui demande transaction pour son nouveau bail.
- 22/05/1637 : Accord de Paul DE LANNOY audit Chrétien LE COCQ, pour 27,5 bonniers de terre louées à 600 florins/an.
- 01/09/1637 : Accord de Chrétien LE COCQ.

2 – Sainghin en Mélantois.

- 17/07/1670 : Lettre à Monsieur du Carnoy, de Monsieur LE LEU, pour des terres aux enchères à Sainghin.
- 24/01/1671 : Chrétien LE COCQ et Jeanne BECQUART sa femme, laboureurs à Sainghin, reconnaissent qu'après liquidation, ils doivent encore à Marie Marguerite DE CROIX veuve de Michel DE LANNOY, Sgr du Carnoy, la somme de 3300 florins.
- 04/12/1675 : Taille demandée aux habitants de Sainghin, par l'Intendant de Valenciennes (on parle de Chrétien LE COCQ).
- 10/12/1675 : Le Bailly de Sainghin demande à Jean WILLOCQUET, laboureur à Sainghin, de le remplacer pendant son absence.
- 27/01/1676 : Albert LE COCQ, Jean BARRENGHIEN, Jean LE CLERCQ, Laurent DU BAR et Pierre HERBAUT sont nommés procureurs généraux de Sainghin en Mélantois.
- 02/02/1676 : Transaction entre la Dame du Carnoy, et Jeanne BECQUART veuve de Chrétien LE COCQ, vivant fermier d'icelle à Sainghin.
- 03/02/1676 : Contrat entre Dame Marie Marguerite DE CROIX veuve avec enfants de Messire Michel DE LANNOY, Sr du Carnoy, et Jeanne BECQUART veuve de Chrétien LE COCQ, fermier de ladite Dame à Sainghin, pour les dettes du feu Chrétien.

- 04/02/1676 : Albert LE COCQ, laboureur et Procureur fiscal de Sainghin en Mélantois, certifie que feu Chrétien LE COCQ, vivant laboureur, est resté redevable à la commune de 2622 Livres.
- 09/06/1676 : Feu Chrétien LE COCQ, laboureur à Sainghin, s'est obligé de 1300 livres envers le Bailly de Sainghin.
- 09/06/1676 : Feu Chrétien LE COCQ, laboureur à Sainghin, et Jeanne BECQUART sa veuve, se sont obligés de la somme de 2622 Livres envers le Bailly de Sainghin.
- 17/06/1676 : Contribution demandée par l'Intendant de Valenciennes aux Habitants de Sainghin.
- 27/06/1676 : A. FREMAULT, reçoit de Madame du Carnoy, 21 florins, pour les rapports de 2 sentences contre Jeanne BECQUART veuve de Chrétien LE COCQ.
- 04/07/1676 : Gilles LE LEU, procureur de Madame du Carnoy, reçoit la contribution de taille et 20^e de Chrétien LE COCQ, laboureur à Sainghin et Jeanne BECQUART sa femme.
- 22/10/1676 : Quittance du sergent THUMESNIL, qui encaisse 212 Livres de Madame du Carnoy.
- 23/11/1676 : Achat d'un cheval payé par M^{me} du Carnoy.
- sd : Mémoire de tous les meubles achetés par Madame du Carnoy, à la vente de feu Chrétien LE COCQ à Sainghin.

B44 D2

2 – Travaux à la cense de Sainghin en Mélantois, appartenant à Monsieur DE LANNOY.

- 02/06/1617 (parchemin scellé) : Nicolas DE LABBRE et Adrienne DE BURY sa femme, vendent terre à Nicolas WIART.
- 20/10/1622 : Nombreux travaux à la cense de Sainghin.
- 18/04/1623 : Jérôme DE MONNAULX, charpentier à Sainghin, reçoit de Paul DE LANNOY, 70 Sols, pour travaux à la ferme de Antoine DE LE COURT.
- sd : Jean MARHAS fils de feu Jan, couvreur d'étain à Sainghin, répare la grange de Antoine DE LE COURT. (Nombreux reçus de Antoine DE LE COURT).

B44 D4

Dossier 4 : Cense de Lestrée à Sainghin en Mélantois :

- 1- 03/12/1588 : Maximilien DE LA HAYE, écuyer, Sr du Fresnoy et Damoiselle Anne DE LA CAUCHIE sa femme, ont naguère vendus à Allard DE LANNOY, un manoir, cense et héritage à Sainghin en Mélantois, pour 16455 Livres.
- 30/05/1590 : Allard DE LANNOY, Sr de Canteleu, loue une cense à Betremieux POLLET, laboureur, à Sainghin en Mélantois.
- 30/03/1611 : Relief d'appel pour le Sieur du Fresnoy, contre Jean DU BREUCQ, héritier de feu Jean DU BREUCQ, hoir féodal de feu Damoiselle Anne DE THIEULAIN.
- 10/05/1624 : Delle Marie DE LANDAS fille et héritière de feu Messire Louis, chevalier, Sr de Wannehain, baille une cense à Jean DE NOIELLES fils de Jean, demeurant à Sainghin en Mélantois et Catherine PARISIS sa femme.
- 2 - 22/06/1623 : Jean MARGA, couvreur d'étain, fait un devis pour recouvrir la grange de Monsieur DE LANNOY.
- sans date : inventaire des biens et terres appartenant à Monsieur du Fresnoy, et occupés par Antoine DE LA COURT.
- 1644 : nombreux reçus pour les terres louées à Sainghin en Mélantois.
- 1613 à 1624 : Comptes d'Antoine DE LE COURT, censier de Sainghin en Mélantois.
- 1621 à 1623 : Comptes d'Antoine DE LE COURT, censier de Sainghin en Mélantois.
- sd : 4 pages de comptes de droits seigneuriaux
- 1624 à 1626 : Déboursements faits par Antoine DE LE COURT, censier de la Cense de Lestrée à Sainghin en Mélantois, appartenant à Paul DE LANNOY, pour réparations.
- 1613 à 1619 : Comptes que doit Antoine DE LE COURT, censier à Sainghin et Mélantois.
- 1612 à 1621 : Comptes d'Antoine DE LE COURT, censier à Sainghin.

B52 D6

Dossier 6 : Seigneurie du Carnoy :

- 1709 à 1712 : état des blés, avoine et scorion, livrés par M. LIEVENS, pour Mademoiselle du Carnoy.
- 19/11/1714 : Mesurage de la cense de Lestrée à Sainghin, par M. DASSONNEVILLE, arpenteur.
- 04/03/1712 : Reprise de la cense située à Sainghin à Guillaume POLLET, laboureur à Sainghin, par Delle Marie Barbe DE LANNOY du Carnoy, demeurant à Lille.

B59 D4

4 – Cense de Sainghin :

- 15/06/1564 : Dame Anne THIEULAINNE veuve de Messire Jacques ROUZEE, chevalier, Seigneur de Robecque, donne à Delle Antoinette LE CANDELE sa nièce, femme de Noble Homme Philippe DE LA CAUCHIE, Sr du Rocques, plusieurs fiefs dont une ferme à Sainghin en Mélantois.
- 10/11/1588 à Malines : Allard DE LANNOY, sieur de Canteleu, achète un fief au Sieur du Fresnoy.
- 25/07/1633 : Chrétien LE COCQ est censier à Sainghin.
- 01/02/1618 : Paul DE LANNOY, marchand résidant en la ville de Couloigne, fils et héritier de feu Allard, vivant Sr de Canteleu, demande son héritage qui est la cense de Lestrée à Sainghin en Mélantois.

B62 D4

- 15/08/1590 : Mesurage de la Cense de Lestrée à Sainghin en Mélantois, fait par Jean DE SAINS, arpenteur assermenté, à la requête de Monsieur du Fresnoy.

B63 D2

- 19/10/1715 : Lettre de M. DASSONVILLE à Madame du Carnoy, concernant la cense de Lestrée à Sainghin.
- 14/07/1625 : Inventaires des maisons, cense, terres et héritages appartenant à Paul DE LANNOY, suite au trépas de feu Allard DE LANNOY son père, au dîmage de Sainghin en Mélantois.
- 09/09/1715 : Antoine DE LE COURT, laboureur à Sainghin en Mélantois, 76 ans, ancien censier de la cense de Lestrée, appartenant à Paul DE LANNOY fils de feu Allard.

B63 D3

1 – Cense de Sainghin en Mélantois :

- 1623 : Antoine DE LE COURT, censier de la Cense de la Place à Sainghin en Mélantois, appartenant à Paul DE LANNOY, a abattu des ormeaux et les a vendus à Christophe MASUREL.
- 17/12/1626 : Antoine DE LE COURT, censier de la Cense de Lestrées à Sainghin en Mélantois, occupe de nombreuses terres.
- 16/02/1588 : Déclaration par Morand LEFEBVRE, sergent de la gouvernance de Lille, pour mise de fait en la paroisse de Sainghin en Mélantois, à la requête de Allard DE LANNOY, Sr de Canteleu, marchand, demeurant à Coulogne.
- 31/01/1676 : Mémoire de la saisie fait pour Madame DU CARNOY, sur les avestures délaissés par le trépas de Chrétien LE COCQ, censier.
- 1661 : Quittances de Chrétien LE COCQ qui fait réparer la cense de Sainghin.
- 1682 : 2 quittances de Guillaume POLLET, censier à Sainghin.
- 1664 à 1679 : Nombreuse quittances des censiers de Sainghin.
- 04/05/1677 : Vente aux enchères par Madame du Carnoy de bestiaux, chevaux, vaches, chariots, divers meubles étant en la cense de Lestrées à Sainghin en Mélantois, lui appartenant.

B65 D2

2 – Pièces de procès sur la Cense de Lestrées à Sainghin en Mélantois.

- 13/05/1613 : Copie d'une lettre de demande à Monsieur du Fresnoy, pour avoir la copie du contrat qu'il a fait avec M. Jean DU BREUCQ en 1588, pour location de la cense de Lestrée.
- 18/05/1613 : Copie d'une lettre écrite à Gilles POTIAU, touchant un procès et les difficultés que fait Jean DU BREUCQ pour la cense de Lestrée achetée à Monsieur du Fresnoy.
- 27/08/1613 : Copie d'une lettre à Monsieur Allard DE LANNOY, touchant la cense de Lestrées, contre Jean DU BREUCQ.
- 27/08/1612 : Lettre adressée à Paul DE FOURMESTRAUX mon gendre, concernant la vente de la cense de Lestrée, suite à la défense de Jean DU BREUCQ, le censier.
- 08/08/1611 : Copie du mémoire envoyé à Gilles POTIAU, touchant le différent que me veut susciter Jean DU BREUCQ, pour la cense de Lestrée à Sainghin en Mélantois, acheté de Monsieur du Fresnoy en 1587.
- 24/05/1612 : Lettre de Paul DE FOURMESTRAUX à Monsieur Allard DE LANNOY, concernant la location de terre au Sr Gilles POTTEAU.
- 07/06/1612 : Copie de la Lettre de M. Allard DE LANNOY, à son gendre M. Paul DE FOURMESTRAUX.

- 08/07/1611 : Copie de la lettre de Monsr DE LA HAYE au nom du Sr Allart DE LANNOY, adressée au Sr Gilles POTTEAU, marchand demeurant à Lille.
- 08/08/1611 : Copie de Lettre adressée à Monsieur DE FOURMESTRAUX son gendre, suite au procès avec Jean DU BREUCK fils et héritier de feu Maître Jean DU BREUCK, suite au procès sur la cense de Lestrée à Sainghin en Mélantois, à lui vendu par Monsieur du Fresnoy en 1587.
- 21/08/1611 : Lettre de Paul DE FOURMESTRAUX à son père, concernant le procès avec Jean DU BROEUCK.
- 20/08/1613 : Copie d'une lettre à Monsieur du Fresnoy, suite au procès contre Jean DU BREUCK.
- 13/05/1613 : Lettre de Allard DE LANNOY, écrite à Monsieur du Fresnoy, maitre d'Hôtel de Monseigneur le Prince d'Orange à Breda, pour l'achat de la cense de Lestrée à Sainghin.

B66 D3

- 1- 1731 à 1734 : Mémoire des honoraires dus par M. de Fretin.
- 22/06/1712 : Bail de la cense de Lestrée à Sainghin en Mélantois, par Delle Marie Barbe DE LANNOY fille de feu Messire Michel, Sgr du Carnoy, à Guillaume POLLET fils de feu Guillaume et à Jeanne BRUNEL.
- 27/10/1720 : Bail de la cense de Lestrée à Sainghin en Mélantois, par Paul Antoine DE LANNOY, Sr de Gournay, Louis Florent DE LANNOY, Sr de Villers, Ferdinand François DE LANNOY, Sr de Manchicourt et Philippe Maximilien DE LANNOY, Sr de la Maillarderie à Guillaume POLLET fils de feu Guillaume et Jeanne BRUNET.
- 1711 à 1721 : Nombreuses quittances de Guillaume POLLET.
- sd : Déclaration des terres côtières délaissées par la Noble Delle du Carnoy, tenues de la Seigneurie de Sainghin.

B68 D5

1 – Quittances et Mémoires des sous-rentes dues à la Cense de Sainghin :

- 1663 à 1671 : Sous rentes dues à la cure de Sainghin en Mélantois, sur les héritages de feu Monsieur de Carnoy : Allard DE LANNOY, puis Paul DE LANNOY.
- sd : Terres et héritages appartenant à Allard DE LANNOY, devant rentes à l'église de Sainghin en Mélantois.
- 1621 à 1627 : 4 quittances de sous rentes reçues par Robert BLAMMART, pasteur de Sainghin.
- 16/09/1627 : Calcul de rentes seigneuriales foncières et payées par Antoine DE LE COURT, censier.
- 1694 à 1697 : Déclaration des sous-rentes prescrites par le Curé de Sainghin sur les Terres de la Cense de Lestrée.
- 1614 à 1621 : Billets des réfections faites par Antoine DE LE COURT en la Cense de Sainghin en Mélantois, avec plusieurs quittances du Pasteur de Sainghin, des sous-rentes payées.

B90 D3

- 07/07/1661 : Jacques RETEAU fils de feu Antoine, marchand à Lille, Arnould BRASSEUR fils de feu Antoine, Jean François DU BOIS fils de feu Jean, Antoine LEGRAND fils de feu Salomon, Pierre TEIZE fils d'Adrien et se portant fort d'Alexandre TEIZE son frère, Pierre DU PONT fils de feu Gilles, Adrien DEHONEL fils de feu Gilles, Catherine WARDAVOIR dernièrement veuve de Jean ROHART et Françoise OUDART veuve de Thomas CARRE, tous demeurant à Sainghin et Huy, et tous occupants de terres appartenant aux hoirs du Sr DE LA FOSSE, reconnurent leurs biens au Sr Gilles BAUDUIN, Bailly et Receveur de la Seigneurie d'Anstaing.



Wazières de Wavrin

UTILE – Il est nécessaire parfois à certains de prouver l'antiquité de leur noblesse. On fait alors appel à un généalogiste officiel. Dans le document ci-dessous on notera la tentative de varier les termes généalogiques afin d'éviter la lassitude de la lecture de cet acte énumérant les générations.

Nous Jean baron de LAUNAY et du St Empire, vicomte et châtelain héréditaire de Zélande, Hautvoué de l'abbaye de Notre-Dame de Middelbourg, Sr de Montigny, Valdanicourt, Asfedt et en Braine de Château, chevalier de l'Ordre de Portugal dit de Christo, lieutenant grand veneur, grand gruyer, Vatergraef, plumgraef et maître des garennes du roi catholique au duché de Brabant, roi d'armes et généalogiste de sa majesté au titre de Bourgogne en ses Pays Bas. Certifions et attestons à tous présents et futurs que la maison des WAZIERES est une des plus noble et illustre dudit pays bas, qu'elle tire son origine en ligne masculine des très illustres Srs de Wavrin sénéchaux de Flandre par le moyen de messire Gérard de WAVRIN, seigneur de Wazières vivant l'an 1219, second fils de messire Robert Sr de Wavrin, Wazières et de Lillers, Sr haut justicier du pays et châtelain de Lille, sénéchal de Flandre etc. et de Dame Agnès de COUCY, châtelaine de Bapaume, héritière de Beaumez, et que du dit Gérard Sr de Wazières et de Dame Elisabeth de MARBAIS est issu Hellin Sr de Wazières, lequel procréa de sa femme Marguerite Dame de HENDICOURT Hellin 2^e du nom, Sr de Wazières, Hendicourt etc. lequel engendra de la Dame de AVELIN sa femme Hellin 3^e du nom Sr de Wazières et d'Hendicourt, chevalier, qui d'Alix Dame héritière de COMINES sa femme, eut pour fils Hellin 4^e du nom Sr de Wazières et Hendicourt, lequel épousa une fille de HALLEWIN et fut père de Hellin 5^e, Sr de Wazières, Hendicourt et de Comines marie de Dame Agnès de BRABANCON héritière de Chaulnes de laquelle il laissa Hellin 6^e du nom Sr de Wazières, Hendicourt, Comines etc. qui épousa en secondes noces Melisande de BERGHES ST WINOCQ et en eut Hellin de WAZIERES 7^e du nom Sr de Hendicourt, lequel s'allia à la fille Gilles MALLET dont il en procréa Louis de WAZIERES Sr de Hendicourt et d'Harvilly époux de la fille du Sr de FLAVY. Ceux-ci furent père et mère de Louis de WAZIERES Sr de Hendicourt mari de Dame Anne de SAVEUSE et père de Gilles de WAZIERES Sr de Hendicourt et d'Harvilly lequel épousa en secondes noces Marguerite, Dame héritière de REBREUVIETTE duquel mariage il procréa Louis de WAZIERES Sr de Gouzaucourt et de Rebreuviette qui prit a femme Dame Michelle de GONNELIEU et en eut pour second fils Jean de WAZIERES Sr de Foemy lequel épousa Dame Eléonore Dame de HENNIN LIETART fille du baron de Fosseux et en procréa Eustache de WAZIERES Sr de Foemy, conjoint par mariage avec Dame Marguerite de WASQUEHAL, père et mère de messire Pontus de WAZIERES Sr de Foemy, lequel épousa Dame Catherine LEMAIRE fille de messire Jacques LEMAIRE baron de Gravelle, Sr de Blanche Maille, Wailly etc. et de Dame Antoinette de LONGUEVAL dont est issu messire François Robert de WAZIERES Sr de Foemy qui procréa divers enfants de Dame Anne DE LA FORGE fille de messire Pierre DE LA FORGE écuyer, Sr de Cuignigny, Rebreuvère et de Dame Anne de BERY, Philippe de WAZIERES, Charles, Denis et Léonore de WAZIERES desquels les trente deux quartiers sont ici dessus fidèlement représentés et dressés sur bonnes et certaines preuves, savoir leurs seize paternels : WAZIERES, GONNELIEU, HENNIN LIETART, PREVOST de BASSERODE, WASQUEHAL, BAUDAIN, HABART, WAZIERES, LEMAIRE, RAULIN, TENREMONDE, CAUWET, LONGUEVAL, MAYENCOURT, LONGUEVAL d'ESCAILLON, QUARRE et leurs seize maternels LA FORGE, BEAUFREMEZ, BRUNEL dit FEUCHY, MAUBERGNE de GOMIECOURT, LE COCQ dit WLUELGHEM, SOMBEKE dit PORTERE, WYTS, HOLLEBECK, BERY, BERANGERS, BRUNEL dit FEUCHY, MAUBERNE de GOMIECOURT, VILLERS, CANTELEU dit CHEVREUSE, LANDAS de la HAMAIDE et DU PRE. Lesquels trente deux quartiers déclarons être tous issus d'illustre et très ancienne noblesse exempte de bâtardise et de bourgeoisie et par conséquent capable et qualifiés d'être admis et reçu en tous ordre de chevaleries et collèges, y ayant la plupart déjà été reçus et admis comme il nous est apparu par divers titres et mémoires généalogiques et notamment par les registres des collèges de Mons, Nivelles, Maubeuge, Ardennes, Denain, Moustier, Liège etc. En témoin de quoi avons dépêché la présente soussignée de notre main et munie du scel de nos armes à la réquisition de messire François Robert de WAZIERES, Sr de Foemy susdit, pour lui servir et valoir par tout qu'il trouvera convenir. Fait à Douai le 16^e de novembre l'en de grâce mil six cent septante quatre et, du règne de sa majesté catholique, le premier.

Banis de Lille

Choisir son camps

LISTE – A partir de la paix d'Arras en 1579 les Pays-Bas du Sud, catholiques avec l'Artois et le Hainaut, forment les "Pays-Bas catholiques ou méridionaux" et restent à l'Espagne tandis que les Pays Bas du Nord, protestants, prennent leur indépendance et deviennent les "Provinces unies".

Dans son article "Le bannissement des protestants de Lille après la paix d'Arras" † Alain LOTTIN dresse la liste des Lillois contrains de s'exiler. Il reprend le registre aux résolutions du Magistrat de Lille (cote 278) pour la période 1579-1583. http://www.persee.fr/doc/rnord_0035-2624_1984_num_66_261_4023

1579

Maître Guillaume HESPEL
Maître Charles de CALONNE
Ambroise de MOY (MOUY)
Jean THIEULAINE
David BIGODE a déclaré sur ladite ordonnance à lui faite, a déclaré que le soleil luit aussi bien ailleurs qu'ici
Philippe TAVERNE
Eustache BONNEL
Jean de SMERPONT
Jean de FLANDRES fils d'Antoine
Lambert de PRAT
Evrard BAUWET
Guillaume LUCAR
François LE CAT
Jean DE LA HAYE
Etienne BONNEL
Jean DE FLANDRES
Arnould NOIRET, bourgeteur
Antoine DU THOIT, couturier
Antoine DES QUATRE CHEMINS
Antoine DE LA RIVIERE l'ainé
Nicolas LEPERS
Jacques DESCAMPS, neveu dudit Nicolas
Liévin DUMONT
Jean OLIVIER, beau-frère dudit DUMONT
Adrien STEEN
François COLLET
Louis VAN THUNE, Tournaisien
Georges CRAUWIN, l'ainé
Grard GODEFROY, maître d'école à Saint-Sauveur
Gilles DUPONT, orfèvre en la rue des vieses boucheries

Philippe LAMAIN, orfèvre
Antoine FOULLON, orfèvre
Gilles PLOUVIER
Liévin LET (LETH), près des prisons
Philippe WAYMEL, charbonnier
Robert DESBUISSONS
Antoine, le fils de la veuve Pierre DE SAILLY
Jacques BLONDEL, sayeteur
Hélie DESPLANCQUES
Jean MEURISSE
Guillaume FLORY
Grard LECAT
Maître Jean DE GRAVELINES
Hubert DALLOST, chapelier de thille en la rue des dolans
Jean LADON, naguères hôte
Michel BECQUART, sayeteur
Roger DE LE PLANCQUE, dit Hatenier
Jean BEUDE
Jean DE L'ESCAULT
Michel HACOULT
Maître Charles DE CALONNE, fils de maître Charles
Le beau-frère maître Grard DE HENNIN bailli de Lille (François LUTENS, dit de Blois)
Maître Hughes DE RALENGHIEN, artilleur près la porte de Courtrai
Jean FROIDURE
Josse PLATEL
Jean VAILLANT, sayeteur en la rue de Fives
Cornille BERNARD, sayeteur
Philippe MULLET, maître d'école
Betreumieux GODIN, sayeteur près du Pourchelet
Jean ALAVALINE
Sébastien DECARNIN

Michel DEGAND
François DESPLANCQUES, fils d'Elie
Jacques LAMAND
Jacques CARPENTIER, dit Bierenbroot (Bierenbroit)
Jean LECOCCQ, marchand de pièces
Jacques DE LE RUE
Bauduin DUMONT
Charles HAZEBROUCQ
Gabry FLAMENG, beau-fils d'Allard COCQUET
Jacques HERMAN, crachier
Noël LE CANDELE
Noël VALLU
Charles CAUWEL, natif d'Armentières, le 28 novembre
1579
François NOURRY, fils de Clément, natif des faubourgs
de Sainte-Catherine
Nicolas CARLIER, fils de Josse
Jean DU TERAU
Guillaume LE PLAT, drapier
Séverin DU MINGUY, ayant été crassier hors la porte du
Molinel
Christophe SERITO, crassier, demeurant devant le jardin
des arquebusiers
Frédéric DESCAMPS, demeurant en la rue des
Sahuteaux
Jacques CARLIER, en la rue des Sahuteaux
Thierry DU THOIT
Jean CAMBIER
Simon DESROUSSEAUX, en la court Ernoul Noiret
Melchior LE ROUX, près le porte des malades
Clément DU ROT
Jacques BACQUEVILLE, charpentier
Jacques CAUROT
Pierre ALAVAIN
Jean BRIEZ
Jacques BECQUART
Hubert DE BAILLOEUL, charpentier
Fourchy CAUCHEOIS
Alexandre BRUHIER
Pierre WICART
Blaise PAYELLE
François DE LE PIERRE
Pierre CUIGNET (ou CUIGNET)
Jean HARSASSIN, fils de feu Gabriel, natif de cette ville,
de son style sayeteur
Nicolas ROSSIGNOL, natif de Bailleul, résident passé dix
ans à Sandwich en Angleterre
Gaspard GHESTEM, sayeteur
Michel CARON
Antoine MOUCQUE, chapelier
André GLINES, natif de Tournai, demeurant à Londres
Jacques DE FLANDRES, fils d'Antoine, marchand
Jean WYMEAU, fils de Mahieu, natif de Sequedin, de
son style charpentier

Jacques CAUROT, précédemment banni et trouvé en
ville est renvoyé à nouveau
Jean DE CROIX de Houplin lez Seclin

Libérations de prison

Bauduin HERREN, marchand
Antoine LUTON
Betreumieux SMERPONT
Philippe ROMBEAU
Jean LORMEL
Jacques MASUREL
François BOULLET
Jacques WIMES

1581

Michel FOURMESTRAUX
Mathieu LACHIER
Denis DESBUCQUOIS
Pasquier BOUTELIER
Herman HOLLEBORT et sa femme
Michel FOURNIER avec sa femme
Noël ROGEAU avec sa femme
Adrien LALLIER
Pasquier PREVOST et sa femme
Gaspard DASSONVILLE [DASSONNEVILLE]
Jean PETIT, fils de Jean
Guillaume BASSET et sa femme [BASSEE]
Léger LEMESRE avec sa femme
Jacques PREVOST
Allard GRENDELE et sa femme
Pierre LE CANTELLE, sa femme et sa fille
La veuve Pierre DE SAILLY
Thomas SIX
Robert LAMANT
Hubert HOUBELON
Hubert HENRY
Pierre BRAEM
Jean HALIE [HALLE]
Jean BURIE [BURE]
Jean DE CROIX
Toussaint LE VASSEUR
Philippe TOURET
Roland DU FLOT
Hubert DE LE VINCQUIERE
Pierre WADEHAN
Arnould DE BERGHE
Jean MALLEBRANCQUE, sa femme et ses deux fils
[appelez Guy et François]
Jacques VAN OYE
Mahieu MOREL fils de Jacques
Pasquier BOUTELIER
Louis DE LE HAYE et sa femme
Olivier PUCELLE
Etienne CHUFFART

Pierre CARLIER
 Jean DE CROIX, sa femme
 Toussaint LE VASSEUR, sa femme
 Jean BEUDART
 Paul FOULON et sa femme
 Guillaume MARISSAL et sa femme
 La veuve Paul ROHART
 La veuve Everard BOUCHET [ajout en marge : BAUWET]
 La femme Gilles PLOUVIER
 La femme Maître Jean GRAVELINGES
 Les deux fils de Jean MALLEBRANCQUE
 François WAIGNON, fils de feu Jean, sa femme et sa
 belle-sœur, de **Linselles**, demeurant en la maison
 Nicolas LE FEBVRE, ont été envoyés hors de la ville
 Jacques DOUCHET
 Michel LEVELT, fils de feu Arnould, natif de **Bruges**, de
 son style faiseur d'arquebuses.
 Pierre MARTIN
 Gabriel DU MOLLIN
 Pierre BAUWET
 Jean POLLET
 Gilles D'OOST de coille
 Allard WILLER
 Jean WILLEMIN
 Louis DOMMESSENT
 Etienne WILLATRE
 Thierry WATHIER
 François LESCORNET
 Jean CORNILLE
 Jean PEUTWINS et sa femme
 François HOICHEPIED
 Honoré FOLIN (FELIN)
 Jean FLOURET
 Jean DE ROUPY (ou RoupY)
 Guillaume DU VIVIER
 Jean DARRAS
 Mahieu DOMMAIGE
 Pasquier COMMUN
 Jean DU GARDIN le jeune
 Nicolas BERNARD et sa femme
 Noël GLORIEUX
 Jean DU MEZ
 Antoine CARLIER
 Jean RICHART (ou RICART)
 François DESROUSSEAUX
 Mahieu CHOCQUET
 Jean RUBIN
 Nicolas BATEAU
 Mahieu ROUSSEL
 Pasquier POTTIER (ou POTIER)
 Martin CRACHIER
 Jean BEGHIN
 Jean BRAYNE, de **Wambrechies**, en la maison de la
 veuve LE FEL

Jean DESRUMAUX, dudit **Wambrechies** en la maison de
 Guillaume DE LE DORPE
 Daniel DESPREZ, dudit **Wambrechies**, en ladite maison
 Gilles LHERNOULD, dudit **Wambrechies**, en la maison de
 la veuve DE LE BECQUE
 Mahieu SELOSSE et ses deux fils, Gilles et Jean, en la
 maison Jean DE LE BECQUE, boucher
 Jean PREVOST de **Marquette**, en la maison Charles
 GUESTEM
 Jacques ANGILLE de **Wambrechies**
 Alain VILLAIN, le serviteur de Martin MUETTE
 Christophe ROUSEE de Wambrechies et sa femme
 Philippes FOURNIER, couturier
 Jean CAPPART, serviteur de la rouge maison
 Roger THIEFFRIES
 Pierre BASTON, messenger
 Barnabé SIX de **Wambrechies**
 Antoine CASIER, de Wambrechies, en la maison Jean DE
 SAINT ANTOINE et Jeanne HUGHELOT demeurants en
 ladite maison
 Mahieu DE LE DUSLE (DE LE DEUSLE), demeurant
 devant la Trinité
 Jean LEPERS
 Guillaume DESPLANCQUES
 Antoine GAMBART
 Jean THOMAS, peigneur de sayette
 Jean GENEVIERE, peigneur de sayette
 Martin BUYNET, peigneur de sayette, demeurant en un
 cellier devant l'hôpital Gantois
 André PETIT, sayeteur en la rue des Estagues
 Jean LE SAFFRE, sayeteur demeurant en la rue des
 Malades
 Jean LIENNART
 Jean CLICQUET
 Martin DESQUIENS de **Mouvaux**
 Charles PETIT JACQUES de **Bailleul**
 François LE DRUT
 Grad DE NOEU et sa femme
 Noël VAN THUNE
 Macquart DE CROIX, messenger
 La femme de Nicolas BUCQUET
 Liévin VANNESTE (VAN ESTE) de **Gand**, serviteur de Jean
 DE LE CAMBRE, escrinier près des moulins Saint-Pierre
 Louis FERRET, sayeteur, demeurant en la rue de le
 Vignette
 Jacques MULLET, sayeteur en la rue du bois
 Jérôme DENIS, sayeteur demeurant en la rue de le Barre

Resteront :
 Allard COMMUN, berlou ancien
 Jean VAN ONDEN, marchand
 Quentin TERREAU, couturier, demeurant en la rue Saint
 Génois
 Robert GILLES, messenger

Antoine LE BLANCQ, marchand grossier	Grard ROUSSEL, demeurant en ladite rue
Jean COMMIN, caucheteur, demeurant en la nouvelle rue Thibault Henry	Charles GHERBODE (GERBODE), fermier, demeurant à la bouloir, près des Sœurs grises
Michel BAUWET	Martin GHERBODE, sayeteur, près des Marthes
Cornille DU QUESNOY, demeurant en la place des Patigniés	Jean HENNIART, marchand
Mathis COMMIN, rue des malades	Jean DE MONCHY, hôte de la tête d'or
Jean LE COCQ, cirier en ladite rue	Antoine DE LATTRE, sayeteur, demeurant en la rue des pichoncheaulx
Josse ROULLERS, vendeur de papier, demeurant en la court Barbe Masclier	Jean BAYART le jeune
Jean FREVACQUE (FARVACQUE) au marché aux poissons	Jacques CAZE le jeune, soldat en la rue desclimose (sic)
Jean DESPREZ de Wambrechies , demeurant avec Etienne LE ROUGE, Pierre DESPRETZ, hôte de la tête noire, hors la porte Saint-Pierre logé en ladite maison	Thomas FLORY, rue pourchelet
Grard LAMANT, marchand de sayes, demeurant au marché au filet	Guillaume LACHIER audit lieu
La veuve Jean VAILLANT et son fils Jean VAILLANT	Gilles LE PAGE
Jude HOULLIERS, demeurant en la rue de Fives	Thomas CROMBET audit lieu Pierre LESTIENNE, beau-fils de Jean VAILLANT
Jean BACHELIER, en la rue de Fives	Jean LECOCCQ, en la rue de Fives
Gilles DE LANNOY, étranger	Jacques WERCHIN, en la rue de Fives
Gilles THOMAS, sayeteur en la rue Saint-Sauveur	Regnault HONNORE à Pourchelet
Pierre MONNART (BONNART), voisin dudit Thomas	1581
Pierre MARIAGE	Françoise ESGREMON (sic AIGREMONT), fille de feu Pierre et veuve de feu Nicolas LATINNANT ? natif de Tournai
Eustache DE BREUCQUE	1582
Jean COYNNEAU, sayeteurs en la rue Saint Sauveur	Marie HENNERON, veuve de Charles DE MONT
Jean WATERLOS ou WATTRELOS second fils, marchand de laine	Jean CAPPELIER, fils de feu Charles, natif de Tournai
Hector CANE	Jacques MASURE
Florent GAUTHIER	Clarette DAUSSY
Pasquier MALLEBRANCQUE	Pierre LE COCQ, de Sainghin en Mélantois
Grard MORTAIGNE	Gilles DE LE COUSTURE, fils de feu Nicolas
Guillaume DU BOIS	Josse DE LAIN, flamand
Luc CORRNART (CORNART), cuvelier demeurant près la houche	La femme de Jacques HERMANE
Simon SIX	François CLAIS, parmentier en la rue du ban de wedde
George DESFONTAINES, peigneurs demeurants à l'entrée de la rue de Poix contre le watelier	Martin DU VIVIER, fils de feu Melchior, natif de Wangnies , de son style couturier et messenger sur Anvers
Jacques DU BOIS, soldat à l'entrée de la rue de Poix	Gilles DE PIETRE, natif d' Helchin , près Saint Génois
Nicolas GALLET, sayeteur demeurant en ladite rue de Poix	Louis MOLLUE, sayeteur en la rue des estacques
Simon CARON, en ladite rue de Poix	Pierre LHERNOULD, charpentier
Jean VAAST, en ladite rue de Poix	Jacques MARQUANT, dit QUEVA, tous manants des faubourgs
Jacques MARIAGE, sayeteur en ladite rue de Poix	Thomas ... passementier du Molinel
Turien DE BERSEE, bourgeteur, demeurant en la rue de l'abbaye de Loos	Jean HENNIART
Philippe LAMBERT, tanneur, demeurant en ladite rue	Alexandre LE MESRE
Jean LEMAN, tanneur, demeurant en ladite rue	Jean SALOMEZ et sa femme
Denis VAAST, tanneur en ladite rue	Bastien LEVESQUE, fils de feu Jean
Mahieu CAULLIER, caucheteur en la rue de la Conception	Godefroid LE DUC, sayeteur
Hellin AUDENT, sayeteur, demeurant en la rue Houdin	Gaspard DU FOREST natif de Tourcoing
Pierre CHAVATTE, sayeteur demeurant en ladite rue	Jacques DESROUSSEAUX natif de Tourcoing
	M ^e Gilles COUSTURE, fils de feu Gilles, demeurant en Canterbury en Angleterre.

M^e Robert Leleu (1671-1684)

A Frelinghien, Houplines puis Marcq en B.

Par Jean-Marie DUPREZ, révisions Christophe YERNAUX

VOYAGEUR – Voici le dépouillement intégral des archives du notaire Robert LELEU, du moins la partie sauvegardée, puisque certains actes cités dans les rentes héritières n'apparaissent pas ici (2 B 11 / 56L n°181, 58L n°112 et 242, 59L n°96, 69A n°277). Ce notaire voyageur est-il le même que celui qui exerça à Lille de 1686 à 1693 ? Je n'ai pas eu l'occasion de le vérifier.

FRELINGHIEN (janvier 1671 à décembre 1673)

2 E 3 / 7636 acte 1 du 04/01/1671

Marie CASTEL veuve de François DEBAILLEUL laboureur demeurant à Warneton, baille à Guillaume Bruno LESCAFFETTE fils d'Etienne laboureur à Houplines, trois cens et demi de terre à labour pris sur un terrain de sept cens à présent impartis à l'encontre dudit Etienne gisant à Houplines pour la somme annuelle de 15 livres parisis. Témoins : Pierre BUNNE (signe BUNS) fils de feu Jean laboureur à Warneton, Gilbert VENNIN hôte à Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 2 du 29/01/1671

Bauduin DEBAILLEUL fils de feu Jean jeune homme à marier suffisant d'âge et habile à contracter demeurant au village appelé Grouz Franc de Bruges, vend à Pierre MESSEAN fils de feu Jean, et Barbe ROUZEE sa femme, carlier et laboureur à Frelinghien Flandre, un terrain de quatre cents desricques situés dans le quartier d'Ypres, entre Frelinghien et Armentières, pour la somme de 421 livres. Témoins : Jacques BOCQUILLON fils de feu Jean BOCQUILLON laboureur, Jacques DUMEZ, tous deux de Frelinghien Flandre.

2 E 3 / 7636 acte 3 du 30/01/1671

François LEMAHIEU fils de feu François laboureur à Warneton baille à Louis BOUCHERY fils de Gilles échevin et laboureur à Frelinghien, une terre à labour de cinq cents gisant à Frelinghien à l'encontre de l'acheteur pour une durée de six ans et la somme de 18 livres parisis par an. Témoins : Cornille et Antoine CHAVATTE père et fils hôte les deux dudit lieu.

2 E 3 / 7636 acte 4 du 24/02/1671 Bail de maison

Pierre MALVOISIN maître pauvriseur des pauvres de Frelinghien, commis et établi par Pierre Félix DE CROIX chevalier, Sr d'Heuchin, Frelinghien etc., de maître Ignace DELAHAYE bachelier en théologie prêtre, pasteur de Frelinghien et des bailli et échevins dudit lieu, baille à François DELESCALLE fils de feu Jean, marchand et laboureur demeurant audit lieu, un lieu manoir amassé de maison manable, chambres, cellier, étable et autres édifices, occupé présentement par Pierre LEBLONG et Anne MONTAINGNY, avec quatre cents de jardin gisant audit Frelinghien et terre de la Seigneurie de Bourgogne, d'une durée de trois ans, loyer annuel de cent livres parisis payables en deux termes. Témoins : Amand MAAS hôte et Josse PROUVOST fils de Bernard, tous deux de Frelinghien.

2 E 3 / 7636 acte 5 du 02/03/1671 Bail de cense, ferme et louage

Nicolas SAUVAIGES fils de feu Jean, maître maréchal et Chrétienne DESMAZIERES sa femme demeurant à Frelinghien, baillent à Martin DEBAILLEUL fils de feu Jacques laboureur à Frelinghien Flandre, une terre de quatre cents et un quartron desricques située au lieu lez de Flandres, pour un loyer de vingt livres parisis par an. Témoins : Antoine LELEU fils de feu Pierre laboureur, Pierre LAGACHE fils de feu Pierre les deux de Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 6 du 17/03/1671

Antoine LETHERY fils de feu Jacques et Catherine LESAFFRE sa femme laboureur à Houplines, héritiers de Barbe PROUVOST mère de ladite Catherine, portant fort de Jean BOCQUILLON fils de feu Laurent (?) et Antoine LESAFFRE fils de feu Jean et de ladite défunte Barbe leur mère, lesquels ont renoncé aux biens et dettes de ladite défunte ainsi qu'il appert dans les actes passés devant notaire en date des 7 et 21 octobre 1670, vendent à Guillaume Bruno LESCAFFETTE fils d'Etienne aussi laboureur audit lieu, 613 verges de terre à labour gisant à Houplines limitées par un premier fonds appartenant audit Etienne LESCAFETTE, un second appartenant à l'hôpital de Saint Sauveur, un troisième appartenant à Jeanne DELANNOY veuve de Charles BILLAULT, un quatrième de l'Abbaye de Loos pour la somme de six cent cinquante livres parisis. Témoins : Charles LIAGRE fils de feu Philippe, Jean DEGRUSON fils de feu Jean, hôte à Houplines [Signature 1445]

2 E 3 / 7636 acte 7 du 06/04/1671

Martin LEHOUCQUE fils de feu François de Frelinghien, commet Bon LAMERAND d'Houplines comme procureur spécial pour le défendre dans un procès qu'il a à la gouvernance de Lille pour la somme de 18 livres parisis payée ce jour. Amand MAAS fils de feu Amand hôte à Frelinghien se porte caution dudit LAMERAND au cas où celui-ci viendrait à perdre, pour la même somme. Témoins : Nicolas LEROY fils de feu Pierre, maréchal, Florian TEMBREMANT fils de feu Jean, brasseur, tous deux de Frelinghien.

2 E 3 / 7636 acte 8 du 28/04/1671 Reconnaissance de dette

Gérard DESPLANQUES l'ainé, Mahieu ROUZE, Gilles ROUZE, Robert PHILIPOT, Pierre DATICHE, Etienne CORNILLE, Jérôme DEROUILLERS (DROULLE), Gérard DESPLANQUES le jeune, Gilles BRAEM, Bon LAMERANT et Augustin DEBEAUSART fils de Rambaux, tous laboureurs sur la paroisse d'Houplines sur la Lys, demeurant tant à Frelinghien qu'audit Houplines, s'engagent à payer les dépens liés à l'ordonnance du 10 avril 1671. Témoins : Pierre WERQUIN fils de feu Jacques, Jacques LEBLON fils de Pierre laboureur les deux d'Houplines

2 E 3 / 7636 acte 9 du 10/05/1671 Bail de cense, ferme et louage

Florent DELOZ fils de feu Jacques marchand laboureur à Deûlémont, bail de six ou neuf ans à Michel LEHOUCQUE fils de feu François laboureur et Catherine ROUSSEAU sa femme demeurant à Frelinghien, six cents un quartrons de jardin boisé avec les édifices s'y rapportant et douze cents de terre à labour gisant à Frelinghien, le tout à l'encontre de Jean POISSONNIER (voir 7636, acte 10), ce qui résulte d'un partage entre DELOZ et POISSONNIER, pour la somme de septante deux livres parisis la première année, 84 livres payables en deux fois les années suivantes. Témoins : Lagnelle et François DUMEZ père et fils demeurant le père à Deûlémont et le fils à Frelinghien.

2 E 3 / 7636 acte 10 du 10/05/1671 Bail de cense, ferme et louage

Jean POISSONNIER fils de feu Baudouin, laboureur à Frelinghien, baille à Michel LEHOUCQUE fils de feu François, laboureur et Catherine ROUSSEAU sa femme demeurant audit lieu, six cents et un quartron ou environ de jardin boisé avec une grange et autres dépendances, à prendre à l'encontre de Florent DELOZ son beau-frère, gisant à Frelinghien terre de la Seigneurie du Grand Bar, pour six ou neuf ans moyennant la somme de trente six livres parisis par an payable en seul terme. Témoins : Lagnelle et François DUMEZ père et fils demeurant le père à Deûlémont et le fils à Frelinghien.

2 E 3 / 7636 acte 11 du 18/05/1671 Bail de cense, ferme et louage

Baudouin Jean GHESQUIERE fils de Martin marchand brasseur et Marie Madeleine HAZE sa femme demeurant à Frelinghien, baillent à Jean CUVELIER fils de Jacques laboureur demeurant à Erquinghem sur la Lys et Marie BAUDE sa femme, une maison avec jardin et verger, dix cens d'héritage gisant à Erquinghem à front de la rue de la Lys et à l'héritage de la veuve Antoine GILLES, vingt un cents de terre à labour en deux pièces, quatre cents et demi de prés à deux herbes, gisant les dits prés et labour en la paroisse de Nieppe, deux demeures à présent occupées par la veuve Charles LEFEBVRE et Michel LEFEBVRE son fils gisant audit Erquinghem tenant aux édifices ci-devant dictés ayant porte et sortie sur ladite rue de la Lys. Pour six ans et la somme annuelle de dix huit livres de gros et demi Flandres, sans les pouvoir bailler sous aucune forme. Témoins : Bernard PROUVOST fils de feu Antoine crachier, Ghislain BERTE ouvrier à briques les deux de Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 12 du 24/05/1671 Règlement d'un procès

Gilles SENESCHAL, fils de feu Antoine, représenté par Bon LAMERAND, fils de feu Philippe, demeurant à Houplines par procuration du 21/03/1670 devant Pierre RAVET, notaire d'une part, Jean Baptiste DENYS, fils de feu Josse, marchand demeurant à Armentières d'autre part. S'accordent concernant un acte du 02/08/1652 obligeant ledit Josse DENYS d'Armenrtières et demoiselle Jacqueline BOCQUILLON sa femme au profit dudit SENECHÉL. Ledit DENYS en échange de porte caution de ce que l'autre doit à Gilles LEBRUN. Témoins : Jean DANCOISNE fils de feu André, Jean DEGRUSON hôte à Houplines

2 E 3 / 7636 acte 13 du 30/05/1671 Règlement de dette

Jean DELEPLANQUE fils de feu Ferdinand marchand demeurant à Houplines d'une part, Bon LAMERAND fils de feu Philippe demeurant audit lieu d'autre part. Compte et liquidation de leurs dettes mutuelles dont 100 livres payées à Théodore LAMERAND frère dudit. Témoins : Jean HAZEBROUCQ clerc paroissial d'Houplines, Jean de DEGRUSON hôte demeurant à Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 14 du 17/06/1671 Bail de cense, ferme et louage

Charles DELEBECQUES fils de feu Antoine, François BILLE fils de feu Robert, Jean COISNE fils de feu Olivier et Antoine et Jacques BOCQUILLON jeunes hommes à marier, suffisants d'âge et habiles à contracter, demeurant à Bas-Warneton sauf Antoine à Frelinghien, ledit DELEBECQUE fort des hoirs Lucquette et Antoinette DELEBECQUE absentes, comme héritiers dudit feu Antoine DELEBECQUE et feu Barbe DURIBREUX sa femme, baillent à Paul LEPERS fils de feu Nicolas bailli de Frelinghien et y demeurant six cents de jardin, dix cents de terre à labour en deux pièces le tout gisant audit Frelinghien, rendant pour chaque an la somme de 48 livres parisis. Témoins : Bernard PROUVOST fils de feu Antoine, crachier, Jacques DUMEZ fils de Jacques tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 15 du 02/01/1671 Cession

Jeanne REUBIN veuve en deuxième nocces de Philippe DESBUISSONS demeurant à Frelinghien, cède ses droits sur une maison à Frelinghien bâtie à titre d'arrentement sur un bien appartenant à Henri DELEFORTRIE, à Guillaume DESBUISSONS fils de feu Jean demeurant audit lieu, moyennant 400 livres à la comparante et 100 livres à Guillaume BERTTE mari de Françoise DESBUISSONS sa femme, item à Valérien DELOZ, mari de Marguerite DESBUISSONS, item à Charles MICHEL fils de feu André et de vivante Marie DESBUISSONS sa mère, sœur dudit Guillaume. Témoins : Henri DELEFORTRIE fils de feu Philippe, Henri DELEFORTRIE fils de feu Bauduin les deux dudit lieu

2 E 3 / 7636 acte 16 du 16/06/1671 Bail de cense, ferme et louage

Amand MAAS fils de feu Amand marchand brasseur et hôte demeurant à Frelinghien, baille huit cents ou environ de jardin ou pâture gisant à Armentières au quartier du petit Crocq (selon le bail audit MAAS, de Bon et Théodor LAMERAND faits et passé pardevant moi notaire soussigné en date des 6 aout et 4 octobre 1670) à Nicolas DEWELDE fils de feu François, marchand machelier à Armentières. Témoins : Louis BOUILLET fils de feu Louis sergent et hôte, Florent TEMBREMANT fils de feu Jean brasseur les deux demeurant à Frelinghien.

2 E 3 / 7636 acte 17 du 25/06/1671 Règlement d'un procès

Accord amiable pour mettre fin à un procès devant les échevins du Petit Bar et Faignoeulles concernant Gilles SENESCHAL, fils de feu Antoine, représenté par Bon LAMERAND, fils de feu Philippe, demeurant à Houplines contre Théodore LAMERAND, fils de feu Philippe, demeurant à Nieppe concernant l'avesture de blé sur 12 cents 3 quatrions en 1663 alors appartenant audit Bon LAMERAND dont ledit Théodor avait droit par transport dudit Bon. Témoins : Pierre LECLERCQ fils de feu Christophe, Amand MAAS fils de feu Amand hôte et brasseur les deux de Frelinghien [Signature 1466 frères]

2 E 3 / 7636 acte 18 du 27/01/1671 Bail de cense, ferme et louage

Marie MATELIN veuve en premières nocces avec enfants de feu Louis SAUVAIGE d'Armentières, depuis remariée, baille à Philippe MAAS fils de feu François, hôte à Frelinghien, sept cents et demi de terre à labours en deux pièces gisant audit Frelinghien terre de la Seigneurie du Petit Bar pour la somme annuelle de vingt cinq livres parisis payables à deux termes. Témoins : Jean GHESQUIERE fils de Jean, charpentier, Noël DESRUMAUX fils de Pierre les deux de Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 19 du 29/06/1671 Règlement de dette

Antoine LELEU fils de feu Pierre laboureur de Frelinghien, règle une dette de 172 livres 1 sol 3 deniers et 72 livres 1 sol 6 deniers à Allard PROUVOST fils de Denis et Louis BOUILLET fils de feu Louis, collecteurs dudit Frelinghien pour reste des tailles contributions et autres assiettes tant ordinaires qu'extraordinaires. Témoins : Jean DASSONNEVILLE fils de feu Jean laboureur d'Houplines, Bernard PROUVOST fils de feu Antoine, crachier à Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 20 du 29/06/1671 Bail de cense, ferme et louage

Jean POISSONNIER fils de feu Baudouin laboureur demeurant à Frelinghien, en qualité de tuteur avec Florent DELOZ son beau-frère des personnes et biens des enfants de feu Philippe BOUCHERY et de défunte Jeanne ROTRU leurs père et mère, bail de cense ferme et louage de 5 cents à Frelinghien à Jean DELAUBE fils de feu Grégoire, laboureur et Jacqueline DELEFOSSE sa femme demeurant audit lieu. En présence de Fleurent TEMBREMANT fils de feu Jean brasseur et Amand MAAS fils de feu Amand, brasseur les deux demeurant à Frelinghien.

2 E 3 / 7636 acte 21 du 13/07/1671 Bail de cense, ferme et louage

Amand MAAS fils de feu Amand marchand brasseur et hôte demeurant à Frelinghien, donne en avant-bail à Philippe BOUILLET fils de feu Philippe d'Armentières, trois cents de prés au quartier du Crocq, cinq cents de pré du Hem et trois cents de prés le tout gisant à Armentières. Bail de trois ans et pour chaque an quatre vingt quatre livres parisis en un seul terme. Témoins : Jean CORDONNIER fils de feu Jacques, foulon, Gilles MOREL fils de feu Jacques cuisinier, tous deux d'Armentières

2 E 3 / 7636 acte 22 du 26/07/1671 Bail de cense, ferme et louage

Florent DELEFORTRIE fils de feu Philippe demeurant à Houplines et Georges DELOZ fils de feu Léger de Frelinghien tuteurs des enfants mineurs des feus Philippe DELEFORTRIE et Catherine DELOZ sa femme leurs père et mère, baillent aux enchères à Guillaume DASSONNEVILLE laboureur à Frelinghien, cinq cents de terre à labour gisant audit Frelinghien pour un paiement annuel de trente et une livres parisis en deux termes. Témoins : Jacques DEROUBAIX laboureur, Louis BOUILLET sergent les deux de Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 23 du 26/07/1671 Bail de cense, ferme et louage

Florent DELEFORTRIE fils de feu Philippe demeurant à Houplines tuteur avec Georges DELOZ fils de feu Léger des enfants mineurs des feus Philippe DELEFORTRIE et Catherine DELOZ sa femme leurs père et mère, baillent aux enchères à Paul LEPERS bailli dudit Frelinghien huit cents de terre à labour gisant audit Frelinghien pour six ans et cinquante et une livres parisis payable chaque année à deux termes. Témoins : Jacques DEROUBAIX laboureur, Etienne DEMONT crachier, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 24 du 26/07/1671 Bail de cense, ferme et louage

Florent DELEFORTRIE fils de feu Philippe demeurant à Houplines et Georges DELOZ fils de feu Léger demeurant à Frelinghien tuteurs des enfants mineurs des feus Philippe DELEFORTRIE et Catherine DELOZ sa femme leurs père et mère, baillent aux enchères à Antoine DESMAZIERES fils de feu Louis marchand demeurant à Frelinghien, une maison chambre cellier étable et autres commodités, gisants à Frelinghien, loyer annuel de vingt sept livres parisis en un seul terme. Témoins : Jacques DEROUBAIX laboureur, Louis BOUILLET sergent les deux de Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 25 du 26/07/1671 Bail de cense, ferme et louage

Florent DELEFORTRIE fils de feu Philippe demeurant à Houplines tuteur avec Georges DELOZ fils de feu Léger des enfants mineurs des feus Philippe DELEFORTRIE et Catherine DELOZ sa femme leurs père et mère, baillent aux enchères audit Georges DELOZ demeurant à Frelinghien, deux cents et demi de desricques sans y comprendre la portion qu'occupe Maître Pierre LESAIGE clerc paroissial, à usage de courtilage. Témoins : Jacques DEROUBAIX laboureur, Louis BOUILLET sergent les deux de Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 26 du 16/08/1671 Règlement d'un procès

François HOCEPIED fils de feu Galien hôte à Houplines sur la Lys en qualité de cessionnaire de Bon LAMERAND fils de feu Philippe demeurant à Frelinghien de tout tel droit raison et action qu'il pouvait avoir de prétendre à la charge des hoirs Betreumieux POISSONNIER pour les clauses déclarées ci-dessous d'une part, Betreumieux POISSONNIER fils de feu Betreumieux, jeune homme à marier habile à contracter laboureur à Frelinghien et Paul

LEPERS bailli, Antoine GHESQUIERE, Pierre BEHAGHE, Antoine BONTE, Antoine MOREL, Louis BOUCHERY et Louis SALEMBIER bailli et échevins de Frelinghien d'autre part, lesquels comparants, ledit POISSONNIER se faisant fort de tous ses frères et sœurs, déclarent que pour mettre fin au procès et poursuites ils se sont, suite à l'intervention de leurs bons et bienveillants amis, accordés de la manière suivante : lesdits bailli et échevins, tant en leur propre que représentant la communauté dudit Frelinghien, promettent de payer audit HOCEPIED douze livre de gros Flandres de six florin chacune pour le jour de la chandeleur de l'an prochain, et en plus chacun paiera immédiatement neuf livres douze sols parisis. Témoins : Antoine THERY fils de feu Jacques laboureur, Jean GROUSET fils de feu Jean manouvrier les deux d'Houplines

2 E 3 / 7636 acte 27 du 28/08/1671 Vente

Antoine PROUVOST fils de feu Antoine ouvrier à briques demeurant à Frelinghien, cède à Laurent DELEFORTRIE fils de feu Philippe, maître briqueteur dudit lieu, les sommes que lui devait Pierre BEHAGHE aussi maître briqueteur à Frelinghien à raison du service et travail qu'il lui a rendu au cours de l'année 1670 et pour quoi il est en procès à la Gouvernance. Témoins : Louis BOUILLET fils de feu Louis, hôte et sergent, Jean François HENNART fils de feu Jean les deux de Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 28 du 15/09/1671 Règlement d'un procès

Paul LEPERS bailli, et Antoine GHESQUIERE, Pierre BEHAGLE, Antoine MOREL, Louis BOUCHERY et Louis SALEMBIER échevins du village de Frelinghien, pour satisfaire à l'ordonnance de la cour donnée en l'assemblée de Messieurs des Atats de Lille, Douai et Orchies sur une requête d'Antoine BOUVINE laboureur à Frelinghien, se font l'un pour l'autre et un seul pour le tout sans autre division ni différence ni discussion de droit constitué par ceste sur pleige et caution de Antoine BONTE leur confrère et Allard PROUVOST collecteur demeurant audit Frelinghien pour la somme de mille florins de quarante sols parisis chacun. Témoins : Henri TIERCHE fils de feu Jean, Nicolas LEPLUS fils de Martin laboureur de Frelinghien (en note marginale : ledit SALEMBIER ne pouvant se déplacer, lecture du présent acte lui a été fait en sa maison en présence de Nicolas LEBATTEUR (Signe LIRDEMAN) de Frelinghien et Paul LESAFFRE de La Chapelle d'Armentières)

2 E 3 / 7636 acte 29 du 25/09/1672 bail

Florent DELOZ fils de feu Jacques marchand et laboureur demeurant à Deûlémont, baille à Amand MAAS fils de feu Amand marchand brasseur demeurant à Frelinghien, six cents de terre à labour gisant à Frelinghien pour un loyer annuel de trente quatre livres parisis en un seul terme. Témoins : Jacques DESCAMPS fils de feu Jacques demeurant à Neuve-Eglise, François DELESCALLE fils de Jean, boucher à Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 30 du 09/10/1671 Donation

Jeanne LEMESRE veuve de Hubert HALBAUX demeurant à Ennetières en Weppes, fait don d'eutre vifs de toute une maison manable chambre grange porte, étable et autres édifices contenant puits jardin potager et fruitier trois cents et huit cents de terre à labour gisants à Sequedin terres de la Seigneurie du Comte d'Isenghien occupés présentement par Jacques LEFEVRE a titre de cense ferme et louage après sa mort aux enfants de Laurent HALBAUX son fils qu'il eut de Catherine LEPLAT sa femme à l'exclusion de leur père, devant décharger Simon DU RESSE de Lille pour 600 livres et décharger Pierre HALBAUX fils dudit Hubert de sa caution vers ledit DU RESSE, à payer audit Pierre 125 livres, idem à Adrien HALBAUX oncle desdits enfants, idem à Wallerand CUVELIER époux de Françoise HALBAUX son époux. Témoins : Louis DELAVALLEE fils de feu Jean raccoutreur de souliers demeurant à Ennetières, Pierre CORNILLE fils de feu Martin demeurant à la Chapelle d'Armentières

2 E 3 / 7636 acte 31 du 09/10/1671

Wallerand CUVELIER fils de feu Arnould, et Françoise HALBAUX sa femme laboureur à Ennetières en Weppes et Pierre HALBAUX leur frère et beau-frère, marchand fournier à Lille qui s'est porté caution vers Simon DU RESSE et l'hôpital St Julien de Lille pour quoi ils lui cède un cheval hongre, un cheval baye, sept vaches, une génisse, deux chariots etc. Témoins : Louis DELAVALLEE fils de feu Jean raccoutreur de souliers à Ennetières, Pierre CORNILLE fils de feu Martin de la Chapelle d'Armentières.

2 E 3 / 7636 acte 32 du 14/10/1671 Formoture

Jean DUMEZ veuf de Isabeau Catherine DUGARDIN et ayant enfant d'icelle telle que Isabeau Catherine sa fille, hôte demeurant à Houplines d'une part, Antoine DUMEZ frère dudit Jean tuteur du côté paternel et Charles DUGARDIN père grand et tuteur légitime du côté maternel de ladite Isabeau Catherine DUMEZ d'une part, Jean DUMEZ et sa fille ont plusieurs biens meubles (argent, marchandise) délaissés par le trépas de leur respective épouse et mère d'autre part. Pour éviter toute discussion entre eux, ils s'accordent, avec les tuteurs, sur ce que suit : Le père d'Isabeau Catherine DUMEZ devra lui payer à son mariage, entrée en religion, etc. la somme de cent livres parisis. Il devra également lui apprendre à lire et écrire, l'élever dans la foi et religion catholique apostolique et romaine, la nourrir alimenter chauffer vêtir et l'entretenir jusqu'à son âge adulte, son mariage ou entrée en religion. Moyennant quoi le surplus desdits meubles lui appartiendra.

A la condition de prendre en charge toutes les dettes que sur ces biens sa fille pourrait être tenue responsable jusqu'à sa majorité. Si Isabeau Catherine DUMEZ venait à mourir sans héritiers légitimes, la susdite somme de cent livres parisis retournera aux plus prochains parents de celle-ci du côté de sa feuë mère. Témoins : Pierre DOMICENT marchand à Armentières, Michel LEURIDANT brasseur à Lomme

2 E 3 / 7636 acte 33 du 14/10/1671 Contrat de mariage

Jean DUMEZ veuf d'Isabeau Catherine DUGARDIN, hôte à Houplines, assisté de Toussaint DELESCALLE son oncle maternel, Philippe DUGARDIN son beau-père à cause de sa femme, Jacques LHOURE son beau-frère et de Pierre DOMICENT marchand brasseur son maître d'une part, Catherine DESMARESCAUX fille de Luc, assistée de son père, Catherine LAMBIN sa mère et de Michel LEURIDAN brasseur à Lomme d'autre part. Lui ne précise pas sa dot sauf la formoture à sa fille. Elle apporte 200 livres et deux paires de linceuls de lin. Témoins maître Jean LESAFFRE clerc et Guillaume LABIN crachier tous deux à la Chapelle d'Armentières.

2 E 3 / 7636 acte 34 du 18/11/1671 Bail de cense, ferme et louage

Jeanne DECORNE veuve de Jean LESCROHART demeurant à Frelinghien, baille à Cornille MARIAGE laboureur et Marie COCLEZ sa femme de Frelinghien, un lieu manoir amassé de maison manable chambre grange étable et autres édifices avec jardin planté d'arbres fruitiers sur cinq cents gisant audit Frelinghien. Bail de six ou neuf ans pour cinquante sept livres parisis par an. Témoins : Jean DEBAILLEUL fils de feu Robert, Louis BOUILLET sergent hôte les deux dudit lieu et signature de Jacques CORNIL

2 E 3 / 7636 acte 35 du 18/11/1671 Bail de cense, ferme et louage

Florent DELOZ fils de feu Jacques marchand briqueteur demeurant à Deûlémont, baille à Pierre POUPART fils de feu Jean, brasseur et laboureur demeurant audit lieu, deux bonniers de terres à labour en trois pièces le tout gisant à Deûlémont terres de la Seigneurie de Madame DE MESSINES, pour treize livres de gros Flandres de six florins chacune par an. Témoins : Jacques DELEBECQUE fils de feu Jean laboureur à Comines, Jean VENNIN fils de feu Jean, laboureur à Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 36 du 01/12/1671 Bail de cense, ferme et louage

François DEGRUSON fils de feu Jacques, hôte et Jacquemine PROUVOST sa femme d'Esquermes, baillent à Guillaume DASSONNEVILLE fils de feu Samuel, et Jeanne DUBOIS sa femme laboureur à Frelinghien, cinq cents de jardin et trois cents de terres à labour tenant ensemble gisant à Frelinghien, pour la somme annuelle de cinquante quatre livres parisis. Témoins : Etienne VERQUIN, laboureur demeurant à Esquermes, Jacques DEBEAULINCOURT huissier des Etats de Lille.

2 E 3 / 7636 acte 37 du 01/12/1671 Bail de cense, ferme et louage

François DEGRUSON fils de feu Jacques, hôte et Jacquemine PROUVOST sa femme de la paroisse d'Esquermes, baillent à Etienne VERCQUIN fils de feu Pierre, laboureur et Margueritte LEURIDANT sa femme de Frelinghien, un lieu manoir amassé de maison manable et autres édifices avec puits jardin planté d'arbres fruitiers sur six cents, et onze cents et trois quartrons de terres à labour en deux pièces, le tout pour la somme annuelle de cent vingt six livres parisis en deux termes. Témoins : Guillaume DASSONNEVILLE laboureur à Esquermes, Jacques BEAULINCOURT huissier des Etats de Lille.

2 E 3 / 7636 acte 38 du 18/12/1671 Vente

Antoine LESAFFRE fils de feu Jean, laboureur à Houplines, vend à Laurent DELEFORTRIE fils de feu Philippe maître briqueteur demeurant à Frelinghien, douze rasières de pois à cinq livres dix sols parisis la rasière à condition que LESAFFRE donne un havot en plus des douze rasières audit DELEFORTRIE sans en payer autres droits, ladite vente pour la somme de soixante six livres parisis payée ce jour. La livraison se fera la veille de Noël prochain de cet an 1671 le soir au logis de Florent DELEFORTRIE frère dudit second comparant au bourg d'Houplines. Témoins : Josse LEMESRE fils de feu Noël de Tourcoing, Hubert VENNIN fils de feu Jean, hôte à Frelinghien

2 E 3 / 7636 acte 39 du 27/12/1671 Bail de cense, ferme et louage

François DEGRUSON fils de feu Jacques, hôte de la paroisse d'Esquermes lez Lille, baille à Pierre BEHAGLE fils de feu Pierre marchand briqueteur à Frelinghien, sept quartrons de prés gisant à Frelinghien, payant par an la somme de dix neuf livres parisis en un seul terme. Témoins : Jean et Hubert VENNIN frères, laboureur et hôte à Frelinghien.

2 E 3 / 7636 acte 40 du 27/12/1671 Bail de cense, ferme et louage

François DEGRUSON fils de feu Jacques, hôte demeurant en la paroisse d'Esquermes, baille à Guillaume DASSONNEVILLE fils de feu Samuel et à Bauduin Jean GHESQUIERE fils de Martin marchand brasseur à Frelinghien, quinze cents d'héritage gisant à Houplines, bail de six ou neuf ans et cinquante livres parisis par an. Témoins : Jean LECOCCQ fils de feu Jean, maître briqueteur à Houplines, Hubert VENNIN fils de feu Jean, hôte à Frelinghien.

2 E 3 / 7637 acte 1 du 01/01/1672 Bail de cense, ferme et louage

Adrien DELEBECQUES fils de Toussaint laboureur de Prêmesques, lequel en qualité d'héritier de feu Jacqueline DELEBECQUES sa mère, baille à Thomas DILLIES fils de feu Jean laboureur à Frelinghien six cents de terre à labour y compris deux cens de desricques, pour trois six ou neuf ans pour la somme annuelle de vingt trois livres parisis payable en seul terme. Témoins : Augustin DECORNE fils de feu Pasquier, laboureur à Frelinghien, Luc DESMARESCAUX fils de feu Jean, hôte à Houplines

2 E 3 / 7637 acte 2 du 03/01/1672 Bail de cense, ferme et louage

Jean POISSONNIER fils de feu Bauduin, laboureur à Frelinghien, baille à Michel LEHOUCQUE fils de feu François et Catherine ROUSSEAUX sa femme, laboureur, seize cents de terres à labour en deux pièces le tout gisant à Frelinghien, pour six ou neuf ans et la somme annuelle de 60 livres parisis. Témoins : François LECAT fils de Nicolas, laboureur, Louis BOUILLET fils de feu Louis, hôte les deux de Frelinghien.

2 E 3 / 7637 acte 3 du 03/01/1672 Bail de cense, ferme et louage

Jean POISSONNIER fils de feu Bauduin, laboureur à Frelinghien, baille à François LECAT fils de Nicolas, laboureur à Frelinghien douze cents de terres à labour en deux pièces pour six ou neuf ans et la somme annuelle de quarante livres parisis en deux termes. Témoins : Michel LEHOUCQUE fils de feu François, Louis BOUILLET fils de feu Louis, hôte, tous deux de Frelinghien.

2 E 3 / 7637 acte 4 du 10/01/1672 Bail de cense, ferme et louage

Jean LEHOUCQUE, fils de feu Gilles, de Warneton, tuteur du côté maternel avec Pierre FARGE laboureur à Fleurbaix du côté paternel de Marie Madeleine et Jeanne FARGE, enfants et héritiers de défunts Bauduin FARGE et Marie LEHOUCQUE, baillent à Pierre LEMESRE fils de feu Jean laboureur à Frelinghien huit cents de terre à labour en une pièce et deux bonniers treize cents présentement impartis entre les enfants mineurs de Michel DILLIES et les enfants et héritiers de Marie DILLIES, le tout gisant à Frelinghien. Bail de trois ou six ans, par an la somme de dix huit livres parisis payable en un seul terme. Témoins : Cornille et Antoine CAVATTE père et fils, hôtes, tous deux à Frelinghien.

2 E 3 / 7637 acte 5 du 12/01/1672 Bail de cense, ferme et louage

Pierre GHESQUIERE fils de feu Martin, maître briqueteur à Houplines, Jean BULLART fils de feu Jean et Catherine GHESQUIERE sa femme fille de Pierre à Quesnoy sur la Deûle, ledit GHESQUIERE en qualité de père et tuteur de Pierre, François, Marie et Marie Anne GHESQUIERE ses enfants, baillent à Jean BOULLONGUE fils de feu Antoine laboureur et Marie MAAS sa femme de Frelinghien un lieu manoir amassé de maison manable chambre grange et

autres édifices avec jardin planté d'arbres fruitiers de dix cents, et avec ce deux bonniers six cents de terres à labour y compris quatre cents de prés le tout situé et gisant à Frelinghien sauf six cents sur la paroisse dudit Quesnoy. Bail de trois six ou neuf ans et la somme annuelle de seize livres de gros Flandres de six florins chacune, payable en deux termes. Témoins : Antoine DELEFORTRIE fils de feu Philippe, maître briqueteur, Cornille CAVATTE, hôte, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7637 acte 6 du 04/02/1672 Bail

Jean LEHOUCQUE fils de feu Gilles de Warneton, baille à Pierre LECAT fils de feu Gilles laboureur à Frelinghien huit cents ou environ de jardin gisant à Frelinghien, pour trois ans et la somme annuelle de quarante livres parisis payable en deux termes. Témoins : Cornille et Antoine CAVATTE, père et fils, hôtes à Frelinghien

2 E 3 / 7637 acte 7 du 09/02/1672 Vente de terres à labour

Laurent DAUCHY fils de feu François, père et tuteur légitime de Roger, Pierre Paul, et Marie Jeanne DAUCHY qu'il a retenus lors de son mariage légal avec Catherine LEBLAN, de Dierick DAUCHY fils dudit Laurent tous deux maréchal, Guillemette LEBLAN veuve de Gilles DUHAYON de Warneton, Jacques et Catherine LEBLAN enfants et héritiers de feu Jacques aussi maréchal demeurant à Wilvreghem (sic, Wulvergem ?), ladite Catherine femme de Chrétien ROUBAIX maréchal à Warmesel (sic, Vormezele), lesdits Jacques et Catherine tout en leurs noms qu'en portant fort audit Nicolas VANNOISRE (?) maréchal demeurant à Messines, beau-père des surnommés LEBLAN, de Joire LEBLAN leur frère absent, vendent à Pierre DEBAILLEUL fils de feu Jacques laboureur et Isabeau PARCQUET sa femme de Frelinghien six cents vingt deux verghelles et demi de terre à labours gisant audit Frelinghien, voisins des terres d'Allard PROUVOST et des hoirs de feu Pierre DELEPIERRE, des biens de Françoise DELELYS et des biens de Jean LEHOUCQUE et consorts, pour la somme de quatre cents livres parisis. Témoins : Nicolas LEROY fils de feu Antoine, maréchal, Jacques DUMETZ fils de Jacques, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7637 acte 8 du 26/03/1672 Attestation

Rombault DE BEAUSART fils de feu Henri d'Houplines est homme bon et solvant pour la somme de 300£ et plus, ce qu'Antoine LESAFFRE fils de feu Jean et Jean DEGRUSON fils de feu Jean, hôte audit lieu affirment en particulier à cause d'une commission de relief d'appel à Tournai avec des manants d'Houplines. Témoins : Charles DU PONCHEAU fils d'Adrien et Jacques DASSONNEVILLE fils d'Antoine, tous deux d'Houplines.

2 E 3 / 7637 acte 9 du 26/03/1672 Quittance de caution

Antoine THERY fils de feu Jacques, laboureur à Houplines pour lui et comme procureur spécial de plusieurs manants, occupants dudit lieu, acquitte Rombault DE BEAUSART, laboureur à Houplines, de la caution de sa caution ce jour pour 300£ à cause de l'appel devant le Conseil Souverain de Tournai. Témoins : Charles DU PONCHEAU fils d'Adrien et Jacques DASSONNEVILLE fils d'Antoine, tous deux d'Houplines.

2 E 3 / 7637 acte 10 du 26/03/1672 vente d'une maison

Antoine GHESQUIERE fils de feu Jean, jeune homme à marier, demeurant à Frelinghien, en sa qualité d'héritier de Florence BAGUE sa mère, vend à Jacques DELESTREZ fils de feu François et Françoise LEURIDANT sa femme charpentier à Armentières une maison rue du Plat à Armentières, le four et la moitié de l'héritage à usage de jardin y attenant, aboutant à une maison de Pierre DELEBOZ à cause de Marguerite GADELENT sa femme, d'un second fonds appartenant à la veuve Jean WAUTIE et d'un troisième fonds au vieux GUILLET occupé par Antoine CORNILLON. Au lieu de payer en deniers, l'acheteur devra bâtir, dans un délai de quarante jours, une maison de vingt six pieds de long et treize de large audit Frelinghien ou autre lieu qu'il plaira au vendeur et livrer tout le bois et clous nécessaires à la construction. Une fois la maison faite, le vendeur devra aussi payer septante huit livres parisis pour la plus-value représentée par la nouvelle maison. Témoins : Christophe MANECHE, marchand et Toussaint DELESALLE, hôte, tous deux d'Armentières.

2 E 3 / 7637 acte 11 du 29/03/1672 Accord

Philippe DUPUIS fils de feu Pierre, maître tailleur à Houplines, lequel moyennant la somme de trente livres parisis qu'il aura de Nicolas DECONNINCK fils de feu Nicolas laboureur à Nieppe, soit 12 livres le 20 mars 1672, 12 autres livres huit jours plus tard et le solde le 9 mai, ils s'acquittent mutuellement d'une dette de six livres de gros Flandres de six florins chacune que doit Bon LAMERAN fils de feu Philippe demeurant à Houplines par lettre du

07/02/1672 et autre obligation devant Isidore BARBRY, notaire, du 18/01/1672. Témoins : Laurent LEMOISNE fils de feu Laurent, meunier, Etienne ROSE fils de feu Pierre, tous deux d'Houplines

2 E 3 / 7637 acte 12 du 06/04/1672 Promesse de payement

Antoine THERY fils de feu Jacques laboureur à Houplines, pour payer François HOCEPIED fils de feu Galien, hôte à Houplines, 168 livres parisis et à Charles LIAGRE fils de feu Philippe, jeune homme à marier à Houplines, 206 livres parisis, suite à une obligation passée devant Robert LELEU le 8 février 1671, leur cède 374£ à prendre sur les deniers namptis et dommages et intérêts dus par la sentence du 15/03/1672 au Conseil Souverain de Tournai contre Thomas BECQUET, greffier d'Armentières, époux de Marie LECLERCQ, et Pierre DOMICENT beau-père de Catherine BECQUET, demeurant en ladite ville en qualité de tuteur des enfants de Jacques LECLERCQ. Témoins : Jacques DUMON fils de feu Jacques et Gilles DESPREAUX fils de feu Gilles, tous deux d'Houplines

2 E 3 / 7637 acte 13 du 07/04/1672 Vente

Charles LIAGRE fils de feu Philippe, jeune homme à marier pouvant contracter demeurant à Houplines, rembourse une dette à son frère Etienne LIAGRE d'Houplines en lui cédant ses droits sur une reconnaissance de dette passée hier chez le présent notaire. Témoins : Antoine PICQUE fils de feu Jean, Antoine DASSONNEVILLE fils de Jean, tous deux d'Houplines

2 E 3 / 7637 acte 14 du 11/04/1672 Vente d'un cheval

Antoine THERY fils de feu Jacques, laboureur demeurant à Houplines, vend à Hubert VENIN fils de feu Jean, hôte demeurant à Frelinghien un cheval hongre de poil noir ruide d'environ vingt paumes et de hauteur d'entre dix sept et dix huit paumes avec bride, goreau et autres harnechures pour huit livres de gros Flandres de six florins chacune et deux rasières de blé mêlé. Témoins : Jean CABOCHE fils de feu Robert, manœuvre sur la Lys et Jean LECOMME fils de feu Jean, carlier, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7637 acte 15 du 23/04/1675 Vente d'un cheval

Antoine THERY fils de feu Jacques, laboureur à Houplines, vend à Hubert VENIN fils de feu Jean, hôte à Frelinghien un cheval hongre à poil brun pour neuf livres de gros Flandres de six florins chacune. Témoins : Simon DEBAILLEUL fils de feu Michel, Jean DESBONNET fils de feu Jean, ouvriers à briques, tous deux dudit lieu.

2 E 3 / 7637 acte 16 du 16/05/1672 Caution

Rambault DEBEAUSART laboureur demeurant à Houplines, pour par Antoine THERY, Mathieu ROUZE et autres censiers et laboureurs demeurant audit Houplines et Frelinghien profiter des clauses d'état par eux obtenu de messieurs du confort souverain établi à Tournai en la cause qu'ils y ont appelant contre messieurs les baillis des états de la ville de Lille appelés et les bailli et gens de loi dudit Houplines intimés, il se porte caution de leur appel. En présence de Antoine MASCLAIN fils de feu Gilles demeurant audit lieu et Gilles LEROY fils de feu Pierre demeurant audit Houplines

2 E 3 / 7637 acte 17 du 16/05/1672 Décharge de caution

Antoine THERY, Gilles ROUZEE, Gérard DESPLANQUES l'aîné, Jérôme DEROUILLERS et Pierre DATTIS (signe DATHIES) laboureurs à Houplines, lesdits ROUZEE et PLANQUES tant en leurs noms qu'en qualité de représentants de plusieurs manants et forains dudit Houplines déchargent Rambault DEBAUSSART, laboureur audit lieu, de la caution passée par lui aujourd'hui par devant moi notaire soussigné. Témoins : Antoine MASCLAIN fils de feu Gilles, Gilles LEROY fils de feu Pierre, tous deux d'Houplines



A handwritten signature in cursive script, reading "Robert Le Leu". Below the name, the year "1675" is written. The signature is written in dark ink on a light-colored, aged paper background.

2 E 3 / 7637 acte 18 du 19/05/1672 accord

Gilles DEMONT, fils de feu Jean de Frelinghien et Marie Françoise LELEU sa femme fille des feus Louis et Françoise MAAS ses père et mère d'une part, Bon LAMERANT fils de feu Philippe demeurant à Houplines d'autre part, se sont accordés sur les prétentions que DEMONT et sa femme ont à l'encontre dudit LAMERAND en qualité de bail et mari en troisièmes noces de ladite défunte icelle auparavant veuve d'Antoine VANHAVERBEKE en raison du partage mobilière fait par ladite défunte à ladite Françoise sa fille, sur la somme de deux milles livres parisis plus une somme de six cents livres parisis que LAMERAND sera tenu de payer et fournir audit DEMON et sa femme selon un accord préalable concernant Françoise LELEU, lequel a été adopté par François LELEU et Amand MAAS oncles paternel et maternel d'icelle LELEU suite au jugement fait et passé par devant Floris GLORANT notaire en date du 10 avril 1649. Témoins : Martin DESMADRIL fils de feu Jean, pontonnier, Pierre TEMBREMANT fils de feu Paul, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7637 acte 19 du 20/05/1672 Bail de cense, ferme et louage

Jean COUSIN fils de feu Jean manouvrier à Armentières, baille à Pierre DELOBEAU fils de feu Pierre laboureur à Armentières, trois cens de terre à labour, pour six ans pour la somme annuelle de 10 livres parisis payable en un seul terme. Témoins : Pierre DUPONT fils de feu Jean, marchand, Denis DELEBARRE fils de feu André, blanchisseur, tous deux d'Houplines.

2 E 3 / 7637 acte 20 du 03/06/1672 Bail de cense, ferme et louage

François HOUSEE fils de feu Jacques hôte demeurant à Esquermes, baille à Pierre BAUET fils de feu Jacques laboureur à Houplines, sept cents de terre à labour à Houplines, pour neuf ans et par an 24 livres parisis en un seul terme. Témoins : Pasquier DELEFORTRIE fils de feu Philippe, Hubert VENNIN fils de feu Jean, hôte, tous deux de Frelinghien.

2 E 3 / 7637 acte 21 du 11/06/1672 Contrat de mariage

Nicolas DELEFORTRIE fils de feu Antoine, jeune homme à Frelinghien, assisté de Pierre BEHAGLE fils de feu Roland, hôte et laboureur à Ennetières en Weppes, naguère son maître d'une part, Agnès BONTE fils de Gaspard, jeune fille à Ennetières, assistée de son père et de Jeanne LEFEBVRE sa mère d'autre part. Lui apporte 100£ d'épargne, des biens venant de ses parents : à l'encontre de ses frère et sœur pour un tiers d'une maison sur 14 cents à Pérenchies venant de son père et un cinquième d'une brasserie et briqueterie sur 8 cents à Deûlémont venant de sa mère, 1/3 de 2 cents de pré et 1/5° de 2 cents achetés par ses parents lors de leur conjonction. Elle ne précise pas sa dot.

2 E 3 / 7637 acte 22 du 14/06/1672 Décharge de dette entre frère et sœur

Agnès BONTE fille de Gaspard, d'Ennetières en Weppes, apte à contracter suivant l'émancipation faite par son père, pour satisfaire à son traité de mariage passé devant moi notaire soussigné le 11 juin 1672, déclare décharger de toutes dettes Hyppolite BONTE fils dudit Gaspard, son frère, pareillement émancipé le 13 juin 1672 par son père bailli et échevin d'Ennetières en Weppes. Témoins : Jean HENNICHON fils de feu Antoine, demeurant à Ennetières, Betremieux ALLARD fils de feu Jean de Prêmesques.

2 E 3 / 7637 acte 23 du 23/07/1672 vente aux enchères

Antoine THERY fils de feu Jacques, laboureur à Houplines et Catherine LESAFFRE sa femme en qualité d'héritiers de feu Barbe PROUVOST mère de ladite Catherine ainsi qu'il appert des actes faits par Jean BOCQUILLON, fils de feu Louis, et Antoine LESAFFRE fils de feu Jean et de défunte Barbe PROUVOST mère desdits BOCQUILLON et LESAFFRE et passés par devant Antoine DELATTRE notaire en date des 7 et 21 octobre 1670, vendent à Pierre WERQUIN fils de feu Jacques et Catherine POLLET sa femme, laboureurs demeurant à Houplines, vingt et un cens quatre verges de terre à labour situés à Houplines, abouts d'un premier fonds au chemin de brune rue, du second fonds occupé par lesdits acheteurs, d'un troisième fonds appartenant à Pierre et Jacques WERQUIN et du dernier fonds occupé par Jacques WERQUIN. Pour la somme de seize cens vingt livres. Témoins : Jacques DESCHAMPS fils de feu Jacques, charpentier, Jean GRUSON fils de Jean, hôte, tous deux d'Houplines.

2 E 3 / 7637 acte 24 du 30/08/1672 Bail de cense, ferme et louage

Jacques DUMETZ fils de feu Antoine, et Marguerite DUFLOQC sa femme, hôtes et laboureurs à Frelinghien, baillent à Jacques DUMETZ leur fils demeurant audit lieu une maison, cellier, étable à chevaux et autres commodités, pour trois six ou neuf ans et la somme de 72 livres parisis payables en un seul terme. Témoins : Nicolas LEROY fils de feu Antoine, Pierre BARBEZ fils de Guillaume, charbonnier, tous deux de Frelinghien.

2 E 3 / 7637 acte 25 du 30/08/1672 Bail

Bauduin Jean GHESQUIERE fils de Martin, et Marie Madeleine HAZE sa femme, marchand brasseur demeurant à Frelinghien, baillent à Antoine MASCLAIN fils de feu Gilles, et Jossine COPPIN sa femme, hôte audit lieu, une maison chambre cellier et autres commodités sur la paroisse de Frelinghien située sur le grand chemin menant du bourg de Frelinghien vers Lille nommé vulgairement La Houlette pour la somme par an de septante deux livres parisis payable à deux termes. En présence de Louis et Jérôme BOUILLET père et fils, hôtes, le deux de Frelinghien.

2 E 3 / 7637 acte 26 du 16/10/1672 Bail

François LESAFFRE fils de feu Nicolas, et Antoinette LELEU sa femme tisserand d'Houplines, baillent à Arnould LEBRUN fils de François et Catherine VASTICAR sa femme, hôte et laboureur au même lieu, cinq cents et demi de terre à labour d'une pièce de onze cens à l'encontre de Gilles DEMON et Marie Françoise LELEU sa femme, gisant audit Houplines terre de la Seigneurie de Courtembus pour la somme annuelle de treize livres parisis. En présence de Antoine LETHOMAS, marchand demeurant à Houplines et de Gilles DEMONT, carlier à Frelinghien.

2 E 3 / 7637 acte 27 du 17/10/1672 arrentement

Georges DELOZ fils de feu Léger, crachier et blanchisseur à Frelinghien, baille à titre d'arrentement à Jean GHESQUIERE fils de Jean, charpentier aussi de Frelinghien, une ruelle de trois pieds de large affectée présentement audit DELOZ, située à Frelinghien et faisant office d'entrée et sortie de son jardin ainsi que de séparation des maisons dudit GHESQUIERES à cause de sa femme, et de celle d'Antoine LELEU fils de feu Antoine aussi à cause de sa femme. Il pourra bâtir le long et dessus porte ou bâtiment à condition de laisser un passage libre et suffisant pour laisser DELOZ passer avec bêtes à cornes, vaches et brouettes, et autres facilités. Pour la somme de sept livres parisis. En présence de Jacques CARLIER fils de feu Mathieu marchand, Nicolas DELOZ fils de feu Jacques, tous deux de Frelinghien.

2 E 3 / 7637 acte 28 du 23/10/1672 Contrat de mariage

Maximilien DELOBEL fils de feu Jean, jeune homme à Deûlémont Flandres, assisté de Pierre DELOBEL son frère d'une part, Catherine WERCQUIN veuve en secondes noces de Louis DENNEULLIN avec trois enfants et auparavant de Philippe DELOZ dont elle a trois enfants, dudit lieu, assistée de Guillaume WERCQUIN son père et Henri WERCQUIN son frère. Lui apporte 100£ d'épargne, elle ne précise pas sa dot mais devra 400£ à ses enfants suivant partage du 08/06/1668 devant le présent notaire. Témoins Wallerand JOIRE fils de Guillaume et André BLANCQUART fils de feu Antoine, tous deux de Deûlémont Flandres.

2 E 3 / 7637 acte 29 du 10/11/1672 Contrat de mariage

Mathieu DELEMARRE fils de Toussaint, jeune homme à Frelinghien, assisté de son père, Michelle DESPREZ sa mère et d'Arnould PROUVOST son beau-frère d'une part, Marthe BOCQUILLON, fille de Michel, jeune fille à Frelinghien, assistée de son père et de Marie BEHAGLE sa mère d'autre part. Lui apporte son linge, un lit de paille, chevet de plumes, couverture, une paire de linceuls comme ledit Toussaint a donné à ses autres enfants. Elle apporte la même chose plus un coffre et une table. Ledit Toussaint les alimentera jusqu'à la chandeleur 1673. Témoins : Georges DELOZ fils de feu Léger, blanchisseur et crachier et Antoine PROUVOST fils de feu Antoine, tous deux de Frelinghien.

2 E 3 / 7637 acte 30 du 13/11/1672 Construction d'une maison

Jean GHESQUIERE fils de Jean, charpentier à Frelinghien d'une part, Pierre CUVELLIER fils de feu Gilbert et Françoise DELESCALLE sa femme d'autre part, se mettent d'accord pour bâtir une maison et chambre moyennant la somme de 318 livres parisis (suit la description de la maison à bâtir).

2 E 3 / 7637 acte 31 du 20/11/1672 Bail

Philippe LONGUEPEE maître pauvriseur de Frelinghien avec l'accord du Sr d'HEUCHIN, de maître Ignace DELAHAYE prêtre, pasteur propriétaire, des bailli et échevins dudit lieu, baille à Jean LEMESRE fils de feu Jacques et Antoinette VENNIN sa femme demeurant audit Frelinghien la moitié de la maison chambre et autres édifices de feu Noël DELEVOYE appartenant aux dits pauvres de Frelinghien pour la somme de 21 livres parisis payable icelle en un seul terme et pour trois ans. Témoins : Hubert VENNIN, hôte à Frelinghien et Jean François GRUSON fils de François, de la paroisse d'Esquermes.

2 E 3 / 7637 acte 32 du 20/11/1672 Bail

Jean GHESQUIERE fils de Jean, charpentier, et Antoinette DELEPIERRE sa femme de Frelinghien, baillent à Louis VOISIN fils de feu Louis, et Marie Marguerite DECRENEANE sa femme demeurant à Frelinghien une maison et chambre gisant audit lieu ayant entrée et sortie sur la chaussée menant vers Lille pour trois ans et la somme de 24 livres parisis payable en deux termes.

2 E 3 / 7637 acte 33 du 28/11/1672 Vente de maison

Philippe DESMAZIERE fils et héritier de feu Jean et de Catherine LEROY, pareillement comme héritier avec d'autres de feu Laurent DESMAZIERE, du village de Ham proche de Calais, fort de Jean son frère, vend à Antoine DESMAZIERE fils de feu Louis (et de feu Marguerite DESMAZIERES), marchand à Frelinghien un lieu manoir amassé de maison granges et autres édifices contenant jardins et labours séparés en diverses pièces soit 19 cents, situé à Radinghem, qui lui est échu aux trépas de son père et de Jean DESMAZIERE son frère mort après son père, pour la somme de 210 livres parisis. Témoins : Georges DELOZ fils de feu Léger, blanchisseur, Guillaume BOUCHERY fils de feu Robert, hôte, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7637 acte 34 du 06/12/1672 Vente de maison

Georges DELOZ fils de feu Léger, blanchisseur et crachier et Marie Marguerite PROUVOST sa femme de Frelinghien, vendent une maison avec divers fonds à André COUSIN fils de feu Simon, laboureur à Frelinghien pour la somme de neufs cents livres parisis.

2 E 3 / 7637 acte 35 du 05/12/1672 Vente de maison

Georges DELOZ fils de feu Leger, blanchisseur et crachier et Marie Marguerite PROUVOST sa femme de Frelinghien, vendent une maison à Allard PROUVOST fils de feu Denis de Frelinghien pour 800 livres parisis

2 E 3 / 7637 acte 36 du 05/12/1672 Vente de maison

Georges DELOZ fils de feu Leger, blanchisseur et crachier, et Marie Marguerite PROUVOST sa femme de Frelinghien, vendent une maison à Allard PROUVOST, fils de feu Denis, demeurant à Frelinghien pour la somme de six cents livres parisis

2 E 3 / 7637 acte 37 du 06/12/1672 Vente de maison

Jean GHESQUIERE fils de Jean charpentier à Frelinghien, vend à Antoine BEHAGLE fils de feu Guillaume et Marguerite CARTON sa femme dudit lieu, une maison de quinze et seize pieds carrés avec dépendances à Frelinghien, sur un terrain arrenté à Antoine LELEU fils de feu Antoine à cause de Catherine DURETS sa femme, pour vingt et une livres de gros Flandres de six florins chacune. Témoins : Cornille et Antoine CAVATTE père et fils, hôtes à Frelinghien.

2 E 3 / 7637 acte 38 du 08/12/1672 Vente de maison

Gérard DESPLANQUES fils de feu Gérard laboureur à Houplines et Gérard DESPLANQUES fils dudit Gérard laboureur à Frelinghien, baillent à Pierre DEFFRETIN fils de feu Adrien, aussi laboureur et Catherine ROHART sa femme demeurant à Lomme, un lieu manoir amassé de maison manable grande porte étables et autres édifices, jardin fruitier de cinq cens, et cinq cens de terre à labour, et huit autres cens de terre aussi à labour le tout gisant en la paroisse de Lomme pour trois six ou neuf ans et la somme cent quarante quatre livres parisis par an payable en deux termes. En présence de Pierre BRAME fils de feu Pierre de Lomme et Robert DELOBEL fils de Pierre d'Houplines

2 E 3 / 7637 acte 39 du 11/12/1672 Vente de maison

Gérard DESPLANQUES fils de feu Gérard, laboureur à Houplines et Gérard DESPLANQUES fils dudit Gérard, laboureur à Frelinghien, baillent à Jean MASCLAIN fils de feu Pierre de Lomme un lieu manoir amassé de maison manable grange porte étable et autres édifices, jardin fruitier avec cinq cens de terres à labour le tout gisant à Lomme, terres de la seigneurie de St Pierre à Lille, payant à DESPLANQUES l'aîné, pour sa part, la somme de 65 livres parisis et à DESPLANQUES le jeune son fils pour l'autre part la somme de 13 livres. En présence de Pierre BRAME fils de feu Pierre de Lomme et Pierre DELOBEL fils de Pierre d'Houplines

2 E 3 / 7637 acte 40 du 11/12/1672 Vente de maison

Pierre BARBEZ fils de Guillaume, maître charpentier à Frelinghien, promet, moyennant la somme de cent vingt livres parisis qu'il recevra de Henri DUBOSQUEL fils de Henri maître marchand à Frelinghien, de bâtir et livrer une maison au bourg de Frelinghien. En présence de Louis BOUILLET fils de feu Louis et Philippe CORNILLE fils de feu Robert les deux de Frelinghien

2 E 3 / 7637 acte 41 du 12/12/1672 Vente de maison

Antoine THERY fils de feu Jacques, et Catherine LESAFFRE sa femme, laboureur à Houplines, baillent à Michel BAUET fils de feu Jacques laboureur, et son fils Antoine, du même lieu, un lieu manoir amassé de maison manable avec jardin fruitier portant en grandeur de dix huit cents, avec cinq quartrons de prés et deux bonniers treize cents de terres à labour le tout à Houplines. Pour la somme de cent quatre vingt livres parisis pour la première année, et pour les huit autres années suivantes la somme par an de deux cents vingt huit livres. En présence de Rambault DEBAUSSART fils de feu Henri et Jacques WERQUIN fils de Jean, tous deux laboureurs à Houplines

2 E 3 / 7637 acte 42 du 18/12/1672 Vente de maison

Bauduin Jean GHESQUIERE fils de Martin et Marie Madeleine HAZE sa femme, maître briquetier et brasseur à Frelinghien, baillent une maison, bourloire et autres édifices à usage de taverne gisant à Sailly à front de la rue de ladite Lys à Jacques SALLOMEZ fils de feu Jacques, et Jacquemine BECQUART sa femme, Pierre et Jean de HENNION fils de feu Antoine et de ladite BECQUART, hôte à Sailly sur la Lys. Pour trois ou six ans et la somme annuelle de septante deux livres parisis payable à deux termes. Témoins : Guillaume DASSONNEVILLE fils de feu Samuel, maître briquetier à Frelinghien et Antoine BOUCHERY fils de feu Pierre d'Houplines.

2 E 3 / 7637 acte 43 du 22/12/1672 Caution

Silvestre TRESDEZ fils de feu Jean manouvrier à Deûlémont étant homme puissant et solvant, Pierre FOURNIER fils de Daniel et Nicolas LEFEBVRE de Deûlémont l'affirmant, se porte caution pour 300€ pour Jean MASCLIN, manœuvre à Deûlémont concernant son procès au Grand Conseil de Tournai et sa sentence du 02/12/1672 contre les bailli et échevins de l'abbaye de Messines et Josse PIPPRE mandataire de Michel LIENARD. Témoins : Jean DOMICENT fils de feu Jean, Allard DILLIES fils de feu Adrien, tous deux de Deûlémont.

2 E 3 / 7637 acte 44 du 31/12/1672 Caution

Silvestre TRESDEZ fils de feu Jean et Pierre FOURNIER fils de Daniel de Deûlémont et Pierre MASCLAIN fils de feu Gilles de Warneton, se portent mutuellement caution pour Jean MASCLIN, manœuvre à Deûlémont, fils dudit feu Gilles concernant son procès au Grand Conseil de Tournai et sa sentence du 02/12/1672 contre les bailli et échevins de l'abbaye de Messines et Michel LIENARD. Témoins : Bon LAMERAND fils de feu Philippe d'Houplines, Charles LAFARGE fils de feu Jean, hôte à Deûlémont

2 E 3 / 7638 acte 1 du 02/01/1673

Allard PROUVOST fils de feu Denis, laboureur à Frelinghien, baille à Jean DESRUMAUX fils de feu François laboureur à Pérenchies et Anne BOUSSEMART sa femme un lieu manoir amassé de maison manable, grange porte étable et autres édifices avec jardin planté d'arbres fruitiers et terres à labour de vingt cinq cens ou environ, gisant audit bourg. Bail de six ans pour la somme annuelle de cent vingt livres parisis payable en deux fois. Témoins : Pierre DESRUMAUX fils de feu Jean et Jean BUISINE fils de feu Jean, tous deux laboureurs

2 E 3 / 7638 acte 2 du 02/01/1673

Allard PROUVOST fils de feu Denis laboureur à Frelinghien, baille à Jean BUGINE fils de Jean laboureur demeurant audit lieu et Françoise COUSAIN sa femme, un lieu manoir avec maison manable grange porte étable et autres édifices avec jardin et terres à labours, de vingt cinq cents gisant à Frelinghien. Bail de six ans pour la somme annuelle de cent quarante quatre livres parisis, payable en deux termes. Témoins : Pierre DESRUMAUX fils de feu Jean, laboureur à Frelinghien et Jean DESRUMAUX fils de feu François, aussi laboureur demeurant à Pérenchies

2 E 3 / 7638 acte 3 du 28/01/1673

Georges DELOZ fils de feu Roger blanchisseur et crachier demeurant à Frelinghien, baille à Pierre TEMBREMANT fils de feu Paul une maison gisant à Frelinghien située sur la chaussée menant du bourg vers Lille, pour trois ans et la somme annuelle de vingt quatre livres parisis payable en deux termes. Témoins : Nicolas DELOZ fils de feu Jacques et Etienne BILLAULT fils de feu Antoine, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7638 acte 4 du 28/01/1673

Martin BOUCHERY fils de Gilles laboureur à Armentières, bail à Paul BOUCHERY fils de Paul, et Jacqueline BREUSQUART sa femme de Deûlémont une maison, chambre, grange et étable, verger et terres à labourer de treize cens à Frelinghien, maison et ferme dont le susdit Paul son père, fils de feu Nicolas, a déclaré ne plus pouvoir labourer et cultiver à cause de sa vieillesse et courtresse de vue, ce que confirme Antoine BONNIFACE laboureur à Frelinghien. Témoins : Antoine BONNIFACE fils de feu Jean, laboureur et Jacques DELOZ fils de feu Jacques, maître briqueteur, tous deux de Frelinghien.

2 E 3 / 7638 acte 5 du 28/01/1673

Allard PROUVOST fils de feu Denis de Frelinghien, baille une maison à Antoine PROUVOST fils de feu Antoine et Jacqueline FAUCQUART sa femme de Frelinghien pour la somme annuelle de 40 livres parisis. Témoins : Georges DELOZ fils de feu Leger, blanchisseur et Mathieu DELEMARRE fils de Toussaint, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7638 acte 6 du 02/02/1673

Martin DELANNOY fils de feu Dominique, laboureur de Frelinghien et Marie PROUVOST sa femme baillent à Mathieu DELEMARRE fils de feu Toussaint, tailleur à Frelinghien et Marthe BOCQUILLON sa femme une maison avec une chambre, pour trois ou six ans et pour vingt livres parisis chaque an. Témoins : Georges DELOZ fils de feu Leger, blanchisseur et Antoine Prouvost fils de feu Antoine les deux de Frelinghien.

2 E 3 / 7638 acte 7 du 02/02/1673

Laurent DELEFORTRIE fils de feu Philippe, maître briqueteur à Frelinghien, vend à Antoine PROUVOST, fils de feu Antoine et Robert ALLOZ fils de feu Robert de Frelinghien, tous les poissons d'une marlière située à Frelinghien qu'il tient en ferme d'Antoine BONTE échevin et laboureur de Frelinghien. Ils pourront pêcher ou faire pêcher lesdits poissons quand bon leur semblera pourvu que ce soit avant le Noël prochain de l'an 1673. Pour la somme de 216 livres parisis. Témoins : Henri DELEFORTRIE fils de Henri et Pierre LAGACHE fils de feu Pierre de Frelinghien.

2 E 3 / 7638 acte 8 du 05/03/1673

Mathieu DELEMARRE, fils de Toussaint tailleur à Frelinghien, baille en avant-cense à Marie TEMBREMANT veuve de feu Pierre BOULLOINGNE, une chambre et un grenier de la maison où il demeure présentement qu'il loue de Martin DELANNOY de Frelinghien, située au bourg, pour une durée de trois ou six ans, pour la somme annuelle de vingt quatre livres parisis payable en deux termes, à condition que le bailleur fasse réaliser deux portes l'une donnant sur la place de Frelinghien et l'autre pour aller à la chambre, ainsi qu'une trappe et une échelle pour monter au grenier et une fenêtre dans le grenier, s'il obtient l'autorisation de DELANNOY son propriétaire. Témoins : André GHESQUIERE fils de feu Matthieu et Jacques GERARD fils de feu Jacques de Frelinghien.

2 E 3 / 7638 acte 9 du 12/03/1673 Contrat de mariage

Roger DASSONNEVILLE fils de Jean, jeune homme à Houplines, assisté son père, d'Isabeau BAUET sa marotte et d'Isabeau LECOMTE sa belle-sœur d'une part, Marie Madeleine MATELIN fille de Pierre et de Madeleine LELEU de Beaucamps, assistée de ses parents, Jean et Marguerite LELEU ses oncle et tante et de Pierre MATTELIN son frère, procureur postulant à Lille d'autre part. Lui apporte le tiers de 6 cents à Frelinghien, ses vêtements de noces,

600£, quatre vaches, avestures et bois à tailler sur les biens appartenant à son père et leur jouissance jusqu'à sa mort à la réserve d'y loger et nourrir son père et sa compagne. Elle apporte 2400£ dont 600 en lettres de rente et ses vêtements de nocés. Témoins : Charles PLACHIE fils de feu Jacques d'Houplines et Noël GUILLEBERT fils de feu Pierre, sergent à Armentières.

2 E 3 / 7638 acte 10 du 20/03/1673

Bon et Théodore LAMERAND fils de feu Philippe, d'Houplines et Nieppe, vendent à Jean Baptiste WALLEBECQUE fils de feu Nicolas, marchand à Armentières, cinq cents de prés, trois cens et vingt cinq verges de prés présentement occupés par Nicolas MARESCAUX, deux cents trente sept verges et demi de prés occupés par Bauduin LHERMITTE, et enfin cent cinq verges de prés, tous situés à Armentières. Témoins : maître Pierre BURER chirurgien, Martin MARTIN hôte à Armentières

2 E 3 / 7638 acte 11 du 23/03/1673 Contrat de mariage

Mathias POISSONNIER fils de feu Bauduin, jeune homme à Frelinghien, assisté de Florent DELOZ son beau-frère de Deûlémont Flandres et d'Antoine ROUZEE son cousin, brasseur à Houplines d'une part, Marie Marguerite COPPIN fils de Jacques de Frelinghien, assistée de son père, Jacques et Jean COPPIN ses frères et d'Antoine MASCLIN son beau-frère d'autre part. Lui ne précise pas sa dot, elle apporte 100£ et ses vêtements de nocés. Témoins: Maître Jacques LEGRAND prêtre, chapelain de Frelinghien et Jean LAMERAND fils de feu Jacques de Frelinghien.

2 E 3 / 7638 acte 12 du 06/04/1673

François DUMETZ fils de feu Lagnelle et Pierre GENDRON fils de feu Pierre, laboureur à Frelinghien, ayant chacun pour moitié des droits sur l'eau d'une fosse de tournière à Frelinghien se mettent d'accord avec Jacques DEROUBAIX fils de feu Vincent, aussi laboureur à Frelinghien, pour partager le produit de la pêche. Les poissons déjà mis dans ladite fosse et tournière et ceux à venir ou à s'y développer, de même que les frais pour la pêche et l'entretien du lieu seront dorénavant partagés pour moitié à DEROUBAIX, et pour un quart chacun à DUMONT et GENDRON. Témoins : Jacques LERNOULD fils de feu Antoine et Vincent DEROUBAIX fils de Jacques laboureur, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7638 acte 13 du 06/04/1673

Antoine THERY fils de feu Jacques, et Catherine LESAFFRE sa femme laboureur à Houplines, héritiers de feu Barbe PROUVOST mère de ladite Catherine, ainsi qu'il apparaît dans les actes faits par Jean BOCQUILLON fils de feu Liévin, et Antoine LESAFFRE fils de feu Jean et de la défunte Barbe PROUVOST mère respective desdits BOCQUILLON et LESAFFRE devant Antoine DELATTRE les 7 et 21 octobre 1670, confirment avoir vendu à Jean LERBIER fils de feu André marchand de draps à Lille trente et un cens vingt cinq verges de terre à labour à Houplines. Témoins : Rambault DE BEAUSART fils de feu Henri, laboureur à Houplines, André BERTRAND fils de feu Nicolas, laboureur à Frelinghien

2 E 3 / 7638 acte 14 du 07/04/1673

Antoine THERY fils de feu Jacques, et Catherine LESAFFRE sa femme laboureur à Houplines, héritiers de feu Barbe PROUVOST mère de ladite Catherine, ainsi qu'il apparaît dans les actes faits par Jean BOCQUILLON fils de feu Liévin, et Antoine LESAFFRE fils de feu Jean et de la défunte Barbe PROUVOST mère respective desdits BOCQUILLON et LESAFFRE devant Antoine DELATTRE les 7 et 21 octobre 1670, confirment avoir vendu à Jean LERBIER fils de feu André marchand de draps à Lille un lieu manoir amassé de maison manable grange porte étable et autres édifices, avec les briques et matériaux provenant de la démolition d'une brasserie, et jardin fruitier, de dix sept cens quarante quatre verges à Houplines. Témoins : Rambault de BEAUFORT fils de feu Henri laboureur à Houplines, André BERTRAND fils de feu Nicolas laboureur à Frelinghien

2 E 3 / 7638 acte 15 du 27/04/1673

Catherine DUPRET veuve de feu Antoine MALLEBRANCQUE à Frelinghien d'une part, et de Catherine SEMETTE veuve de Pierre TAFFIN, mère et tutrice des enfants qu'elle a eu dudit TAFFIN demeurant à HOUPLINES d'autre part, suite à la médiation proposée par Antoine BONNEFOIS laboureur et Louis BOUILLET forgeron de Frelinghien, et suivant les avis de Pierre DUPONT, maître marchand à Houplines et Jacques CARLIER aussi maître marchand à

Frelinghien, choisis par les deux parties, se sont accordés sur un litige concernant leur voisinage, une somme de huit livres restant à la charge de Catherine DUPRET.

2 E 3 / 7638 acte 16 du 15/05/1673

Amand MAAS fils de feu Amand, brasseur à Frelinghien, donne à titre d'avant-bail à Philippe BOUILLET fils de feu Philippe, marchand boucher à Armentières trois cens de prés, cinq cens de prés et trois cens de pré, le tout à Armentières, pour la somme de 84 livres parisis payable en un seul terme.

2 E 3 / 7638 acte 17 du 27/05/1673

Jean DASSONNVILLE fils de feu Jean laboureur à Houplines, baille à son fils Roger nouvellement marié et demeurant à Frelinghien, à titre d'avant-bail, toutes les terres et héritages qu'il tient et occupe maintenant de plusieurs et diverses personnes terres situées tant à Houplines qu'à Frelinghien. Témoins : Antoine LELEU fils de feu Pierre, laboureur à Frelinghien et Jean Charles PLANTEFEVRE fils de feu Martin, laboureur à Houplines.

2 E 3 / 7638 acte 18 du 27/05/1673

Jean Charles PLANTEFEVE fils de feu Martin laboureur, et Isabelle LECOMTE sa femme, auparavant veuve d'Antoine DASSONNEVILLE demeurant à Houplines, reconnaissent avoir reçu de Jean DASSONNEVILLE, père d'Antoine, la somme de quatre cens livres parisis qui est le reste de six cens livres que ledit Jean, beau père d'Isabelle LECOMTE, lui a promis de payer par un contrat passé devant témoins le 26/09/1672, à la condition qu'Isabelle apporte un acte de décharge d'une dette que son beau-père devait pour la dîme du prieur de d'Houplines, ce qu'elle n'a pas encore fait jusqu'à présent mais qu'elle promet de faire pour le prochain Noël 1673. Ils s'y engagent sous peine de voir leurs biens vendus. Témoins : Antoine LELEU fils de feu Pierre, laboureur à Frelinghien et Roger DASSONVILLE, laboureur à Houplines

2 E 3 / 7638 acte 19 du 06/06/1673

Floris DELAFAYE à Frelinghien et Guillaume DELAFAYE à Steenbecque, enfants et héritiers de feu Antoine, baillent à Pierre BARBE fils de Guillaume, charpentier à Frelinghien cinq cens de jardin et cinq cens de terre à labour à Warneton pour la somme de trente six livres parisis payable en un seul terme. Témoins : Robert BOUILLET fils de feu Louis, boucher, et André WICQUART fils de Jacques, maréchal, tous deux de Frelinghien.

2 E 3 / 7638 acte 20 du 14/06/1673 Contrat de mariage

Jacques DUMETZ fils de feu Jacques, jeune homme à Frelinghien Flandres, assisté de Marguerite DUFLOCQ sa mère, André DUFLOCQ son oncle et de Pierre BARBEZ son beau-frère à Frelinghien châtelain de Lille et Flandres d'une part, Jeanne LECOMTE fille de feu Charles, jeune fille à Armentières, assistée de Gilles DELANNOY son parâtre, Marguerite PINCHON sa mère, Nicolas MARIAGE son beau-frère, Philippe PINCHON son tuteur avec Nicolas LEROY d'autre part. Lui apporte 300£, le bail de la taverne du Toucquet à Frelinghien Flandres par sa mère. Elle apporte 120£, ¼ d'une maison sur 4 cents venu de son père à La Couture avouerie de Béthune et acquitte sa mère et son parâtre des 240£ qu'ils lui doivent à cause de formature mobilière. Témoins : Jacques RICQUIE fils de feu Henri, bourgeois d'Armentières et Jérôme BOUILLET fils de Louis de Frelinghien.

2 E 3 / 7638 acte 21 du 18/06/1673

Hubert VENNIN fils de feu Jean, hôte à Frelinghien, vend à Antoine LESAFFRE fils de feu Jean, laboureur à Houplines tout le bois de charpente qu'il a acheté d'Antoine THERY, laboureur à Houplines. Témoins : Robert PHILIPOT fils de feu Jean et Florent TEMBREMANT fils de feu Jean, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7638 acte 22 du 28/06/1673

Antoine GOMANE fils de Pierre, et Jacqueline WAIGNON sa femme, Jean FINNE fils de Jean, et Anne SIGIER sa femme, laboureurs demeurant en la paroisse de Quesnoy sur Deûle, ladite WAIGNON se portant fort tant des enfants qu'elle a eu avec feu Jean LERNOUT, et des enfants que ledit LERNOUT a eu avec Isabelle Isabeau SIX, baillent à Mathieu STIENNE fils de Jean, laboureur et Marie BUSTUYE sa femme de Frelinghien un jardin d'un cent et demi et trois cens de terre à labour situés à Frelinghien, pour la somme annuelle de cinquante livres parisis payable à deux terme de parts égales. Témoins : Philippe HALLUIN fils de Jean Philippe de Quesnoy et Jean RIBREUX fils de feu Jean, hôte à Frelinghien

2 E 3 / 7638 acte 23 du 17/07/1673

Jean LELONG fermier des moulins de Deûlémont et Marie Catherine CUVELIER sa femme, ayants droit de la rente ci-après déclarée à charge de Jean Baptiste CUVELIER, fils de feu Pasquier et frère de Marie Catherine CUVELIER, de trente sept livre dix sols parisis par an, au rachat de six cens livres parisis passée par devant bailli et gens de loi de la Seigneurie de Warneton en date du 06/07/1673, vendent moyennant la somme de six cens livres qu'ils ont reçu de Antoine PLATEL, notaire à Deûlémont, audit PLATEL ladite rente héritière hypothéquée sur la moitié de quarante quatre cens ou environ d'héritage gisant à Warneton, l'autre moitié desdits héritages appartenant auxdits comparants. Témoins : François ROHART charpentier, Charles LAGACE hôte, tous deux de Deûlémont.

2 E 3 / 7638 acte 24 du 10/09/1673 Contrat de mariage

Antoine GHESQUIERE fils de feu Jean, jeune homme à Frelinghien, assisté de Charles GHESQUIERE son grand-père, Antoine GHESQUIERE fils dudit Charles, son oncle, son parrain d'une part, Claire POTTIER fille de feu Pierre de Frelinghien, assistée d'Isabeau DELELYS sa mère et de Philippe DELELYS son cousin d'autre part. Lui apporte 600£ de marchandises et argent, la moitié de 12 cents à Houplines Flandres à l'encontre de son dit oncle et moitié de 3 cents à Houplines Lille contre le même. Elle 400£ et ses vêtements de noces. Témoins : Louis SALEMBIER fils de feu Philippe, échevin et Jean RIBREUX fils de feu Jean, hôte, tous deux à Frelinghien. La fiancée vient signer le lendemain. Témoins : Antoine DESMAZIERES fils de feu Louis et François WAROMME fils de feu Michel de Frelinghien.

2 E 3 / 7638 acte 25 du 03/10/1673

Roland CLAYS fils de feu Antoine laboureur à Saint Jean proche la ville d'Ypres, se portant fort d'Olivier VERBAEN(?) et Marie CLAYS sa femme, soeur audit comparant à qui appartient la moitié des lieux et héritages déclarés après, baille à Jacques WERQUIN fils de feu Jacques, laboureur à Houplines tout un lieu manoir et jardin d'un bon et cinq bonniers, et six cens ou environ de terre à labour à Houplines. Témoins : Louis BOUILLET fils de feu Louis, sergent à Frelinghien, Jean GROUZET fils de feu Jean d'Houplines

2 E 3 / 7638 acte 26 du 26/11/1673

Michel LEHOUCQUE fils de feu François, laboureur à Frelinghien, a donné à Martin et Marie DAUCHY et Pierre et Jeanne BURETTE, enfants que Catherine ROUSSEAU, sa femme qu'elle a eu en premier mariage de feu Martin DAUCHY et en second mariage de Jean BURETTE, la somme de cent vingt livres parisis à répartir entre lesdits enfants selon un acte passé devant Maître Pierre (blanc) et son fils tous deux notaires à Lompret. Maintenant Martin D'AUCHY, pour certaines raisons à lui connues, cède et redonne à Michel LEHOUCQUE, son parâtre les deniers mais garde un fusil. Témoins : Louis BOUILLET fils de feu Louis, sergent à Houplines, Jean GROUZET fils de feu Philippe d'Houplines.

2 E 3 / 7638 acte 27 du 03/12/1673

Guillaume WERQUIN fils de feu Laurent laboureur à Warneton, baille à Jean SENEALLE fils d'Antoine, maître marchand demeurant à Warneton, deux cens un quartron de terre à labour tenant avec cinq cens vendus ce jour par ledit bailleur audit preneur pour la somme annuelle de huit livres parisis payable en un seul terme. Témoins : Nicolas LE ROY fils de feu Antoine, maréchal, Jacques DUMETZ fils de feu Jacques hôte, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7638 acte 28 du 04/12/1673

Guillaume WERQUIN fils de feu Laurent laboureur à Warneton, vend à Jean SENECHALLE fils d'Antoine maître marchand à Warneton cinq cens de terre à labour. Témoins : Nicolas LEROY fils de feu Antoine, maréchal, Jacques DUMON fils de feu Jacques hôte.

HOUPLINES (mai 1674 à novembre 1675)

2 E 3 / 7639 acte 1 du 07/05/1674

Antoine BONTE maître pauvriseur des pauvres de Frelinghien, baille à François DELESCALLE fils de feu Jean marchand et laboureur, et Adrienne LECLERCQ sa femme de Frelinghien un lieu manoir amassé de maison manable chambre cellier étable et autres édifices et quatre cens ou environ de jardin gisant à Frelinghien pour chaque an la somme de cent livres parisis payable en deux termes et paiements égaux.

Témoins : Pierre DESRUMAUX fils de feu Jean, laboureur, Gilbert DELESCALLE fils de Toussaint, tous deux de Frelinghien.

2 E 3 / 7639 acte 2 du 21/05/1674

Bauduin Jean GHESQUIERE fils de Martin, brasseur à Frelinghien, moyennant une somme qu'il a reçue de Martin GHESQUIERES son frère, prêtre chapelain résidant à Houplines, lui cède la somme de deux cens septante six livres parisis que lui doivent Antoine GHESQUIERE fils de feu Jean, et Antoine GHESQUIERE fils de Charles échevin de Frelinghien, selon un acte du 29 juin 1672 passé devant Pierre RAVET notaire. Témoins : Jean et Etienne DEMON, père et fils, tous deux tonneliers à Frelinghien.

2 E 3 / 7639 acte 3 du 23/05/1674

Hubert VENNIN fils de feu Jean, hôte à Frelinghien vend à Henri AERTS, brasseur à Houplines une partie de 31£ 17 sols que lui doit Georges DELOZ fils de feu Léger, blanchisseur à Frelinghien de reste de 60£ par obligation du 11/06/1672 devant le présent notaire et partie de 140£ que lui doivent ledit DELOZ et sa femme et 6£ 4 sols que lui doit ledit DELOZ pour dépenses de bouche

2 E 3 / 7639 acte 4 du 25/05/1674

François GHESQUIERES fils de feu Wallerand, laboureur à Frelinghien vend à Jean PLANCQUE fils de feu Ferdinand, laboureur à Houplines vingt huit arbres près de la maison occupée par lesdits acheteurs et appartenant au vendeur, pour la somme de 300 livres parisis. Témoins : Henri AERTS fils de feu Dierick, brasseur et Guillaume LELEU fils de feu Jean, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7639 acte 5 du 27/06/1674

Louis BOUILLET fils de feu Louis, sergent à Frelinghien, donne en avant-bail à Guillaume WERQUIN fils de feu Laurent, veuf de Marie PROUVOST de Warneton toute une chambre tenant d'un côté à la maison appartenant à Guillaume DESBUISSONS et sa femme et ayant porte sur la chaussée menant de Frelinghien à Lille, pour en jouir pendant un an ayant commencé à y entrer en jouissance vers la mi-mars 1674 pour la somme de vingt livres parisis payable en un seul terme à la mi-mars prochain. Témoins : Nicolas DELOZ fils de feu Jacques, Simon DEBAILLEUL fils de feu Michel, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7639 acte 6 du 20/07/1674 Contrat de mariage

Robert WERCQUIN fils de Guillaume, jeune homme à Warneton, assisté de son père, Henri et Laurent WERCQUIN ses frères d'une part, Catherine HOICHEPIED fille de feu Gilles, jeune fille de Warneton, assistée de Claire LEBLEU sa mère, Guillaume HOICHEPIED son frère et Pierre LEBLEU son oncle d'autre part. Lui apporte 600£ et venant de Marie PROUVOST sa feuve mère le septième d'une maison sur 5 bonniers ½ à Warneton tenue de Rabecque, 4 et 10 cents à Frelinghien dont ledit Guillaume père profitera sa vie durant. Elle apporte 600£ avec accord pour occuper une maison et utiliser des ustensiles de labour. Témoins : Jean LE CAMIER fils de Claude et Gilles MOREL fils de feu Jacques d'Armentières.

2 E 3 / 7639 acte 7 du 27/06/1674

Françoise MARESCAUX veuve de feu Jean LAMERAND, Jacques CASTEL fils de feu Jean et mari d'Isabeau LAMERAND et Guillaume LAMERAND fils de feu Pierre, tous laboureurs à Warneton, baillent à Jean DOEUILLY fils de Robert et Barbe CLAIS sa femme d'Armentières : de ladite veuve venant de son feu mari, se faisant fort des enfants qu'elle a eu de lui, tout un lieu manoir avec maison chambre étable et autres édifices sur 117 verges de jardin et 125 verges de labour hérités des enfants par le trépas de Pierre DE CARNE leur cousin, 21 cens 17 verges à Houplines Flandres fief du moulin, de Jacques CASTEL 217 verges tant jardin que labour et de Guillaume LAMERAN 217 verges. Payant chaque année à ladite veuve pour les deux premières années la somme de 52 livres

parisis et pour les suivantes la somme de 64 livres, à Jacques CASTEL chaque année dix livres et à Guillaume LAMERAN la même somme. Témoins : Nicolas BLONDEL fils de feu Jean, dudit lieu et Nicolas BEHAGHE fils de feu Jacques, hôte à Warneton

2 E 3 / 7639 acte 8 du 23/08/1674 Contrat de mariage

Pierre COCQUELLE veuf de Marie LECLERCQ de Frelinghien, assisté de Floris DELAHAYE pour ce requis d'une part, Catherine DEROUBAIX fille de feu Betreumieux d'Houplines, assistée de Louis BOUILLET fils de feu Louis sergent à Frelinghien par elle requis d'autre part. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 84£ d'épargne et une portion venant de feu Adrienne FRETIN sa mère. Témoins : Maître Jean HAZEBROUCQ cleric d'Houplines et Jérôme BOUILLET fils de Louis de Frelinghien.

2 E 3 / 7639 acte 9 du 26/08/1674

Comparant Pierre COCQUELLE fils de feu Jean, manouvrier à Frelinghien d'une part, Allard COCQUELLE fils de Hubert à Deûlémont oncle du côté paternel et François DELESCALLE fils de feu Jean boucher à Frelinghien, oncle du côté maternel de Jean-François et Barbe COCQUELLE, frère et soeur, enfants mineurs de Pierre et de feu Marie LECLERCQ d'autre part. Suite au trépas de sa femme, Pierre fait partage à ses enfants de la succession de leur mère de la manière suivante :

Premièrement Pierre COCQUELLE promet de nourrir, gouverner, chauffer, vêtir, sustenter, et alimenter lesdits enfants en tel état qu'il plaira à Dieu de les mettre jusqu'à leur mariage, entrée en religion, ou prise d'un état honorable ; d'ici là de les instruire en la religion chrétienne, catholique, apostolique et romaine, de leur faire apprendre à lire, écrire, et les former à métier honorable.

En outre, Pierre promet aussi de payer et fournir à Jean-François et Barbe COCQUELLE ses enfants, à leur majorité, mariage, entrée en religion ou quand ils prendront état honorable la somme de cent et vingt livres parisis à partager entre eux deux par moitié. De plus, Pierre a promis d'acquitter et décharger lesdits enfants de toutes les dettes dont ils pourraient être tenus en tant qu'héritiers de leur défunte mère.

Appartiendra aussi audits enfants huit à dix verges ou environ d'héritages gisant audit Frelinghien avec la moitié de la maison édifices et matériaux bâtis dessus par leur père et leur mère durant leur mariage.

En acceptant ce partage, les seconds comparants renoncent au surplus des biens meubles délaissés par le trépas de ladite défunte Marie LECLERCQ au profit dudit PROUVOST.

Témoins : Florisse DELAHAYE fils de feu Antoine de Frelinghien, Nicolas BLONDEL fils de feu Jean demeurant à Houplines.

2 E 3 / 7639 acte 10 du 30/08/1674

Henri AERTS marchand brasseur à Houplines donne en avant-bail de l'évêque de Tournai à Louis SALEMBIER échevin et laboureur à Frelinghien la branche de dîme de la Rabaye à Frelinghien.

2 E 3 / 7639 acte 11 du 14/09/1674

A la requête de Henri AERTS brasseur à Houplines, en qualité de fermier de Monseigneur le Comte percepteur du Roi, vent aux enchères diverses coupes d'herbes des prairies appartenant au Seigneur Comte DEGMONT à diverses personnes.

2 E 3 / 7639 acte 12 du 27/11/1674

Georges DELOZ fils de feu Léger, et Marie Magdeleine PROUVOST sa femme, laboureur à Frelinghien vendent à Mathieu DUTILLEUL fils de feu Pierre, laboureur à Houplines 9 cents de terres à labour gisant à Frelinghien, voisins de fonds appartenant Charles DELEBECQUES et à Jean DESCAMPS. Témoins : Charles BOIDIN de Frelinghien

2 E 3 / 7639 acte 13 du 03/12/1674

Etienne ESCAFFETTE fils de Jean Etienne, laboureur à Houplines, portant fort de Martin DESCHAMPS marchand à Lille à qui appartient la moitié de l'héritage, baille à Gilles BRAME fils de feu Chrysole laboureur à Frelinghien, dix huit cens de terre à labour gisant à Frelinghien pour vingt quatre livres parisis payable à deux termes et paiements égaux. Témoins : Antoine MOREL échevin, Pierre LEMESRE laboureur, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7639 acte 14 du 10/12/1674

Guillaume WERQUIN fils de feu Laurent, laboureur à Frelinghien vend à Jean SENECALE fils d'Antoine, maître marchand à Warneton, 221 verges de terre à labour gisant à Warneton pour 180 livres parisis. Témoins : Nicolas DELOZ fils de feu Jacques, Hubert VENNIN fils de feu Jean, hôte, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7639 acte 15 du 26/12/1674

Robert LELEU fils de feu Antoine, laboureur à Armentières, baille à Henri CHARLET fils de feu Jean, laboureur à Frelinghien le battrie un angle de grange, une portelette et un rang d'escay depuis ladite grange jusqu'au corps de maison et douze cens de terre à labour à Frelinghien terres de la seigneurie St Pierre, pour trois ans et pour chaque an la somme de quarante huit livres parisis. Témoins : Antoine LELEU fils de feu Pierre, laboureur à Frelinghien et Nicolas BLONDEL, domestique du notaire Robert LELEU

2 E 3 / 7639 acte 16 du 18/12/1674

François, Antoine et Jacques ROUZEE enfants et héritiers de feu Jean demeurant François et Antoine à Houplines et Jacques à Deûlémont, baillent à Jean TRACHET fils de Mathieu, laboureur à Wambrechies tout un lieu manoir avec maison manable, grange, porte, étable et autres édifices avec jardin fruitier, et des terres à labour en plusieurs pièces de deux bonniers sept cens ou environ à Wambrechies occupé par ledit preneur en sa qualité de bail et mari de Claire HOVELACQUE veuve de Antoine OUVRY, pour la somme de dix neuf livres de gros Flandres. Témoins : Philippe CACAN fils de feu Antoine, laboureur à Wambrechies, Antoine CHAVATTE, hôte à Houplines

2 E 3 / 7640 acte 1 du 03/02/1675

Martin GHESQUIERE prêtre, chapelain de la Chapelle de Molimont résidant à Houplines, baille à Jacques DEROUBAIX fils de feu Jacques, laboureur et Marie DESAINS sa femme de Frelinghien, huit cens ou environ de terre à labour gisant à Frelinghien, pour la somme annuelle de 28 livres parisis payable en un seul terme. Témoins : Antoine GHESQUIERES échevin de Frelinghien et y demeurant, Guillaume LELEU fils de feu Jean d'Houplines

2 E 3 / 7640 acte 2 du 04/11/1675

Jean DUPUIS fils de feu Adrien, crachier, et Marie DESCAMPS sa femme à Houplines baillent à Charles LIAGRE fils de feu Philippe, et Marie Anne GHESQUIERE sa femme du même lieu une maison chambre ouvroir et autres édifices et commodités avec une portion de courtilage gisant à Houplines présentement occupé par lesdits bailleurs, pour la somme de septante deux livres parisis payable en deux termes égaux. Témoins : Paul RENARD fils de feu Antoine manouvrier à Houplines et Panca CARPENTIER fils de feu Gabriel brasseur à Armentières

2 E 3 / 7640 acte 3 du 18/10/1675 Contrat de mariage

Bauduin Jean GHESQUIER fils de Martin, brasseur à Frelinghien veuf avec enfants de Marie Madeleine HAZE, assisté de son père, Jeanne GRUSON sa mère et de maître Martin GHESQUIERE prêtre, chapelain castral de Molimont son frère demeurant à Houplines d'une part, Elisabeth SAINTIVES fille de feu Florent, assisté de Jacques CASTEL son père allié et d'Isabeau LAMERANT sa mère demeurant à Warneton d'autre part. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 1000£ venant de son père et une pièce de toile de lin blanc. Témoins : Maître Jean HAZEBROUCQ clerc d'Houplines et Etienne FOLLET hôte côté Flandres.

2 E 3 / 7640 acte 4 du 07/02/1675 Contrat de mariage

Josse GHEMART fils de feu Josse, jeune homme à Houplines, assisté de Suzanne LECLERCQ sa mère et de Louis BOUILLET fils de feu Louis, sergent de Frelinghien requis d'une part, Marie BLANCQUART veuve de Jean PLANTEFEVE d'Houplines, assistée d'Arnould COISNE fils de feu Pierre y demeurant, requis d'autre part. Ils ne précisent pas leurs dots. Témoins : Jean VANDEBERGHE fils de feu Pasquier, hôte et Jean GROUZET fils de feu Jean d'Houplines.

2 E 3 / 7640 acte 5 du 19/02/1675

André GHEMART fils de feu André, marchand crachier à Quesnoy sur Deûle, bail et mari de Marguerite DEROUILLERS sa femme, baille en arrentement à Arnould PROUVOST fils de feu Antoine, et Marie DELEMARRE sa femme, ouvrier à briques à Frelinghien, pour eux et Michèle DESPRET veuve de Toussaint DELEMARRE, leur mère et belle mère, treize verges de terrain gisant audit Frelinghien et neuf quartrons ou environ de jardin pour bâtir

deux petites maisons et chambre pour lesdits preneurs et ladite DESPRET, et où ils pourront y planter haies arbres fruitiers et autres plantes. Bail d'une durée de vingt ans à commencer à en jouir au mi mars prochain de 1675, pour la somme annuelle de neuf livres parisis sans autres charges. Témoins : Pierre DESRUMAUX fils de feu Jean, Jacques DELOZ fils de feu Jacques, tous deux de Frelinghien

2 E 3 / 7640 acte 6 du 21/02/1675

Jean PLANCQUE fils de feu Allard, laboureur à Hallennes, bail et mari de Jeanne Gabrielle BENTIN, baille à Jean LESAFFRE fils de feu Nicolas, laboureur à Houplines, six cens de terre à labour à Houplines, pour trois ou six ans et dix livres parisis par an payable en seul terme. Témoins : Pierre CUVELLIER fils de feu Pasquier, fermier des moulins de Molimont et Antoine ROUZE marchand brasseur

2 E 3 / 7640 acte 7 du 04/03/1675

Marie LEPETIT veuve d'Hugues LAMERAND d'Houplines pour faire solution de payent dorénavant à la mi-mars à Pierre DUPONT maître maçon à Houplines de 25£ de cours de rente héritière au principal de 400£ en quoi elle est obligée avec d'autres, lui cède la même somme que Nicolas RENIER et autres lui doivent en rendage jusqu'à extinction. Témoins : Philippe DUPUICH fils de feu Pierre, tailleur et Etienne ROZE fils feu Pierre, tous deux d'Houplines.

2 E 3 / 7640 acte 8 du 15/03/1675 Contrat de mariage

Jean DELEPORTE fils de Lucas, jeune homme, batelier à Lille, assisté de son père d'une part, Marie TAFFIN fille de Charles, jeune fille, batelière à La Gorgue, assistée de son père d'autre part. Lui apporte 200£ et ses vêtements de noces. Elle apporte 400£ et ses vêtements de noces. Témoins : Jacques DELOZ maître briqueteur et de Pancra CARPENTIER fils de feu Gabriel d'Armentières.

2 E 3 / 7640 acte 9 du 17/03/1675

Michel LADRIERE fils de feu Robert, laboureur, et Louise COISNE sa femme fille et héritière d'Olivier demeurant à Houplines sur la Lys, vendent à Jacques DELELYS fils de feu Vaast, laboureur à Bas-Warneton deux pièces de terrain à Bas Warneton : 1) cinq cens de jardin planté d'arbres fruitiers jouxtant un premier fonds à l'héritage de Paul COISNE, un second fonds au Chemin menant du Temple au moulin de Warneton, tous deux derniers fonds appartenant audit acheteur ; 2) trois cens de terre à labour jouxtant un terrain présentement occupé par Henri PERCHE, un autre appartenant au susnommé Paul COISNE, le susdit chemin et le reste à l'héritage de Vaast DELELYS. Le tout moyennant des droits à Dieu, aux pauvres à répartir entre ledit vendeur et acheteur, au médiateur dudit marché, plus dix sept livres douze sols parisis à la femme du vendeur, douze livres à ses quatre enfants, et pour le marché principal la somme de huit cens livres parisis. Témoins : Jean BUGINE fils de feu Pierre, fournier, Jean CASTELIN fils de Antoine, les deux d'Houplines.

2 E 3 / 7640 acte 10 du 15/04/1675

Catherine DELEHEDE récemment veuve de Jacques LEGROU et auparavant d'Henri MEURILLE demeurant présentement à Houplines sur la Lys, pour affection qu'elle porte à Etienne MEURILLE fils de feu Jacques, brasseur demeurant audit lieu, son neveu, lui donne une rente passée devant les échevins de Berche à Warneton et environs les 26/02 et 02/03/1656 obligeant le Sr Josse DE REVEL et Demoiselle Marie ERUVAL(?) sa femme à son profit pour 200£ de gros de principal. Témoins : Charles DE PAU fils de feu Etienne, charpentier et Pasquier COUSSIN fils de feu Jean, marchand audit lieu.

2 E 3 / 7640 acte 11 du 21/04/1675

Antoine DEGORRE fils de feu Philippe à Armentières baille à Jacques LAMBIN fils de feu Jacques, marchand à Houplines six cens ou environ de desricques gisant à Houplines pour treize livres parisis par an. Témoins : Pierre DELARRE fils de feu Michel et Jean MILLE fils de feu Philippe à Houplines.

2 E 3 / 7640 acte 12 du 23/05/1675

Pierre CUVELLIER fils de feu Pasquier, marchand fermier des Moulins de Molimont à Houplines, baille à Etienne MEURILLE fils de feu Jacques, brasseur dudit lieu (en note marginale : et Jean DESRUMAUX fils de Georges et Margueritte DELOBEAU sa femme), vingt cens ou environ de prés à deux herbes gisant à Houplines pour faire

pâture bœufs, vaches ou autres animaux pour la somme de vingt livres de gros Flandres. Témoins : Jean BOCQUILLON fils de feu Louis, laboureur et Antoine LELEU fils de feu Antoine, hôte, les deux d'Houplines

2 E 3 / 7640 acte 13 du 25/05/1675

Jean GRUSON fils de feu Jean, hôte à Houplines, vend à Antoine ROUZEE fils de feu Jean, brasseur, deux vaches de poil rouge à blanc nez, une pièce de toile de lin gris, en cours de fabrication chez GRUSON, de soixante aulnes de long à 20 sols parisis l'aulne, soit pour marché principal la somme de 174 livres parisis de laquelle somme l'acheteur peut déduire 60 livres pour vente et livraison de bière qu'il a faite. Les 114 livres restant sont le prix des deux vaches à payer. Ledit GRUSON baille aussi à ROUZE à titre d'avant bail huit cens ou environ de jardinage gisant à Houplines pour la somme de 72 livres parisis, dont 48 livres pour Monsieur CAMPE de Lille à qui appartient la plus grande partie du jardin et 24 livres pour Fleurisse LECLERCQ d'Houplines à qui appartient le reste du jardin. Témoins : David COTTIGNIES fils de feu Guillaume, laboureur, François DEMARE fils de André, les deux d'Houplines.

2 E 3 / 7640 acte 14 du 01/06/1675

Simon DEBAILLEUL fils de feu Michel à Frelinghien d'une part, Antoine DEBAILLEUL fils du même Michel, oncle du côté paternel et Bauduin DUTOIT fils de feu Pierre, oncle du côté maternel de Bartholomé DEBAILLEUL, fils mineur du premier comparant et de défunte Marguerite DUTOIT d'autre part. Ces derniers reconnaissant que Simon DEBAILLEUL a fait partage à son fils Bartholomé de l'hoirie et succession mobilière qui lui revient suite au trépas de sa mère, de la manière suivante :

1 - Simon promet de nourrir, gouverner chauffer vêtir sustenter et alimenter son fils en tel état qu'il plaira à Dieu de le mettre jusqu'à son mariage, entrée en religion, de l'élever dans la religion, de lui apprendre à lire et écrire
2 - A son émancipation, il sera tenu de payer à son fils cinquante livres parisis, et le décharger de toutes dettes qui pourraient être les siennes suite à l'héritage de sa mère. Les seconds comparants renoncent au surplus de biens meubles délaissés par la défunte Marguerite DUTHOIT au profit dudit Simon.

Témoins : Louis BOUILLET fils de feu Louis, sergent à Frelinghien et Jacques DELOZ fils de Jacques

2 E 3 / 7640 acte 15 du 01/06/1675 Contrat de mariage

Simon DEBAILLEUL fils de feu Michel, veuf en troisièmes noces de Marguerite DUTHOIT de Frelinghien, assisté d'Antoine DEBAILLEUL son frère d'une part, Marguerite JOMBART, jeune fille de feu Louis JOMBART de Frelinghien, assistée de Louis BOUILLET fils de feu Louis, sergent à Frelinghien requis de la part d'Antoine JOMBART fils de feu Louis d'Houplines d'après ce qu'a déclaré Marie DGARDIN sa femme d'autre part. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 50£ d'épargne. Témoins : Jacques DUMETZ fils de feu Jacques de Frelinghien Flandres et Jacques DELOZ fils de Jacques de Frelinghien.

2 E 3 / 7640 acte 16 du 20/06/1675

François LABBE marchand à Warneton baille à Pierre SANTERNE fils de Jean, et Anne POLLET sa femme, du même lieu, un moulin à vent à moudre le blé, nommé moulin de Rabecque situé à Warneton, bail de trois ou six ans, pour la somme de 200 livres parisis. Témoins : Pierre LOUAGE fils de feu Bauduin, laboureur à Pérenchies et Jean VANDENBERGHE fils de feu Pasquier, hôte à Houplines

2 E 3 / 7640 acte 17 du 05/07/1675 Contrat de mariage

Pierre HELBAUX fils de Jean, caureux, jeune homme à Armentières, assisté de son père, Barbe DELOBEL sa mère et de Jacquemaine PLATEL sa marraine d'une part, Françoise LELEU fille d'Antoine, jeune fille à Armentières, assistée de son père, Françoise BEHAGLE sa mère, Catherine LELEU sa sœur, Michel DESTIEUX son maître et de Jeanne VANNOYE sa femme d'autre part. Lui apporte des ustensiles de caureux et 50£ de sa marraine. Elle apporte la moitié d'un lieu manoir sur 3 bonniers à Frelinghien au cas où ses deux jeunes sœurs et Catherine sa sœur entrent en possession, ayant ratrié à titre de proximité lignagère. Témoins : Pierre WILLEMAN fils de feu Pierre et Philippe LEFEBVRE fils de feu Jean, hôte, tous deux à Armentières.

2 E 3 / 7640 acte 18 du 09/07/1675

Charles BOIDIN fils de feu Pierre de Frelinghien vend à Roger DASSONNEVILLE fils de Jean, marchand à Houplines, quatorze cents de prés et cinq cents de terre que ledit BOIDIN a loué d'Antoine LESAFFRE, moyennant la somme de vingt livres de gros Flandres.

2 E 3 / 7640 acte 19 du 19/07/1675

Martin GHESQUIERES fils de feu Martin, Denis LIENNART fils de feu Gilles, et François ROUZEE échevin et collecteur de la guelde de Westoucque d'une part, Jean DELEPLANCQUE fils de feu Ferdinand laboureur à Houplines d'autre part. Accord avec ledit DELEPLANCQUE, après sa comparution à leur assemblée du 2 de ce mois de juillet 1675, moyennant le paiement par DELEPLANCQUE audit ROUZEE, en sa dite qualité, de tout ce qu'il doit à cause des assiettes de tailles et contributions pour l'occupation de quatre bonniers et demi ou environ de prairies que ledit DELEPLANCQUE occupe sous ladite guelde. Témoins : de Mathieu HEUCQUEBART sergent de Warneton et y demeurant et Jean VANDEBERGUE hôte audit Houplines

2 E 3 / 7640 acte 20 du 19/07/1675

Martin GHESQUIERES, Denis LIENNART échevins et François ROUZEE collecteur de la guelde Westoucque Ovrebecq, dépendance de Warneton d'une part, Jean BOCQUILLON fils de feu Henri, laboureur à Houplines sur la Lys d'autre. Accord pour obtenir main levée sur les herbes saisies à la requête dudit ROUZEE. Témoins : Jean DELEPLANCQUE fils de feu Ferdinand, laboureur audit lieu et Jean WAL sergent de ladite guelde et y demeurant.

2 E 3 / 7640 acte 21, 11/10/1675

Jeanne Thérèse MEURILLE fille à marier de feu Jacques suffisamment âgée et habille à contracter suivant la déclaration de son oncle Jean BOCQUILLON d'Armentières, ladite comparante déclara que, comparant pardevant André CORNILLOT notaire le 19 septembre de cet an, elle s'est accordé avec la maison et couvent des sœurs Grises de l'ordre St François audit Armentières pour y entrer et se vouer religieuse, donnant la somme de vingt sept cens livres parisis mais, comme elle n'a pas cet argent au jour prévu, avec Etienne MEURILLE fils dudit feu Jacques et Philippe DAVE époux de Anne MEURISSE, ses frère et beau-frère qui se sont constitués ses cautions. Pour les récompenser elle leur fait donation de sa part des biens de son feu père et de feu Marie GRUSON sa mère à la réserve d'un petit pré à Houplines Flandres sur 2 cents sa vie durant pour et après retourner à ses frères et sœurs ou à défaut à ses petits neveux et nièces pour en jouir depuis aujourd'hui avec Marie Catherine MEURILLE sa soeur sans aucunes différences ni préférence. Témoins : Martin DUBOIS fils de Thomas crachier et Antoine BOCQUILLON fils de Jean, ambedeux demeurant audit Houplines

2 E 3 / 7640 acte 22 du 18/10/1675

Pierre DERVAUX fils de Jean chirurgien à Houplines baille à Madeleine UGEUX veuve de Chrétien BECCU, laboureur à Saily sur la Lys et son fils Pierre BECCU, douze cens de terre à labour en deux pièces gisant à Saily, une pièce ayant haboutant à Mathias BEAUSART et Jean TAHON. Bail de trois ans pour 24 livres parisis par an payable en un seul terme. Témoins : Chrétien RICQUEBOURG fils de Jean, cordonnier et Martin LESAFFRE fils de feu Nicolas, tous deux d'Houplines.

2 E 3 / 7640 acte 23 du 15/11/1675

Jean LÉBOUCQUE fils de feu André, manouvrier à Houplines vend à Guillaume POL fils de feu Charles, marchand, un lit, un parchevet, et un oreiller emplis de plumes avec une couverture d'Espagne blanche rayée de rouge et noir actuellement dans la maison de LÉBOUCQUE. Comme l'acheteur n'a pas les moyens de transporter actuellement lesdits objets, il les a laissés en garde au vendeur sous promesse d'une livraison quand il lui plaira. Le tout pour la somme de cinquante livres parisis. Témoins : François LESAFFRE fils de feu Nicolas et Jacques François LEGROUX fils de feu François, tisserand, tous deux d'Houplines.

2 E 3 / 7640 acte 24 du 27/01/1675

Pierre BARBEZ fils de Guillaume, maître charpentier à Frelinghien d'une part, Michèle DESPRET veuve de Toussaint DELEMARRE, Arnould PROUVOST fils de feu Antoine et Marie DELEMARRE sa femme demeurant à Frelinghien d'autre part sont convenus ensemble pour bâtir deux maisons ainsi que s'en suit : Pour Michèle DESPRET qui sera tenue de payer la somme de quatorze livres (selon le calendrier joint) ledit BARBEZ sera tenu de bâtir une maison de douze pieds carrés (suivent les caractéristiques du bâti et des matériaux) ; pour Arnould PROUVOST et sa femme, pour la somme de vingt et une livres de gros (selon le calendrier précisé), ledit BARBEZ sera tenu de bâtir une maison de douze et treize pieds carrés avec une chambre de six pieds de large et dix de long (suivent les caractéristiques du bâti et des matériaux). Témoins : Ghislain VENNIN fils de Jean et Eutrope LELEU fils de feu François, tous deux d'Houplines

MARCQ EN BAROEUL (juin 1683 à juillet 1684)

2 E 3 / 7641 acte 1 du 18/07/1683 à Marcq en Baroeul

Martin DELEBARRE fils de feu Guillaume, laboureur et Bonne CORNILLE sa femme de Marcq en Baroeul déclarent que, désirant obtenir une égalité de traitement entre tous leurs enfants tant filles que fils au partage des biens et héritages qu'ils délaissent à leurs trépas, ils ordonnent que tous leur biens et héritages qu'ils ont et pourront acquérir, sans aucune exception et quelle que soit leur nature et le lieu, soient répartis entre leurs enfants de manière égale qu'il s'agisse de filles ou de fils, sans que l'un puisse sous quelque prétexte, prétendre à plus que les autres. Témoins : Pierre DELEBARRE fils de feu Guillaume et Noël CORNILLE fils de feu Jean, laboureur, tous deux de Marcq

2 E 3 / 7641 acte 2 du 18/07/1683 à Marcq en Baroeul

Hubert ROMON, prêtre pasteur de Marcq en Baroeul, baille à Martin DELEBARRE fils de feu Guillaume, laboureur et Bonne CORNILLE sa femme de Marcq en Baroeul, une maison de lieu manoir chambres et ouvroir à usage de graisserie contenant avec le jardin quatre cens ou environ d'héritage gisant audit Marcq appartenant à la Cure dudit lieu, pour neuf ans et par an la somme de cent vingt quatre livres dix sols parisis payable à deux termes et paiement égaux

2 E 3 / 7641 acte 3 du 29/06/1683 à Marcq en Baroeul

Marie DELESALLE veuve de Pasquier PICAUVET de Marcq en Baroeul, suite à l'acte passé devant Germain DELETOMBE, notaire, le 16/04/1671 il lui a été donné divers biens de Catherine PICAUVET veuve de Gilles DESPINOY de Marcq ainsi qu'à Catherine PICAUVET fille dudit feu Pasquier, nièce et filleule de ladite donatrice 100£. Elle annule la donation tant pour elle que pour sa fille comme le permet la coutume. Témoins Philippe CHOMBART fils de feu Jean et Pierre DELAHOUSE fils de Moïse, manouvriers à Marcq.

2 E 3 / 7641 acte 4 du 25/07/1683 à Marcq en Baroeul

Jean TESSE fils de feu Gilles, laboureur et Jeanne DESPATURES sa femme de Marcq en Baroeul déclarent désirer l'égalité d'héritage entre tous leurs enfants tant filles que fils. Témoins : Bartolomé PICAUVET fils de feu Bartolomé, laboureur et Antoine TESSE fils de feu Gilles, raccoutreur de souliers, tous deux de Marcq

2 E 3 / 7641 acte 5 du 01/08/1683 à Marcq en Baroeul

Pierre DELEBARRE fils de feu Guillaume, laboureur, et Jeanne DELERUE sa femme de Marcq en Baroeul déclarent désirer l'égalité d'héritage entre tous leurs enfants tant filles que fils. Témoins : Antoine HOUZEE fils de feu François, brasseur, Pierre ROUSSEL fils de feu Pierre, laboureur, tous deux de Marcq

2 E 3 / 7641 acte 6 du 06/08/1683 à Marcq en Baroeul

Monsieur maître Pierre François MESCART prêtre du diocèse de Cambrai, chapelain, titulaire de la chapelle de Notre Dame de Siennes en l'église paroissiale de Marcq en Baroeul, baille à Gilbert FLAMENG fils de feu Gilbert, cabaretier et à son fils Michel FLAMENG sept bonniers quatre cens de jardinages et labours, un demi bonnier de jardinage et courtilage, un bonnier et demi de terre labourable, et deux bonniers, item toutes terres situées à Marcq et occupées par Jacques DEBAILLEUL, deux bonniers de pareille terre occupés par la veuve Frédérique DELECOURT, un bonnier et trois cens idem occupé par François DESAINT, un bonnier occupé par Philippe COUVREUR et finalement un bonnier un cens occupé par Gilbert DILLIES et la veuve Jean LORTHIOIR, toutes terres de Marcq. Bail de six ans, débutant à la St Rémy de l'an 1686, pour la somme annuelle de huit livres de gros de six florins chacune. Témoins : Jacques TONNEL fils de feu Jacques de Tourcoing, Pierre DELAHOUSE fils de Moïse, de Marcq

2 E 3 / 7641 acte 7 du 14/09/1683 à Marcq en Baroeul

Anne PICAUVET veuve de Martin POTTIE, Catherine PICAUVET veuve de Gilles DESPINOY, Margueritte PICAUVET veuve de Michel DELESPIERRE, Marc CORNILLE et Jeanne PICAUVET sa femme, tous de Marcq en Baroeul excepté Anne PICAUVET de Bondues, lesquels comparantes PICAUVET, désirant éviter les différents et questions qui pourraient survenir entre leurs enfants, neveux et nièces, à cause des biens et héritages que délaissent à leur trépas l'une ou l'autre d'entre elles, mourant sans héritiers ou descendants en ligne directe, ordonnent que tous les biens et

héritages que l'un ou l'autre laissera à son trépas sera sans aucune réserve ni exception de quelle nature que ce soit, quel que soit le lieu seront répartis entre les survivants desdits comparants de manière égale sans aucune préférence ni différence et sans que l'un ou l'autre puisse prétendre à davantage sous quelque prétexte. Témoins : Philippe DELERUE fils de feu Denis, Jean DESPATURES fils de feu Pierre, laboureur, tous deux de Marcq.

2 E 3 / 7641 acte 8 du 02/10/1683 Contrat de mariage

Antoine CHARLET fils de Pierre, maître tonnelier à Marcq en Baroeul, assisté de son père, Antoinette GADENNE sa mère, Josse CHARLET son frère et d'André DESCAMPS son frère allié d'une part, Jeanne Marguerite CORNILLE fille de Nicolas de Bondues, assistée de son père, Marie DEROUBAIX sa mère, Louis DEROUBAIX son oncle maternel et de Pierre SIX son beau-frère d'autre part. Lui apporte 100 florins et ses vêtements de noces et elle 200 florins et ses vêtements de noces. Témoins : Gilbert FLAMENT fils de Gilbert, hôte et Philippe CHOMBART fils de feu Jean, manouvrier audit Marcq.

2 E 3 / 7641 acte 9 du 03/10/1683 Contrat de mariage

Antoine ROGIER fils de feu Josse, jeune homme à Marcq, assisté de Jean COLPART son maître et de Jean DUTOIT fils de Jean de Marcq, ses amis d'une part, Antoinette CHOMBART, jeune fille de feu Jean de Marcq, assistée de Philippe et Jean CHOMBART ses frères d'autre part. Lui apporte 100 florins d'épargne. Elle apporte 100 florins de la succession de ses parents et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 7641 acte 10 du 10/10/1683 à Marcq en Baroeul

Jean Baptiste DESAINS fils de feu Wallerand et Jean DELANNOY fils de feu Pierre, bail et mari de Jeanne DESAINS, demeurant à Lille, héritiers dudit feu Wallerand et portant fors d'Antoine LEBLON fils d'Antoine bail et mari d'Angélique DESSAINS, leur frère allié, baillent à Jacques DEBAILLEUL fils de Wallerand, laboureur à Marcq en Baroeul un cent et demi de terre labourable à usage de jardin et courtilage avec le surplus des édifices réservés par le précédent bail accordé à feu Pierre DESPATURES, pour une durée de six ans et la somme annuelle de quarante livres parisis. Témoins : George LEBLON fils d'Antoine, marchand à Tourcoing et Louis FLAMENG fils de Guillaume, hôte à Marcq

2 E 3 / 7642 acte 1 du 24/07/1684 à Marcq en Baroeul

Vente amiable faite ce 24 juillet 1684 par Pasquier DECOTTIGNIES fils de feu Jacques laboureur à Marquette lez Lille de biens meubles lui appartenant et présentement dans la maison qu'il occupe et appartenant au Sr CARDON. A savoir : des vaches, chariots, charrues et autres ustensiles agricoles avec plusieurs meubles et bagues de ménage, quelques portions de charpentage ainsi que des fruits des jardins, à emporter ou voir tout le mois de mars prochain de l'an 1685. Les acheteurs devront payer le prix de leurs achats en sols parisis directement à Robert LELEU notaire.

Acheteurs et achats (entre autres) :

- La veuve Pierre NOULLET demeurant à Marquette, fiens, paille et étrains du jardin et de la grange, grandes balances
- Jean GALLOIS demeurant à Bondues et Pierre DERAÏN, une brouette
- Guillaume DUGARDIN demeurant à Marcq des grandes balances
- Renault WATTRELOT charpentier demeurant à La Madeleine, un coffre de bois blanc cédé à Jacques DUROT hôte à Marquette
- Pierre HAY demeurant à St André, deux chariots à filet, un calendrier, un marché de lin roui, un tonneau, un marché de bois de charpentage avec des lattes, un grand chariot
- Guillaume BOUILLET demeurant à Marcq, vieux bois
- Guillaume DESRUIELLES à Marcq, vieilles ferrailles
- Michel GADENNE maître charron demeurant à Marcq, un hoix cerclé de fer
- Guillou NOULLET à Marcq un tonneau
- Guillaume BOUILLET à Marcq un tonneau
- Thomas FLAMENG demeurant à Bondues et Jean WATEL laboureur demeurant à Marcq, un marché de bois
- Gilles LHORTIOI de Marcq, un marché de vieux tonneaux
- Noël CORNILLE demeurant à Marquette, une charrue toute montée
- Antoine ROUZEE demeurant à Marcq, une vache
- Simon DUMON de La Madeleine, une vache noire

- Mathieu LEPLAT meunier de MARCQ, une vache rouge à blanc nez

- Pierre CRESPE à Marcq, fermetures du jardin

- Martin BART graissier demeurant à Marcq, porte du jardin

Restent au vendeur, une grange, un jardin, poires, pommes et autres fruits

Témoins : Renaud WATRELOT fils de feu Robert, maître charpentier à La Madeleine et Maure ROGIER fils de Jean, sergent dudit Marcq

2 E 3 / 7642 acte 2 du 16/01/1684 à Marcq en Baroeul

François DELEMERE fils de Robert, laboureur à Marcq en Baroeul, bail et mari de Jeanne DUTHOIT, fille et héritière de feu Gilbert DUTHOIT, baille à Philippe SIX fils de feu Michel, laboureur à Linselles, quatre cens de pré et terre à labour tenant ensemble à Roncq, jouxtant au nord des terres appartenant aux Révérends Pères Jésuites de Lille, et au midi et au sud des terres de Pierre ROUSSEL, pour neuf ans et la somme de vingt quatre livres parisis payable chaque an à la mi-mars. Témoins : Mathieu LEPLAT fils de feu Antoine, meunier et Jean LERMINET fils de feu Philippe, boucher, tous deux de Marcq.

2 E 3 / 7642 acte 3 du 29/02/1684 à Marcq en Baroeul

Marie DELEDICQUE, veuve de Jean CORNILLE à Marcq en Baroeul, de sa franche et libre volonté, désirant que l'égalité soit observée entre tous ses enfants et leurs enfants, ainsi que ses petits neveux et nièces, au partage des biens meubles qu'elle laissera à son trépas de quelque nature qu'ils soient, ordonne que lesdits biens soient partagés de manière égale entre tous ses enfants tant filles que fils, sans aucune préférence de sexe ni d'âge, nul ne pouvant prétendre plus que l'autre sous quelque cause ou prétexte. Ceci s'applique également aux futurs enfants issus d'un mariage en cas de décès de leurs parents. Témoins : Philippe et Antoine CHARLOT fils de Pierre, tonneliers à Marcq.

2 E 3 / 7642 acte 4 du 21/03/1689 à Marcq en Baroeul

Isabeau ROUSSEL veuve de Philippe DESMETRES à Wambrechies, ledit Philippe héritier avec d'autres de feu Pierre et Marie DEHELLEME ses père et mère ayant droit, suivant un partage fait avec ses cohéritiers, passé à Marcq en Baroeul le 20 janvier 1677 par devant le notaire Jean DESMADRIL, à un tiers d'une rente, vend à Jean DESMETRES fils dudit feu Pierre, maître maréchal à Marcq le tiers d'une lettre de rente passée devant les auditeurs du Souverain Bailliage de Lille le 05/09/1662 obligeant André GADENNE fils de feu Jean, laboureur à Tourcoing vers ladite Marie DE HELLEME veuve dudit Pierre de Marcq pour 600 florins dont le reste de 400 florins est à charge d'Antoinette DESMETRES veuve dudit GADENNE. Témoins : Mathieu BAGEUX fils de feu Jean manouvrier, Louis FLAMENG fils de Guillaume hôte, tous deux de Marcq

2 E 3 / 7642 acte 5 du 13/04/1684 à Marcq en Baroeul

Jacques DUROT fils de feu Lion, hôte à Marquette, en remboursement d'une somme de deniers qu'il a reçu d'Antoine ROUZEE fils de feu François, brasseur à Marcq en Baroeul, vend audit ROUZEE la somme de vingt cinq livres dix huit sols que lui doit Jean Baptiste DESPINOY maître charron à Lille, de reste d'une vente de bois faite les années 1682 et 1683. Témoins : Jean DESPINOY fils de feu Nicolas, Jean POLLET fils de feu Hugues, manouvrier, tous deux de Marcq.

2 E 3 / 7642 acte 6 du 16/06/1684 Contrat de mariage

Claude CIVARRE fils de feu Jean, cabaretier à Fives, assisté de Jean Baptiste DERATE brasseur à Lille, son ami d'une part, Jacquemine DELEMOTTE jeune fille de feu Jean de Lille, assistée de Jacquemine LESTIENNE sa mère, Bernard PROUVOST, blanchisseur à Frelinghien et de Mathieu DESCAMPS maître boulanger à Marcq ses beaux-frères et de Mathieu LEPLAT meunier de Marcq, son ami 'autre part. Ils ne précisent pas leurs dots.

2 E 3 / 7642 acte 7 du 06/07/1684 à Marcq en Baroeul

Pierre DESQUIENS fils de feu Antoine, cabaretier à Marcq en Baroeul, pour en partie solder et payer à Jean Chrysostome DE MOTTE percepteur des impôts des vins et bières de la châtellenie de Lille au département dudit Marcq, de la somme de vingt cinq florins quatre patards que DESQUIENS doit pour l'impôt de douze ronds de forte bière qu'il a vendu aux mois de mai et juin 1684, vend audit DEMOTTE les biens meubles suivant, présentement chez ledit DESQUIENS : une montre de bois blanc de sa cuisine pour quatre florins, une table de bois pour deux florins, item une cuvelle à blanchir pour trente patards, trois lits de tendre bois, un dans la

chambre et deux dans le grenier pour deux florins dix patards, cinq échelles de bois blanc allant à parer le ménage y compris celle de la cheminée pour cinq patards, un demi pot de cabaret, un de trois pintes et une pinte en pierre grise et blanche pour deux florins cinq patards, un pot de fer à mettre au feu pour vingt patards, un plat de deux assiettes, un flacon de pierre grise, un pot cinq verres à boire bière et vin une salière en étain, un seau et dix assiettes de bois, tous ensemble pour trois florins deux patards, etc. Fait en la maison dudit DESQUIENS à Marcq le six juillet 1684. Témoins : Pierre LEPERRE fils de feu Antoine, laboureur à Reckem, Jean W(I)TTEN HOUQCQUE fils de feu Jean, marchand à Menin

2 E 3 / 7642 acte 8 du 22/07/1684 à Marcq en Baroeul

Barbe HOUZE veuve de Pasquier BURETTE, ayant eu de lui quatre enfants : Christophe, Marie Marguerite, Marie Jeanne et Marie Catherine BURETTE, laboureur à Lille d'une part, Gilles REGOT (RIGO en signature) fils de feu Jacques, laboureur à Lille, cousin et tuteur du côté paternel desdits enfants et Jean HOUZE fils de feu Jean laboureur à Marcq, oncle et tuteur maternel d'autre part. Formoture mobilière pour 1200£ parisis à répartir entre eux. Témoins : Gilles TOUTLEMONDE fils de Jacques, hôte et François DEMAY fils de feu Pierre, bourseteur, tous deux de Lille.

2 E 3 / 7642 acte 9 du 22/07/1684 Contrat de mariage à Lille

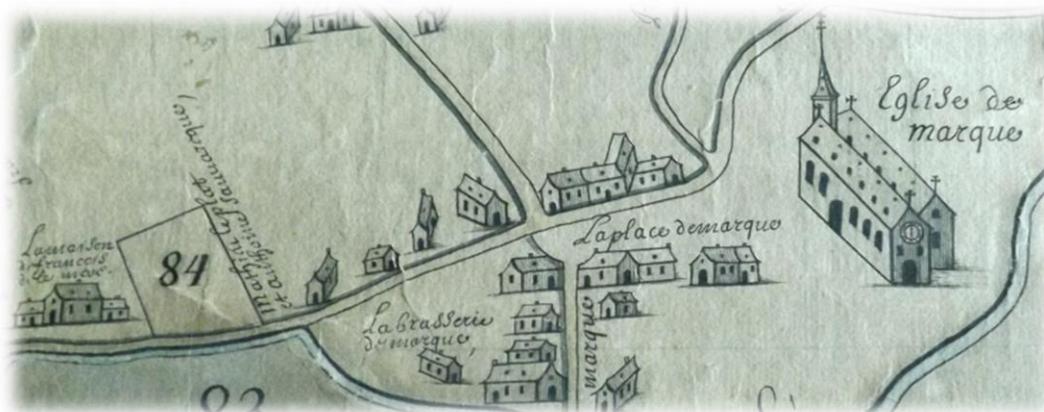
Roger BESTOINE fils de feu Roger, jeune homme à Lille, assisté de Maure ROGIER son beau-frère à Marcq et d'Isabeau BESTOINE sa sœur audit lieu d'une part, Barbe HOUZE, veuve avec enfants de Pasquier BURETTE, laboureur en cette ville, assistée de Jean, Michel et Martin HOUZE ses frères, de Michel BERMES son beau-frère, Mathieu DUBAR son oncle paternel et de Guillaume FLAMENT son oncle maternel d'autre part. Lui apporte le quart d'un lieu manoir sur 3 bonniers 6 cents à Lendelede proche d'Iseghem, 400£ d'épargne et loyers et ses vêtements de nocés. Elle apporte de la succession de son père un neuvième de 27 cents d'un lieu manoir à Mons en Baroeul et 5 cents à Marcq, grains, bêtes, meubles pour sa part et ses vêtements de nocés, dont il faut retirer 1200£ de la part de ses enfants.

2 E 3 / 7642 acte 10 du 26/07/1684 à Marcq en Baroeul

Pasquier DECOTTIGNIES fils de feu Jacques, hôte et laboureur à La Madeleine, pour assurer Mathieu LEPLAT fils de feu Antoine, meunier et marchand à Marcq en Baroeul, son caution d'une partie des charges et obligations dues au titre de la dîme de Marquette pour l'an 1683, il cède à LEPLAT la somme 513 livres 19 sols parisis montant de la vente des biens meubles dudit DECOTTIGNIES faite à l'amiable et à sa requête le 24 juillet 1684. Témoins : Jacques DUGARDIN fils de feu Charles, boulanger, Louis FLAMENG fils de Guilbert, hôte, tous deux de Marcq.

2 E 3 / 7642 acte 11 du 27/07/1684 à Marcq en Baroeul

Pasquier DECOTTIGNIES fils de feu Jacques, hôte et laboureur à La Madeleine, pour assurer Mathieu LEPLAT fils de feu Antoine, meunier et marchand à Marcq en Baroeul, son caution d'une partie des charges et obligations dues au titre de la dîme de Marquette pour l'an 1683, il cède à LEPLAT une rente hypothéquée du 07/06/1657 de dix florins dix huit patards neuf deniers tournois par an engageant solidairement Jacques DECOTTIGNIES et Marie CORNILLE sa femme laboureurs à Marquette, et Marguerite DESOBRIS veuve de Pasquier (sic, pas de nom) à Marcq. Témoins : Renaud WATTRELOT fils de feu Robert, charpentier et Robert WATTRELOT père et fils les deux de La Madeleine.



A.D.59 - 56 Fi 34

M^e Paul DE BRAY (1630-1632)

A Haubourdin

ERREUR – Dans l'inventaire des archives communales d'Haubourdin conservées aux Archives Départementales du Nord on trouve six registres anciennement cotés FF 46 à 51 (aujourd'hui E dépôt 124 / 97 à 102 - ex J 847 / 97 à 102) dont l'intitulé est identique : "Registre des contrats passés devant les bailli, mayer et échevins d'Haubourdin". Dénomination trompeuse...

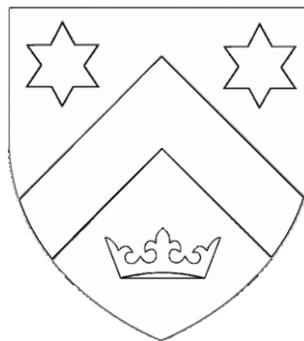
Si la dénomination est exacte concernant la plupart des registres qui sont bien des ensembles d'actes notariés de diverses origines enregistrés parce que concernant l'échevinage et les vicomtés d'Haubourdin et Emmerin nécessitant l'enregistrement des déshéritements et adhéritements consécutifs à des ventes ou à des successions ou des hypothèques, il n'en est pas de même pour le registre coté 99 qui concerne uniquement des ventes aux enchères et pour le registre coté 100.

Ce dernier comporte une table des premiers comparants et les actes sont numérotés. Il est rongé par l'humidité ce qui le distingue encore davantage des autres registres de la série. Il s'agit en fait d'une copie de tous les actes passés devant maître Paul DE BRAY qui s'y qualifie de notaire résident à Haubourdin. Ils couvrent la période 1630-1632. On y trouve donc des actes très divers : Contrats de mariage, ventes, reconnaissances de dette... le plus souvent sans rapport avec la vicomté. Le fait que Paul DE BRAY ait également été greffier d'Haubourdin n'est probablement pas étranger à la conservation de ses archives dans ce fond là, bien qu'elles n'aient rien à y faire.

J'ai procédé à la transcription du contenu de tous ces actes. Le registre est donc en très mauvais état et a été retiré de la consultation après que j'en ai fait des photographies. Certaines parties d'actes sont devenues illisibles. Cette transcription permettra de sauvegarder ce qui en reste.



LA FAMILLE DE BRAY dit Le Suisse



Jean BRAY +/-1524

- Antoine BRAY °Hesdin, +/-1561 Bourgeois de Lille par achat 1524
x Noëlle OGIER

-- Perrine BRAY °/1524, +/-1548

-- Jean DE BRAY Bg relief 1548, +/-1589, père de Martin

-- Jacques DE BRAYE Bg relief 1571

-- Paul DE BRAY °Lille bourgeois de Lille par relief 1561
x Antoinette DUBUS

--- Philippe DE BRAY dit le Suisse, tondeur de grandes forces, Fg des Reignaux, Bg relief 1598 x Agnès DUHU dont
elle a une fille, xx 1604 Pierre DEHALLUIN

--- Guillaume DE BRAY dit Le Suisse °Lille Bg relief 1594, +1632/1639, huissier des archiducs en leur grand conseil
de Malines 1616, huissier héréditaire des Privés et Grands Consaux de sa majesté 1632, Sergent de la
Gouvernance 1632 x Marie WICART +1657/1659 au faubourg de Notre-Dame

---- Isabeau DE BRAY x André MOREL fils de Pierre et Marie RADOUL Bg relief 1633

- - - - **Paul DE BRAY dit le Suisse, Bg relief 1623, avocat postulant à Lille en 1625, greffier et receveur
d'Haubourdin (1630-1644), conseiller de sa majesté et auditeur des gens de guerre de la ville et district
de Lille (1659-1667), +24/11/1667 Lille (Ste Cath.) x Jossine BECQUET fille de maître Jacques licencier es
droits à Orchies et de Marie MAUVILLE, veuve CORDOUAN. Habitent Ste Catherine à Lille.**

----- Jeanne Constance Angélique DE BRAY x Georges CASTELAIN Sr d'Acq, bailli de Tour-coing Bg relief 1665, xx
Guillaume François DUMORTIER Bg relief 1681

----- Jean Marin DE BRAY x27/03/1658 Lille (St Etienne) Marie VAN PREDEL Bg relief 1659, xx28/01/1676 Douai
Marie Marguerite COPPIN

----- Paul Antoine Marin DE BRAY °Laventie +01/07/1702 Douai (St Jq) x Marie Rosalie DE BOULOGNE fille de
médecin, Bg relief 1684 licencié en droit, intendant de la maison de Monseigneur le Prince de
Bourbonville, demeurant à Marchiennes 1697, bailli de Marchiennes, de Saint-Piat à Seclin et de
l'abbaye de Phalempin, bailli d'Orchies en 1690 xx Marie Thérèse ISAMBART (Blason : d'azur à un
chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes et en pointe d'une couronne de même, accolé
ISAMBART - Armorial Dhozier)

----- Paul Florent DE BRAY à Arras en 1708

----- Pierre DE BRAY de Haute Porte, licencier es lois, lieutenant général de la Gouvernance de Douai 1665,
subdélégué de l'intendant de Flandre de Douai et Orchies 1668, procureur général près le conseil
souverain de Tournai 1671, second président de la cour 1674, +06/08/1675 enterré dans le chœur de
l'abbaye des Près à Douai, Bg relief 1665 x24/11/1664 Lille (Ste Cath.) Agnès LE MACHON DEL SAUCH
veuve de Vincent DURETZ receveur des Etats

----- Marie Madeleine x10/04/1646 Lille Erasme DELOS fils de Jacques et Marguerite DE COUROUBLE Bg relief
1647

----- Jacques DE BRAY licencier es droits

----- Paul Ambroise DE BRAY °1627

----- Marie Jossine DE BRAY °1630 +1691 abbesse des Près à Douai

---- François DE BRAY °1605 x20/02/1633 Lille (St Etienne) Marie DE RAFFLE fille de Jean, Bg relief 1633

---- Isabeau DE BRAY dit le Suistre x Antoine DUPONT marchand drapier Bg relief 1619

---- Marie °1611

---- Arnould Guillaume °1614

---- Maximilien Guillaume °1615

Abréviations utilisées :

c : cent, **v** : verge, **R** : rasière, **q** : quartron, ... : illisible, [...] : texte non retranscrit

TRANSCRIPTION

Note : Jean DE CAMFREBEQUE, grand bailli d'Haubourdin et Emmerin, Sr de Camfrecque à Haubourdin, ° v1580, x 29/11/1609 Tournai (Saint Jacques) avec Agnès DES FARVACQUES ° v1575, gentilhomme de la compagnie du capitaine de Sars, devient bailli d'Haubourdin pour Antoine du CHASTEL de la Howarderies, chevalier, vicomte de Haubourdin et Emmerin.

J 847 / 100 acte 1 du 04/01/1631

Etienne FOLLET brasseur à Haubourdin baille à Thomas BUISINE fils d'André, laboureur à Santes 11c 40v de pré à Santes qu'il tient en cense du Sr DE BREVILLERS.

J 847 / 100 acte 2 du 17/01/1631

Eustache BLAUWART fils de feu Valérien marchand drapier à Haubourdin procureur de Jean BRUNEL fils de Gilles de Gand vend aux enchères à Jean HEDDEBAULT d'Emmerin une maison sur 2c ½ à Emmerin.

J 847 / 100 acte 3 du 18/01/1631

François VAILLANT doit à Adrien TERRIER hôte au faubourg Notre-Dame de Lille 18 livres de gros de 6 florins carolus chacune qu'il promet de payer d'ici trois mois et lui cède 124 florins carolus que lui doivent Jacques DUTHOIT et Jean QUINELZ à cause de la vente par le dit VAILLANT d'un cheval baye le 18/05/1629.

J 847 / 100 acte 4 du 16/01/1631

Guillaume DE BRAY baille à Vincent LEFEBVRE du faubourg St Pierre de Lille la maison où pend l'enseigne *La Vuylette*(?) qu'occupe François FLAMENG.

J 847 / 100 acte 5 du 22/01/1631

Antoine DERETS fils de Jean, époux de Jeanne WILLEMETZ demeurant à Telu proche de Vimy, baille à Philippe DERACHE laboureur et Pasque GRUGNON sa femme de Fournes 3 bonniers 4c à Fournes au hameau des Près.

J 847 / 100 acte 6 du 23/01/1631

Antoine WATTRELOS fils de feu Antoine, marchand brasseur à Haubourdin époux de Catherine WILLEMETZ baille à Philippe DERACHES et Pasque GRINNONT sa femme de Fournes un lieu manoir sur 9c à Fournes appelé le *fief de Blanche Motte* et 2 bonniers en une masse qu'ils occupent déjà. Témoin Eustache BLAUWART greffier d'Haubourdin.

J 847 / 100 acte 7 du 23/01/1631

Compte et état général fait entre Monsieur Andrés DE FOURMESTRAUX écuyer, Sr des Wazières, Beaupretz etc. et Bauduin CRESPIEN et Françoise SIX sa femme de ce que ce dernier doit au premier à cause de rendage de la cense et terre qu'il occupe à Sequedin nommée *Duremort* portant 450 livres déjà en 1626 par compte fait entre eux et doit maintenant 3800 livres moins 500 livres 1 sol payés en argent, 12 rasières de blé, 8 rasières de poix, vaches, chevaux, ustensiles de ménage et labour etc. pour 3022 livres 1 sol parisis. Et pour le restant lui cède 537 livres 10 sols que lui doit Gilles DESRUMAUX censier moderne du dit *Duremort* à cause de ce qu'il lui a laissé sur place.

J 847 / 100 acte 8 du 27/01/1631

Jacques BURETTE laboureur à Santes nome procureur Philippe CUNGNET procureur postulant en la terre et vicomté d'Haubourdin et Emmerin.

J 847 / 100 acte 9 du 28/01/1631

[Acte effacé] ... BECQUET vente de draps grands lion scellés à Guillaume HELAIN puis à Jean GAUDEQUIER(?).

J 847 / 100 acte 10 du 29/01/1631

Bernard DE SION fils de feu Nicolas, soyeur de bres... d'Esquermes âgé de 25 ans environ, Philippe BRIOIS fils de feu Pierre âgé de 27 ans d'Esquermes affirment que le mardi suivant devant les sanctaux 1629 ils étaient à Esquermes chez André LAMORY où, lors d'une dispute, fut blessé par le dit LAMORY un serviteur d'un capitaine espagnol qui était en garnison à Haubourdin ce qui entraîna l'arrivée de nombreux soldats espagnols en furie et irrités y rompant fenêtres, huis, pots, verres et tous autres meubles emportant toutes les provisions, chaire, poisson et autres viandes, enfoncèrent les rondelles à la cave et laissèrent se répandre la bière, menaçant de mettre le feu. Témoin maître Wallerand NONCLERCQ prêtre, pasteur d'Haubourdin.



J 847 / 100 acte 11 du 30/01/1631

Etienne BEHAGHE hôte à *L'Empereur* à Haubourdin doit à Michel COUSIN charpentier à Haubourdin 150 livres parisis à cause de la vente d'ici Pâques d'un bateau de pareille grandeur que celui qu'il a livré à Guillaume HERMAN qu'il promet de payer au dit Michel, ses hoirs ou ayant cause acceptant et aussi atterminant au premier enfant que la femme du dit COUSIN procréera provenant des œuvres du dit Michel.

J 847 / 100 acte 12 et 13 du 31/01/1631

[En partie illisible] : Jean CORDONNIER (époux de Sainte MASURE?) baille à Quentin JACQUART fils de feu Simon, laboureur à Seclin 8c de labeur en deux pièces et ensuite à Laurent DURIETZ 1c 13v à prendre en 4c ½ de labeur au dit Cloières.

J 847 / 100 acte 14 du 07/01/1631

Jean LEFEBVRE sergent et portier de l'abbaye de Loos époux de Jeanne CREPIN et Robert LEFEBVRE leur fils à marier assisté de Michel DUFOUR bailli et censier pour Messieurs de la dite abbaye en leur maison et *cense de Rogewart* lez Frevillers et de Pierre CREPIN joueur d'instrument de Rebroennes ses amis d'une part, Marie LEROUX fille à marier de feu Jacques et de feu Marguerite DEBARBERY vivants demeurant à Frevillers, assistée de François LEROUX son frère, André GLORIAN hôte à Frevillers son cousin, Jacques DAVESNE de Celers son cousin et autres ses amis d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte la jouissance d'un lieu manoir sur une mesure et trois quartiers de prés à Frevillers pour trois ans, 100 florins Artois, un coffre, un coenty rempli de plumes et ses vêtements et outils de charpentier et 4 mesures de terres present en bail de Messieurs de Loos par son père. Elle apporte 6 mesures de terre venant de ses parents à Frevillers, 100 florins que lui doivent les héritiers de feu Benoît LEROUX son frère et autres 300 florins que François LEROUX son frère promet de lui payer pour lui racheter le droit qu'elle a sur une maison venant de ses parents sur 3 mesures à Frevillers et apporte la moitié de des meubles de ses parents à l'encontre du dit François.

J 847 / 100 acte 15 du 08/02/1631

Abraham DENGLOS et Pierre DENGLOS d'Haubourdin, Allard DURIETZ laboureur à Houplines sur la Lys tuteurs des enfants de feu Antoine DURIETZ et de Jeanne DENGLOS, Jeanne DURIETZ fille à marier de feu Antoine déchargée de tutelle pour elle et forte de Marguerite DURIETZ sa soeur aussi déchargée de tutelle baillent à Jean DELESCAILLE le jeune, drapier et échevin d'Haubourdin une maison à Haubourdin sur 1c font à la chaussée d'Haubourdin et à la fontaine.

J 847 / 100 acte 16 du 20/02/1631

Eustache HOCART fils de Jean, marchand drapier à Haubourdin baille à Gilles CORDONNIER fils de feu Antoine, marchand drapier à Haubourdin 9 c ½ de labeur à Haubourdin. Témoin Etienne BEHAGHE hôte à *L'Empereur* à Haubourdin.

J 847 / 100 acte 17 du 17/02/1631

Vendue amiablement au devant de la chapelle *Notre-Dame de Grâce à Loos* à la requête de Monsieur, maître Pierre BOULENGIER prêtre, chapelain à Lomme et avec lui maître Jean ... prêtre pasteur d'Esquermes(?) exécuteurs testamentaires de feu maître Pierre CALLAUT vivant prêtre chapelain de la dite chapelle de ses biens meubles : un pot de fer, des hardes, un tableau, un tapis de table, un seau, une petite cuvette etc.

J 847 / 100 acte 17bis du 08/03/1631

Antoine MOREL hôte aux *Trois Rois* à Haubourdin doit à Gilbert CAPON marchand à Haubourdin 134 livres 15 sols parisis à cause de la vente d'un demi drap grand lion blanc scellé à droit, promettant de payer 12 livres chaque semaine de lundi en lundi à commencer le 17 mars et s'il est défaillant le dit CAPON recevra 20 sols chaque fois qu'il manquera au dit paiement sans préjudice ni diminution des dites 12 livres.

J 847 / 100 acte 18 du 28/03/1631

Michel JACQUART laboureur à Enneulin doit à Catherine BATAILLE veuve d'Antoine CORDONNIER et Jean CORDONNIER son fils marchand de chevaux à Haubourdin 24 livres de gros de 6 florins chacune à cause de la vente d'un cheval hongre de poil brun baye qu'il promet de payer avec Jean LECLERCQ laboureur à Haubourdin, son caution, savoir 6 livres à St Rémy et 6 livres à St André et les 12 livres restantes à la chandeleur suivante 1632.

J 847 / 100 acte 19 du 26/03/1631

Jacques, Antoine, Jean, André, Philippe et Pierre HASEBROUCQ, Antoine HOCAR époux de Jeanne HASEBROUCQ et Péronne HASEBROUCQ fille à marier enfants de feu Abraham pour eux et forts de Catherine HASEBROUCQ leur soeur, vendent à Jacques DUHAYON censier des *Corneilles* à Wavrin ½ bonnier de labeur à Fournes.

J 847 / 100 acte 20 du 28/02/1631

Etienne BEHAGHE hôte à *l'Empereur* à Haubourdin doit 16 livres de gros à Jean DE CANFREBEKE écuyer, Sr du dit lieu et bailli général des terres et vicomtés d'Haubourdin et Emmerin à cause de la vente d'un cheval.

J 847 / 100 acte 21 du 31/03/1631

Jean DE CANFREBEKE écuyer, Sr du dit lieu et bailli général des terres et vicomtés d'Haubourdin et Emmerin affirme qu'en 1629 étant à Malines avec le vicomte des dits lieux en présence de feu Monsieur le comte d'ISEGHEM lors gouverneur de Lille et colonel d'un régiment de Wallons en garnison à Malines, ce dernier lui a demandé s'il connaissait un certain Jean DELESCOLLE à quoi le dit bailli a répondu que oui et le dit gouverneur a dit de lui faire savoir qu'il devait rejoindre sa garnison et que celui qu'il avait blessé était hors de danger de mort, ce qu'il lui a dit dès qu'il est revenu à Haubourdin. Attestation demandée par Regnault DELESCOLLE père du dit Jean.

J 847 / 100 acte 22 du 01/04/1631

Pierre DELEHAYE laboureur à Marquillies à présent à Haubourdin pour indemniser et restituer à Etienne FOLLET brasseur à Haubourdin 144 livres parisis qu'il a été contraint de payer pour lui par exécution de Jean LETURCQ marchand à Lille, lui promet de le rembourser à sa première demande et donne en garantie tous ses biens.

J 847 / 100 acte 23 du 01/04/1631

Philippe LECLERCQ tristran de draps à Haubourdin et André DESOBRIS époux de Péronne LECLERCQ d'Haubourdin vendent à Jean BUISINE laboureur à Hallennes 3c de jardin à Erquinghem.

J 847 / 100 acte 24 du 18/04/1631

Maître Ambroise DE FOURMESTRAUX prêtre et chapelain de *Notre-Dame de Grâce à Loos* par contrat devant le présent notaire ce jour a déclaré que pour par Adrien DE FRANCE faire solution de paiement au dit DE FOURMESTRAUX de 411 livres 16 sols pour la vente de divers chevaux et autrement, il lui a vendu les sommes

mentionnées au contrat. Il nie que le dit DE FRANCE lui doive quelque chose mais déclare lui devoir la dite somme.

J 847 / 100 acte 25 du 18/04/1631 devant *NOIROEUL notaire royal à Loos*

Adrien DE FRANCE bourgeois de Douai y demeurant, présentement à Loos pour faire solution de paiement à maître Ambroise DE FOURMESTRAUX prêtre, chapelain de *Notre-Dame de Grâce à Loos* de 411 livres 16 sols restant de plus grande somme due pour la vente de chevaux et autrement, lui cède 228 livres dues par Antoine DUTHOIT bailli de Loos en qualité de testateur et collecteur des deniers de la vente des biens meubles de feu Messire Jean NONCLERCQ vivant prêtre et chapelain de la dite chapelle, 129 livres 4 sols dues par le dit DUTHOIT pour avoir fait buer et nettoyer les linges des enfants du dit DUTHOIT à Douai pendant dix ans à l'avenant d'un livre de gros l'an et le surplus portant 9 livres 4 sols parisis pour argent prêté aux dits enfants, 54 livres 12 sols dues par maître Jean ROUSSEL d'Esquermes pour avoir été reçu en la maison du dit NONCLERCQ dont le dit DE FRANCE est héritier, somme que le dit maître Jean ROUSSEL a autrefois assignée le dit DE FRANCE de recevoir de maître Jean BONIFACE exécuteur testamentaire du feu pasteur de Loos mais qu'il n'a pu recevoir à raison que le dit ROUSSEL ne l'a lui-même pas reçue nonobstant l'assignation.

J 847 / 100 acte 26 du 26/04/1631

Ambroise DE FOURMESTRAUX prêtre, chapelain de *Notre-Dame de Grâce à Loos* nomme procureur frère Jacques BOUSSEMAR prêtre et religieux de l'ordre de saint Dominique suite à l'octroi et licence à lui fait par le R.P. frère Jacques BAUX prêtre, prédicateur général et prieur du dit couvent à Lille pour gérer et négocier ses affaires à Bruxelles et environs pour ce qui dépend de l'état de chapelain.

J 847 / 100 acte 27 du 28/04/1631

Floris DENGREMONT laboureur à Fretin nomme procureur Philippe CUINGNET pour comparaître devant la justice d'Haubourdin ou ailleurs.

J 847 / 100 acte 28 du 29/04/1631

Jean CORDONNIER marchand de chevaux à Haubourdin baille à Pierre BUISINE fils de Josse, laboureur à Santes 4c 40v de labeur à Santes.

J 847 / 100 acte 29 du 29/04/1631

Jean CORDONNIER marchand de chevaux à Haubourdin baille à François LEFEBVRE fils de Jacques, laboureur à Santes 5c de labeur à Santes.

J 847 / 100 acte 30 du 02/04/1631

Michel HEROGUIER fils de Jean demeurant au faubourg d'Arras, soldat de la compagnie de Monsieur le comte de GRINBERGUE doit à Hubert SAUVAGE hôte au faubourg de La Bassée 55 florins carolus à cause de dépenses de bouche et argent prêté, pour quoi il oblige tous ses biens.

J 847 / 100 acte 31 du 02/05/1631

Maximilien HERRENG ... à Haubourdin ... Eustache BLAUWART d'Haubourdin a consenti que le billet de 150 livres pour 8 années de rentes héritières dues par Jean BRUNEL échues le 9 février 1631 pour icelle somme recevoir sur les deniers procédant de la vente faite à Jean HEDDEBAULT d'Emmerin d'une maison appartenant au dit BRUNEL à Emmerin namptis sous la main du dépositaire d'Emmerin nonobstant que le dit BLAUWART eut ordre et hypothèque prieure au dit Maximilien sur la dite maison ce qui a été cause que le dit Maximilien a promis sur les deniers procédant de la vente qu'on est apparent de faire d'une maison occupée par Philippe BATAILLE à Haubourdin appartenant au dit BRUNEL, il consent à ce que le dit BLAUWART récupère ce qui restera du d'une lettre de rente en quoi le dit BRUNEL est obligé à son profit portant 450 livres de principal en date du 07/02/1623 nonobstant que le Maximilien a ordre et hypothèque prieure u dit BLAUWART sur la dite maison.

J 847 / 100 acte 32 du 06/05/1631

Josse LERNOULD fils de feu Jacques, laboureur à Hallennes baille à Jean BECQUET le jeune fils de Jean, une portion de jardin de 3c 64v à Haubourdin.



Plan de la dîme d'Haubourdin en 1702 - A.D.59 56 Fi 74

J 847 / 100 acte 33 du 06/05/1631

Jean BECQUET l'aîné reconnaît devoir à Josse LERNOULD fils de feu Jacques, laboureur à Hallennes 13 livres de gros de 6 florins chacune pour l'arriérage du dit jardin et avec lui le dit Jean BECQUET le jeune, son fils et caution.

J 847 / 100 acte 34 du 20/05/1631

François VAILLANT d'Haubourdin baille à Mathias DUHAMEL willarier [*prob. vieswarier*] à Lille une maison à Lille devant l'église saint Maurice haboutant à *l'hôtel de Boulogne*.

J 847 / 100 acte 35 du 26/05/1631

Anne DEFICHE fille de feu Gilles, native du pays de Liège à présent à Haubourdin affirme qu'il est venu à sa connaissance qu'on voulait inculper Laurent DAMESIN armoyer à Lille à cause de l'enfant dont elle est enceinte provenant de ses œuvres ce que la dite déclare ne pas être véritable voulant décharger le dit DAMESIN du dit fait à lui imposé par rumeur commune dit qu'il procède des œuvres d'un nommé Jacques DUBAY de Lille. Témoin maître Valentin NONCLERCQ pasteur d'Haubourdin.

Pas d'acte 36 même dans la table en début de registre

J 847 / 100 acte 37 du 12/06/1631

Pierre MOREL laboureur à Sainghin en Weppes pour faire solution de paiement à Jean COUSIN couturier demeurant au Secq, son beau-père de 10 livres de gros pour causes portées à l'acte devant Nicolas GOULLON, notaire, lui vend les meubles et pièces de ménage suivants : un métier 24 livres, un banc à coffre 16 livres, une table 8 livres, une grande chaire d'homme à dos 5 livres, une cane, une potière 5 livres, 2 chaudrons 10 livres, un gaufrier 60 sols, un saloir 60 sols, un tonneau au lait buret 50 sols, un lit parchevet, couverture, oreillers et deux paires de linceuls 12 livres, un coffre aux habits 10 livres, les habits, linges et étains en sa maison 21 livres 10 sols à lui donner quand il semblera bon à son beau-père.

J 847 / 100 acte 38 du 12/06/1631

Pierre MOREL fils de feu Jérôme, laboureur à Sainghin en Weppes nomme procureurs Marie COUSIN sa femme et Jean COUSIN son beau-père pour toutes ses affaires compris pour vendre une maison à Marquillies qu'il occupe et pour contraindre Thomas MOREL et Georges BILLAU de le décharger de 800 livres et 1000 livres en quoi il est obligé en rentes au profit de diverses personnes.

J 847 / 100 acte 39 du 26/06/1631

Eustache BLAUWART fils de feu Valérien, marchand échoppier à Haubourdin procureur de Jean BRUNEL fils de Gilles de Gand, vend aux enchères à Catherine BATAILLE veuve d'Antoine CORDONNIER une maison sur $\frac{1}{2}$ c à Haubourdin. Témoin Pasquier DELEPORTE sergent d'Haubourdin.

J 847 / 100 acte 40 du 26/06/1631

Eustache BLAUWART fils de feu Valérien, marchand échoppier à Haubourdin procureur de Jean BRUNEL fils de Gilles de Gand, vend aux enchères à lui-même 1c de jardinage à Haubourdin.

J 847 / 100 acte 41 du 01/07/1631

Lamoral DE MAILLERY écuyer, Sr de Monguillain, lieutenant d'une compagnie de cuirassiers à présent à Haubourdin baille à François MARTINNET laboureur à Sainghin en Weppes $\frac{1}{2}$ bonnier de labour à Sainghin.

J 847 / 100 acte 42 du 01/07/1631

François MARINNET marchand laboureur à Sainghin en Weppes doit à Lamoral DE MAILLERY écuyer, Sr de Monguillain 144 livres pour pot de vin de $\frac{1}{2}$ bonnier de terre qu'il a pris en bail qu'il promet de lui donner quand il le lui demandera.

J 847 / 100 acte 43 du 01/07/1631

Lamoral DE MAILLERY écuyer, Sr de Monguillain, lieutenant d'une compagnie de cuirassiers à présent à Haubourdin baille à Jacques LE MOISNE laboureur à Sainghin en Weppes 2c $\frac{1}{2}$ de labour à Sainghin.

J 847 / 100 acte 44 du 17/07/1631

Pierre CARPENTIER laboureur à Violaine doit à Catherine BATAILLE veuve d'Antoine CORDONNIER et Jean CORDONNIER son fils 22 livres de gros de 6 florins chacune à cause de la vente et livraison faite ce jour par Antoine CORDONNIER fils de la dite d'une jument de poil baye dont il payera 11 livres de gros à St Rémy 11 livres à Noël 1632. Témoin Jean RICOUR dit bailli.

J 847 / 100 acte 45 du 19/07/1631

Etienne BEHAGHE et Isabeau LEGROUX sa femme d'Haubourdin doivent à Gilles CORDONNIER échevin moderne et marchand à Haubourdin 16 livres de gros de 6 florins chacune à cause de la vente d'une jument de poil brun baye qu'ils payeront à St Rémy et Noël 1632.

J 847 / 100 acte 46 du 02/07/1631

Fremin DU MOLLIN bourgeois, marchand et sayeteur à Lille doit à Jean CORDONNIER marchand et laboureur à Haubourdin 100 florins carolus à cause de la vente d'une jument de poil brun baye qu'il payera à Noël.

J 847 / 100 acte 47 du 21/08/1631

Maître Ambroise DE FOURMESTRAUX prêtre, chapelain de *Notre-Dame de Grâce à Loos* doit à Jean BECQUET le jeune marchand drapier à Haubourdin 280 livres parisis à cause de la vente et livraison demain à Lille de deux demi draps grand lions scellés à droit à 7 livres l'aulne à payer le 21 décembre prochain.

J 847 / 100 acte 48 du 30/08/1631

Julien VILLETTE laboureur à Mainneville paroisse d'Orchies doit à Catherine BATAILLE veuve d'Antoine CORDONNIER et Jean CORDONNIER son fils 200 florins carolus à cause de la vente d'un cheval hongre de poil gris dont il payera 50 florins à la St Luc et 75 florins à la Chandeleur et les 75 florins restants par toutes les fêtes de Pâques. Si le dit CORDONNIER n'est pas apaisé de la solvence du dit VILLET d'ici huit jours il lui reprendra le cheval.

J 847 / 100 acte 49 du 25/08/1631

Jean BECQUET le jeune, drapier et échevin moderne d'Haubourdin vend à Adrien CAULIER brasseur aux faubourgs de la Barre 6 demi draps savoir les trois nonante et les trous autres grand lions tous blancs et scellés à droit à livres le 6 septembre prochain pour 77 patards l'aulne à payer moitié le 6 mars 1632 et pour l'autre moitié payée en bière livrée à Etienne BEHAGHE hôte à Haubourdin ou autre personne que le dit BECQUET désignera qui donnera 100 livres au dit BECQUET. S'il est défaillant en mars il devra payer le double.

J 847 / 100 acte 50 du 17/09/1631

Eustache BLAUWART marchand échoppier à Haubourdin et Nicolas DUTHOIT concierge de l'hôpital d'Haubourdin, curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trépas d'Antoine DEFFRENES vendent aux enchères à Monsieur Noël DUCHANGE licencier es droits à Tournai un bonnier de labeur à Sailly occupé par Gilles JOVENEAU.

J 847 / 100 acte 51 du 18/09/1631

Maximilien HERRENG d'Haubourdin déclare que sur ce que Robert WILLEMET ayant charge et au nom de Nicolas DESRUMAUX prétendant à sa charge la somme de 24 livres parisis qu'il doit de reste de 434 livres dont il s'est porté caution de Pierre HERRENG son fils, le dit Maximilien déclare avoir payé le 20 mars 1626 12 livres à l'hôtesse de Saint Clément et le 20 avril 12 livres à la dite hôtesse sur quoi le dit Robert a déclaré avoir charge du dit DESRUMAUX de se rapporter au serment du dit Maximilien.

J 847 / 100 acte 52 du 18/09/1631

Eustache BLAUWART marchand échoppier à Haubourdin (et Robert WILLEMET de Lille - rayé), curateurs commis aux biens de feu Guillaume WILLEMET vendent aux enchères à Martin DESPLANCQUES $\frac{1}{2}$ c de jardinage sur le bord du Riez d'Haubourdin.

J 847 / 100 acte 53 du 18/09/1631

Eustache BLAUWART marchand échoppier à Haubourdin (et Robert WILLEMET de Lille - rayé), curateurs commis aux biens de feu Guillaume WILLEMET vendent aux enchères à Martin DESPLANCQUES un lieu manoir à usance de drapier à Haubourdin sur ½c front à la chaussée d'Haubourdin. Devant le notaire P. DUTHOIT.

J 847 / 100 acte 54 du 23/09/1631

Eustache BLAUWART marchand échoppier à Haubourdin et Antoine WATRELO marchand brasseur à Haubourdin, tuteurs de Josse et Antoinette WILLEMET baillent à Pierre DENGLOS fils de Jacques, tristran de draps à Haubourdin un lieu manoir sur 3c.

J 847 / 100 acte 55 du 15/10/1631

Guillaume HERMAN marchand brasseur à Don baille en avant-cense à Etienne FOLLET et Isabeau CARTON sa femme une maison dont le bailleur se réserve une chambre derrière avec une cheminée sans avoir le dit preneur à entretenir la brasserie. Agréé par Etienne SALOME époux de Jeanne HERMAN de Comines.

J 847 / 100 acte 56 du 15/10/1631

Maître Ambroise DE FOURMESTRAUX prêtre, chapelain de *Notre-Dame de Grâce à Loos*, procureur spécial d'Adrien DE CELERS Sr de Belle Haye vend à Gaspard receveur et Louis DE MADRE greffier de Cysoing, frères, un lieu manoir sur 14c 3q et 8c, 4c et 5q à Cysoing. Puis surenchère par Philippe CUINGNET procureur postulant à Lille.

J 847 / 100 acte 57 du 15/10/1631

Guillaume HERMAN marchand brasseur à Don et Etienne SALOME époux de Jeanne HERMAN échoppier à Comines nomment procureur Jean DUBUS, boucher au dit lieu pour mettre en vente aux enchères une maison à Haubourdin occupée par Etienne FOLLET.

J 847 / 100 acte 58 du 28/10/1631

Gérard LABE marchand drapier à Haubourdin assisté de Marguerite BOUTARD veuve de Nicaise LABE sa belle-mère, Maximilien BECQUET son beau-frère et de Monsieur Valentin NONCLERCQ prêtre, pasteur d'Haubourdin son ami d'une part, Isabeau BLANCQUART fille de feu Vincent demeurant en la cense de Beuvreck à Sequedin assistée de d'Antoinette BLANCQUART sa mère, François RAMERY et Antoinette BLANCQUART sa femme, ses beau-frère et soeur, Jean et Pierre YOLENT ses oncles maternels d'Ennetières en Weppes et Prêmesques et de Pierre DESMASIERES son bel oncle d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 400 florins carolus et ses vêtements de noces. Passé en la dite cense. [Voir l'acte 59]

J 847 / 100 acte 59 du 13/10/1631

Gérard LABE marchand drapier à Haubourdin déclare qu'il y a quelques semaines il a été rédigé un contrat de mariage entre lui et Péronne CARPENTIER veuve d'Antoine DEFFRENES devant Jacques MUTTEAU greffier de Santes mais le dit mariage ne peut avoir lieu en raison de l'affinité qu'ils ont entre eux pour quoi il a été nécessaire d'envoyer à Sa Sainteté une demande de dispense pour la dite affinité entraînant grands frais et il a acheté à la dite Péronne diverses bagues de grande valeur mais, finalement, elle a refusé le mariage. Pour quoi le notaire est allé la voir pour conclure le mariage, la dispense ayant été obtenue afin de connaître les raisons de son refus. Et, au cas où elle persiste, de lui rendre les bagues et habits et payer les frais de la dite dispense et du retardement du mariage, se déchargeant le dit LABE du compromis. Le notaire s'est transporté en l'hôtellerie où pend l'enseigne *Saint Antoine* à Haubourdin pour faire lecture de l'acte à la dite Péronne à quoi elle a répondu qu'elle ne prendrait pas pour mari même s'il avait une maison pleine d'or de quoi elle parlera avec son père quand il sera de retour et elle a demandé copie de l'acte.

J 847 / 100 acte 60 du 12/11/1631

Pierre QUENNIPEL fils de feu Martin, laboureur à Pont à Marcq doit à Jean CORDONNIER marchand de chevaux à Haubourdin 15 livres de gros de 6 florins carolus chaque à cause de la vente d'un poulain de poil roux-gris dont il payera 5 livres de suite et le reste à la Trinité prochaine.

J 847 / 100 acte 61 du 02/12/1631

Pierre CARPENTIER laboureur à Violaine doit à Catherine BATAILLE veuve d'Antoine CORDONNIER et Jean CORDONNIER son fils marchands de chevaux à Haubourdin 23 livres de gros à cause de la vente d'un cheval de poil baye à payer la à Noël et doit 8 livres de gros pour l'achat de deux poulains à l'encontre d'un hongre brun baye que lui ont livré les dites veuve et fils également à payer à Noël.

J 847 / 100 acte 62 du 11/11/1631

Jacques BILLAU carlier et Antoine RASE cardeur à Haubourdin doivent à Jean DUBUS boucher à Haubourdin 20 livres chacun à cause de la vente de la chair d'un bœuf avec une trippe chacun par moitié à payer à la Pentecôte.

J 847 / 100 acte 63 du 30/12/1631

Extrait de certain livre parchemin relié en forme contenant les livraisons de blé faites par Simon DOBY laboureur à Fourmestraux : 01/03/1620 12 rasières à Philippe DE FOURMESTRAUX, 10/04/1620 12R au dit, 07/05/1620 10R, 08/07/1620 baillé 100 florins toujours au même, 15/07/1620 2R de blé à la veuve Guillaume DE FOURMESTRAUX, 14/10/1620 2R à la dite veuve [...] 19/02/1621 10R de blé à Philippe DE FOURMESTRAUX [...] 05/09/1622 6 havots à Jean DE FOURMESTRAUX le jeune demeurant au Noir Moreau.

J 847 / 100 acte 64 du 17/01/1631

Jacques RICOUR boulanger à Lille et Marguerite VISCOUR sa femme, vendent à Jean BRAEM laboureur à Lomme 2c de labour à Sequedin occupés par Vincent LEVIEL. Témoin Mathis VISCOUR échevin de Sequedin devant POLLET.

J 847 / 100 acte 65 du 20/09/1630

Jean GAUQUIER hôte à Haubourdin vend à Etienne BEHAGHE aussi hôte à Haubourdin 1000 fagots de bois à livrer à Haubourdin au pied de la maison de Marc LECLERCQ à Noël pour quoi il lui doit 10 livres chaque cent à payer la moitié à la St Jean Baptiste 1631 et l'autre moitié au noël suivant.

J 847 / 100 acte 66 du 28/09/1630

Paul BARGE fils de feu Pasquier, laboureur à Emmerin pour faire solution de payement à Jean CORDONNIER marchand de chevaux à Haubourdin, il lui cède un chariot tout monté et ferré et esquinnonné, un chariot ferré de devant et bâtard derrière, deux vaches de poil gris mêlé et de poil roux à blanc dos.

J 847 / 100 acte 67 du 11/10/1630

Daniel POISSONNIER fils de feu Gilles, laboureur à Provin doit à Catherine BATAILLE veuve d'Antoine CORDONNIER et à Jean CORDONNIER son fils d'Haubourdin 240 florins carolus de 20 patards pièce de reste à cause de vente de deux chevaux poulains de poil brun baye à payer 118 florins à Pâques et 118 (sic) à la St Jean Baptiste suivante. Quittance du 11/12/1631.

J 847 / 100 acte 68 du 26/10/1630

Thomas ROUSSEAU fils de feu Roz, laboureur et brasseur à Hallennes déclare qu'Etienne BEHAGHE hôte à Haubourdin a vendu aujourd'hui un manteau de drap noir pour lequel le comparant a intenté cause devant les mayeurs et échevins d'Haubourdin. Accord.

J 847 / 100 acte 69 du 07/11/1630

Etienne FOLLET brasseur et Isabeau CARTON sa femme d'Haubourdin pour avoir main levée des leurs biens saisis à la requête de Jean CORDONNIER marchand à Haubourdin avec établissement de gardes manneurs en leur maison à cause de 28 livres de gros qu'ils lui doivent lui cèdent divers meubles et bestiaux : du bois, deux vaches de poil roux et macote, 3 veaux, 2 lits, coffres et autres meubles en gage contre la payement d'un tiers dans 3 semaines, tiers un mois après et dernier tiers un mois encore après.

J 847 / 100 acte 70 du 08/11/1630

Maître Valentin NONCLERCQ prêtre, pasteur d'Haubourdin baille à Gilles CORDONNIER marchand de chevaux à Haubourdin la portion de dîme qui lui appartient sur les héritages du côté de Santes et Sequedin par delà la rivière pour la dépouille de l'août 1633 et pour 6 ans moyennant 40 livres parisis par an et devra prêter au bailleur un cheval 4 jours en l'an de son choix. Témoin Gaspard DELAVAL dit bailli, d'Haubourdin.

J 847 / 100 acte 71 du 19/11/1630

Etienne FOLLET brasseur et Isabeau CARTON sa femme pour faire solution de paiement à Jacques BOUSSEMAR laboureur à Englos de 200 florins carolus à cause de la vente de vaches et argent prêté, lui cèdent deux chaudières servant à sa brasserie avec une cuve, deux bacs et 36 vidanges et autres ustensiles de brasserie.

J 847 / 100 acte 72 du 22/11/1630

Etienne FOLLET et Isabeau CARTON sa femme d'Haubourdin vendent à Mathieu MUTEAU lieutenant de bailli d'Haubourdin et François DENGLOS échoppier à Haubourdin la coupe de bois de halloterie croissant sur 10c de dodenne que le dit FOLLET et sa femme tiennent en ferme du vicomte d'Haubourdin.

J 847 / 100 acte 73 du 09/12/1630

Eustache BLAUWART marchand à Haubourdin baille à (Antoine BLANCQUART fils de feu Laurent, laboureur et Antoinette DUMETZ sa femme d'Emmerin - rayé) Pierre CLEMENT fils de feu Gilles(?) ... Marie ... sa femme un lieu manoir sur 4c ½ à Emmerin dont Josse BUISINE se porte caution.

J 847 / 100 acte 74 du 11/12/1630

Guillaume DE BRAY huissier de leurs majestés et Hugues DUTRIEZ hôte au Cheval Blanc à Lille affirment qu'en mars 1628 sont venus en l'hôtellerie du Chevalier Rouge à Lille où le dit Hugues demeurait avec Messieurs WAETENDONCK et LANCELOT, avocats de Malines assisté de Maximilien DE FOURMESTRAUX prêtre se qualifiant d'agent de son excellence la marquise de ... Y RADALESTE étant arrivé avec valet, charotier, carrosse et quatre chevaux où ils firent assez bonne dépense traitant des affaires de la dite marquise ... argent [...]

J 847 / 100 acte 75 du 30/12/1630

Louis TRIDES et Jean VANDALLE marchands drapiers à Haubourdin, curateurs des biens de feu Pierre LEROY et à la personne et biens de Françoise CARPENTIER sa veuve vendent aux enchères à Charles LECOCQ laboureur à Haubourdin et sa femme une maison sur 3c à Haubourdin. Gilles CORDONNIER remet le montant de la vente.

J 847 / 100 acte 76 du 30/12/1630

Jean DE CANFREBEKE écuyer, Sr du dit lieu, bailli général des villes, terres et vicomtés d'Haubourdin et Emmerin, receveur et curateur des personnes et biens de Monsieur DE HOCRON ayant charge du vicomte des dits lieux curateur avec autres du dit DE HOCRON demandant au présent notaire de se transporter aux villages de Sainghin en Weppes et Fournes en deux censes et maisons appartenant au dit DE HOCRON pour visiter les enclos des jardins, prés, drèves et héritages et y nombrer et tenir note des arbres et bois montants en la *cense du Bas Hocron* occupée par Pierre COUSIN à Sainghin puis en la *cense du Haut Hocron* à Fournes.

J 847 / 100 acte 77 du 03/02/1632

Pierre MAILLOT fils de Pierre, laboureur à Flines doit à Catherine BATAILLE veuve d'Antoine CORDONNIER et Jean CORDONNIER Son fils, marchands de chevaux à Haubourdin 143 livres à cause de la vente d'un jument de poil noir et 5 quartiers de draps violets à payer à Noël et à la Chandeleur.

J 847 / 100 acte 78 du 10/02/1632

Eustache HOCHAR à présent mayeur et Gérard HERRENG échevin d'Haubourdin, marchands drapiers âgés de 36 et 55 ans environ affirment qu'ils sont allés chez Isambart COUSIN marchand drapier à Haubourdin pour y visiter trois balles de laine marquées 22, 21 et 23 achetées à LAIGNEL marchand à Lille. Le 22 est de qualité seconde et les deux autres quarts. Témoins Jacques HACOU sergent à Haubourdin et François DE BRAY de Lille.



J 847 / 100 acte 79 du 23/02/1632

Lucas DE FOURMESTRAUX prêtre, chapelain de la chapelle Saint Georges en l'église Saint Pierre de Lille baille à Pierre SIX laboureur et Françoise BOUCHERY sa femme de Lompret un dîmeron à Lomme appartenant à la dite chapelle à commencer en mars 1635 pour 6 ans moyennant 12 livres par an.

J 847 / 100 acte 80 du 01/03/1632

Monsieur Adrien DE CELERS (signe CHELERS) Sr de Nieubourg, Belle Haye etc. vend à Gaspard DE MADRE receveur de la baronnie de Cysoing y demeurant un lieu manoir sur 14c 3q à Cysoing.

J 847 / 100 acte 81 du 07/04/1632

Pierre HAZE fils de feu Gilles de Santes moyennant ce que Nicolas BONNIER teinturier a compté ce jour et payé à Guillaume COANE (COISNE) laboureur et brasseur à Santes la somme de 102 livres parisis, le tient quitte de ce qu'il devait pour la vente d'une maison vendue par le dit BONNIER au premier comparant sur 1q dont le dit BONNIER ne s'est pas déshérité et revendue depuis à Jérôme DELEPORTE d'Haubourdin. Restant à payer par le dit COENE au dit HAZE 36 livres parisis pour ce qu'il a payé à Isabeau DURIETZ et Madeleine DELADERRIERE belles-sœurs du dit BONNIER et 36 livres à cause du marché.

J 847 / 100 acte 82 du 18/03/1632

Jean DUMONT naguère censier à La Madeleine et à présent soldat cuirassier en la compagnie de Monsieur DE CROY logé à Haubourdin, vend à Jean DU CASTEL fils de feu Urbain, hôte au *Hallain* à La Madeleine un cheval hongre de poil baye pour s'acquitter de dépenses de bouche.

J 847 / 100 acte 83 du 22/04/1632

Simon LANDRIEU fils de feu Gilles, laboureur et Péronne LEGELIN(?) doivent à Gilles CORDONNIER marchand drapier et de chevaux à Haubourdin 26 livres de gros de 6 florins chacune à cause de la vente d'une jument de poil brun braye à payer 1/3 à la Toussaint, 1/3 à Noël et 1/3 à Pâques.

J 847 / 100 acte 84 du 22/04/1632

Jeanne BRUNEAU baille à Jacques DEFFONTEINE ½ de la maison sur ½c qu'il occupe. Témoins Jean GAUQUIER et Pierre CARPENTIER hôtes à Haubourdin.

J 847 / 100 acte 85 du 25/04/1632

Jean DENGLOS fils de Jacques, tondeur de grande force à Haubourdin assisté de son père, d'Eustache BLAUWART échevin et de Jean BOUBIN(?) son ami d'une part, Andrieuse (plus loin Andrée) CRESPIIN fille de Bauduin, assistée de son père, Françoise SIX sa mère et de Monsieur Andréas DE FOURMESTRAUX écuyer, Sr des Wazières, Beaupretz etc. son parrain d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 300 livres parisis, la décharge de ses dettes et ses vêtements de noces. Elle apporte 300 Florins donnés par son parrain et 60 florins d'épargne.

J 847 / 100 acte 86 du 05/04/1632

Pierre DELALEAU, Guillaume DE LEZEL, Pierre FRANCOIS soldat de la compagnie de Monsieur DE CROY reconnaissent devoir à Etienne VERHAGHE hôte à Haubourdin 45 florins à cause de dépenses de bouche durant le temps où le Sr DE CROY faisait sa compagnie à Haubourdin chacun pour sa part de 15 florins.

J 847 / 100 acte 87 du 05/05/1632

Martin CROMBET fils de feu Jean, laboureur à Hellin paroisse d'Ennevelin doit à Jean CORDONNIER marchand de chevaux à Haubourdin 21 livres de gros et 2 rasières d'avoine à cause de la vente d'une jument de poil baye à payer 1/3 à St Rémy avec les 2 rasières, 1/3 à Noël et 1/3 à Pâques.

J 847 / 100 acte 88 du 08/05/1632

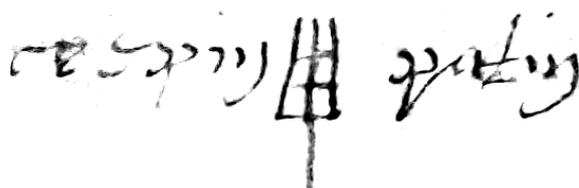
Antoine TERRACHE laboureur à Haubourdin doit à Jean BEGHIN fils de Jacques, mayeur de la vicomté d'Emmerin 200 livres parisis à cause d'argent délivré par le dit BEGHIN son frère utérin en prêt et autres 200 livres qu'il lui doit par contrat devant Pierre DUTHOIT notaire le 28/01/1627 à rembourser quand il le demandera.

J 847 / 100 acte 89 du 10/05/1632

Guillaume DE BRAY dit de Suisse, huissier privé et grand consaux de sa majesté et sergent de la Gouvernance de Lille baille à Gabriel QUENDIET(?) laboureur à Petit Hantay et Martine ... sa femme 6c de labeur à Salomé.

J 847 / 100 acte 90 du 24/05/1632

Pierre BEUDART se porte caution de Crespin PATIN hôte à Emmerin vers Guillaume DE BRAY pour 30 florins carolus qu'il lui doit à cause de rendage.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Crespin Patin'. The signature is written in a cursive style with a vertical line extending downwards from the end.

J 847 / 100 acte 91 du 05/06/1632

Nicolas DE HAYNAULT de Wattines paroisse de Cappelle en Pévèle doit à Catherine BATAILLE veuve d'Antoine CORDONNIER 18 livres de gros à cause de la vente faite par Antoine CORDONNIER son fils d'un cheval de poil baye et avec lui Jacques HERBO fils de feu Michel son caution. A payer 8 livres à la Pentecôte et les 10 livres payées par transport de même sommes due par Philippe LESPAIGNOL meunier de *Huquin*.

J 847 / 100 acte 92 du 05/06/1632

Jacques HERBO fils de feu Michel, laboureur à Bersée doit à Jean CORDONNIER marchand drapier et de chevaux à Haubourdin 16 livres de gros et une rasière d'avoine à cause de la vente d'une jument de poil blondeau et avec lui Nicolas DE HAYNAULT de Wattines paroisse de Cappelle en Pévèle son caution à payer la moitié le 10 octobre et l'autre à Pâques et la rasière à St Rémy.

J 847 / 100 acte 93 du 11/06/1632

Florent WILLEMET receveur des chapelains de *Notre-Dame en Lite lez Arras* baille à Toussaint MAHIEU drapier et Marie HOUBLINE(?) sa femme d'Haubourdin une maison à usance de draperie à Haubourdin occupée par Betreumieux DESBAULLEUR(?).

J 847 / 100 acte 94 du 16/06/1632

François LADENT charpentier à Lille et Paul REUGMAN drapier et Jeanne LADEN sa femme d'Haubourdin étant apparent d'entrer en procès touchant la succession de Marguerite CERESPEL [sic, plus loin CRESPEL] à son trépas veuve d'André LADEN leur mère. Accord pour que revienne au dit François une maison sur 2c à Haubourdin, 8c contre 500 livres à payer au dit couple, la décharge de la donation faite à Anne LADEN fille du dit François par Marie LADEN fille non mariée de feu Bernard de lettre de rente de 1603 obligeant la dite feu Marguerite CRESPEL au profit de la dite Marie au rachat de 100 florins contrairement aux dispositions prises par leur dite mère et aux autres une maison à Haubourdin par partage avec maître Roland LADEN prêtre pasteur de le Planque près Mortagne au diocèse de Cambrai du 15/05/1619 et comme feu Jacques LADEN leur oncle devait 200 livres au dit François, 200 au dit Paul et sa femme et 200 à Gabrielle REUGMAN fille du dit Paul à charge maintenant du dit François qui a hérité de la maison hypothéquée, le dit couple le décharge de ce qu'il leur doit et doit à leur fille, le reste des biens de la dite Marguerite CRESPEL allant au dit Paul et sa femme.

J 847 / 100 acte 95 du 16/06/1632

Maître Roland LADENT prêtre, pasteur propriétaire de la paroisse de le Planque diocèse de Cambrai reconnaît que par partage de ses biens à ses frères, sœurs, neveux et nièces devant les échevins d'Haubourdin le 15/05/1619 il a ordonné qu'après son trépas appartiendra à Marguerite LAIGNEL sa nièce 3c de labour à Haubourdin et comme la dite Marguerite est allée de vie à trépas sans délaisser enfant, il donne à Roland LADEN fils de François son neveu et filleul les dits 3c et s'il meurt avant lui à ses frères et sœurs.

J 847 / 100 acte 96 du 16/06/1632

Maître Ambroise DE FOURMESTRAUX prêtre, chapelain de *Notre-Dame de Grâce à Loos* à l'intervention de maître Michel MOUTURIER prêtre, pasteur de Lomme et doyen de la chrétienté, il baille à Gilles HORRENG et Marie DESWASTINNE sa femme un lieu manoir sur 3c ½ rue du Marais à Loos et 16c ½ de terre.

J 847 / 100 acte 97 du 20/06/1632

Maître Ambroise DE FOURMESTRAUX prêtre, chapelain de *Notre-Dame de Grâce à Loos* et Jean BLANPAIN fondeur de cloches à Saint Omer à présent à l'abbaye de Loos par accord entre eux le 16/06/1632 présent maître MOUTURIER prêtre, pasteur de Lomme et doyen de la chrétienté et de Joachim BLANPAIN fils du dit Jean ils se sont accordés pour la fonte des cloches de la dite chapelle [Suite illisible] et le dit fondeur devra faire les bateaux des cloches à ses dépens en lui livrant les vieux bateaux et les entretenir deux ans.

J 847 / 100 acte 98 du 01/07/1632

Jean DUBOIS père et tuteur des enfants qu'il eut en premières noces de feu Marguerite WILLEMET, Antoine DERETZ époux de Jeanne WILLEMET du Telu pays d'Artois, Antoine WATRELO époux de Catherine WILLEMET brasseur à Haubourdin, Josse LERNOULT et Robert WILLEMET, Eustache BLAUWART et Jean DESMASIERES tuteurs de Josse et Antoinette WILLEMET, les dits WILLEMET frères, sœurs, neveux et nièces de Madeleine DESTIEU à son trépas veuve de Robert WILLEMET et les dits Josse et Antoinette avec les dites Jeanne et Catherine enfants et héritiers de feu Jean WILLEMET pour éviter tout problème dans la succession de la dite DESTIEU que pour les biens délaissés par Marie WILLEMET leur soeur, fille du dit Jean entrée en religion, ils procèdent au partage. Au dit DURETZ une maison à Haubourdin gros du *fief des Lombards* occupée par ... POTTIER, hôte et la seigneurie et *fief les Comb...* et 8c de labour. Aux enfants de Jean DUBOIS la moitié de 2 lieux manoirs à Loos sur 20c contre la dite Antoinette. Au dit WATRELO une maison à Haubourdin occupée par Pierre DENGLOS fils de Jacques sur 3c, 8c de labour, plusieurs lettres de rente de plus de 700 livres dont une à charge de Jean PETILLON de Fleurbaix. A Josse WILLEMET 8c de pré à Haubourdin, une lettre de rente de 800 Livres à charge de Jean CORDONNIER, une de 200 livres obligeant Jacques TRIDES.

J 847 / 100 acte 99 du 07/07/1632

Jean LEPROUX hôte à Mouchin doit à Catherine BATAILLE veuve d'Antoine CORDONNIER à Haubourdin 25 livres de gros à cause de la vente par Antoine CORDONNIER son fils d'un cheval hongre de poil rouen à payer 50 florins pour 1/3 à la St André, 1/3 à Noël et 1/3 le jour de l'an 1633 s'il peut prouver sa solvence d'ici huit jours, sans quoi il devra rendre le cheval.

J 847 / 100 acte 100 du 21/07/1632

Antoine HERMAN laboureur à Emmerin vend à Eustache HOCHAR marchand drapier et mayeur de la vicomté d'Haubourdin 1c de labour à Emmerin dont il a naguère acheté 2/3 à Catherine MARTIN veuve de Nicolas BARGE pour lesquels il a déclaré son command le dit HOCHAR. Puis le dit HERMAN déclare devoir à la dite veuve 26 livres de gros, savoir 14 livres de gros de rendage et 12 livres de gros pour la revente de 16 rasières de blé pour quoi il lui cède 18 florins carolus que lui doit Pierre DESREMEAUX(?) hôte à Haubourdin et 18 livres de gros dues par Eustache HOCHAR à cause de la vente de ce jour.

J 847 / 100 acte 101 du 22/07/1632

Julien VILLET laboureur à Manneville, paroisse d'Orchies doit à Jean CORDONNIER marchand de chevaux à Haubourdin 32 livres de gros à cause de la vente d'un cheval de poil brun baye à payer 1/3 à la St Rémy, 1/3 à la Chandeleur et 1/3 à Pâques.

J 847 / 100 acte 101bis du 30/07/1632

Eustache BLAUWART marchand échoppier à Haubourdin déclare que, nonobstant certain contrat passé de jour par le présent notaire, soit dit qu'Antoine LHOIR échoppier à Hallennes lui a donné et à ses fils et filles tous les meubles en la maison mortuaire du dit LHOIR au jour de son trépas et la jouissance de la moitié de la maison occupée et appartenant au dit LHOIR, il subroge en faveur d'Isabeau HUCHON femme du dit LHOIR.

J 847 / 100 acte 102 du 30/07/1632

Antoine LHOIR fils de feu Antoine, échoppier sur la chaussée d'Haubourdin paroisse d'Hallennes donne à Eustache BLAUWART échoppier à Haubourdin ou son fils ou fille aîné en cas de prédécès de leur père, pour les bonnes correspondances qu'il a eut avec lui tous ses biens meubles sauf ce qui pourra appartenir à Isabeau HUCHON sa femme pour son douaire à prendre à sa mort.

J 847 / 100 acte 103 du 03/08/1632

Pierre EMPIS laboureur à Sequedin doit à Jean DUHOT argentier de la ville de Lille et receveur de la seigneurie de Muchembus 469 livres pour cinq années de rentes seigneuriales à payer à la Toussaint avec l'accord de Bauduin CRESPIN bailli de la dite seigneurie.

J 847 / 100 acte 104 du ../08/1632

Eustache HOCHAR mayeur d'Haubourdin a reçu de Jean LETURCQ marchand à Lille 2 doubles pistoles d'Espagne en espèces pour quoi il lui a rendu 8 doubles pistolets en espèces au cas où le dit HOCHAR ait vendu au dit LETURCQ une pièce de drap d'Haubourdin scellée à droit et en payer par le dit LETURCQ le prix entre eux convenu [reste illisible].

J 847 / 100 acte 105 du 01/09/1632

Pierre DUTHOIT laboureur à Erquinghem le Sec doit à Gilbert GRUSON laboureur à Hallennes 150 livres parisis à cause d'argent prêté à rendre d'ici un an. Témoin Jacques HACOU sergent à Haubourdin.

J 847 / 100 acte 106 du 23/09/1632

Pasquier MARIAGE fils de feu Jean donne à Jean, (Martin - rayé), Michel, Martin, (Agnès - rayé) Antoinette, Jeanne et Marguerite MARIAGE ses enfants, tous ses biens à égales portions sans préférence d'âge ou de sexe et de même pour la succession d'Anne VAN... leur mère si elle n'en dispose pas autrement.

J 847 / 100 acte 107 du 13/08/1632

Devant les mayeur et échevins de la vicomté d'Haubourdin sont comparus Eustache BLAUWART et Jacques HACOU curateurs des biens de feu Jacques VISIN ayant obtenue l'autorisation de vendre du roi à cause des dettes en rentes et du droit de douaire de la veuve du dit VISIN renoncée es biens et dettes ce qu'ont confirmé Etienne BEHAGHE et Jean GAUQUIER d'Haubourdin et demandent l'autorisation de vendre aux dits échevins qui la leur accorde.

J 847 / 100 acte 108 du 23/09/1632

Martin MARIAGE fils de Pasquier au lit, malade, teste, demandant à être enterré au cimetière d'Hallennes, donne tous ses biens à ses enfants à égale portion qu'ils pourront appréhender par mise de fait vers Anne VAILLANT sa femme. Témoins Charles DUPONT prêtre, pasteur d'Hallennes et Denis CORDONNIER maréchal à Hallennes.

J 847 / 100 acte 109 23/09/1632

Eustache BLAUWART et Jacques HACOU curateurs des biens de feu Jacques VISIN vendent aux enchères à Jean GAUQUIER hôte à *Saint Christophe* un lieu manoir sur 3q devant le Riez d'Haubourdin.

J 847 / 100 acte 110 du 28/09/1632

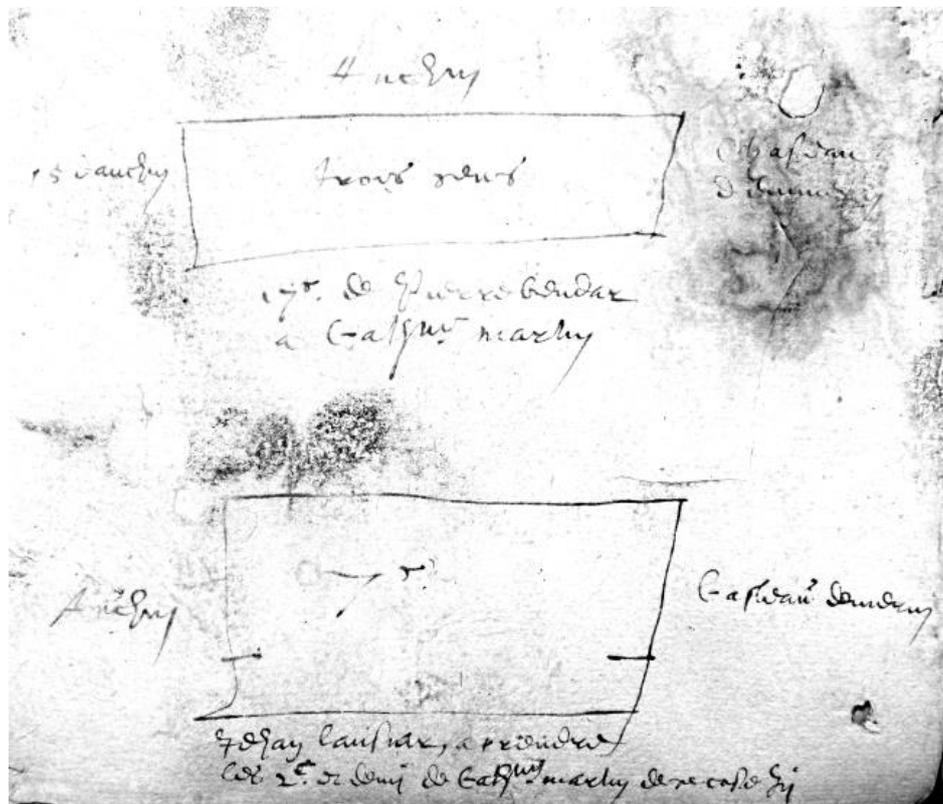
Gaspard POLLET et Eustache BLAUWART curateurs des biens de feu Gérard LABE pour faire solution de paiement à Charles LOEULLIER, lui vendent diverses pièces de draps jusqu'à l'extinction de la dette.

J 847 / 100 acte 111 du 27/09/1632

Louis MARCHANT fils de feu Jean, laboureur et Madeleine FORESTIER sa femme de Gondcourt doivent à Gilles CORDONNIER marchand de chevaux à Haubourdin 14 livres de gros de six florins carolus chacune et 500 de tuiles pour la vente d'un cheval hongre de poil brun baye à payer moitié à St Jean Baptiste et l'autre d'ici un an et les tuiles à livrer à Haubourdin d'ici huit jours.

J 847 / 100 acte 112 du 27/09/1632

Catherine MARTIN veuve de Nicolas BARGE d'Haubourdin et Marie BARGE veuve de Jacques HERMAN d'Emmerin procèdent au partage de 3c, 7c de labour à Emmerin, savoir la moitié des 3c à la dite Catherine et 2c ½ en la pièce de 7c, le reste appartenant à la dite Marie.



J 847 / 100 acte 113 du 27/09/1632

Gilles CORDONNIER marchand drapier et de chevaux à Haubourdin baille à Vaast DUBOIS fils de feu Jacques, laboureur et Marie CAMBRON sa femme de Sequedin un lieu manoir à Sequedin sur 5c ½. Témoin maître Oste DELEFORTRIE prêtre et chapelain de l'hôpital d'Haubourdin et Antoine LEVESQUE hôte à Haubourdin.

J 847 / 100 acte 114 du 29/09/1632

Frédéric DURETZ chartier et Catherine FRANCHOIS sa felle de La Bassée doivent à Jean CORDONNIER marchand de chevaux à Haubourdin 20 florins carolus de rente de 20 livres de gros à cause de la vente d'une jument à payer la moitié dans trois mois et le reste trois mois après.

J 847 / 100 acte 115 du 28/09/1632

Inventaire des biens meubles et marchandises trouvés en la maison mortuaire de feu Gérard LABE fait par le présent notaire en présence de Gaspard POLLET et Eustache BLAUWART exécuteurs testamentaire du dit défunt : des fardeaux de filets, de la laine es mains de la belle-fille de Noël GRUART, de sa veuve, Robert WATRELO, Jean BELTREUMIEUX ..., draps, coffres, louchet, plats, pot de chambre [...] [Liste très endommagée]. En présence de Maximilien ..., Paul BOQUILLON, Jean BARBE et plusieurs autres héritiers.

J 847 / 100 acte 116 du 30/09/1632

Jean GAUCQUIER hôte à Haubourdin doit à Gilles CORDONNIER marchand de chevaux à Haubourdin 12 livres de gros à cause de la vente d'un cheval hongre de poil gris baye à payer lors de la fête de Lille.

J 847 / 100 acte 117 du 27/10/1632

Antoine LEVESQUE hôte (et Isabeau CAMBRON sa femme - rayé) doit à Jean CORDONNIER marchand drapier et de chevaux à Haubourdin 23 livres de gros pour la vente d'une coupe de trois ... de bois à payer à la St Jean prochaine.

J 847 / 100 acte 118 du 02/11/1632

Jacques DENGLOS fils de feu Félix, tristran de draps à Haubourdin baille à Antoine LEVESQUE et Isabeau CAMBRON sa femme, hôte à Haubourdin la moitié de la maison et hôtellerie où pend l'enseigne *L'Empereur* à Haubourdin du côté de *la chapelle d'Haubourdin* étant tenus d'entretenir les verrières.

J 847 / 100 acte 119 du 08/11/1632

Marguerite LECLERCQ veuve renoncée es biens et dettes de Nicolas LEMESRE déclare que Betreumieux CARPENTIER fils de François, marchand à Haubourdin lui a confessé lui devoir et payer quand bon lui semblera 18 florins de 20 patards pièce pour lui avoir vendu son droit de cense d'une maison donné par Eustache BLAUWART curateur des biens [Suite illisible] dans laquelle elle se réserve une chambre.

J 847 / 100 acte 120 du 10/11/1632

Hubert VALLOIS doit à Philippe CUINGNET 15 florins pour une houpeline grise à payer en deux fois à St Jean Baptiste et Décollasse 1633.

J 847 / 100 acte 121 du 06/11/1632

Pierre HERMAN fils d'Antoine, censier en la *cense de Beausart* à Carvin doit à Jean CORDONNIER marchand de chevaux à Haubourdin 100 florins carolus à cause de la vente d'un cheval hongre de poil baye à payer la moitié dans six mois et l'autre moitié dans un an. Payé le 20/12/1641.

J 847 / 100 acte 122 du 16/11/1632

Antoine CONSTANT fils de Jean, laboureur à Péronne doit à Catherine BATAILLE veuve d'Antoine CORDONNIER 16 livres de gros à cause de la vente par Antoine CORDONNIER son fils d'une jument de poil noir et avec lui Adrien DELEMARE de Péronne que s'est porté caution à payer la moitié à la Pentecôte et l'autre moitié à la St Rémy.

J 847 / 100 acte 123 du 20/11/1632

Jean DUMETZ fils de feu Hubert, carlier à Noyelles doit à Gilles CORDONNIER marchand de chevaux à Haubourdin 60 florins carolus pour pareille somme dont le dit CORDONNIER a acquit droit par transport d'Hubert DUMETZ d'Emmerin à payer à Noël.

J 847 / 100 acte 124 du 19/11/1632

Jacques VANDECASTEEL fermier des impôts sur la sortie des bêtes à cornes hors de Flandre pour avoir main levée de 141 livres que lui doit Jean CAPPELIER marchand de chevaux à Tournai pour la sortie de 147 bœufs [Suite illisible].

J 847 / 100 acte 125 du 03/12/1632

Marie BARGE veuve de Jacques HERMAN d'Emmerin nome procureur spécial Antoine HERMAN son fils pour vendre la moitié de 12c de pré à Emmerin à l'encontre de ses enfants.

J 847 / 100 acte 126 du 03/12/1632

Antoine HERMAN Fils de feu Jacques, laboureur à Emmerin pour lui et comme procureur spécial de Marie BARGE sa mère, vend à Nicolas WAIMEL fils de feu Thomas, marchand buffetier à Lille les 2/3 de 12c de pré à Emmerin à l'encontre de Pasquier, Jean et Marie HERMAN ses frères et sœur avec don de 20 livres aux enfants du vendeur.

J 847 / 100 acte 127 du 03/12/1632

Nicolas WAIMEL fils de feu Thomas, marchand buffetier à Lille baille à Antoine HERMAN fils de feu Jacques, laboureur à Emmerin les 2/3 de 1c de pré à Emmerin dont sa femme et ses enfants pourront prendre la suite en cas de décès.

J 847 / 100 acte 128 du 04/12/1632

Marie BARGE veuve de Jacques HERMAN d'Emmerin nome procureur Antoine HERMAN son fils pour vendre ses biens.

J 847 / 100 acte 129 du 04/12/1632

Antoine HERMAN fils de feu Jacques, laboureur à Emmerin pour lui et Marie BARGE sa mère vend à Guillaume HEDDEBAULT fils de feu Hubert, censier de la *cense d'Hanchin* à Emmerin la moitié de 5c de bois appartenant à sa mère et 2/5 de l'autre moitié lui appartenant à l'encontre de Pasquier, Jean et Marie HERMAN ses frères et soeur.

J 847 / 100 acte 130 du 04/12/1632

Antoine HERMAN fils de feu Jacques, laboureur à Emmerin pour lui et Marie BARGE sa mère vend à Jean HEDDEBAULT fils de Noël, mayeur d'Emmerin la moitié de 2 bonniers de plat bois à Haubourdin appartenant à sa mère et 2/5e de l'autre moitié lui appartenant à l'encontre de Pasquier, Jean et Marie HERMAN ses frères et soeur.

J 847 / 100 acte 131 du 07/12/1632

Hubert DUMETZ laboureur doit à De... BUISINNE lustreur à Lille 40 florins carolus à cause de prêt à payer la moitié à ... et l'autre moitié à la St Rémy 1634.

J 847 / 100 acte 132 du 02/12/1632

Damoiselle Marie LESOIR vend à Jeanne VIVETZ fille à marier de feu Pierre de Lens une lettre de 9 florins 7 patards 6 deniers tournois obligeant Pierre A HAYE et consorts au rachat de 150 florins depuis le 26/06/1628.

J 847 / 100 acte 133 du 07/12/1632

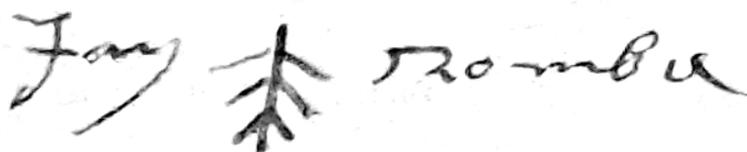
Nicolas WAIMEL marchand buffetier à Lille époux de Demoiselle Collette ... [DUWEZ d'après A.M.Lille 11002 !] fille et héritière de ... ENNETIERES à son trépas veuve ... CLICQUET ... vend à Philippe DESMAZIERES laboureur à Haubourdin une lettre de rente devant le Souverain Bailliage de Lille en date du 10/04/1621 obligeant Bertrand et Antoine HERMAN frères vers Louis CLICQUET fils de feu François de Lille pour 18 florins carolus au rachat de 300 florins.

J 847 / 100 acte 134 du 07/12/1632

Antoine HERMAN Fils de feu Jacques, laboureur à Emmerin doit à maître Roland DE BEAUMARETZ procureur postulant à la Gouvernance de Lille 636 livres paris à cause du rendage d'une maison et de terres à Emmerin pour quoi il lui vend un demi drap grand lion brun tanné 200 livres et le produit de la vente des meubles et avestures pour 230 livres es mains du dépositaire et un charpentage lui appartenant que sa mère fait bâtir sur l'héritage du dit BEAUMARETZ pour 56 livres, doit rabattre un escas fait entre eux, restant du 18 livres à payer à la mi-mars.

J 847 / 100 acte 135 du ../12/1632

Jean CROMBET fils de feu Mathieu, maréchal à Houplin lez Seclin et Lion BILLAU fils de Louis, maréchal à Haubourdin âgés de 56 et 40 ans environ affirment qu'ils ont visité un cheval hongre de poil baye en l'hôtellerie de L'Empereur à Haubourdin que Jean DENNEQUIN a acheté de Noël HUGO de Wattignies, l'ayant trouvé morveux et pourrit, disant qu'un boucher est venu dans l'étable du dit HUGO avant qu'il vende le cheval lui disant qu'il était empoisonné et morveux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Crombet'. The signature is written in a cursive, somewhat stylized script. The first part 'Jean' is written with a large 'J' and a long horizontal stroke. The last part 'Crombet' is written with a large 'C' and a long horizontal stroke. There is a small, stylized mark between 'Jean' and 'Crombet' that looks like a tree or a cross.

J 847 / 100 acte 136 du 09/12/1632

Jean CORDONNIER marchand de draps et de chevaux à Haubourdin baille à Pasquier DUPONCHEL fils de Nicolas, laboureur à Gondecourt 9c de labeur à Gondecourt.

J 847 / 100 acte 137 du 09/12/1632

Isambart et Nicolas COUSIN marchands drapiers à Haubourdin baillent à Antoine LEVESQUE hôte et Isabeau CAMBRON sa femme la chambre, cuisine, sallette et tout ce qui est de la maison et hôtellerie de *L'Empereur* à Haubourdin par dessus ce qui appartient de ladite à Jacques DENGLOS.

J 847 / 100 acte 138 du 16/12/1632

Betremieux FROIDURE marchand à Lille nome procureur Pasquier DE HELLEMMES pour faire venir 24 livres de gros dues par Josse CARY(?) à cause de marchandises de laine.

J 847 / 100 acte 139 du 23/12/1632

Laurent BOIE marchand à Lille ayant droit par donation de Damoiselle Agnès DESMAZIERE veuve de Jean DESWAIMEAULX de Lille de 1200 livres dont il reste 902 livres par acte passé devant Jean DE TENRE notaire à Lille le 15/12/1632 en quoi Marie CARPENTIER veuve de Robert FRAZE d'Haubourdin est obligée vers la dite DESMAZIERE, vend la dette à Jeanne BUISINE veuve de Jean CARPENTIER d'Haubourdin.

J 847 / 100 acte 140 du 23/12/1632

Jeanne BUISINNE veuve de Jean CARPENTIER d'Haubourdin suite au transport par Laurent BOYE marchand à Lille par donation d'Agnès DESWIMEAU sa belle-mère, de 902 livres restant de 1200 livres dus par Marie CARPENTIER veuve de Robert FRAZE, elle reconnaît devoir au dit BOYE 150 florins à payer 50 florins dans trois mois et fournir de la marchandise de lingerie ou autre et les 100 florins restants à payer à la Pentecôte.

